PALLI

BIBLIOTECA NAZIONALE

BIBLIOTECA LUCCHESI-PALLI

II.ª SALA

R. d. G.

SCAFFALE 16

PLUTEO

N.° CATENA 15

LES
ŒUVRES
DE M. L'ABBÉ
DE SAINT REAL,

LES

ŒUVRES

DE M. L'ABBÉ

DE SAINT REAL,

NOUVELLE ÉDITION

Revue, corrigée, rangée dans un meilleur ordre, & augmentée.

TOME VII.

A PARIS,

Chez les Libraires Associés.

M. DCC. LVII.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

66033

TABLE

Des Traductions de M. l'Abbé de S. Réal, contenues dans ce ſeptiéme Volume.

I. DISCOURS de Xénophon, ſur la maniere d'augmenter les revenus d'Athénes, Pag. 1

II. *Diſcours* de Xénophon ſur la République de Lacédémone, traduit du Grec, 45

III. *Lettres* de Cicéron à Atticus, avec des Remarques traduites en François, 79

Préface, traitant de la maniere de bien traduire, 81

Les *Lettres* de M. T. *Cicéron*, fils de Marcus & petit-fils de Marcus, à Titus Pomponius Atticus.

Remarques ſur ce Titre, où il eſt traité des noms Romains, des Chevaliers, de la Famille de Cicéron & de la Perſonne d'Atticus, 107

TABLE.

LIVRE PREMIER.

Lettre I. écrite de Rome en Gréce, où Atticus étoit allé, 118
Lettre II. écrite de Rome en Gréce, en 685. 127
Lettre III. écrite de Rome en Gréce, en 685. ou 686. 133
Lettre IV. écrite de Rome en Gréce, en Février 686. 134
Lettre V. écrite de Rome en Gréce, en 686. 137
Lettre VI. de Tuſculum à Athénes, en 686. 141
Lettre VII. de Rome en Gréce, en 686. 147
Lettre VIII. de Rome en Gréce, en 686. 150
Lettre IX. de Rome en Gréce, en 687. 154
Lettre X. de Rome en Gréce, au mois de Juin 688. 159
Lettre XI. de Rome en Gréce, le premier jour de l'an 689. 176
Lettre de Cicéron à Pompée, de Rome en Aſie, en 691. 181
Lettre de Métellus Céler à Cicéron, de

la Gaule Cisalpine à Rome, en 691. 187

Réponse de Cicéron à Métellus Celer, de Rome en Gaule Cisalpine, en 691. 190

Lettre de Cicéron à Antoine, de Rome en Macédoine, en 691. 203

Lettre XII. de Rome en Gréce, le premier Janvier 692. 208

Lettre XIII. de Rome en Gréce, en 692. 221

Lettre XIV. de Rome en Gréce, en 692. 235

Lettre XV. de Rome en Gréce, en 692. 253

Lettre XVI. de Rome en Gréce, vers la fin de Mai 692. 255

Lettre XVII. de Rome en Gréce, en 692. 294

Lettre XVIII. de Rome en Gréce, en 693. 310

Lettre XIX. de Rome en Gréce, en 693. 322

Lettre XX. de Rome en Gréce, vers la mi-Mai 693. 338

Fin de la Table.

TRADUCTIONS

TRADUCTIONS
DE M. L'ABBÉ
DE SAINT RÉAL.

DISCOURS DE XENOPHON sur la maniere d'augmenter les revenus d'Athènes, traduit du Grec avec des Remarques.

J'Ai toujours obſervé que les Gouvernemens reſſembloient à leurs Chefs, & que la proſpérité ou les diſgraces, la force ou la foibleſſe de chaque Etat tiroient leur origine des vertus ou des vices, des talens ou de l'incapacité de ceux qui gouvernoient. On avoue communément en faveur de l'adminiſtration des Athéniens

qu'ils entendent aussi bien que le reste des hommes, les principes généraux de la Justice. Mais on ajoute qu'ils sont obligés (1) pour subvenir aux besoins du peuple (2) d'accabler les Villes alliées d'impôts & de tributs exorbitants.

J'ai entrepris d'examiner si ce repro-

REMARQUES.

(1) Le commun du peuple étoit fort à charge à l'Etat d'Athénes. On donnoit trois oboles à chacun pour chaque jugement ou pour chaque cause qu'ils jugeoient, & cette pension s'appelloit le Τριώβολον δικαστικὸν. Lucien. *in his accurato.*

Le Θεωρικον étoit la somme de deux oboles qui étoit donné par chacun, pour avoir le droit d'assister aux spectacles. *Liban. in arg. Olymp. primæ.*

L'ἐκκλησιαστικὸν étoit une obole qu'on payoit chaque fois qu'on s'assembloit, *Jul. Poll.* l. 6. c. 9. & cette pension fut dans la suite portée jusqu'à trois oboles. Encore tous les Citoyens impotens ou estropiés avoient chacun une pension de deux oboles par jour. *Harpocrat. in verbo ἀδύνατοι.*

(2) Xénophon dit seulement περὶ τὰς πόλεις; mais le mot συμμαχίδας est assez bien entendu par la suite de ce Discours, & par le Traité de Xénophon *du Gouvernement d'Athénes.* Cette taxe portée par les Confédérés n'étoit au commencement que de 460 talens; mais dans la suite elle fut portée à 1300. *Plutar. in Vitâ Aristidis.* Ce tribut leur étoit si fort à charge, qu'il a souvent fait révolter les Confédérés.

che étoit bien fondé, & ſi les richeſſes du pays même & les revenus de l'Etat d'Athénes ne ſuffiroient pas pour entretenir tout le corps du peuple ; ce qui ſeroit à mon avis la plus juſte & la plus noble de toutes les reſſources.

Je ſoutiens que ſi on pouvoit faire réuſſir un pareil deſſein, on pourverroit plus efficacement aux beſoins de l'Etat, & qu'on éteindroit les jalouſies & les ſoupçons de nos voiſins.

Il m'a paru d'abord que le territoire l'Athénes pouvoit fournir tous les ans n revenu très-conſidérable. Pour s'en onvaincre, il n'y a qu'à jetter les yeux ır l'état & la qualité de ſon terroir.

Les fruits de la terre ſont des preuves ıffiſantes de la bonté du climat & de la :mpérature des ſaiſons : car nous avons uantité de plantes dans notre pays qui : ſçauroient croître dans les autres, & otre mer, auſſi bien que notre terre, ponde en toutes choſes néceſſaires à la e. Ajoutez à cela que tous les avanges accordés par les Dieux aux différentes ſaiſons de l'année, commencent ûtôt & finiſſent plus tard en ce pays, ıe dans aucunes parties du monde, ns parler de la grande quantité des

biens dont la possession n'est que passagere & fugitive ; notre terroir nous fournit des richesses stables & permanentes. N'avons-nous pas des carrieres inépuisables de marbre, dont on se sert pour élever & orner les Temples, les Autels & les Statues des Dieux ? Non seulement les Grecs, mais encore les Nations barbares en font cas & les recherchent.

Dans ces endroits où le terroir est trop stérile pour y recevoir la culture ordinaire, nous trouvons des trésors cachés plus utiles que tous les fruits de la terre. Car la nature nous a fait présent de mines inépuisables d'argent ; c'est un avantage que nous avons au-dessus de toutes les villes voisines, qui n'ont jamais pu découvrir une seule mine d'argent dans l'étendue de leur territoire.

Nous avons aussi quelque raison de croire qu'Athénes est située au milieu du Monde habitable : car toutes les Nations se trouvent incommodées par trop de chaleur ou de froid, à proportion de leur éloignement de ce pays. Il est de même visible que nous sommes dans le centre de la Gréce, puisque tous ceux qui voyagent par terre & par mer,

l'une extrémité de la Gréce à l'autre, ont obligés de paſſer par Athénes.

Quoique l'Attique ne ſoit pas une Iſle, nous avons cependant l'avantage de pouvoir commercer, quelque vent qui ſe leve, parce que nous ſommes bornés de deux côtés par la mer. D'ailleurs notre pays étant joint au Continent, nous avons toujours le moyen de trafiquer par terre.

Pluſieurs villes ſe trouvent expoſées à la fureur des Nations barbares; mais nous ſommes heureuſement éloignés de ces mauvais voiſins.

Outre tous ces avantages qui concourent à la grandeur & à la félicité de notre Etat, & que nous devons à la ſituation heureuſe, & à la richeſſe naturelle de ce pays, on pourroit encore augmenter conſidérablement les revenus de la République, en faiſant des Loix favorables aux Etrangers qui viennent s'établir chez nous. Car, ſans parler des avantages communs que toutes les villes retirent du nombre de leurs habitans, les Etrangers, bien loin d'être à charge au public, & de recevoir des penſions de l'Etat, comme font nos Citoyens, nous donneroient lieu d'augmenter nos

revenus, par le payement des droits attachés à leur qualité (3).

On engageroit efficacement les Etrangers à s'établir parmi nous, en leur ôtant toutes ces marques publiques d'infamie, qui ne servent de rien à un Etat; en ne les obligeant point, par exemple, à servir parmi nos troupes avec une armure si pesante; & ce seroit encore un engagement, si on ne les exposoit pas aux dangers de la guerre, & que par-là

REMARQUE.

(3) Μετοίκιον, Droit des Etrangers. C'étoit un impôt que tous les Etrangers payoient tous les ans, de douze drachmes pour chaque homme, & de six drachmes pour chaque femme; *Harpocr. in verbo* μετοίκιον. Le nombre des Etrangers montoit ordinairement à dix mille à Athénes. Il n'y avoit point dans les premiers tems, de distinction entre les Etrangers & les Naturels du pays, tous les Etrangers étoient également naturalisés, *Thucyd.* l. 1. c. 2. C'est ainsi que tous les Platéens le furent en même tems. *Thucyd.* l. 3. c. 55. Cet usage fut le fondement de la grandeur des Athéniens; mais à mesure que leur ville devint plus peuplée, ils devinrent moins prodigues de cette faveur. *Schol. in Thucyd.* l. 1. c. 2. & ce privilege fut seulement accordé dans la suite à ceux qui l'avoient mérité par quelque service signalé rendu à l'Etat. *Demost. Oratio contra Neæram.*

4) on ne les arrachât pas à leur famille & à leur commerce.

Il eſt auſſi de l'honneur de la République de ne compoſer ſes troupes que des ſeuls Citoyens, ſans y mêler des Lydiens, des Phrygiens, des Syriens, & tant d'autres Nations barbares, qui forment le plus grand nombre de nos Etrangers.

Outre que par cet établiſſement, on éviteroit la confuſion inſéparable de ce mêlange de troupes, Athénes acquéreroit un nouvel éclat, en confiant plûtôt la fortune de ſon Etat au courage & à la valeur de ſes propres Citoyens, qu'à des mains étrangéres.

Ce ſeroit encore un moyen ſûr de gagner les Etrangers, ſi on leur accordoit le privilége (5) de s'enroller dans notre

REMARQUES.

(4) Il faut lire Τέχνων, & non pas Τέκνων, ſelon l'édition de Bâle. C'étoient les Etrangers qui exerçoient à Athénes la pluſpart des Arts méchaniques. *Xenophon. de Polit. Athen.*

(5) Τῷ Ἱππικῷ. Xénophon explique ce paſſage dans ſon *Hipparchieus*, où il exhorte l'Etat à enroller les Etrangers dans leur Cavalerie, qui avoit une ſolde conſidérable en tems de paix, auſſi bien qu'en tems de guerre, ſans parler de l'honneur d'y ſervir. *Xenophon. in Hippar.*

Cavalerie ; cette distinction deviendroit un fondement de force & de grandeur pour notre Etat.

Rien ne contribueroit plus aussi à attirer un grand nombre d'Etrangers à Athénes, que d'accorder à ceux qui seroient dignes d'une telle faveur, le terrein vuide qui est renfermé dans l'enceinte de nos murs (6) pour y bâtir des maisons. En établissant un Magistrat (7) qui accorderoit aux Etrangers la même protection que les Tuteurs publics accordent aux Orphelins, en donnant des dignités & des honneurs à ceux qui, par leurs soins & par leur adresse, auroient ménagé de plus grands établissemens d'Etrangers : on gagneroit par-là leur affection ; par-là on engageroit un nombre infini de Sujets à venir se mettre

REMARQUES.

(6) Μετοικοφύλακες, C'est-à-dire, Tuteurs des Etrangers. Chaque Etranger par le droit d'Athénes, étoit obligé de choisir pour lui un patron particulier parmi les Citoyens. *Harpocration.* Mais ici Xénophon propose des Patrons publics pour tout le corps des Etrangers.

(7) Ορφανοφύλακες, C'est-à-dire, les Tuteurs des Orphelins. *Voyez* Démosthéne, *Contra Macartatum.*

ıs la protection de notre Gouverne-
:nt, ce qui augmenteroit notre reve-
public.

Athénes eſt ſans contredit la ville la
ıs avantageuſement ſituée pour un
ınd commerce ; rien n'égale la com-
›dité de ſes ports, où les vaiſſeaux
uvent être à l'ancre en toute ſûreté
ndant tout l'hyver, & en quelque ſai-
ı que ce ſoit. Dans les autres villes
ırchandes, les Négocians ſont obli-
s de commercer par échange ; parce
e leurs eſpéces n'ont de cours que
ez eux. C'eſt un inconvénient qui ne
trouve point dans notre commerce.
›us avons beaucoup de Manufactures
de denrées, pour ſatisfaire aux em-
eſſemens des Marchands étrangers :
quand même ils ne voudroient pas
re un échange de nos denrées avec
; leurs, ils pourroient toujours trafi-
er avantageuſement en eſpéces, par-
que notre argent tranſporté dans
elqu'autre place que ce ſoit, a tou-
ırs une plus grande valeur qu'à Athé-
s (8).

REMARQUE.

(8) Xénophon veut dire ici que l'argent d'A-
:nes étoit d'une plus grande valeur dans les au-

Une chose infiniment avantageuse au commerce, seroit de faire envisager des récompenses (9) aux Juges chargés des affaires du commerce : ils termineroient avec équité les causes des Marchands, qui ne perdroient pas leurs profits en attendant leur Jugement.

La bienséance & l'intérêt du public demanderoient qu'on accordât (10) un rang plus distingué dans les cérémonies aux Marchands & aux Mariniers ; qu'on leur fit un bon accueil, & qu'on reçût avec des démonstrations d'amitié ceux qui par leur commerce & par leurs vais-

REMARQUES.

tres pays, que l'argent d'aucune autre Nation, parce qu'il étoit plus fin, & par conséquent valoit plus intrinséquement & selon le poids, que tout autre argent où il y avoit plus d'alliage. Car il est impossible qu'une once d'argent d'Athénes eût eu plus de valeur intrinséque qu'une autre once d'argent de la même finesse.

(9) Il y a apparence que cette Cour de Justice étoit la même que les Ναυτοδίκαι, dont Suidas & Hesychius, font mention *in verbo* Ναυτοδίκαι.

(10) C'étoit un droit de préséance dans les Spectacles, dans le Sénat, dans les Assemblées du peuple, & dans les Places publiques. *Schol. Aristoph. in Equ.* Cet usage étoit aussi pratiqué parmi les Spartes, qui accordoient ce privilege aux Decéliens. *Herod.* l. 9. c. 72.

:aux rendent ſervice à l'Etat. Charmés e ces honneurs & de ces manieres pré-enantes, ils reviendroient avec plaiſir ans un pays où ils ſeroient ſi conſidé-és : notre commerce en deviendroit lus étendu & plus fécond ; les entrées t les ſorties augmenteroient les reve-us de l'Etat, & il ne nous en couteroit our cela que de la politeſſe & des civi-tés.

J'obſerve cependant que pour parve-ir à cette augmentation, on ſera indiſ-enſablement obligé d'établir quelque onds public (11).

Je me perſuade que le peuple contri-uera au ſuccès d'une pareille entrepri-, quand je fais attention aux ſommes ue cette ville avança, pour donner du ecours aux Arcadiens, au tems du gou-ernement de Lyſiſtrate (12) & d'Hé-eſilas.

REMARQUES.

(11) Voyez *Harpoc. Heſych. in verbo* Ἀφορμή.

(12) Hégeſilas avoit le commandement des oupes d'Athénes, envoyées au ſecours des Man-néens à la bataille de Mantinée : ce qui prouve ue ce Diſcours fut écrit après cette bataille. *Diogen. Laert. in Xenophont.* Diodore de Sicile appelle par mépriſe *Hegelochus*.

Combien de fois avons-nous mis en mer des Eſcadres de Galeres, par la voie des ſubſides extraordinaires, ſans aucune apparence certaine d'avantage pour l'Etat ? Au contraire, nous étions tous perſuadés qu'aucun ne ſeroit rembourſé de tout ſon argent, ni même d'une partie.

Mais, dans le cas préſent, perſonne ne ſçauroit poſſéder un revenu plus honorable & plus avantageux que celui qu'il retirera pour avoir contribué au fonds public : car celui qui aura contribué de dix mines, recevra tous les jours un (13) triobole de l'Etat ; ce qui fait

REMARQUE.

(13) Τριώβολον. Saumaiſe *de modo uſurarum*, croit que ceci étoit le Τριώβολον δικαστικὸν, que le peuple recevoit pour le jugement des cauſes, mais la ſupputation de Xénophon réfute cette opinion. Il dit qu'un Contribuant de dix mines ou de mille drachmes, ſur le pied d'un triobole ou d'une demi-drachme par jour, recevra dans l'eſpace d'un an, à peu près un cinquiéme du principal qu'il auroit avancé. En comptant (comme Xénophon fait toujours dans ſon Diſcours,) trois cens ſoixante jours pour l'année, le payement d'un triobole par jour fait cent quatre-vingt drachmes ; ce qui eſt à peu près la cinquiéme partie de mille drachmes. Mais le payement du Τριώβολον δικαστικὸν, ne ſçauroit jamais faire cette

ır an près de vingt pour cent, & une
:nte courante auſſi haute que l'intérêt
aritime (14); celui qui contribuera

REMARQUES.

mme; parce que les fêtes, comme Saumaiſe
ıvoue, emportoient deux mois de l'année, dans
ſquelles le peuple n'étoit point occupé à enten-
e des cauſes : de ſorte qu'il faut déduire trente
achmes de cent quatre-vingt; ce qui réduit la
mme à cent cinquante, qui n'eſt pas, à beaucoup
ès, la cinquiéme partie de mille. Saumaiſe ſe
ompe, ou il faut que Xénophon ne ſoit pas
rt exact dans ſes calculs. Je crois que le véritable ſens du paſſage eſt celui-ci. Xénophon dans la conde partie de ce Diſcours, qui regarde le bien :s Citoyens, propoſe à l'Etat d'acheter un nom· e d'Eſclaves, qui faſſe trois fois le nombre des itoyens, leſquels Eſclaves ſeroient donnés à uage aux Entrepreneurs des mines, ſur le pied une obole par jour, ce qui procureroit un venu de trois oboles par jour à chaque Citoyen; ırce que le nombre des Eſclaves ſeroit triple du ombre des Citoyens. Je prétens que c'eſt-là le *iobole*, dont Xénophon parle, que chaque Ci-)yen devoit recevoir pour ſa cotte-part de la)ntribution.

(14) L'intérêt de la Marine étoit le plus haut ıtérêt; c'eſt pourquoi il eſt ſi oppoſé à l'intérêt ı'on tiroit en prêtant de l'argent, qui étoit beau-)up moindre. Dans le premier, le Créancier)urt bien plus de riſque. Car ſi le Marchand qui ;oit emprunté l'argent, & l'avoit employé dans commerce, venoit à perdre le Vaiſſeau, le réancier perdoit ſon argent, & n'avoit aucun

de cinq mines, à la fin de l'année, recevra encore plus d'un tiers (15) de la somme capitale qu'il auroit avancée. A l'égard du peuple, pourvu que chacun fourniſſe une mine, il recevra dans l'eſpace d'un an, à peu près (16) le double du principal, & il ſera payé dans la ville même ſans aucun riſque : ce qui eſt le produit le plus certain & le plus ſolide.

Je ſuis auſſi du ſentiment que ſi nous

REMARQUES.

droit de le demander au Marchand. Cet intérêt montoit ordinairement à vingt pour cent par an, ou à la cinquiéme partie du principal. Il eſt pourtant vrai que cet intérêt varioit ſouvent, ſelon qu'il y avoit plus ou moins d'argent, ou ſelon l'éloignement & les dangers du voyage. On voit pluſieurs contrats d'argent prêté à l'intérêt de la Marine, dans les Oraiſons de Démoſthéne. *Contra Lacrit. pro Phormi.*

(15) C'eſt plus d'une troiſiéme partie du principal ; car un triobole par jour fait cent quatre-vingt drachmes par an ; ce qui eſt plus d'un tiers de cinq mines ou cinq cens drachmes : le plus haut intérêt de la Marine montoit environ à trente-trois pour cent ; un exemple qui approche de cette ſupputation, ſe trouve dans l'Oraiſon de Démoſthéne. *Contra Phormi.*

(16) A peu près le double de leur principal. Car cent quatre-vingt drachmes font preſque le double d'une mine ou cent drachmes.

ranſmettions à la poſtérité les noms de eux qui auront bien mérité de la Répu-lique, en les inſcrivant ſur nos Regiſ-res (17), un grand nombre d'étran-ers, & de villes entieres, les Rois ıéme & les grands Seigneurs de leur our, contribueroient à faire réuſſir un noble projet, dans la vue de ſe pro-urer cette flateuſe diſtinction.

Après que les fonds néceſſaires auront té fournis, il ſera de l'honneur & de intérêt de l'Etat de faire bâtir un plus rand nombre d'hôtelleries dans nos orts, pour l'uſage des mariniers, de ıénager pluſieurs autres Foires & Mar-ıés; & enfin d'établir pour les étran-ers un plus grand nombre de logemens, n faiſant bâtir des boutiques, des ma-aſins pour les Marchands, ſoit dans la ille, ſoit ſur le Pirée. Les rentes des ıaiſons augmenteront nos revenus pu-

REMARQUE.

(17) Des Villes étrangeres ont ſouvent con-ibué aux édifices publics des Grecs. Les Rho-iens, dans le tems que leur Coloſſe fut renverſé ır un tremblement de terre, reçurent des contri-ıtions des Etats voiſins. (Polybe, l. 5.) Dans ruterus & ailleurs, on trouve pluſieurs inſcrip-ons en l'honneur des bienfacteurs publics.

blics ; & la magnificence des bâtimens embellira la ville.

Puisque la République a des Galéres qu'elle loue, je voudrois essayer s'il ne seroit pas avantageux d'avoir aussi des Vaisseaux de transport, qui comme plusieurs autres choses qui appartiennent à la République, pourroient être louées sous bonne caution : si ce projet pouvoit s'exécuter, il serviroit beaucoup à augmenter le revenu de l'Etat.

Nos mines d'argent seules, bien ménagées, seroient d'un revenu considérable, & nous fourniroient une grande quantité d'espéces. A ce sujet, je dirai en général quel est le véritable état & la valeur de nos mines d'argent, afin que le Public, exactement informé, puisse commencer à prendre les mesures convenables pour en profiter solidement.

On sçait que nos mines sont très-anciennes ; on ignore le tems auquel on a commencé de les ouvrir. Quelqu'ancien que soit le tas de rebut qui en a été tiré, & qu'on voit sur la terre, il n'a aucune proportion avec la grande quantité d'argent qui reste encore au dedans ; bien loin qu'on s'apperçoive de quelque diminution,

minution, plus on avance, plus on couvre de nouvelles veines, & dans tems que nous avions le plus d'ouiers, nous avons remarqué qu'il y oit toujours plus de travail.

On ne voit point que les Entrepreurs des mines ayent jamais diminué nombre de leurs ouvriers ; au conaire, ils achetent tous les eſclaves r'ils peuvent trouver ; parce que leur ain eſt plus ou moins conſidérable, à oportion du nombre de gens qu'ils nploient. Auſſi ne remarque-t-on point ue ces Entrepreneurs ſoient jaloux aucune autre entrepriſe nouvelle : ce ui eſt plus particulier à ce genre de farique.

Chaque Laboureur ſçait combien il ii faut de charrues & de valets pour ire valoir une ferme ; & en cas qu'il n emploie plus qu'il n'en a beſoin, 'eſt une perte pour lui : mais aucun de eux qui ſe mêlent des mines, n'a jaais cru avoir trop d'ouvriers pour traailler.

La différence qu'il y a entre ce trafic & les autres, eſt, que par exemple lans le commerce du cuivre ou du fer, es Marchands trop chargés de mar-

chandises sont ruinés, parce que le prix de leurs effets se trouve nécessairement diminué par le grand nombre des Marchands. De même, une bonne récolte de blé, & une vendange abondante, causent pour la même raison du préjudice aux Laboureurs & aux Vignerons, & les obligent d'abandonner leurs professions pour devenir Marchands, Cabaretiers ou Banquiers. Mais comme ici le cas est tout différent, plus on trouve de mines d'argent, plus il y a d'Entrepreneurs, & de mains employées à y travailler.

Quand un pere de famille a eu soin d'acheter tous les meubles nécessaires, il s'en tient-là : mais personne n'a jamais eu tant d'argent qu'il n'en ait encore desiré davantage ; & ceux qui en ont plus que leur besoin ne le demande, l'enfouissent, & prennent autant de plaisir à le tenir serré qu'à s'en servir.

Quand une ville se trouve dans un état florissant, personne ne perd l'occasion d'employer son argent. Les hommes s'en servent pour acheter de belles armures & de beaux chevaux, & pour bâtir des maisons ; les femmes l'emploient au luxe & à la magnificence des habits & des ajustemens.

En tems de guerre ou de diſette, que es terres demeurent incultes, rien ne ous reſte que notre argent, pour ache- er les choſes néceſſaires à la vie, ou our payer les troupes auxiliaires.

Si l'on nous objecte que l'or eſt auſſi éceſſaire que l'argent, je ne veux pas iſputer ſur cet article : mais je ſuis per- uadé que la grande quantité d'or ne iſſe pas d'en diminuer le prix & d'aug- ienter la valeur de l'argent.

J'ai appuyé fortement ſur ce point, our encourager les Entrepreneurs à mployer autant d'ouvriers qu'il leur eſt oſſible dans un commerce ſi avanta- eux, parce que je ſuis perſuadé qu'on ie ſçauroit jamais épuiſer les mines, 18) & que l'argent ne ſçauroit per- re de ſa valeur.

REMARQUE.

(18) Pauſanias fait voir aſſez clairement, que le ſon-tems on négligeoit ces mines ; (*Pauſ. Attic.*) ce qui ne détruit pas pourtant ce que Xénophon dit ; car le pillage du Temple de Delphes fit ſortir & circuler deux millions d'argent qui ne ſervoient de rien. Et la conquête de la Perſe par les Macédoniens, apporta une telle quantité d'argent dans la Gréce, & par conſéquent renchérit ſi fort le travail des Ouvriers, que l'argent qu'on auroit pu tirer des mines auroit eu peine à ſuffire aux frais.

Au reste, ce n'est point ici une découverte. Athénes a toujours été persuadée de ce que j'avance, puisque nos Loix permettent aux Etrangers de travailler aux mines, (19) sur le même pied & aux mêmes conditions que nos Citoyens.

Mais afin que ce Discours ait un rapport plus direct au sujet que je traite, qui est l'entretien de nos Citoyens, je vais développer les moyens & les ressources nécessaires pour faire valoir les mines d'argent, & en tirer un profit considérable.

Je n'ai pas assez de présomption pour chercher à me faire admirer, & vouloir passer pour un Auteur de découvertes: la partie de mon Discours, qui regarde le présent, est devant les yeux de tout le monde, & le passé ne présente que des faits que tout le monde peut prendre la peine d'examiner.

REMARQUE.

(19) L'Etat étoit le propriétaire des mines, & les Etrangers ou les Athéniens qui y faisoient travailler, étoient également obligés à payer à l'Etat la quatriéme partie de l'argent qu'on en tiroit. *Suidas in* Ἀγράφου μετάλλου δίκη.

Il eſt étonnant qu'après que tant de
ticuliers ſe ſont enrichis par les mi-
s, la République penſe ſi peu à ſui-
leurs exemples. J'ai appris que Ni-
s, fils de Nicerate, avoit mille eſ-
ves employés aux mines, qu'il avoit
ués à Soſie le Thrace, à condition
il lui payeroit une obole par jour au-
là de tous les frais, pour chaque tête,
qu'il entretiendroit toujours le même
mbre d'ouvriers.
Hipponicus avoit ſix cens eſclaves,
ués aux mêmes conditions, qui lui
portoient le revenu d'une mine par
ur, tous frais faits, & Philemon trois
ns, qui lui rapportoient la moitié
ne mine par jour. Pluſieurs autres ont
t un ſemblable profit à proportion du
mbre d'eſclaves qu'ils avoient : mais
urquoi recourir à des exemples ſi an-
ns, puiſqu'aujourd'hui nous en avons
t devant les yeux ?
Dans le projet que je propoſe, il n'y
qu'une choſe nouvelle ; c'eſt qu'à
xemple des particuliers qui tirent un
enu certain des eſclaves qu'ils louent
l'autres, pour travailler aux mines,
République doit acheter autant d'eſ-
ves pour être employés, enſorte

qu'ils fassent trois fois le nombre de leurs propres Citoyens.

Que les gens de bon sens examinent cette propolition en détail, & jugent si le projet peut s'exécuter. Il est constant que l'Etat peut soutenir plus facilement que les particuliers, les frais de l'achat des esclaves ; rien n'est plus ailé au Sénat, que de dresser une déclaration, pour engager tous ceux qui ont des esclaves à vendre, de les envoyer au marché, afin qu'ils soient achetés au profit du public.

Après qu'ils auront été achetés, rien n'empêchera les particuliers de les louer de l'Etat, sur le même pied qu'ils louent les esclaves des particuliers. Car nous voyons que nos revenus sont toujours donnés à ferme à des particuliers ; (20) & ce sont des Entrepreneurs qui se

REMARQUE.

(20) C'étoit l'usage parmi les Grecs de charger les Entrepreneurs particuliers de la construction & de la réparation de leurs Temples, *Athen. l.* 6. *Herodot l.* 5 162. où il se sert du même mot τὸν ὠνησόμενον ; c'est-à-dire, ils ont fait un marché pour bâtir le Temple ; les Latins se servent du mot *Conducunt* dans le même sens, *Conducunt foricas, id est, repurgandas.* Juvenal *Sat.* 3.

hargent de conſtruire & de réparer nos
âtimens publics & nos Temples.

Afin que le Public ne ſouffre aucun
lommage par la déſertion des eſclaves,
u par d'autres accidens, les Entrepre-
eurs des mines, auſſi bien que les Fer-
iers de nos revenus, ſeront obligés de
ournir une bonne caution, quoiqu'il
oit plus aiſé aux Fermiers de tromper
a République au ſujet des revenus,
u'à ceux qui loueront leurs eſclaves.

Car comment eſt-il poſſible de décou-
rir les fautes commiſes dans l'adminiſ-
ation des deniers publics, puiſqu'il
'y a point de diſtinction viſible entre
argent public & l'argent d'un particu-
er, étant l'un & l'autre de la même
ualité, & marqué au même coin ? Mais
orſque nos eſclaves porteront la marque
e l'Etat, & qu'il ſera défendu ſous des
eines rigoureuſes de les acheter ou de
s vendre, y a-t-il apparence qu'on
uiſſe nous les voler ?

Ce que je viens de dire ſur l'achat &
conſervation des eſclaves, prouve
ue mon projet eſt facile. L'on me de-
andera peut-être ſi après avoir acheté
n grand nombre d'eſclaves, il ſe trou-
era aſſez d'Entrepreneurs pour les

prendre à louage de l'Etat : qu'on faſſe attention que les Entrepreneurs qui ont un grand nombre d'eſclaves ne laiſſeront pas d'en louer encore de l'Etat ; car il y a tant de mines, qu'ils auront beſoin de beaucoup d'ouvriers pour y travailler.

Pluſieurs ouvriers tant Athéniens qu'étrangers, déja vieux & hors d'état de travailler, ſeront ſatisfaits de gagner leur vie à des occupations moins pénibles ; ils deviendront eux-mêmes Entrepreneurs des mines, & pourront prendre nos eſclaves à louage ; de ſorte qu'il n'y a pas à craindre que l'ouvrage manque à l'ouvrier.

Douze cens eſclaves qu'on achetera d'abord, nous fourniront en cinq ou ſix ans, ſelon toutes les apparences, un revenu ſuffiſant pour en faire monter le nombre à ſix mille. Ce nombre ſur le pied d'une obole par jour, tous frais faits, nous produira tous les ans un revenu de ſoixante talens (21).

REMARQUE.

(21) Cette ſupputation fait voir que Xénophon ne comptoit que trois cens ſoixante jours pour l'année ; car ſix mille oboles multipliées par 360. font deux millions cent ſoixante mille oboles :

Si

Si l'on emploie ſeulement vingt talens pour acheter d'autres eſclaves, l'Etat pourra employer le reſte, comme il le jugera à propos ; le nombre des eſclaves étant porté à dix mille, la République tirera un revenu de cent talens par an.

Pour faire voir que les mines peuvent occuper un plus grand nombre d'ouvriers, & donner un revenu encore plus conſidérable, je prens à témoins les gens qui ſe ſouviennent combien l'Etat retiroit de profit des mines, par le nombre prodigieux d'eſclaves, avant la priſe de Décelie (22), par les La-

REMARQUES.

quelle ſomme diviſée par ſix cens, (puiſque ſix cens font une mine,) fait trois mille ſix cens mines, leſquelles diviſées par ſoixante, (car ſoixante mines font un talent,) réduiſent la ſomme totale à ſoixante talens. Et la ſupputation ſuivante de cent talens par an, provenant de dix mille obles par jour, répond exactement à la précédente.

(22) La Ville de Décelie fut priſe & fortifiée par les Lacédémoniens la dix-neuviéme année de la guerre du Péloponnéſe ; & comme elle étoit ſituée dans le cœur de l'Attique, elle donna occaſion à vingt mille Eſclaves Athéniens de paſſer chez les ennemis. *Thucyd. l. 7. c. 27.*

cédémoniens ; une autre preuve eſt que nos mines d'argent, cultivées pendant tant de ſiécles par un ſi grand nombre d'ouvriers, ſont ſi peu épuiſées, que nous ne voyons aucune différence ſenſible entre leur état préſent, & celui où elles étoient anciennement.

Cet état préſent de nos mines ſuffit pour faire voir qu'on ne ſçauroit trop employer d'ouvriers ; car nous avançons toujours ſans en trouver ni le fond, ni la fin.

Et aujourd'hui nous pouvons ouvrir de nouvelles mines auſſi bien que dans les ſiécles paſſés, & perſonne ne ſçauroit décider ſi les nouvelles mines ne ſe trouveroient pas plus riches que les anciennes.

Si quelqu'un demande pourquoi nos Entrepreneurs ne s'attachent pas à de nouvelles découvertes comme autrefois, je répons à cela qu'il n'y a pas longtems que nos fabriques de métal ſont rétablies, & que la pluſpart des Fabriquans ne ſont pas aſſez riches pour riſquer de nouvelles entrepriſes. Car en cas qu'ils découvrent une riche mine, leur fortune eſt faite, il eſt vrai ; mais s'ils n'en trouvent pas, les frais retom-

bent ſur eux. Cette ſeule raiſon eſt cauſe que nos Entrepreneurs ne veulent pas faire une ſi dangereuſe épreuve. Je vais cependant propoſer quelques vues (23) pour faire réuſſir ces ſortes d'entrepriſes. Athénes eſt compoſée de dix Tribus. Je voudrois qu'on donnât à chacune un nombre égal d'eſclaves pour être employé à la découverte des nouvelles mines, & que le gain fût également partagé entre les dix Tribus.

Les Entrepreneurs ne courroient pas grand riſque ; car quand une des dix Tribus réuſſiroit dans ſon entrepriſe, le profit ſeroit réparti ſur toute la communauté, & ſi deux, trois ou quatre, ou la moitié des Tribus avoient le même bonheur, les profits deviendroient à proportion plus grands. S'imaginer que de dix Tribus aucune ne réuſſira, cela n'eſt pas vraiſemblable : il ſe pourroit

REMARQUE.

(23) Xénophon, dans la propoſition précédente, propoſe à l'Etat de donner dix mille Eſclaves à louage aux Entrepreneurs des mines ſur un certain pied ; mais dans cette ſeconde propoſition, il veut que l'Etat même entreprenne de faire de nouvelles découvertes de mines, & que ce travail ſoit impoſé à un autre nombre d'eſclaves.

faire auſſi des ſociétés particulieres entre les Sujets de la République pour ces mêmes entrepriſes.

Il n'eſt pas à craindre que le Fiſc, ni les Particuliers ſe portent mutuellement préjudice. Semblables au contraire à des troupes confédérées, plus les Entrepreneurs ſeront nombreux, plus il y aura de profit & de bénéfice pour toute la Communauté. Voilà ce que je me ſuis propoſé de dire en peu de mots, pour régler ſi bien l'adminiſtration de notre revenu public, que tout le peuple puiſſe en profiter ſolidement.

Que perſonne ne ſoit découragé par les grandes dépenſes qu'il faudra faire pour venir à bout d'un ſi grand ouvrage : car il n'eſt pas néceſſaire que tout ce deſſein ſoit exécuté à la fois. En conſtruiſant peu à peu des édifices publics, en équipant des vaiſſeaux marchands, en achetant des eſclaves, la République y gagnera toujours à proportion de ſes avances.

Il eſt certainement plus avantageux au public de ne faire ces ouvrages que peu à peu ; car ſi l'on fait bâtir pluſieurs maiſons à la fois & à la hâte, elles coutent davantage, & ne ſont jamais ſi

ſolidement bâties ; de même ſi nous achetons tout d'un coup un grand nombre d'eſclaves, ils nous couteront plus cher, & nous ſerons obligés de tout prendre, bons ou mauvais : au contraire ſi nos facultés ſont la régle de nos projets, nous pourront continuer de faire ce qui nous aura réuſſi, & corriger les mépriſes & les fautes qui nous ſeront échapées. En achevant une partie de nos entrepriſes & en retardant l'exécution du reſte, le revenu que produira cette partie déja achevée, ſuffira pour ſubvenir à la dépenſe de ce qui reſtera à faire : au lieu que ſi nous prenions le parti d'exécuter le projet entier tout à la fois, il faudroit faire en même tems tous les fonds néceſſaires.

Une autre difficulté qu'on peut encore oppoſer contre ce projet, eſt que ſi on achete un ſi grand nombre d'eſclaves, les mines ſe pourront trouver ſurchargées : mais il n'y a pas lieu de craindre cet inconvénient, pourvu que nous ayons ſoin tous les ans de ne point employer plus d'eſclaves que nous n'en avons beſoin.

On peut nous oppoſer encore que les grands frais de la guerre ont ſi fort épui-

ſé notre tréſor, qu'il eſt impoſſible à l'Etat de lever de nouveaux ſubſides, encore plus d'avancer les fonds néceſſaires pour une pareille entrepriſe ; mais on peut facilement remédier à cet inconvénient : que l'Etat ſe contente de dépenſer la premiere année que nous ſerons en paix, le même revenu annuel qu'il percevoit pendant la guerre : mais que l'augmentation de ce revenu, dont nous ſerons redevables aux Etrangers & aux Négocians, à l'accroiſſement de nos entrées & de nos ſorties, & au grand débit des denrées dans nos ports & dans nos marchés ; que tout cela ſoit réſervé pour l'exécution de notre projet, afin d'augmenter notre revenu nationnal.

Si quelqu'un craint qu'une guerre ne ruine tous nos ouvrages, qu'il faſſe attention que l'exécution du deſſein nous mettra en état de nous oppoſer à une invaſion étrangere avec tant d'avantage de notre côté, qu'une guerre, dans une pareille conjoncture, nous ſera moins funeſte qu'à nos ennemis mêmes.

Car quoi de plus avantageux pour ſoutenir une guerre qu'un grand nombre d'hommes ? Les uns pourront ſervir ſur

mer, les autres ſur terre : tous ſeront nuiſibles aux ennemis de la République, quand ils ſeront conduits par un chef.

Je crois même qu'il nous eſt poſſible de faire travailler à nos mines dans le tems d'une guerre étrangere ; car elles ſont couvertes du côté de la mer, au Sud, par une citadelle aſſez forte, qui eſt dans l'Anaphyſte, & au Nord, par une autre qui eſt dans la Torique : & ces deux fortereſſes ſont à 60 ſtades l'une de l'autre.

Si on en fait bâtir une troiſiéme ſur le ſommet d'une haute montagne au milieu des deux autres, ces trois citadelles ſe ſoutiendront mutuellement, & par-là nos mines d'argent ſeront à couvert de tous côtés, & au premier ſignal, en cas d'invaſion, les ouvriers pourront ſe retirer en lieu de ſûreté.

Si nous ſommes attaqués par des Armées trop nombreuſes, nos ennemis ſe rendront maîtres du blé, du vin & des beſtiaux qui ſe trouveront hors de nos murs ; mais quand même ils s'empareroient de nos mines d'argent, que pourroient-ils emporter que des morceaux de pierre ?

D'ailleurs, comment nos ennemis

pourroient-ils faire des courſes ſur nos mines, puiſque Megare qui eſt la ville la plus proche, eſt éloignée de nos mines d'environ 500 ſtades, & Thébes qui après cette premiere ville eſt la plus proche, en eſt éloignée de plus de 600.

C'eſt pourquoi pour s'avancer vers nos mines, il faut qu'ils laiſſent Athénes derriere eux, & s'ils étoient en petit nombre, ils ſeroient taillés en piéces par notre Cavalerie & par notre Camp volant: car il n'eſt pas naturel d'imaginer qu'ils viendront nous attaquer avec toutes leurs forces, & qu'ils laiſſeront en même tems leur pays ſans défenſe, expoſé à nos invaſions, puiſque dans un cas pareil Athénes ſeroit plus proche de leurs villes que leur Armée de nos mines.

Je ſuppoſe qu'ils veuillent venir avec toutes leurs troupes, comment pourroient-ils ſubſiſter ſans proviſion? S'ils vouloient fourrager par détachemens, ils courroient riſque d'avoir leurs convois coupés; & ſi toute leur Armée alloit au fourrage, ils ſeroient alors néceſſairement ſur la défenſive, & nous ſerions les aggreſſeurs.

Non ſeulement le revenu que l'Etat

tireroit de nos eſclaves, contribueroit à payer les frais de l'entretien des Citoyens : mais auſſi le grand concours de monde, les droits de Foire & de Marché, les rentes de nos édifices publics & de nos fonderies rapporteroient un gros revenu : l'Etat ainſi reglé deviendroit plus peuplé, & la valeur des terres qui ſont près de nos mines, ſeroit égale à la valeur de celles qui ſont auprès d'Athénes.

Si l'on exécutoit ce projet, non ſeulement la Ville deviendroit plus riche, mais auſſi le peuple plus docile, la diſcipline plus exacte, & nos armes plus redoutables.

Car ſi on amélioroit ainſi nos revenus, on pourroit donner une ſomme plus conſidérable pour l'entretien de la jeuneſſe, & pour la faire inſtruire avec ſoin dans le métier de la guerre : (24) ils obſerveroient dans leurs exercices militaires

REMARQUE.

(24) Il y avoit à Athénes & en d'autres endroits de la Gréce des Académies ou des Ecoles pour apprendre les exercices militaires à la jeuneſſe. *Theophraſt. de blandit. Ariſtoph. & Schol. in Equit. Xenoph. in* 1, 2, 3 & 6. *lib. de rebus Græcis.*

plus d'ordre que ceux qui apprennent à courir avec des flambeaux : (25) nos troupes qui ſont en garniſon, & celles qui gardent les côtes, ſerviroient avec plus d'affection & de zéle, ſi l'on prenoit des meſures efficaces pour les faire ſubſiſter. On dira peut-être que les établiſſemens & les entrepriſes dont j'ai parlé, ne ſçauroient avoir lieu, ni être utiles à la République ſans la Paix ; hé bien ! établiſſons un Conſeil pour la Paix (26) compoſé de Magiſtrats choiſis.

Un ſemblable établiſſement engageroit un nombre infini d'Etrangers à venir demeurer à Athénes. Rien n'eſt plus abſurde que de s'imaginer que la Paix

REMARQUES.

(25) Il y avoit une fête à Athénes, dans laquelle un certain nombre d'hommes couroient avec des flambeaux dans leurs mains. *Pauſ. Attic.* Lucréce fait une belle alluſion à cette cérémonie, dans ſon ſecond livre, verſ. 78.

Et quaſi curſores vitaï lampadæ tradunt.

(26) Cette nouvelle Magiſtrature, que Xénophon veut qu'on établiſſe pour la conſervation de la Paix publique, ſelon les apparences reſſembloit aux ἱερομνήμονες, ou *feciales* parmi les Romains, inſtitués par Numa pour les mêmes raiſons. *Dionyſ. Halicarn. lib.* 2.

diminuera nos forces, notre puiſſance & notre réputation dans les autres pays : car de tous les Empires ceux-là ſont les plus heureux qui peuvent ſe procurer une longue Paix, & de toutes les Républiques Athénes eſt la mieux ſituée, pour devenir riche & floriſſante par les Arts qui doivent leurs progrès à la Paix : Athénes en tems de paix eſt comme un grand théatre où tout le Genre humain eſt en ſpectacle.

Pour commencer par les Négocians, en quel pays ceux qui trafiquent en huile, en vin, en blé, peuvent-ils trouver un plus prompt débit & une vente plus avantageuſe de leurs denrées qu'à Athénes ? Dans quelle région les gens riches peuvent-ils mieux faire valoir leur argent ? Dans quel pays les Arts, les Sciences & le Bel Eſprit ſont-ils plus eſtimés & les Artiſans mieux récompenſés & plus occupés ? Quelle contrée offre à ceux qui aiment les Sciences & les Belles Lettres, un plus grand nombre de Sophiſtes, de Philoſophes, & de Poëtes célébres ? Enfin dans quel endroit du Monde trouve-t-on un ſpectacle plus digne de la curioſité des Etrangers, qui prennent plaiſir aux

cérémonies religieuſes & à la célébration des Jeux & des Fêtes ?

Athénes offre aux Marchands de toute eſpéce la commodité de faire des remiſes à bon marché ; ſi mes adverſaires reconnoiſſent la vérité de ce que j'avance, & qu'en même tems ils s'imaginent que la guerre ſeule peut nous donner le premier rang dans la Gréce, je les prie de ſe rappeller ce qui s'eſt paſſé au ſujet de l'invaſion des Médes, & d'examiner ſi c'eſt par la force de nos armes, ou par les bons ſervices que nous avons rendus aux Grecs, que nous avons eu le commandement de l'Armée navale des Confédérés (27) & que nous avons été les dépoſitaires du Tréſor commun de la Gréce.

Après avoir ruiné notre autorité par un exercice tyrannique de notre pouvoir, ne l'avons-nous pas recouvré par une conduite plus modérée & plus équi-

REMARQUE.

(27) Après l'invaſion des Perſes, les Athéniens eurent le commandement de l'Armée Navale des Confédérés, & furent les Tréſoriers de l'argent avancé par les Grecs, pour continuer la guerre contre les Perſes. *Thucyd. lib.* 3.

table (28) qui a porté les Inſulaires à nous déférer le commandement ?

Les Thébains, en reconnoiſſance de la générolité avec laquelle nous les avons ſecourus, ne nous ont-ils pas mis à la tête de la Ligue générale, (29) & nos Rivaux, les Lacédémoniens, n'ont-ils pas conſenti par la même raiſon à ſe déſiſter de leurs anciennes prétentions, à nous laiſſer donner la loi dans le dernier Traité, (30) & à diſpoſer à notre gré du ſuprême commandement de la Gréce ?

Maintenant que tout eſt dans une confuſion générale, nous avons la meilleure

REMARQUES.

(28) Les Athéniens recouvrérent le commandement des Iſles Grecques (qu'ils avoient perdu dans les guerres du Péloponnéſe) la quatriéme année de la centiéme Olympiade. *Diodor. Sicil. lib.* 15.

(29) Cette Alliance entre les Athéniens & les Thébains fut faite dans la ſeconde année de la vingt-ſixiéme Olympiade. *Diodor. Sicil. lib.* 14. *Xenoph. lib.* 3. *de rebus Græcis.*

(30) Cette Ligue entre les Parthes & les Athéniens fut faite dans la quatriéme année de la cent deuxiéme Olympiade, peu de tems après la bataille de Leuctres. *Diod. Sic. lib.* 15. *Xenoph. lib.* 7. *de rebus Græcis.*

occaſion du monde de recouvrer notre ancienne domination ſans aucune peine, ſans riſques & ſans dépenſes. Car ſi nous voulons nous rendre les arbitres & les médiateurs des différends de la Gréce, ſi nous interpoſons notre autorité pour concilier les différens intérêts qui partagent les Grecs, & pour éteindre toutes ſortes de factions, & ſi par des Ambaſſades ſolemnelles à tous les Etats de la Gréce, nous nous déclarons pour la liberté du Temple de Delphes, (31) toute la Gréce s'unira avec nous, & entrera dans une Ligue générale

REMARQUE.

(31) Les Grecs ſe croyoient obligés par leur Religion, à conſerver la liberté de Delphes. C'eſt ainſi que les Lacédémoniens entreprirent la guerre pour faire rendre la liberté à ceux de Delphes. *Thucyd. lib.* 1. 112. & le premier Article de leur Traité de paix ou alliance avoit ſouvent commencé par une obligation mutuelle de protéger la liberté de Delphes. *Thucyd. lib.* 4. 118. *lib.* 5. 18. Outre le motif de Religion, ils avoient encore des raiſons d'Etat pour agir de la ſorte : car ſi Delphes eût été ſoumiſe à une Puiſſance étrangere, la Prêtreſſe ſe ſeroit trouvée dans la néceſſité de prononcer les Oracles que le Conquérant eût ſouhaité. Auſſi les réponſes des Amphyctions établis à Delphes ne furent point libres pendant que Delphes fût ſous une domination Etrangere.

contre les ennemis communs (32) qui ont tâché de ſe rendre maîtres de ce

REMARQUE.

(32) Si nous ſçavions le nom des ennemis qui étoient dans le deſſein de ſe ſaiſir de Delphes, il ne ſeroit pas difficile de découvrir préciſément le tems auquel ce Diſcours fut écrit. Jaſon, Tyran de la Theſſalie avoit formé un deſſein ſur Delphes. Sa mort néanmoins avoit prévenu l'exécution. *Diodor. Sicil. Xenoph. Hiſt. Græc. Æliani Fragm.* Mais on ne ſçauroit appliquer ce Paſſage à ce deſſein, parce que Jaſon fut aſſaſſiné dans la troiſiéme année de la cent deuxiéme Olympiade, quelques années avant la bataille de Mantinée ; & ce Diſcours, comme je l'ai fait voir dans la Note précédente, a été écrit après cette bataille. Je crois qu'en ce Paſſage le mot ἐκλειπόντων, doit être entendu d'un deſſein que les Thébains avoient ſur Delphes : voici l'Hiſtoire en peu de mots. Les Thébains s'étant engagés dans une guerre avec les Phocéens, ſur une diſpute au ſujet de leurs limites, formérent le deſſein de s'emparer du Temple de Delphes. (*Demoſth. de falſâ Legatione*, *Ulpian.*) Les Phocéens ayant été condamnés à une groſſe amende par les Amphyctions, pour avoir labouré quelques terres ſacrées, les Grecs réſolurent de faire exécuter la Sentence par la force des armes. Les Phocéens ſe trouvant hors d'état de réſiſter à une tempête ſi furieuſe, furent réduits à de grandes extrêmités, & obligés pour leur conſervation de ſe ſaiſir des tréſors de Delphes. Ceci donna naiſſance à la guerre ſainte, dans laquelle toute la Gréce s'étoit engagée. Les Athéniens prirent le parti des Phocéens ; mais Xénophon leur conſeille de quitter cette alliance & de ſe dé-

Temple dans le tems que les Phocéens étoient réduits à l'extrémité.

REMARQUE.

clarer pour la liberté de Delphes, sous le beau prétexte de liguer toute la Gréce contre les Thébains qui étoient aussi criminels que les Phocéens, (comme Démosthéne le remarque) pour avoir formé les premiers un dessein sur le Temple; il donne cet avis aux Athéniens, comme le moyen le plus sûr de reprendre leur supériorité sur les Etats de la Gréce. On m'opposera que, selon Laërce, Xénophon est mort la premiere année de la 105. Olympiade, & que la guerre des Phocéens ayant commencé quelques années après, il est impossible de concilier ces Faits. Je répons que ce que Laërce dit est certainement faux; car Xénophon dans son Histoire de la Gréce, fait mention de la mort d'Alexandre, Tyran de Phéres, & dit qu'elle arriva, comme Diodore le remarque, la quatriéme année de la 105. Olympiade; en sorte qu'il auroit fallu que Xénophon eût été un Prophéte, ou qu'il eût vécu trois ans après sa mort prétendue. Sur la fin de son Histoire de la Gréce, il assure qu'après la bataille de Mantinée, la Gréce se trouva dans un plus grand désordre que jamais. Cependant nous ne remarquons en ce tems-là aucun soulevement de quelque conséquence dans la Gréce, que la guerre sainte dans la premiere année de la 106. Olympiade, où toute la Gréce prit les armes. Pour justifier ce que Laërce dit, on pourroit peut-être répondre que Xénophon ayant vécu 90 ans, selon Lucien, il se trouva à la bataille de Delie la premiere année de la 89. Olympiade, environ 67 ans avant la guerre sainte. Il est vrai, qu'au rapport de Laërce, Socrate sauva la vie à Xénophon dans cette bataille;

Si

Si nous ſignalons notre zéle pour procurer une paix générale par mer & par

REMARQUE.

mais Athenée dit, (*lib.* 5.) que Socrate n'y étoit pas, & il y a apparence que l'autre partie de l'Hiſtoire, qui marque que Xénophon ſe trouva au combat eſt également fabuleuſe, ſi ce qu'Athenée dit ſe trouve vrai que Xénophon n'étoit qu'un petit garçon au Feſtin de Callias, qui fut donné trois ans après. Encore eſt-il appellé un jeune homme dans le tems de ſon Expédition en A[illegible]; néanmoins ſur ce pied il falloit qu'il fût âgé de cinquante ans en ce tems-là, & aſſûrément à cet âge on ne doit pas être regardé comme un jeune homme.

Mais ſuppoſons qu'il ſe fût trouvé à la bataille de Delie; ſi nous voulons lui donner dix-huit ans, auquel âge (ſi je ne me trompe) les Athéniens faiſoient ordinairement leur premiere campagne, il n'auroit eu que quatre-vingt-un ans la cinquiéme année de la 105. Olympiade, & par conſéquent il auroit pu parler de la guerre ſacrée, qui commença quatre ans après, & Lucien ne dit pas qu'il n'a vécu que quatre-vingt-dix ans, mais qu'il a vécu plus de quatre-vingt-dix ans.

Xénophon dans ce diſcours dit que les Athéniens furent engagés par mer & par terre; que la guerre ſur mer avoit fini, mais que celle de terre avoit toujours continué. Ceci s'accorde fort bien avec la guerre ſociale, ou la guerre des Athéniens contre les Iſles qui s'étoient révoltées, laquelle guerre commença dans la troiſiéme année de la 105. Olympiade, & finit la deuxiéme année de la 106. deux ans après le commencement de la guerre ſacrée où les Athéniens prirent parti.

Suivant cette ſupputation, on peut dire que

terre, je ſuis aſſuré que les Peuples de la Gréce n'auront rien de plus cher, après la conſervation de leurs Etats, que le ſalut d'Athénes.

Si quelqu'un s'opiniâtre à ſoutenir que la guerre nous eſt plus avantageuſe que la paix, & plus capable de nous enrichir, je demande qu'il s'en rapporte à l'expérience des ſiécles paſſés, & qu'il conſulte nos Monumens Hiſtoriques, il trouvera que la guerre a conſommé tous les tréſors que nous avions amaſſés en

REMARQUE.

Xénophon a écrit ce Diſcours environ la troiſiéme année de la 106. Olympiade, un an après la paix faite avec les Iſles.

Si l'on veut s'en tenir à ce que dit Laërce touchant la mort de Xénophon, je ne ſçaurois croire que cet Ouvrage ſoit de lui; car il eſt impoſſible de donner un autre ſens au paſſage; mais l'autorité de tous les Auteurs qui ont attribué ce Diſcours à Xénophon, la conformité du ſtyle avec ſes autres Ouvrages, & le caractere de Religion qui domine dans cet Ecrit, & qui eſt familier à Xénophon, prouvent évidemment que ce Diſcours eſt de lui. Qu'on faſſe ſur-tout attention à cette maxime qui eſt à la fin de ſon Diſcours, *qu'il ne faut rien entreprendre que ſous les auſpices & la protection des Dieux*; maxime qu'il ſeme par-tout dans ſes Ouvrages, & particuliérement à la fin de ſon Ἱππαρχικὸς, on ſe convaincra que Xénophon eſt le véritable Auteur du Diſcours dont il s'agit.

tems de paix, & pour citer des exemples plus récens, la derniere guerre ne nous a-t-elle pas privés d'une partie de nos revenus ? Les richeſſes que nous avions amaſſées, n'ont-elles pas été épuiſées ? Mais depuis que les Mers & notre Commerce ſont libres, chaque partie de notre revenu n'eſt elle pas augmentée, & les Citoyens ne diſpoſent-ils pas à leur gré de tous leurs effets ? Ce n'eſt pas que je ſois d'avis que la République doive ſouffrir une invaſion étrangere ; mais je ſuis perſuadé que nous vaincrons plus facilement nos ennemis, quand nous ne ſerons point les aggreſſeurs ; ils ne pourront jamais former une ligue pour ſoutenir une guerre injuſte.

Mais ſi mon projet eſt très-facile, s'il nous doit concilier l'affection de toute la Gréce, ſi le ſéjour d'Athénes devient plus ſûr, & ſa gloire plus grande, ſi le peuple ſe trouve dans l'abondance de toutes les choſes néceſſaires à la vie, ſi les Riches ceſſent d'être taxés pour ſubvenir aux frais de la guerre, ſi pendant cette abondance univerſelle nos Temples ſont rebâtis, & nos Fêtes célébrées avec plus de magnificence, ſi

nos Mers & nos Arsenaux sont réparés, nos Prêtres, nos Magistrats, nos Soldats rétablis dans leurs anciens droits & priviléges, ne convient-il pas de mettre en œuvre toutes sortes de moyens pour l'accomplissement d'un glorieux dessein, afin que de nos jours nous puissions voir la grandeur & la félicité d'Athénes établies sur des fondemens solides.

En cas que le Public, après y avoir pensé, trouve à propos d'exécuter ces desseins, je suis d'avis qu'on envoye d'abord des Députés à Delphes & à Dodone pour consulter les Dieux & nous assûrer si une pareille réforme de notre Gouvernement ne doit pas tourner à l'avantage du siécle présent & de la postérité.

Si ces résolutions sont approuvées des Dieux, je suis d'avis qu'on consulte l'Oracle encore une fois, pour sçavoir sous la protection de quel Dieu nous devons mettre la réussite de cette entrepriſe, afin de nous le rendre favorable. Après cette invocation solemnelle, on peut tenter hardiment l'exécution du Projet; car tout ce qui est entrepris sous les auspices de la Divinité est toujours suivi d'un heureux succès.

DISCOURS DE XÉNOPHON SUR LA RÉPUBLIQUE DE LACÉDEMONE,

TRADUIT DU GREC.

JE me ſuis quelquefois étonné que Sparte, qui eſt une Ville médiocrement peuplée, fut une des plus puiſſantes & des plus célébres villes de la Gréce. Mais mon étonnement a ceſſé, lorſque j'ai conſidéré les mœurs de ſes habitans, qui doivent leurs Loix & leur bonheur au ſage Lycurgue. Cet admirable Légiſlateur, ne ſe propoſant aucun modéle, a inſtitué

des Loix contraires à celles de la plupart des autres villes, & par la sagesse de ses réglemens, a rendu sa patrie le plus heureux pays du monde.

Je commencerai par ce qui regarde l'éducation des enfans. Les Grecs ont coutume d'élever leurs filles dans une grande sobriété ; de leur donner peu de pain ; de leur interdire le vin ou du moins de ne leur en laisser boire qu'avec de l'eau. Ils ne leur donnent d'autre occupation que celle de filer, & la quenouille fait leur principal exercice. Quels enfans peuvent naître de femmes ainsi élevées ? Lycurgue persuadé que le principal devoir des femmes de condition libre, étoit de donner des sujets à la République, ne voulut point qu'elles travaillassent aux ouvrages de laine, & laissa cette occupation aux filles esclaves ; il prescrivit des exercices de corps aux filles comme aux garçons, & ordonna qu'elles s'exerceroient comme eux, à la course & à la lutte, persuadé qu'un pere & une mere, l'un & l'autre robustes, engendreroient des enfans vigoureux.

Ayant remarqué que les hommes nouvellement mariés approchoient trop

ſouvent de leurs femmes, il ne leur permit de les voir qu'en ſecret, & à condition qu'ils ne ſeroient apperçus de qui que ce fût, ſoit en entrant, ſoit en ſortant de l'appartement de leurs femmes; en ſorte qu'on ne pût violer cette Loi, ſans bleſſer la pudeur. Il crut que de cette ſorte, l'homme & la femme approcheroient l'un de l'autre avec plus d'ardeur, & que de ce commerce contraint, mais vif, il naîtroit des enfans mieux conſtitués, que d'un commerce libre & faſtidieux. Il ne laiſſa point aux hommes la liberté de différer leur mariage, & il leur ordonna de ſe marier dès qu'ils ſeroient devenus forts & robuſtes; au reſte il fit à l'égard des vieillards qui épouſoient de jeunes filles, un réglement aſſez étrange: ayant remarqué que ces vieillards impuiſſans étoient d'ordinaire extrêmement jaloux, & avoient grand ſoin que perſonne n'approchât de leurs femmes, il leur ordonna de choiſir dans la République quelque jeune homme vigoureux, auquel ils donnaſſent la liberté de coucher avec elles pour leur faire des enfans. Si un Lacédémonien avoit de l'averſion pour le mariage, & néanmoins quelque en-

vie d'avoir des enfans, Lycurgue lui permettoit par ſa loi de jetter la vue ſur quelque femme jolie & féconde, & d'avoir commerce avec elle, pourvu que ce fût du conſentement exprès du mari. Il accorda pluſieurs autres privileges de cette nature. Par ce moyen les femmes pouvoient avoir en quelque ſorte deux maiſons & deux familles : le mari regardoit les enfans que ſa femme avoit d'un autre, comme les freres uterins de ſes propres enfans, & comme faiſant partie de ſa famille, quoiqu'ils fuſſent exclus de ſa ſucceſſion. Voilà pourquoi la ville de Sparte a produit des hommes plus grands & plus forts qu'on n'en voit ailleurs.

Après avoir parlé de la naiſſance des Lacédémoniens, je dois à préſent parler de leur éducation. Ceux qui ſe piquent, parmi les Grecs de bien élever leurs enfans, dès qu'ils voient que ces enfans commencent à comprendre ce qu'on leur dit, ils leur donnent un eſclave pour être toujours auprès d'eux & veiller ſur leur conduite. Cet eſclave les mene chez les Maîtres d'école, pour apprendre la Grammaire, la Muſique, & ce qui regarde la lutte ; on leur donne

donne des chauſſures qui rendent leurs pieds délicats ; on les accoutume à changer d'habits ſuivant les ſaiſons, & on leur donne à manger tant qu'ils veulent. Lycurgue voulut au contraire que tous les enfans de la ville de Sparte fuſſent ſoumis à un homme public qui prît ſoin de leur conduite, & que cet homme fût choiſi parmi les Magiſtrats. On lui donna le nom de Pædonome, avec la charge de veiller ſur tous les enfans, & de les châtier lorſqu'ils le mériteroient. Il joignit au Pædonome un certain nombre de grands garçons, toujours armés de fouets, & prêts à punir les enfans qui manqueroient à leur devoir, ce qui les rendoit extrêmement obéiſſans & modeſtes. Au lieu d'imiter ceux qui par des chauſſures rendent les pieds des enfans tendres & délicats, il voulut qu'ils euſſent toujours les pieds nuds, pour les endurcir à la fatigue & aux injures de l'air, perſuadé qu'ils ſeroient plus en état de grimper ſur les montagnes & les rochers, de deſcendre dans les précipices, de ſauter & de courir lorſqu'ils auroient les pieds nuds, pourvu qu'ils y fuſſent accoutumés. Il leur ordonna auſſi de ne porter

qu'une même ſorte de vêtement toute l'année, afin qu'ils fuſſent moins ſenſibles au chaud & au froid. Il défendit de donner tellement à manger aux jeunes garçons, qu'ils en fuſſent entiérement raſſaſiés, voulant qu'ils appriſſent à ſouffrir la faim, à vivre de peu, & à ſe contenter de la nourriture qui s'offroit. Il leur preſcrivit en même tems une nourriture qui fortifiât leurs corps ſans l'engraiſſer, qui entretint leur ſanté & les fit croître ; mais de peur que l'abſtinence ne les incommodât, il leur permit de manger tout ce qu'ils pourroient attraper. Lorſqu'on veut dérober quelque choſe, il faut veiller pendant la nuit, tromper pendant le jour, tendre des piéges, avoir des eſpions. On vouloit donc que les enfans s'exerçaſſent à cela, afin qu'ils devinſſent un jour capables de ſe procurer les choſes néceſſaires, & qu'ils fuſſent plus propres à la guerre. Quelqu'un me demandera peut-être pourquoi on fouettoit les enfans pris ſur le fait lorſqu'ils déroboient, puiſque le larcin étoit regardé à Sparte comme une bonne action ? Mais ne punit-on pas les enfans qui manquent dans les choſes qu'on leur preſ-

crit ? On châtioit à Sparte les enfans pris ſur-le fait, lorſqu'ils déroboient comme des filoux ignorans & maladroits. Quoiqu'on fit grand cas de l'adreſſe de ceux qui déroboient du blé, cependant ils étoient fouettés par les autres jeunes gens devant l'autel de Diane : c'étoit leur récompenſe ; pour faire entendre que celui qui eſt capable de ſouffrir une douleur paſſagere, ſe prépare un bonheur durable, & qu'au contraire l'homme lâche & efféminé vit ſans gloire, & eſt malheureux.

Mais afin que les enfans hors de la préſence de leur maitre ne fuſſent pas abandonnés à eux-mêmes, Lycurgue donna à tous les citoyens le pouvoir d'ordonner aux jeunes gens en l'abſence de leurs maitres, ce qu'ils jugeroient à propos, & de les châtier lorſqu'ils les trouveroient en faute ; ce qui les rendoit ſages & modeſtes en tout tems : parce que nous reſpectons naturellement ceux qui ont inſpection ſur notre conduite. Et même afin que les enfans ne fuſſent jamais ſans ſupérieurs, il ordonna que celui des enfans qui auroit le plus d'eſprit & de ſageſſe commanderoit à ſes compagnons lorſqu'il n'y auroit

point d'homme pour leur commander.

Au reste, comme l'amour sert beaucoup à l'éducation, je crois devoir parler ici des amours des Lacédémoniens : c'est la coutume chez quelques peuples de la Gréce, comme chez les Béotiens, qu'un homme prenne un enfant dans sa maison, ou qu'il lui fasse des présens, comme il se pratique chez les Eléens. Chez d'autres peuples, il n'est pas même permis aux hommes de s'entretenir avec les jeunes gens qu'ils paroissent aimer. Lycurgue en usa autrement, & il ordonna que si quelque honnête homme avoit de l'inclination pour un enfant, à cause de ses belles qualités, & vouloit s'attacher à lui, il le pût faire librement, regardant cela comme une chose louable & utile pour l'éducation des enfans. Cependant il voulut qu'on regardât comme une chose honteuse l'inclination qu'un homme avoit pour un enfant, seulement à cause de sa beauté. Ces sortes d'amours étoient à Lacédémone semblables à la tendresse des peres pour leurs enfans, & à l'amitié qui regne entre les freres. Je ne suis point surpris que quelques personnes ayent de la peine à croire cela, d'autant que

dans la plupart des villes, les Loix ne condamnent point l'amour dont il s'agit.

Nous avons juſqu'ici comparé l'éducation des Lacédémoniens avec celle des autres Grecs ; & il eſt aiſé de juger laquelle rend les hommes plus modeſtes, plus ſages & plus ſoumis. Chez la plupart des Grecs, lorſque les enfans entrent dans l'âge de l'adoleſcence, on leur ôte leurs Gouverneurs & leurs Précepteurs & on les abandonne à leur propre conduite, Licurgue fit ſur cela un réglement contraire. Ayant éprouvé qu'à cet âge les paſſions ſont vives, qu'on a un fort penchant aux plaiſirs, & beaucoup d'indocilité, il voulut que ce fût alors qu'on fît travailler davantage les jeunes gens, & qu'ils fuſſent ſans ceſſe occupés, déclarant que quiconque voudroit s'en exemter ne pourroit jamais prétendre aux dignités de la République ; en ſorte que non ſeulement les Gouverneurs publics des enfans, mais encore ceux qui s'intéreſſoient à eux en particulier, avoient grand ſoin d'empêcher que par leur pareſſe & leur lâcheté ils ne ſe rendiſſent mépriſables à tous les Citoyens. Voulant d'ailleurs que les enfans priſſent de bonne heure du goût

pour l'honnêteté & la pudeur, il ordonna que lorsqu'ils marcheroient, ils cachassent leurs mains sous leurs robes ; qu'ils observassent le silence, qu'ils ne regardassent ni à droite ni à gauche ; & qu'ils ne jettassent la vue que sur les objets qui étoient devant eux ; en quoi il fit voir que les hommes peuvent être aussi modestes que les femmes. En effet, à voir les jeunes enfans de Lacédémone, vous les prendriez pour de petites statues dont la bouche ne s'ouvre point, & qui ne tournent point les yeux : vous les trouveriez plus modestes que de jeunes filles qui ne sont jamais sorties de leur appartement. Lorsque ces enfans sont assemblés dans la salle où ils mangent tous ensemble, aucun d'eux ne parle qu'on ne l'interroge : tels sont les réglemens de Lycurgue par rapport à l'enfance.

Il fit encore des réglemens très-sages pour l'âge de puberté. Voyant que ceux de cet âge réussissoient dans le chant & dans la gymnastique, & qu'ils tâchoient les uns & les autres de s'y surpasser, il crut qu'ils pourroient avoir la même émulation pour la vertu & pour les actions de courage : à cet effet voici ce

qu'il imagina. Les Ephores choiſiſſent dans la République trois hommes qu'on appelle Hippagretes, dont chacun choiſit cent jeunes hommes, & déclare en même tems pourquoi il préfére les uns aux autres. Ceux qui ne ſont point reçus dans ce corps deviennent non ſeulement les ennemis de ceux qui les ont rejettés, mais encore de leurs compagnons qui ont été préférés à eux. Alors ils s'éclairent les uns les autres, & obſervent réciproquement leur conduite, pour y trouver des ſujets de reproche; cette jalouſie & cette émulation eſt très-agréable aux Dieux, & très-utile à la patrie, parce qu'elle excite les hommes à la vertu & leur apprend leurs devoirs. Les uns & les autres tâchent de ſe rendre forts & vigoureux, parce qu'il leur arrive ſouvent d'en venir aux mains lorſqu'ils ſe rencontrent. Mais tout citoyen eſt en droit de les ſéparer, & ſi alors quelqu'un réſiſte à celui qui les ſépare, le Gouverneur général de la jeuneſſe le conduit devant les Ephores, qui le puniſſent ſévérement, pour lui apprendre à ne pas ſuivre ſon courage au mépris des Loix.

Les Grecs ont coutume de choiſir

leurs Magistrats parmi ceux qui sont parvenus à l'âge viril, & quoiqu'ils ne leur fassent faire aucun exercice de corps, ils ne laissent pas de les faire aller à la guerre ; Lycurgue crut qu'à cet âge il convenoit de s'exercer à la chasse, & déclara que c'étoit une occupation très-honnête pour un Magistrat, à moins que les devoirs de sa charge ne lui en ôtassent le loisir : il jugea que cet exercice étoit très-propre à les entretenir dans l'habitude des travaux de la guerre.

Voici encore ce qu'il ordonna par rapport à la maniere de vivre. Les Lacédémoniens, à l'exemple des autres Grecs, mangeoient autrefois chacun en particulier dans leurs maisons ; leur Législateur ayant remarqué plusieurs abus qui se commettoient dans ces repas particuliers, voulut qu'ils mangeassent tous en public, afin que personne ne pût cacher ses excès, ordonnant que ces repas fussent très-sobres, & ne servissent qu'à soutenir la nature sans satisfaire la gourmandise. Outre les viandes ordinaires, il voulut qu'on distribuât souvent du gibier, & que les riches missent en commun le fruit de leur

chaſſe, en ſorte que tout le monde trouvât de quoi ſe raſſaſier, ſans qu'il en coutât beaucoup de dépenſe. Il défendit de boire ſans beſoin, pour ménager également la ſanté du corps & de l'eſprit; mais il permit à chacun de boire autant qu'il auroit ſoif, parce qu'alors la boiſſon eſt plus ſaine & plus agréable que lorſque l'on boit ſans néceſſité. On ne voyoit donc point de Lacédémoniens ruiner leur fortune ou altérer leur ſanté par la bonne chere & par l'uſage immodéré du vin.

Dans toutes les villes on voit chacun chercher ſes ſemblables, & les jeunes gens être enſemble & ſe comporter fort librement. A Sparte les jeunes gens ſont toujours dans la compagnie de quelques vieillards. On s'entretient dans les repas publics des belles actions des Citoyens: il ne s'y paſſe rien de honteux, on n'y dit rien d'indécent. Comme chacun eſt obligé de s'en retourner le ſoir à pied dans ſa maiſon, on prend garde de trop boire de peur de chanceler en chemin: car chacun doit après le ſouper ſe rendre chez lui ſans lumiere, n'étant pas permis à celui que l'âge n'exemte pas encore d'aller à la guerre, de ſe faire

conduire la nuit avec un flambeau.

Lycurgue ayant conſidéré que ceux qui s'exercent après le repas ont le teint fleuri avec beaucoup d'embonpoint & de vigueur, & qu'au contraire ceux qui ne font aucun exercice ſont gros, peſans & foibles, au lieu que celui qui s'accoutume au travail ſe forme un corps propre à tout ; il ordonna que les plus âgés dans chaque claſſe d'exercice donneroient l'exemple du travail à leurs compagnons, ce qui fait qu'il n'y a point d'hommes qui ayent une meilleure complexion, ni plus de vigueur que les Lacédémoniens, qui exercent ſans ceſſe leurs jambes, leurs bras & leurs épaules.

Dans les autres villes, le Citoyen maître ſeulement chez lui, ne commande qu'à ſes enfans & à ſes domeſtiques. Mais ſelon la Loi de Lycurgue, chaque pere de famille a autant d'autorité ſur les enfans de ſes Concitoyens que ſur les ſiens propres, & leur uſage eſt de les traiter comme le feroit leur pere même. Si un enfant fouetté par un autre que ſon pere venoit ſe plaindre à lui, ce ſeroit une choſe honteuſe ſi ce pere ne le fouettoit pas encore ; il y a tant

d'harmonie à Lacédémone entre les Citoyens pour l'éducation des enfans, que chacun concourt à les empêcher de faire des fautes. Il y eſt permis auſſi de ſe ſervir des domeſtiques d'autrui dans le beſoin, auſſi bien que de ſes chiens de chaſſe. Si quelqu'un a beſoin des chiens d'un autre pour chaſſer, il l'invite à chaſſer avec lui, & celui qui le refuſe eſt obligé de lui prêter ſes chiens.

On en uſe de la même maniere par rapport aux chevaux. Un homme, ou qui eſt malade, ou qui n'a point de voiture, ou qui a un long voyage à faire, monte ſur le premier cheval qu'il trouve, & après s'en être ſervi le rend à celui à qui il appartient. C'eſt auſſi l'uſage parmi eux que les chaſſeurs qui ſe retirent de bonne heure laiſſent à manger, dans certains endroits dont on eſt convenu, pour les autres chaſſeurs qui pourroient être ſurpris de la nuit. C'eſt en ſe ſoulageant ainſi mutuellement que les pauvres participent aux biens des riches, & que tout ſemble être en commun.

Dans les autres villes de la Gréce, chacun tâche d'augmenter ſa fortune particuliere ; l'un eſt Laboureur, l'au-

tre est Marinier, celui ci est Marchand, celui-là est Artisan. A Sparte il n'est point permis à ceux qui sont de condition libre de travailler à s'enrichir, & ils ne peuvent s'occuper qu'à ce qui est capable de contribuer à la liberté & à la gloire de leur Patrie. Pourquoi en ce pays-là ambitionneroit-on les richesses, puisqu'en quelque façon tous les biens y sont communs, & que tous vivent de la même maniere, & ne font pas meilleure chere les uns que les autres? La richesse ne les rendroit pas plus magnifiques dans leurs habits, parce qu'on y fait peu de cas de ces frivoles ornemens, & que toute la parure d'un Lacédémonien consiste dans un air de santé & de vigueur. Il n'est pas nécessaire non plus qu'ils tâchent de s'enrichir pour être en état de régaler leurs amis, parce qu'il est plus glorieux à Sparte de travailler pour ses amis, que de faire pour eux de la dépense, l'un marquant de la générosité, & l'autre ne marquant que de la richesse.

Lycurgue voulut que la monnoie de Sparte fût de telle nature, que celui qui en prétendroit amasser jusqu'à la valeur de dix mines, (c'est-à-dire cent

écus,) ne pourroit le faire à l'inſçu de ſes eſclaves, parce qu'il falloit beaucoup d'eſpace pour contenir les eſpéces qui formoient cette ſomme, & qu'on étoit obligé de les voiturer dans une charrette. On fait à Lacédémone une exacte recherche de l'or & de l'argent, & l'on punit ſévérement celui qui en eſt trouvé poſſeſſeur. Par quel motif donc s'efforceroit-on d'amaſſer des richeſſes dans une ville où la peine de les acquérir ne ſeroit point ſuivie du plaiſir de l'uſage ?

Tout le monde ſçait que les Lacédémoniens ont beaucoup de reſpect pour leurs Loix, & craignent beaucoup leurs Magiſtrats. Je crois que Lycurgue n'entreprit point de donner des Loix à ſa Patrie ſans avoir auparavant conſulté les principaux de la ville, & les y avoir fait conſentir. Dans les autres villes, les perſonnes diſtinguées affectent de paroître ne point craindre les Magiſtrats, regardant cette crainte comme indigne d'un homme de condition libre. A Sparte, au contraire, les perſonnes du premier rang ont une profonde vénération pour les Magiſtrats : ils ſe font une gloire de s'abaiſſer devant eux, & lorſque ces Magiſtrats les en-

voient chercher, ils se hâtent de se rendre à leurs ordres, persuadés qu'en se montrant ainsi obéissans, ils donnent un exemple important à tout le peuple. Cet usage a sans doute été établi par Lycurgue conjointement avec les Ephores, qui connoissoient combien l'exacte obéissance importe à la police d'une ville, au commandement d'une armée & au gouvernement d'une famille; il jugea que plus la puissance du Magistrat seroit étendue, plus elle seroit terrible, & le respect des Citoyens plus grand. Les Ephores ont donc le pouvoir de condamner à l'amende qui il leur plaît, & de la faire payer sans délai. Ils peuvent déposer les Magistrats, les exiler, les emprisonner, & même leur faire leur procès pour les faire mourir. Cependant la puissance des Magistrats est absolue: mais on ne suit pas à Sparte la coutume des autres villes, où les Magistrats créés par le peuple exercent pendant tout le cours d'une année leur charge comme il leur plaît. Les Ephores imitans les Rois & ceux qui présidents aux Jeux de la course & de la lutte, punissent sur le champ le Magistrat qui contrevient aux Loix.

Entre les meſures ſages que Lycurgue prit pour diſpoſer ſes Concitoyens à recevoir ſes Loix, j'eſtime infiniment la précaution qu'il eut avant que de les propoſer, de ſe rendre avec les principaux de ſa ville au Temple de Delphes pour demander à Apollon ſi les Loix dont il s'agiſſoit rendroient ſes Compatriotes meilleurs & plus heureux. Ce ne fut qu'après que l'Oracle eut répondu que ces Loix ſeroient utiles, que Lycurgue oſa les propoſer, & les Lacédémoniens jugerent alors que ce ſeroit une révolte contre la volonté des Dieux, & une eſpéce d'impiété que de refuſer de s'y ſoumettre.

Lycurgue ſçut encore établir dans les eſprits des Lacédémoniens une maxime admirable, qui eſt qu'une mort honnête eſt préférable à une vie honteuſe. Car ſi l'on y prend garde, on trouvera qu'il meurt bien plus d'hommes lâches & qui craignent la mort, qu'il ne meurt d'hommes courageux, qui préférent la mort à l'infamie ; pour moi je ſuis perſuadé que les hommes braves & vaillans vivent beaucoup plus longtems que les hommes lâches & timides ; parce que la valeur eſt plus agile & plus adroite,

plus prompte, plus libre que n'eſt la poltronnerie. Auſſi voit-on que la gloire accompagne toujours la bravoure, & que les ſoldats ſe réjouiſſent de porter les armes avec d'autres ſoldats hardis & belliqueux.

Voici comme Lycurgue s'y prit pour bannir la lâcheté ; il eut ſoin que les braves puſſent jouir de toutes les commodités de la vie, & qu'au contraire les lâches & les efféminés fuſſent miſérables. Dans les autres villes, quand quelqu'un ſe comporte lâchement, on ſe contente de dire qu'il eſt lâche ; mais on lui conſerve tous les droits des autres Citoyens, il a la liberté d'aller & de venir ſur la Place, de s'y exercer & de s'y aſſeoir comme tous les autres. A Sparte on regarde comme un grand deshonneur de loger, de manger, ou de faire aucun exercice avec un homme qui a donné des preuves de lâcheté : chacun le fuit, & il arrive ſouvent que quand les Lacédémoniens font une partie pour jouer à la paume, l'homme lâche & efféminé n'eſt reçu ni d'un côté ni d'un autre. Aux danſes & aux ſpectacles publics, il n'a que les places de rebut. Si quelqu'un ſe rencontre ſur ſon chemin,

chemin, ce lâche eſt obligé de lui faire place & de ſe ranger pour le laiſſer paſſer commodément, & dans les Aſſemblées il faut qu'il ſe leve devant les plus jeunes ; ſes filles n'ont point la liberté de ſortir de leur logis, & ſi ſa femme paroît en public, il eſt condamné à l'amende ; s'il lui arrive de ſe parer, de ſe mettre en un mot comme les honnêtes gens, on ſe jette ſur lui, & on l'accable de coups. Faut-il être ſurpris que les Lacédémoniens préférent la mort à une vie honteuſe ? Lycurgue n'omit rien auſſi pour engager ſes Compatriotes à ne ſe point démentir, & à être vertueux juſqu'à la fin de leur vie. Il ordonna qu'on examineroit la conduite de ceux qui auroient gouverné, & que cet examen ſe feroit dans leur vieilleſſe. Au reſte il voulut que les vieillards euſſent des prérogatives & des honneurs ; il les conſtitua Juges de tous les combats qui regardent l'eſprit, & qui ſont autant au-deſſus des combats qui dépendent de la force ou de l'adreſſe, que l'eſprit l'eſt au-deſſus du corps.

Ayant auſſi jugé que les hommes vicieux & corrompus ne pouvoient con-

tribuer à l'augmentation de la puiſſance d'une République, il ſçut ſi bien faire goûter ſes leçons de ſageſſe aux Lacédémoniens, qu'il leur donna à tous de l'ardeur & de l'émulation pour la vertu, ce qui fait que Sparte paſſe pour la ville la plus vertueuſe du monde, & pour le ſéjour de l'honneur & de la probité. Auſſi, au lieu que dans les autres Républiques les Légiſlateurs ont décerné des peines pour les crimes ; ce Légiſlateur de Sparte s'eſt contenté de déclarer infâmes les hommes lâches & efféminés, perſuadé que les voleurs ne font tort qu'à ceux qu'ils volent ; au lieu que les lâches & les pareſſeux ſont cauſe de la ruine de leur Patrie.

Il ordonna auſſi que ceux qui obſerveroient exactement les Loix, auroient autant de priviléges que les autres, ſans égard à la foibleſſe de leurs corps, ou à leur pauvreté. Mais que ceux qui mépriſeroient les Loix ſeroient mépriſés eux-mêmes. Comme on tient que Lycurgue vivoit vers le tems des Héraclides, il eſt vraiſemblable que les Loix de Sparte ſont fort anciennes : elles ſont néanmoins aſſez nouvelles pour tous les autres peuples ; car c'eſt une

choſe étrange, que tous admirent & vantent ces Loix, & qu'aucune République n'ait le courage de les adopter.

Les Lacédémoniens ont des coutumes très-ſages par rapport à la maniere de faire la guerre lorſqu'ils l'ont déclarée. Les Ephores font publier que les cavaliers, les piétons & les artiſans d'un certain âge marcheront: ce qui fait que dans le camp des Lacédémoniens on trouve toujours des gens de toutes ſortes de profeſſions, telles qu'il y en a dans les villes; on publie enſuite une Ordonnance, afin qu'un certain nombre de charrettes & de bêtes de voiture ſoit prêt pour tranſporter les machines, les équipages & les inſtrumens de guerre.

Lycurgue voulut que les ſoldats fuſſent habillés de couleur d'écarlate, & portaſſent des boucliers d'airain, parce que l'écarlate a quelque choſe de martial, & que l'airain ſe polit aiſément, & ne ſe rouille jamais. Il permit à ceux qui auroient paſſé l'âge de puberté, de porter de longs cheveux, afin qu'ils paruſſent plus grands & plus terribles aux ennemis. Il diſtribua en ſix cohortes toute la cavalerie & toute l'infanterie:

Il mit à la tête de chaque cohorte un Polemarque, ou un Officier Général, quatre Centurions, huit Cinquanteniers, & seize autres Officiers subalternes. Il arrive quelquefois que selon les ordres du Général, ces six cohortes sont partagées en compagnies tantôt de vingt-cinq hommes, tantôt de soixante-quinze, & tantôt de cent cinquante. Quelques-uns croient que la disposition de l'infanterie, en usage chez les Lacédémoniens, n'est pas favorable aux évolutions, mais ils se trompent. Les Capitaines sont à la tête des troupes, & chaque ligne peut combattre aisément; les uns ayant ordre de précéder, & les autres de suivre. Les lignes s'avancent à la voix des Officiers subalternes, & alors les phalanges s'éclaircissent ou se serrent, & quoiqu'ébranlées, elles ne laissent pas de faire face & de combattre de tous côtés: ce qui n'est pas aisé à comprendre à d'autres qu'à des Lacédémoniens, qui font paroître en cela plus d'agilité que des Gladiateurs: lorsqu'ils forment leurs bataillons en triangle, leur arriere-garde forme le corps de bataille. Si l'ennemi se présente pour attaquer la

pointe de l'avant-garde, on ordonne à un Officier Général de ſe mettre à la tête de cette pointe du côté gauche juſqu'à ce que la Phalange ait fait ſon évolution pour ſe préſenter toute entiere & faire tête à l'ennemi. Si dans cet état l'armée ennemie s'avance pour attaquer en queue, alors les files s'ouvrent, il ſe fait une évolution, & par ce moyen les meilleures troupes repouſſent les efforts des ennemis. Le Commandant d'un bataillon ne regarde pas comme un déſavantage d'être placé à la gauche, parce que tous les côtés ſont bien garnis. Si quelquefois il juge à propos de ſe placer à la droite, alors il range ſon bataillon en triangle, & lui fait faire une évolution juſqu'à ce que lui-même ſe trouve à la pointe droite, & que les troupes qui étoient à l'arriere-garde ſe rangent à la pointe gauche. Si les ennemis rangés vis-à-vis la droite avancent leurs bataillons en triangle, les Lacédémoniens font alors une converſion ſemblable à celle d'une Galere, & font marcher leurs ſoldats par centaines, en ſorte que la ligne qui étoit à l'arriere-garde ſe trouve bientôt à la droite en état de ſoutenir le choc des ennemis ;

si au contraire l'armée ennemie se prépare à attaquer la gauche, les Lacédémoniens pour les repousser font passer à la gauche la derniere ligne de l'arriere garde.

Lycurgue donna aussi aux Lacédémoniens des préceptes très-utiles par rapport aux campemens ; comme dans un campement où les troupes seroient rangées en quarré, les quatre coins du quarré seroient inutiles, il voulut qu'ils formassent leur camp en rond, à moins qu'ils ne fussent à couvert par une montagne, ou qu'ils n'eussent derriere eux une riviere ou un retranchement : outre cela il établit des corps de garde dans le camp pour faire observer la discipline aux soldats, & il voulut qu'il y eût toujours des cavaliers postés sur des hauteurs pour observer la marche des ennemis, afin que personne ne sortît du camp pendant la nuit. Il chargea les Syrites de faire la sentinelle : mais aujourd'hui cet emploi est confié à des soldats étrangers soudoyés à cet effet, avec lesquels on mêle quelques hallebardiers Lacédémoniens ; on emploie à cela des étrangers plutôt que des esclaves, parce que les Lacédémoniens

ne veulent pas que leurs eſclaves ſoient jamais armés. Il eſt auſſi expreſſément défendu aux ſoldats de s'éloigner trop du camp pour leurs néceſſités. Les Lacédémoniens décampent ſouvent pour laſſer leurs ennemis, & pour l'avantage de leurs propres troupes. Il leur eſt ordonné de continuer toujours leurs exercices dans le camp, de s'y exerçer à la lutte & à la courſe, afin d'entretenir l'émulation entr'eux. La place d'exercice eſt marquée à chacun proche de ſa cohorte, afin qu'aucun n'ait occaſion de s'éloigner de ſon corps. Quand les exercices ſont achevés, le Polémarque leur ordonne de s'aſſeoir en ordre, ce qui ſert comme de revue, puis il les fait manger, & après il envoie quelqu'un à la découverte. Les ſoldats demeurent alors les uns avec les autres, ſe repoſent & ſe réjouiſſent entre eux juſqu'au ſoir, qu'un Héraut donne le ſignal pour ſouper. Après qu'ils ont chanté les louanges des Dieux, on leur ordonne de ſe coucher tout armés.

Que perſonne ne ſoit ſurpris que je ſois entré dans un détail qui fait connoître que les Lacédémoniens n'ont rien négligé de tout ce qui regarde l'art

& la diſcipline militaire. Il eſt à propos de parler maintenant du pouvoir qu'ils ont accordé à leur Roi, & de l'autorité qu'il a ſur l'armée. La ville de Sparte ſe charge de faire tous les frais de la table du Roi, auſſi bien que de celle de ſes Gardes & de tous ſes Officiers. Les Polémarques ou Généraux d'armée demeurent avec lui dans ſon Palais, afin d'être toujours en état de l'aider de leurs conſeils. Il y a dans le même Palais trois hommes qui ont ſoin de faire donner au Roi & aux Généraux tout ce qui leur eſt néceſſaire, afin qu'aucun autre ſoin ne les puiſſe détourner des affaires qui regardent la guerre & la ſûreté de l'Etat.

Voici comme le Roi ſe met en campagne & marche à la tête des troupes. Premiérement avant que de partir, il fait un ſacrifice à Jupiter conducteur & aux autres Dieux qui préſident aux voyages : enſuite un porte-feu ou Fecial ayant pris un tiſon ſur l'Autel, ſe rend ſur la frontiere, où le Roi ſe rend auſſi, & ſacrifie encore à Jupiter & à Minerve, & paſſe enſuite au-delà des limites de l'Etat. On porte toujours devant lui le feu ſacré qui ne s'éteint jamais

jamais & qui eſt ſuivi de pluſieurs victimes de toute eſpéce. Quand le Roi ſacrifie, il le fait avant le lever du ſoleil, comme pour prévenir les bienfaits de la Divinité, les Polémarques, les Centurions, les Cinquanteniers, les Officiers des troupes étrangeres, les Commiſſaires du bagage aſſiſtent au ſacrifice, ainſi que les Gouverneurs des villes qui veulent s'y trouver. Il y a outre cela deux Ephores qui dans la cérémonie du ſacrifice n'ont aucune fonction, à moins que le Roi ne les charge de quelque choſe: cependant ils obſervent tout ce qui ſe paſſe, & leur préſence inſpire la modeſtie qui convient.

Après le ſacrifice le Roi ordonne à chacun ce qu'il doit faire dans le jour, & tous s'acquittent ſi bien de ce qui leur eſt preſcrit, qu'on croiroit qu'ils auroient inventé eux-mêmes l'art de la guerre, & la diſcipline militaire. Lorſque le Roi marche, ſi l'ennemi ne ſe préſente point, il n'eſt précédé que des Syrites & de quelques Cavaliers qui vont à la découverte: s'il s'agit de combattre, le Roi fait un détachement du premier bataillon de la premiere cohorte, & s'avance vers la droite de

l'armée, juſqu'à ce qu'il ſe trouve dans le milieu, entre deux cohortes & deux Polémarques. Pour ce qui eſt de ceux qui ſuivent l'armée, & qui ſont du pavillon public, le plus ancien d'entr'eux a le ſoin de les ranger tous à la queue de l'arriere-garde. De ce pavillon public ſont les Haruſpices, les Médecins, les Joueurs de flute, les Commiſſaires du bagage, & tous ceux qui ſuivent l'armée par curioſité; ainſi rien ne manque dans le camp, parce qu'on a tout prévu, & qu'on a pourvu à tout.

Il ſemble que Lycurgue inſtitua très-ſagement, qu'avant d'en venir aux mains on égorgeroit en préſence des ennemis une chévre au ſon des flutes, & que tous les ſoldats auroient une couronne de fleurs ſur la tête. Il leur ordonna auſſi d'avoir toujours leurs armes propres & luiſantes: il vouloit que les jeunes ſoldats deſtinés à commencer le combat fuſſent toujours gais, & qu'ils excitaſſent eux-mêmes leurs Officiers à les mener contre l'ennemi. Au reſte, on n'entend aucun bruit dans leur camp, & le Commandant d'un bataillon ne parle jamais aſſez haut pour ſe faire entendre d'un autre bataillon; les or-

dres généraux ſont donnés par le Polémarque.

C'eſt au Roi de décider s'il eſt à propos de décamper : c'eſt à lui de marquer le lieu & les limites du camp, & de renvoyer les Ambaſſadeurs des alliés ou des ennemis. Tout le monde s'adreſſe à lui ; ſi quelques particuliers ont une conteſtation, ils préſentent leurs requêtes au Roi, qui les renvoie aux Hellénodiques, c'eſt-à-dire, aux Juges de la nation. Si quelqu'un lui demande de l'argent qui lui eſt dû, le Roi le renvoie aux Tréſoriers ; ſi un autre vient lui apporter le butin qu'il a fait, il eſt renvoyé aux Commis de la vente du butin. On peut dire que le Roi de Lacédémone eſt un Prêtre à l'égard des Dieux, & un Général d'armée à l'égard des hommes.

On me demandera peut-être ſi à Sparte on obſerve encore aujourd'hui les Loix de Lycurgue. Je ne puis donner ſur cela de réponſe déciſive. Je ſçais ſeulement que les Lacédémoniens aimoient mieux autrefois vivre tranquillement chez eux, ſans ambition dans la compagnie de leurs égaux, que de faire leur cour au Roi, pour obtenir

par de basses flateries des emplois & des Gouvernemens. Je sçais aussi que leurs prédécesseurs ont autrefois mépriſé les richesses, mais qu'aujourd'hui plusieurs d'entr'eux mettent leur gloire à posséder beaucoup d'or & d'argent. On chassoit autrefois de Sparte les étrangers, & il étoit défendu aux Lacédémoniens de voyager, de peur que les mœurs des autres peuples ne les corrompissent. Aujourd'hui les principaux d'entr'eux briguent le Gouvernement des places, & le commandement des troupes chez les étrangers. Alors ils se contentoient d'être dignes de commander, & à présent ils veulent commander & en sont peu dignes. C'est ce qui est cause que les Grecs, qui autrefois avoient coutume d'avoir recours aux Lacédémoniens, pour les prier de leur donner des Capitaines capables de les défendre contre leurs ennemis, sont maintenant en garde contre la puissance & l'ambition de ces mêmes Lacédémoniens, qui n'obéissent ni aux Oracles d'Apollon, ni aux Loix de Licurgue.

J'exposerai encore ici en peu de mots ce que ce fameux Législateur régla touchant l'autorité du Roi & celle de la

République ; ce réglement ſubſiſte encore aujourd'hui, & c'eſt peut-être la ſeule Loi de Lycurgue qui ſoit exactement ſuivie. Il ordonna donc que le Roi préſideroit à tout ce qui concerne la Religion, & ſacrifieroit lui-même pour le ſalut de la République : qu'il marcheroit toujours à la tête de l'armée, & auroit ſa part des victimes immolées. Il deſtina pour ſon entretien & celui de ſa maiſon, une certaine quantité des meilleures terres qui ſont aux environs de Sparte, non pour le faire plus riche que les autres, mais pour le faire ſubſiſter honnêtement, afin que le Roi pût avoir quelqu'un à ſa table pour lui tenir compagnie lorſqu'il ſeroit hors de la ville. Lycurgue régla qu'on lui ſerviroit toujours deux portions, non afin qu'il mangeât deux fois autant qu'un autre, mais afin qu'il fit manger avec lui celui qu'il voudroit.

Il permit auſſi au Roi de choiſir deux hommes appellés Pythiens, pour lui tenir toujours compagnie ; & que toutes les fois que les truies de la République auroient des cochons, il en appartiendroit un au Roi, afin qu'il eût toujours des victimes prêtes pour les ſacrifier.

Le long du Palais du Roi, il y a un étang qui fournit de l'eau en abondance. Lorsque le Roi entre dans quelque endroit, tout le monde se léve, excepté les Ephores. Le Roi & les Ephores renouvellent leurs sermens tous les mois: le Roi le fait en son nom, & les Ephores au nom de la République. Le Roi jure qu'il gouvernera l'Etat conformément aux Loix écrites & reçues: & la République jure de son côté qu'elle sera toujours soumise au Roi tant qu'il observera ce qu'il a promis. Tels sont les honneurs dont le Roi de Sparte jouit toute sa vie; c'est peu de chose, il est vrai, mais Lycurgue n'a pas voulu que les Rois de Sparte eussent le pouvoir & l'orgueil des autres Rois. Au reste, les honneurs extraordinaires que les Lacédémoniens rendent à leurs Rois après leur mort, font voir qu'ils les regardent en quelque sorte comme des demi-Dieux.

LETTRES
DE
CICÉRON
A ATTICUS,
AVEC DES
REMARQUES,
TRADUITES EN FRANÇOIS
PAR M. L'ABBÉ
DE SAINT RÉAL.

Tantum ſe quiſque profeciſſe ſciat, quantum ipſi Cicero placuerit. Quintil.

PRÉFACE.

DEPUIS que j'ai été capable d'entendre le Livre dont je donne la Traduction au Public, je me ſuis toujours étonné que perſonne ne l'eût encore donnée. Comme je croyois en connoître la difficulté, & qu'elle ne me paroiſſoit pas inſurmontable, je ne ſçavois pourquoi on ne s'étoit jamais mis en devoir de la vaincre. Il me ſembloit qu'on avoit traduit des Ouvrages auſſi difficiles, & qui n'étoient pas plus curieux. L'inclination particuliere que notre Nation a témoignée dans ce ſiécle pour ce genre d'écrire, augmentoit mon étonnement : je ne pouvois comprendre qu'on laiſſât les plus belles Lettres du monde preſque inconnues, pendant qu'on couroit après tant de médiocres,

pour ne pas dire de mauvaiſes.

Mais ma ſurpriſe a bien diminué, quand j'ai voulu faire ce que perſonne n'avoit fait. Les difficultés qui m'avoient paru ſurmontables, en liſant ce Livre ſeulement pour l'entendre, m'ont paru autant de monſtres quand j'ai eſſayé de le traduire. Je n'aurois jamais cru qu'il y eût ſi loin de l'une de ces choſes à l'autre. J'avoue même que j'ai paſſé plus avant. En me remettant tout ce que j'ai lu ſur ces Lettres dans les Livres de notre langue qui en parlent, j'ai cru m'appercevoir qu'elles n'étoient pas ſi connues qu'on penſe, & que la plûpart de ceux qui les vantent ne les connoiſſent guéres que de réputation; du moins n'ai-je encore vu perſonne qui m'ait dit les avoir aſſez étudiées pour les entendre, & qui en parlât avec autant de connoiſſance que j'ai ouï parler pluſieurs fois de celles du

même Auteur qu'on appelle Familieres, & de celles de Sénéque & du jeune Pline.

Quand je dis que celles-ci n'ont jamais été traduites, j'entens en notre langue, car il y en a une Traduction paſſable en Italien, dédiée à un Archevêque de Genes par un Matthieu Senarega, & imprimée par Manuce en 1555. Mais, toute paſſable qu'elle eſt, ſi je m'étois contenté de la ſuivre, la mienne ne ſeroit guéres plus intelligible que le Latin. Outre que cet Auteur-là n'avoit pu voir que des éditions fort imparfaites en comparaiſon de celles que nous avons maintenant, il ne paroît pas avoir fait le moindre effort pour expliquer les endroits obſcurs en les traduiſant; il ſe contente de les rendre à la lettre, & il ſe ſauve ainſi à la faveur de la conformité de ſa langue avec la Latine. Auſſi puis-je dire qu'il m'a été de ſi peu

de ſecours, qu'après les ſept ou huit premieres Lettres où je me ſuis obſtiné à le conſulter, dans la prévention où j'étois qu'il devoit m'être utile, j'en ai été ſi rebuté, que je l'ai laiſſé là.

I. La premiere difficulté de cette Traduction conſiſte dans le choix qu'il faut faire entre les différentes leçons. Elles ſont en ſi grand nombre, qu'excepté Petrone, je ne crois pas qu'il y ait d'Auteur où il y en ait tant. Le pis eſt, que ces différences ſont tout-à-fait eſſentielles, de ſorte qu'elles forment ſouvent des ſens contraires. On croiroit naturellement que les Commentateurs ſont d'un grand ſecours pour ce choix : mais la vérité eſt qu'ils ne ſont bons qu'à rapporter ces différentes leçons ; & qu'à en expliquer le ſens : car pour choiſir celle qui eſt à préférer, ils le font d'ordinaire par des principes ſi peu naturels, que qui

ſe régleroit par eux, feroit une Traduction inſupportable. J'ennuierois beaucoup, ſi je voulois prouver exactement ce que j'avance ici; je ne prétens pas même le faire dans les Remarques qu'on m'a obligé de joindre à la Traduction. Ceux qui connoiſſent les Commentaires, ſçavent qu'il me faudroit pour cela entrer dans un détail de Critique à épouvanter les plus déterminés Lecteurs, & que la plupart de ces différentes leçons ne méritent pas ſeulement d'être rapportées, bien loin de les examiner. Cela paroît ſuffiſamment par le peu d'endroits de cette nature, que j'ai touchés dans les Remarques; il y en a aſſez pour faire voir que je n'ai pas formé mon Texte par caprice.

Ce n'eſt pas que je veuille dire par-là que je puſſe toujours rendre raiſon du choix que j'ai fait entre ces différentes leçons. Il y

a bien des occaſions où je me ſuis déterminé par une eſpéce d'inſtinct, ſur la connoiſſance qu'une longue & curieuſe étude m'a donnée du ſiécle de ces Lettres, des Mœurs, du Gouvernement, de la Religion, du caractere des gens, & de la nature des affaires dont il y eſt parlé. Ceux qui n'ont pas fait cette étude, ou qui ne demeureront pas perſuadés par la lecture de ma Traduction que j'ai pris le bon parti, n'entreroient pas dans les raiſons que j'en pourrois donner, & les autres trouveront bien ces raiſons d'eux-mêmes.

Ce que je dis du mauvais choix que font les Commentateurs entre les différentes interprétations n'eſt pas pour inſinuer qu'ils m'ont été inutiles. Il y auroit autant de mauvaiſe foi que de vanité à le laiſſer croire. Ils m'ont été de ſi grand ſecours dans tout le reſte, que je n'aurois jamais entrepris cette

Traduction ſans eux. Non que je n'euſſe pu avec le tems faire peut-être le même travail que quelques-uns d'eux ont fait ſur ces Lettres : mais ce travail qui devoit néceſſairement précéder une Traduction, m'auroit occupé un tems ſi conſidérable, que s'ils ne me l'avoient pas épargné, comme ils ont fait, je n'aurois aſſûrément fait ni l'un ni l'autre. J'avoue donc que ces Commentateurs m'ont été extrêmement utiles. Je leur ai obligation d'une bonne partie de l'intelligence de mon Texte. Mais la difficulté de l'entendre, qui paroît ſi grande à ceux à qui il eſt étranger, n'eſt, je le répéte, qu'un jeu en comparaiſon de celle de le traduire.

II. Si je n'avois voulu que rendre fidélement en François le ſens du Latin de Cicéron, ce ſeroit toujours une grande affaire, à cauſe de la délicateſſe de ce ſens. Pour

exprimer des faits Hiſtoriques, des raiſonnemens de Phyſique, & des préceptes de Morale, il y a des termes dans toutes les langues, & celles qui n'en ont pas, en empruntent hardiment des autres. Toutes ces matieres ſont depuis long-tems comme naturaliſées Françoiſes par pluſieurs Ouvrages des Anciens qui en traitent, & qui ſont traduits heureuſement. Mais y en a-t-il qui traitent comme celui-ci de ce qui s'eſt paſſé de plus profond, de plus ambigu, de plus confus & de plus ſecret dans le cœur & dans l'eſprit d'un homme de la plus grande pénétration qui fût jamais, & d'une ſenſibilité égale à ſa pénétration ? & non ſeulement dans ſon cœur & dans ſon eſprit, mais auſſi dans celui de pluſieurs autres hommes, peu s'en faut de même prix & de même élévation que lui; tout cela dans le ſiécle le plus éclairé, le

plus fertile en grands perſonnages, & dans la plus importante & la plus délicate conjoncture dont il y ait mémoire ? Y a-t-il d'autre Ecrivain qui ne parle ſouvent qu'à demi mot, comme Cicéron fait dans ces Lettres ? qui ſoit rempli de penſées ſi fines, & où il y a ſi peu de priſe, qu'on auroit encore peine à les bien entendre, quand elles ſeroient expliquées fort au long, & dont la grace ſe perdroit également à les expliquer de cette ſorte dans une Traduction, & à les traduire à la lettre ? Quel tempérament trouver entre ces deux extrémités ? Quel détour prendre ſans s'égarer ? Comment tranſporter dans une autre langue une maniere ſi enveloppée & ſi ſuſpendue, ſi mince & ſi déliée de déſigner les choſes ? Faire penſer à des Lecteurs ce qu'il ne leur faut pas dire, & cela dans celle de toutes les langues dont les expreſſions portent

le moins au-delà de ce qu'elles disent, & qui par la même raison qu'elle a la ſuprême netteté en partage, tient pour mal dit, ou pour dit imparfaitement, tout ce qui peut ne s'entendre pas, ou qui étant dit autrement, pourroit s'entendre mieux.

Qu'il me ſoit permis d'exagérer un peu ce qui m'a fait tant de peine, juſqu'à me mettre pluſieurs fois ſur le point d'abandonner mon entrepriſe. Cependant ce n'eſt pas encore tout. Car quand même on attraperoit en chaque endroit particulier cette maniere ſi vive & ſi ſuccinte de s'exprimer, il reſteroit encore à lier ces endroits pour en faire un corps, à donner à cet amas d'expreſſions ſi difficiles à trouver, l'enchaînement néceſſaire pour faire qu'elles paroiſſent ſuivre les unes des autres : enfin à répandre dans tout cet aſſemblage cet air ſimple, original, & aiſé

juſqu'à la négligence, qui doit régner dans des Lettres familieres, qui regne dans l'Original de celles-ci, qui en eſt la beauté la plus admirable & la moins poſſible à conſerver.

III. Car je ne crois pas, comme la plupart de ceux qui les eſtiment, que leur partie la plus eſtimable ſoit les faits curieux & importans qu'elles contiennent, & qui appartiennent à l'Hiſtoire du tems. Elles ne ſont au plus par cet endroit que de fidéles Mémoires, & cette gloire eſt bien petite pour elles en comparaiſon de celle qu'elles méritent d'ailleurs. Je croirois mon tems bien mal employé à les traduire, ſi elles ne ſervoient qu'à contenter la vaine curioſité du commun du monde, pour les particularités de la vie des hommes extraordinaires, ſi ces particularités n'avoient rien d'utile, & ſi leurs motifs & leurs ſentimens

n'y étoient pas rapportés avec leurs actions, d'une maniere auſſi inſtructive qu'agréable. C'eſt leurs ſentimens ſur-tout que j'ai pris le plus à tâche d'expliquer dans mes Remarques. Que ſi je n'ai pas toujours pouſſé cette explication auſſi loin qu'elle pouvoit aller, les raiſons en ſont ſi faciles à deviner, qu'on ne ſçauroit manquer de me rendre juſtice : on ſuppléera facilement à ce que je ne dis pas. Il y a une commodité admirable à traiter de certaines matieres ; plus elles ſont importantes & ſalutaires, moins il eſt néceſſaire de les approfondir : il ſuffit de mettre l'eſprit ſur les voies ; il ne manque point à ſuivre de lui-même juſqu'au bout, quoiqu'on ne le mene qu'à moitié chemin, & la Nature acheve infailliblement ce que la prudence empêche l'Ecrivain d'achever.

Je dis donc que ce n'eſt pas ce

que j'eſtime le plus dans ces Lettres, que le rapport qu'elles ont aux affaires de la République. C'eſt la noble & égale confiance qui y paroît d'un bout à l'autre pour un même homme, & les différentes réſerves pour divers autres: c'eſt le détail de la vie domeſtique de l'Auteur, & ſa conduite dans ſa famille dont je ſuis charmé: c'eſt la peinture naïve qu'il y fait des différentes ſituations de ſon eſprit, ſuivant la différence des conjonctures; ſa ſincérité ſcrupuleuſe à rapporter les faits où il a le plus d'intérêt, ſans ſe flater ni flater les autres; ſans ſe rabaiſſer lui-même par une fauſſe modeſtie au préjudice de la vérité connue; mais auſſi ſans rabaiſſer les autres par jalouſie ou par prévention: c'eſt ſa fidélité aux plus petits devoirs comme aux plus grands, aux plus obſcurs comme aux plus éclatans: ſon mépris pour la ſuperſtition, &

ſon horreur pour la tyrannie : enfin tout ce qui regarde Cicéron comme particulier, plutôt que ce qui le regarde comme Sénateur. Cependant je doute que ce ſoit ce qu'on a le plus gouté juſqu'à préſent dans ces Lettres. *Gagner une bréche*, dit l'Oracle de Gaſcogne divinement à ſon ordinaire, *conduire une Ambaſſade ; régir un Peuple ; ce ſont actions éclatantes : tancer, rire, vendre, payer, aimer, haïr, & converſer avec les ſiens & avec ſoi-même : doucement & juſtement, ne ſe relâcher point, ne ſe démentir point ; c'eſt choſe plus rare, plus difficile, & moins remarquable.*

Voilà ce qui m'a attiré principalement à ce travail, & en quoi ces Lettres m'ont toujours paru d'une beauté ſinguliere, pour ne pas dire ineſtimable. On dira peut-être que ce qu'elles ont d'utile eſt bien compenſé d'ailleurs par les mauvais exemples qu'elles rapportent,

& par la corruption du ſiécle qu'elles repréſentent. J'avoue que cette conſidération m'a arrêté quelque tems : car il eſt vrai qu'on y voit l'audace autoriſée, & le crime heureux, la juſtice vendue à beaux deniers comptant : la probité moquée, l'eſprit de cabale régnant également parmi les bons & parmi les méchans : la fidélité conjugale violée ouvertement ſans peine & ſans honte, des débauches encore plus horribles tournées en plaiſanterie ; le ſalut du Peuple ſacrifié à l'ambition des Grands : le bien & la ſûreté des particuliers ſervir de jouet au caprice des Puiſſances : des gens ſans naiſſance, ſans capacité & ſans vertu, occuper les plus hautes places : enfin, & pour comble d'horreur, la Religion non ſeulement mépriſée, mais employée aux uſages les plus impies. Telles ſont, je l'avoue, les mœurs que cet Ouvrage repréſente. Ce

ne ſeroit pas aſſez pour le juſtifier, de dire qu'elles y ſont inceſſamment déteſtées, ſi elles apprenoient au monde quelque choſe de nouveau, & ſi on les publioit dans un ſiécle moins corrompu. Mais eſt-ce au nôtre à ſe ſcandaliſer de quelque choſe, & y a-t-il en tout cela de quoi nous ſurprendre? En voilà aſſez & peut-être trop ſur la matiere de cet Ouvrage : parlons de la maniere dont je l'ai traduit.

IV. Je ſerois bien empêché à rendre raiſon pourquoi j'ai tourné, comme j'ai fait, un nombre infini d'endroits ; pourquoi j'ai rendu, par exemple, *ſed* par *au contraire*, & *ipſe* par *comme de vous-même*. Cependant quelque étrange que cela paroiſſe d'abord, je doute qu'il y ait perſonne aſſez déraiſonnable pour le trouver mauvais, quand on y regardera de près. *Nolo medius fidius*, dit Cicéron dans la Lettre

Lettre à ſon frere, que j'ai jointe à ce Recueil, & que je ne choiſis pour la citer, que parce qu'étant la derniere que j'ai traduite, j'en ai l'idée plus fraîche que des autres : car toutes ces autres ne ſont pas moins pleines d'exemples ſemblables, *ex tuâ injuriâ in illum ſibi liberalem me videri ; ſed & te oro ut tu ipſe auctoritatem & monumentum aliquod relinquas*, &c. Voici comment j'ai rendu cela : *Je ſerois au déſeſpoir que vous cruſſiez que ce que j'en fais ſoit pour me faire honneur de réparer l'outrage qu'il a reçu de vous ; au contraire, je vous conjure de laiſſer comme de vous-même quelque témoignage*, &c.

J'ai lu quelque part que chaque Auteur de langue morte auroit preſque beſoin, pour être bien entendu, qu'on fît un Dictionnaire exprès pour lui ſeul : mais je n'avois jamais ſi bien compris cette

vérité, qu'en faiſant cette Traduction. J'ai trouvé en mon chemin vingt mots employés très-certainement dans un ſens différent de celui, où non ſeulement Sénéque & Pline, mais où Céſar & Tite-Live les emploient toujours. Comment donc, me dira-t-on, en pouvez-vous connoître la propriété, ſi les autres bons Auteurs contemporains de la même langue ne vous aident pas à la diſcerner? A cela je ne puis répondre autre choſe, ſinon que je la connois par la ſuite du diſcours. On ne ſçauroit mieux juger dans quel ſens un Auteur s'eſt ſervi d'un mot, qu'en conſidérant à quoi il l'applique. C'eſt ce qu'on peut voir clairement dans l'exemple que je viens de rapporter, & dans ceux que je rapporterai encore.

Non ſeulement Cicéron emploie les mots à des uſages qui lui

ſont particuliers : mais ce qui eſt bien plus embarraſſant, il ſe ſert ſouvent d'un même mot pour ſignifier des choſes fort différentes. Qui croiroit, par exemple encore, que *quid ?* avec un point interrogant après, ſe dût traduire une fois par *&*, & une autre fois par *depuis quand*, & une autre fois par *que direz-vous*, dans la même période ? On en va juger. C'eſt un peu après le milieu de la même Lettre, que j'ai déja citée, & quelques lignes plus haut que le paſſage précédent. *Ne deminuat hæres ? quid ſi inficiatur ? ſi omninò non debetur ? quid ? Prætor ſolet judicare deberi ? Quid ? ego Fundanio non cupio ? Qu'un héritier ne puiſſe pas diſpoſer de ce qui lui eſt laiſſé ? & s'il nie de rien devoir ? Si en effet il ne doit rien ? Depuis quand un Préteur comme vous êtes, prononce-t-il ſur la validité des dettes ? Que direz-*

vous ? Que je ne me ſoucie guéres de Fundanius ? &c. C'eſt le nom de celui contre qui Cicéron écrivoit à ſon frere.

Après les excellentes Traductions qui ont paru dans ce ſiécle, & que je m'abſtiens de nommer pour épargner les autres, il n'eſt plus néceſſaire d'avertir que la bonne maniere de traduire n'eſt pas de traduire au pied de la lettre. Quand cela feroit un effet déſagréable, il faut, à quelque prix que ce ſoit, trouver des équivalens qui portent ſi préciſément dans l'eſprit le même ſens que le texte Latin, qu'on puiſſe croire raiſonnablement que ſi l'Auteur avoit écrit en François, il ſe ſeroit ſervi de ces mêmes équivalens. Cette licence fait toujours un bon effet : mais elle eſt d'une néceſſité abſolue dans les endroits comme le dernier que je viens de citer. Com-

ment rendre autrement que par des équivalens, comme j'ai fait, un même mot qui avoit trois ſignifications ſi différentes ? Notre langue n'a guéres de termes qui veuillent dire tant de choſes ; &, quand elle en auroit beaucoup, elle craint ſi fort l'équivoque, que ce ſeroient toujours ceux dont elle ſe ſerviroit le moins. Cet endroit ſi extraordinaire ſuffit donc pour donner l'idée de ma maniere de traduire, & de la difficulté d'y réuſſir, puiſqu'il n'eſt pas naturel de préſumer qu'on puiſſe diverſifier de tant de façons en François une même expreſſion Latine, ſans qu'il ait couté beaucoup à les trouver & à les choiſir.

Il y a pluſieurs autres endroits qui ne paroîtront pas moins étranges à ceux qui ne ſçavent pas parfaitement le Latin. Un ſeul mot de cette langue a quelquefois be-

ſoin de deux mots François pour être rendu fidélement, faute d'un ſeul qui y réponde. Il arrive beaucoup plus ſouvent au contraire, (car c'eſt le défaut le plus ordinaire du ſtyle de Cicéron, s'il eſt permis de lui en trouver) que deux mots Latins, dont il ſe ſert tout de ſuite, ſont ſi fort ſynonymes, qu'un ſeul mot François ſuffit pour en exprimer le ſens dans toute leur étendue. C'eſt de quoi j'avertis ici pour toujours, n'étant pas d'avis d'en rendre raiſon à chaque ligne: car mon Livre n'eſt pas fait pour enſeigner le Latin à ceux qui ne le ſçavent pas; mais ſeulement pour leur faire entendre les Lettres de Cicéron, auſſi bien, ſi je puis, que s'ils le ſçavoient parfaitement.

Voilà ce que j'avois à dire ſur ma maniere de traduire, & que j'ai cru qui tiendroit lieu d'un

grand nombre de Remarques que je n'ai pas faites. Je ſuis même ſi perſuadé que ces ſortes de Remarques ne plaiſent guéres, que j'ai fait imprimer la plupart de celles de cette nature que j'ai faites, en caractere différent des autres, que je me flate que tout le monde ſera bien aiſe de lire.

V. Pour ce qui eſt de celles qui ſont purement Hiſtoriques, je ſerois bien fâché qu'on y trouvât quelque choſe à redire, excepté dans quelques-unes où je déclare que je n'ai pu rien trouver de plus que ce que j'y rapporte : car je n'ai garde d'être fâché qu'on ſouhaite dans ces endroits-là ce que je ſouhaitois moi-même de ſçavoir, & que je ne ſçais pas. C'eſt une carriere que j'ouvre fort librement aux Sçavans, & ils ne ſçauroient me faire plus de plaiſir que de ſuppléer à mon ignorance. Mais pour

les autres endroits où je ne fais pas cette déclaration ; ce n'eſt pas toujours une conſéquence, que j'ignore bien des choſes qu'ils auroient dites s'ils avoient été en ma place, parce que je ne les dis pas. Peut-être ſçais-je comme eux ce qui ſe peut dire de plus ſur ces matieres : mais outre que je n'ai pas cru devoir dire tout, je me ſuis déterminé au choix de ce que j'en ai dit, par des motifs ſi différens de celui qui les détermine d'ordinaire, qu'il ſeroit difficile que nous nous rencontraſſions dans ce choix. Leur principal but dans les Commentaires eſt moins de tirer de peine les Ignorans, que de s'en faire admirer, en rapportant les choſes les plus ignorées, qui ne ſont pas toujours les plus néceſſaires à ſçavoir, & qu'on honore mal-à-propos du nom de curieuſes. Mais pour moi, qui crois

qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on ignorât beaucoup de choſes qu'on ſçait, bien loin de croire que tout ce qu'on ne ſçait pas mérite d'être ſçu, je me ſuis retranché dans toutes les matieres que j'ai eu à traiter, à n'en rien dire qui ne fût néceſſaire pour entendre mon texte, ou manifeſtement utile à ſçavoir, ou ſi agréable, qu'il pût paſſer pour utile.

Ce n'étoit pas d'abord mon deſſein de donner ſi peu de choſe à la fois de cette Traduction : mais ayant trouvé, contre mon attente, à la fin de ces deux premiers Livres, qu'ils faiſoient un volume raiſonnable à cauſe du grand nombre de Remarques que j'ai été obligé d'y joindre, j'ai cru qu'on ne ſeroit pas fâché de voir ces Livres, en attendant les autres. Cette quantité exceſſive de Remarques vient de ce que le premier eſt le

plus difficile de tous, & auſſi de ce qu'il m'a fallu expliquer des choſes dans tous les deux qui ſerviront pour les ſuivans. Et, à dire le vrai, quand on entreprend un Ouvrage d'auſſi longue haleine, & d'auſſi grand travail que celui-ci, il eſt bien naturel d'avoir impatience d'en montrer quelque choſe au Public, pour ſçavoir ſi on aura le bonheur de lui plaire.

LES LETTRES DE M. T. CICERON, FILS DE MARCUS, ET PETIT-FILS DE MARCUS, A TITUS POMPONIUS ATTICUS.

Remarques sur le Titre.

LES Romains avoient ordinairement trois noms : le premier étoit le nom propre qui répondoit en quelque sorte à notre nom de Baptême. Il n'y avoit en toute la langue Latine que dix-huit de ces noms propres qui fussent bien en usage. Comme ils devoient être fort connus à cause du petit nombre, on ne les marquoit presque jamais, en les écrivant, que par

leurs premieres lettres, *P.* pour *Publius*, *Cn.* pour *Cneius*, *S.* pour *Servius*, & ainſi des autres. Le fils aîné portoit toujours le même nom que le pere, ce qui cauſe ſouvent de la confuſion dans l'hiſtoire des familles, & l'on donnoit d'autres noms aux cadets pour les diſtinguer. Ainſi, Cicéron qui étoit aîné s'appelloit *Marcus*, comme ſon pere & ſon ayeul, & ſon cadet ſe nommoit *Quintus*.

Le ſecond nom que les Romains portoient, étoit leur nom de maiſon, comme parmi nous : lequel par conſéquent étoit commun, non ſeulement à toute une famille, mais encore à toutes les familles, ou branches d'une même maiſon. Ainſi *Tullius* étoit le nom de maiſon du même Cicéron Il y avoit bien quelques autres familles à Rome de même nom, mais on ne croit pas qu'elles vinſſent de la même tige que la ſienne.

C'étoit de ce ſecond nom, ou nom de maiſon, qu'on appelloit les filles, & elles n'en avoient point d'autre. Ainſi, celles des Scipions s'appelloient toutes *Cornelie*, parce que leur nom de maiſon étoit *Cornelius*, comme celle de Cicéron s'appella *Tullie*, parce que ſon nom de maiſon étoit *Tullius*.

Outre ces deux noms, la plûpart des gens de condition en avoient encore un troiſiéme, (1) pour diſtinguer les diverſes branches d'une même maiſon, comme on ſe ſert parmi nous au même uſage des noms de terres. Ce troiſiéme nom étoit une eſpéce de ſobriquet, comme *Céſar*, *Scipion*, & *Cicéron*. On ſçait l'origine de la plupart de ces ſobriquets, (2) mais non pas de tous. Il y a

(1) *Tanquam habeas tria nomina*, Juvenal. Sat. *Tria nomina nobiliorum.* Auſon. in Ternario.

(2) Plin. l. 18. c. 3. Alex. Neap. l. 1 c. 9.

apparence que le premier des ancêtres de Cicéron, qu'on ſurnomma de cette ſorte, étoit marqué quelque part d'un pois chiche, comme Plutarque le dit ; (3) car *cicer* en latin ſignifie cette eſpéce de légume. Mais quelle qu'en ait été l'occaſion, du moins eſt-il certain que ce ſurnom étoit ancien dans ſa famille, puiſque ſon grand-pere le portoit déja.

Je ne ſçaurois m'empêcher de rapporter à ce propos une choſe admirable à mon gré, quoique commune, puiſqu'elle eſt dans ſa vie. C'eſt que quelques-uns de ſes amis, voulant lui perſuader, quand il entra dans le monde, & qu'il commença à prétendre aux honneurs, de quitter ce ſurnom, qui leur paroiſſoit avoir quelque choſe de bas, il leur répondit : Que bien loin de le quitter, il vouloit le rendre auſſi illuſtre qu'aucun qui fût dans la République. Tant il eſt vrai que les grands caracteres ſentent leur force, & preſſentent leur deſtinée.

L'uſage ordinaire étoit, à ce qu'il paroît par les monumens, d'ajouter, comme ici, après ces trois noms, *fils d'un tel*, *petit-fils d'un tel*, pour marquer que celui dont il y étoit parlé n'étoit pas de naiſſance obſcure, puiſqu'il ſe renommoit de ſon pere & de ſon grand pere. Car on ſuppoſoit qu'il n'auroit pas oſé s'en renommer, s'ils n'avoient pas été connus, & s'ils n'avoient pas fait quelque figure dans le monde ; ce qui revient à l'ancienne & commune maxime de France, *patre & avo Conſulibus*. Que ſi on ne remontoit pas plus haut que le grand-pere, c'eſt qu'on voulut apparemment limiter à un certain point l'ambition de citer ſes ayeux : au haſard d'égaler en quelque ſorte par cet uſage, ceux qui n'auroient pu citer

(3) In Cicer. c. 1.

au-delà de leur grand-pere, avec les deſcendans des plus anciennes maiſons. Il a toujours été du bon Gouvernement de diſtinguer le moins qu'il ſe peut, ces anciennes maiſons des autres. Ce n'eſt pas ſeulement dans les Républiques qu'on a cette précaution ; les Princes qui entendent leur intérêt, ne l'ont guéres moins, & tout le monde ſçait que Henri IV. avoit coutume de dire ſur ce ſujet : *Nous ſommes tous Gentilshommes ;* comme s'il eût voulu par-là confondre les princes même avec la nobleſſe.

Il falloit être pour le moins de race de Chevalier, pour ſe qualifier de la maniere que je viens d'examiner ; mais, comme ce terme a un ſens bien différent en notre langue, de celui qu'il a en latin, je ne ſçaurois le faire entendre, comme il eſt néceſſaire pour expliquer la naiſſance de Cicéron, ſans reprendre les choſes de plus haut. C'eſt ce qui a le plus trompé les écrivains ignorans, qui ont traité cette matiere ſans connoître aſſez l'antiquité.

Tous les habitans de Rome ne furent partagés tant qu'il y eut des rois, qu'en deux claſſes, les grands, & le peuple. (4) Outre la vertu, les richeſſes, & la nobleſſe du ſang, Romulus, qui avoit une ville à peupler, conſidéra encore une autre qualité en ceux de ſes compagnons qu'il éleva au-deſſus des autres, pour mettre quelque ordre dans ſa monarchie naiſſante ; & pour compoſer le Sénat qui lui aideroit à la gouverner. C'étoit qu'ils euſſent des enfans, & c'eſt pourquoi il les appella *Patriciens*, comme qui diroit, *qui ſont peres.* Le quatriéme de ſes ſucceſſeurs nommé Tarquin l'ancien, & le premier conſul Bru-

(4) Dionyſ. Hal. l. 2.

tus, augmenterent beaucoup le nombre des ſénateurs; & ce ſont les deſcendans de ces gens-là, qu'on entendoit à Rome par les maiſons Patriciennes, dont les plus récentes devoient, à ce compte-là, avoir du tems de Cicéron plus de quatre cens ans d'ancienneté.

Mais aux premieres années de la République, après qu'on eût chaſſé les rois, comme il ſe trouvoit parmi le peuple un grand nombre de gens conſidérables par leurs biens, on jugea à propos de les diſtinguer, en faiſant une claſſe moyenne de citoyens entre le peuple & le ſénat, compoſée de tous ceux qui avoient une certaine quantité de bien ſans être de maiſon Patricienne; & l'on appella cette moyenne claſſe, l'*ordre des Chevaliers*, ou le ſecond ordre, comme on appella le Sénat le premier.

Cette qualité de Chevalier étant donc attachée au bien, s'il venoit à diminuer de quelque maniere que ce fût, ce qui ſe reconnoiſſoit par l'examen qui s'en faiſoit réguliérement tous les cinq ans, elle ſe perdoit comme on l'avoit acquiſe, & ceux à qui on l'ôtoit redeſcendoient dans la claſſe du peuple. (5)

Au contraire, comme le peuple diſpoſoit ſouvérainement des magiſtratures, ſans ſe régler par la naiſſance, quand il lui plaiſoit de nommer un Chevalier à quelque charge, ce Chevalier devenoit dès-là du corps du Sénat, ſans devenir pour cela Patricien, & dès-lors il rendoit ſa famille noble, quoiqu'à la rigueur lui-même ne le fût pas, mais ſeulement *nouveau noble*; c'eſt comme je traduis *novus homo*; car la nobleſſe venoit des charges. C'eſt pourquoi il y avoit tant de maiſons

(5) *'Si quadringintis ſex ſeptem millia deſunt, Plebs eris.* Hor. lib. 1. ep. 1.

très-nobles ſans être Patriciennes. parce qu'il y avoit eu beaucoup de charges & des plus grandes dans ces maiſons. On les appelloit ſeulement *Plébéiennes*, en mémoire de leur origine. (6)

Comme la République avoit de grandes & continuelles guerres ſur les bras, dans le tems que ce ſecond ordre des Chevaliers fut établi, & que leur principale marque étoit un cheval appartenant à l'Etat, que le Magiſtrat leur donnoit à entretenir ſoigneuſement, (7) il y a apparence qu'ils furent d'abord inſtitués pour ſervir à cheval à la guerre, quoique cela ne ſe trouve pas bien formellement dans les auteurs. Mais dans la ſuite du tems, cette qualité étant devenue un titre de dignité & non pas de profeſſion, cet Ordre vint inſenſiblement à n'avoir rien de commun avec les cavaliers ordinaires qui ſervoient dans les armées; & la qualité de Chevalier Romain lui fut particuliérement réſervée, privativement à ces cavaliers ordinaires, qui n'auroient oſé la prendre, quelques Romains & cavaliers qu'ils fuſſent. Car, bien loin que ces Chevaliers Romains fuſſent plus attachés à la guerre que les autres citoyens, il paroît que dans le ſiécle de Cicéron, les plus conſidérables tenoient les fermes de la République,

(6) *Nobiliſſimo; non quia gente Patritiâ natus, verùm quod ejus Majores honoribus præfeciſſent; neque Lentuli ideò nobiles quia Patritii, ſed quia claris Majoribus orti; eâdemque de causâ, quamquam Plebeii generis, nobiles Antonii, Metelli, Marcelli. Itaque nobiliſſimum adoleſcentem vocat Cicero M. Antonium, L. Marcium Philippum ſumma nobilitate hominem, quos plebeiis gentibus natos eſſe nemo ignorat.* Manut. in ep. 7. l. 1. ad Famil.

(7) Varr. l. 7. de LL.

se

ce qui les faiſoit appeller *Publicains*, & les rendoit auſſi importans que néceſſaires, ou bien, ils vivoient de leurs rentes, comme les bons Bourgeois de notre tems, ſans rien faire.

TELS furent le pere & l'ayeul de Ciceron. Ils demeuroient ordinairement dans une petite ville du pays montueux des Volſques, nommé *Arpinum*, environ à vingt lieues de Rome, un peu au-delà du fleuve *Liris*, nommé à préſent *Garigliano*, du côté de la *Campanie*, qu'on appelle aujourd'hui *Terre de Labour*. Mais quoique ce fût le lieu de leur naiſſance & de leur origine, auſſi bien que de leur demeure ordinaire, ils n'en étoient pas pour cela moins Citoyens Romains; parce qu'on avoit depuis longtems incorporé peu à peu la pluſpart des peuples d'Italie dans celui de Rome, en ſorte qu'ils jouiſſoient des mêmes droits que les Romains naturels; & c'eſt pourquoi chacun de ces peuples étoit aggrégé à quelqu'une des trente-cinq Tribus qui compoſoient le peuple Romain. Celle où les habitans d'Arpinum étoient cenſés, s'appelloit la *Cornélienne*. On verra ailleurs la raiſon du nom de ces Tribus.

Le pere de Cicéron paſſa la pluſpart de ſa vie à la campagne occupé à l'étude, ou à ſes affaires domeſtiques, parce qu'il avoit peu de ſanté, (8) mais ſon grand-pere s'étoit ſignalé dans Arpinum à réſiſter au frere de ſa femme, qui y vouloit abolir toutes les dettes pour ſe rendre agréable au peuple. (9) Le bruit en étant allé juſqu'à Rome,

(8) *Cùm eſſet infirmâ valetudine, in Arpinati villâ ætatem ferè egit in litteris.* De Legib. l. 2.

(9) *Avus noſter ſingulari virtute in hoc municipio, quoad vixit, reſtitit M. Graditio, cujus in matrimonio ſororem aviam noſtram habebat,*

Marcus Scaurus, Conſul de cette année-là, & le plus grand perſonnage de la République, dit hautement : *Qu'il auroit été à ſouhaiter qu'un homme de ce courage & de cette probité, eût fait éclater ces qualités dans la capitale de l'Empire.* Il paroît encore par un bon mot que ſon petit-fils en rapporte, mais qui me détourneroit trop pour le rapporter ici, qu'il avoit autant d'eſprit que de vertu. (10)

Outre le pere de Cicéron, cet excellent homme eut un autre fils nommé Lucius, (11) grand ami de l'Orateur Marc-Antoine, ayeul du Triumvir de même nom. Voilà quelle étoit au vrai l'origine & la famille de Cicéron, également éloignée des excès oppoſés de ceux qui ont voulu la rabaiſſer de ſon tems, ou la relever dans les tems ſuivans. Un Tribun emporté lui reproche dans Dion, (12) que ſon pere étoit Foulon, & qu'il avoit cultivé toute ſa vie des vignes & des oliviers ; mais outre que cet Hiſtorien eſt manifeſtement ſuſpect ſur Cicéron, du conſentement de tous les critiques, & que Salluſte, qui ne paroît pas avoir rien oublié, dans la déclamation ſanglante qui nous reſte, de tout ce qui ſe pouvoit dire contre lui, ne dit rien de ſemblable, cela ne s'accorde pas avec ce que j'ai rapporté de ſon grand-pere, de quoi on ne peut raiſonnablement douter. Il étoit facile

ferenti legem tabellariam ; quæ cùm res ad ſe eſſet delata, Scaurus Conſul ; Utinam, inquit, M. Cicero, iſto animo, atque virtute in ſummâ Rep. nobiſcum verſari, quàm in municipali maluiſſes. De Legib. l. 3.

(10) *Noſtros homines ſimiles eſſe Syrorum venalium dicebat, ut quiſque Græci optimè ſciret, ita eſſe nequiſſimum.* 2. De Orator.

(11) Ibid. Proœm.

(12) L. 46.

à un Orateur ennemi, comme le Tribun dont parle Dion, vingt-cinq ans après la mort d'un campagnard peu connu à Rome, tel qu'étoit le pere de Cicéron, de repréſenter ſes occupations économiques & ruſtiques, comme s'il en eût fait métier pendant ſa vie.

Il eſt vrai que tout ce que j'ai rapporté à l'avantage de cette famille, eſt tiré des propres ouvrages de mon Auteur; mais outre qu'ils furent publiés de ſon vivant, dans un tems où il auroit été facilement convaincu de menſonge, pour peu qu'il eût déguiſé la vérité, ayant autant d'ennemis qu'il en avoit; les autres choſes qu'il en dit, ſont ſi éloignées de toute mauvaiſe gloire, qu'on ne peut douter de ſa ſincérité ſur cette matiere. Quelques demi-Sçavans veulent faire croire (13) qu'il ſe prétendoit de maiſon royale, fondé ſur ce qu'il dit quelque part en plaiſantant, que le Philoſophe Phérécydès vivoit du tems d'un Romain de ſes parens. C'eſt Servius Tullius dont il entend parler, faiſant alluſion au nom de *Tullius* qui lui étoit commun avec ce Prince. Mais, bien loin d'avoir eu cette penſée, il dit poſitivement ailleurs, à propos des fauſſetés qu'on avançoit dans les éloges funébres, pour faire deſcendre des familles de Nobleſſe nouvelle des maiſons fort anciennes de même nom, (14) *C'eſt comme ſi je voulois me faire deſcendre de Marcus Tullius Patricien, qui fut Conſul dix ans après qu'on eut chaſſé les Rois.* Cela eſt bien éloigné de la prétention qu'on lui attribue.

(13) *Meo regnante Gentili.* Tuſcul. Quæſt. l. 1.

(14) *Ut ſi ego me à M. Tullio eſſe dicerem, qui Patritius cum Ser. Sulpitio Coſ. anno decimo poſt Reges exactos fuit.* in Bruto.

Il eſt étonnant, qu'après une déclaration ſi formelle, & mille autres paſſages, ou il ſe reconnoît nouveau noble, *novus homo*, & où il fait, avec raiſon, gloire de l'être, il ſe ſoit trouvé des Ecrivains aſſez étourdis, tels qu'Euſébe, (15) Silius Italicus, (16) & ceux que Plutarque même rapporte qui le diſoient déja de ſon tems, pour vouloir faire croire que ce nouveau noble deſcendoit d'un Roi des Volſques. Comme s'il ne pouvoit y avoir de mérite extraordinaire ſans nobleſſe de ſang, erreur encore plus pernicieuſe que ridicule.

Voilà ce que j'ai cru devoir dire par forme de Préliminaire ſur l'Auteur de ces Lettres. Je n'ignore pas qu'il y a non ſeulement des exceptions à pluſieurs choſes dont j'y parle comme générales, mais auſſi beaucoup d'opinions ſur cette matiere, de même que ſur beaucoup d'autres que je traiterai dans les Remarques, qui ſont contraires à celles que j'ai embraſſées. Mais je ſuis bien aiſe d'avertir dès ici pour toujours, que ne traitant pas ces matieres expreſſément, mais ſeulement autant qu'elles ſont néceſſaires pour l'intelligence de ma Traduction, je n'ai pas cru devoir les expliquer dans la derniere exactitude, parce que cela m'auroit engagé à dire pluſieurs choſes nullement utiles, & encore moins agréables. J'ai jugé que trois ou quatre exceptions que je ſupprime, & qui n'ont aucun rapport à mon ſujet, ne méritoient pas que j'en embarraſſaſſe la mémoire de mes Lecteurs, & que je les privaſſe de la commodité des régles que je propoſe comme générales. Pour ce qui eſt des opinions différentes, j'ai cru auſſi qu'il m'étoit libre dans le doute, & quand les Auteurs ſont partagés, de choiſir la plus plauſi-

(15) In Chronic. (16) L. 18.

ble & la mieux liée ; mais ſur-tout la plus utile ; & entre pluſieurs également utiles, celle qui a le plus d'agrément.

QUANT à celui à qui ces Lettres ſont adreſſées, il étoit auſſi Chevalier Romain, (17) & de très-ancienne maiſon. *Titus* étoit ſon nom propre, *Pomponius* ſon nom de maiſon, & on le ſurnommoit *Atticus*, parce qu'il étoit fort ſçavant en Grec, & qu'il demeuroit la plûpart du tems à Athénes. Outre l'amitié étroite qui l'uniſſoit à Cicéron, depuis le tems de leurs premieres études qu'ils avoient faites enſemble, ils étoient alliés, parce que Quintus, frere de Cicéron, avoit épouſé la ſœur d'Atticus, appellée par conſéquent *Pomponia*, ſuivant ce que j'ai remarqué de la maniere de nommer les filles.

Il eſt étrange qu'il ne ſe trouve pas une ſeule Lettre de lui dans tout ce Recueil, au lieu qu'il s'y en trouve pluſieurs d'autres gens que de Cicéron. Il n'eſt pas naturel que ceux qui y ont inſéré ces autres Lettres en le publiant n'y euſſent pas joint celles d'Atticus, qui étoient ſi néceſſaires, s'il ne l'avoit pas empêché ; car il eſt preſque certain (18) que ce Recueil fut publié de ſon vivant. Chacun jugera ſur l'idée qu'on y prendra de lui, par quel motif il l'empêcha. Quand on lui en attribueroit quelque mauvais, le préjudice qu'il nous a porté par ſa réſerve mériteroit bien cette punition.

(17) Cornel. Nep, in Vitâ.

(18) *Sexdecim volumina epiſtolarum ad Atticum miſſarum quæ qui legat*, &c.

LIVRE PREMIER.

LETTRE PREMIERE.

C'eſt la cinquiéme dans toutes les autres éditions. Elle fut écrite de Rome en Gréce, où Atticus étoit allé depuis quelque tems.

PErſonne ne peut juger mieux que vous, qui me connoiſſez parfaitement, à quel point j'ai été touché de la mort de notre couſin Lucius Cicéron, (*I*) & de quelle utilité il m'étoit, autant pour mes fonctions publiques, (*II*) que dans mes affaires domeſtiques. Je trouvois avec lui toute la douceur qu'on peut gouter dans la ſociété d'un honnête & agréable homme. C'eſt pourquoi je ne doute pas que vous n'en ſoyiez affligé comme moi, puiſque vous prenez part à tous mes chagrins ; d'autant plus que vous y perdez auſſi un allié (*III*) & un ami, qui vous aimoit autant par inclination, que par l'eſtime que je lui avois inſpirée pour vous.

Pour ce que vous m'écrivez touchant

votre ſœur, elle-même peut vous rendre témoignage des ſoins extrêmes que j'ai pris pour mettre à ſon égard l'eſprit de mon frere dans la diſpoſition où il doit être. Comme je ne trouvois pas qu'il eût ſujet d'être ſi piqué, je lui ai écrit là-deſſus, véritablement avec la douceur d'un frere, mais pourtant avec l'autorité d'un aîné, & avec toute la force néceſſaire pour lui faire comprendre qu'il a tort. Auſſi de la maniere qu'il m'a écrit pluſieurs fois depuis, je me flate qu'ils vivent enſemble comme ils doivent, & comme nous le ſouhaitons.

Vous n'avez pas raiſon de vous plaindre de ce que je ne vous écris pas; car votre ſœur ne m'a point encore fait ſçavoir qu'elle eût de commodité pour le faire, je n'ai pu trouver perſonne qui allât en Epire, & nous ne ſçavions pas même encore que vous fuſſiez à Athénes.

Je travaillai, auſſitôt que je fus revenu à Rome, au différend que vous avez avec Acutilius, ainſi que vous m'en aviez chargé en nous ſéparant; (*IV*) mais je trouvai que ce n'étoit pas une affaire: & comme je ne crois pas que vous ayiez beſoin de conſeil, j'ai mieux

aimé laiſſer à Peducæus (*V*) le ſoin de vous mander le parti que vous devez prendre, que de vous l'écrire moi-même. Puiſque j'ai donné pendant pluſieurs jours audience à Acutilius, lui de qui le jargon vous eſt connu, il n'eſt pas vraiſemblable que je me ſois diſpenſé par négligence de vous écrire ſes plaintes, après les avoir écoutées tant qu'il a voulu, quoique ce ne ſoit pas une occupation bien agréable.

Mais vous-même qui vous plaignez ſi fort qu'on ne vous écrit pas; ſçavez-vous bien que je n'ai reçu qu'une ſeule Lettre de vous depuis votre départ, quoique vous ſoyiez de plus grand loiſir que moi, & que vous ayiez beaucoup plus de commodités pour m'écrire?

Quant à ce que vous me marquez que s'il y a quelqu'un qui ſoit fâché contre vous, c'eſt à moi à le ramener, il n'étoit pas néceſſaire que vous m'en avertiſſiez, car j'y travaillois déja de moi-même. (*VI*) On eſt piqué d'une étrange ſorte; je n'ai rien oublié de tout ce qu'il y a à dire pour vous ſur le ſujet; mais je n'ai pas cru devoir preſſer davantage, avant de ſçavoir vos intentions là-deſſus. Quand vous m'aurez écrit juſqu'où vous voulez

voulez que je m'avance, vous verrez que je ne ſerai ni plus empreſſé à vous raccommoder, que vous le ſeriez vous-même ; ni plus retenu, que vous ne voulez que je le ſois.

Tadius m'a entretenu de ſon affaire. Il dit que vous lui écrivez qu'il ne s'en mette point en peine ; parce, dites-vous, qu'il y a preſcription : mais nous ſommes ſurpris que vous ne ſçachiez pas qu'on ne preſcrit point contre un Mineur dont les Tuteurs, tels qu'on dit être ceux de cette Pupille, ont été donnés ſuivant la diſpoſition de la Loi (*VII*).

Je me réjouis de ce que vous êtes content de l'acquiſition que vous avez faite en Epire (*VIII*). Je vous prie de continuer, ſi cela ne vous embarraſſe point trop, à faire la commiſſion dont je vous ai chargé, & à aſſembler tout ce que vous croirez propre pour ma maiſon de Tuſculum (*IX*) : c'eſt le ſeul lieu qui me délaſſe de tous mes chagrins & de tous mes travaux. J'y attens mon frere de jour à autre ; ma femme eſt fort tourmentée de la goutte ; on ne peut aimer davantage qu'elle fait, vous, votre mere & votre ſœur ; elle vous

ſalue mille fois, comme fait auſſi ma chére petite Tullie. Prenez ſoin de votre ſanté ; aimez-moi toujours, & ſoyez perſuadé que je vous aime comme un frere.

REMARQUES.

I. NOtre *couſin Lucius Cicéron.*] Il y a dans le Latin *notre frere*, *fratris noſtri* ; mais tout le monde ſçait que l'on appelloit freres dans cette langue, les enfans des freres, comme les freres mêmes. (1) Or celui-ci étoit fils de Lucius Cicéron dont j'ai parlé, oncle paternel de l'Auteur. Il étoit homme de Lettres, & fort attaché à ſon couſin : car il l'accompagna en Sicile pour y chercher des Mémoires contre Verrès. (2) Il fut logé comme lui à Syracuſe aux dépens du public, & on leur donna même une atteſtation la plus authentique qu'il ſe pouvoit, puiſqu'elle étoit gravée ſur l'airain, les Syracuſains ayant cru leur devoir faire cet honneur.

Au reſte, il ne faut pas s'imaginer que le terme de notre *dont Cicéron ſe ſert ici en diſant* notre couſin, *au lieu de* mon couſin, *ſoit une maniere de ſe déſigner lui ſeul, comme il l'eſt en pluſieurs endroits de ces Lettres, où je le traduits par* mon, *& non pas par* nôtre *comme ici : Car il eſt conſtant que c'étoit*

(1) Frater noſter cognatione patruelis, amore germanus. De finibus. *l.* 5.

(2) Decernunt ut L. fratri hoſpitium publicè fieret, quod is eamdem voluntatẽ erga Syracuſanos ſuſcepiſſet quam ego ſemper habuiſſem. Id non modò tum ſcripſerunt, verùm etiam in ære inciſum nobis tradiderunt. *Verrina.* 7.

en ce tems-là un uſage preſque auſſi ordinaire, de ſe ſervir du pluriel nous *en parlant de ſoi, au lieu du ſingulier* je, *qu'il eſt ordinaire aujourd'hui de ſe ſervir du pluriel* vous, *au lieu du ſingulier* toi, *en parlant à un autre. C'eſt de quoi je ſuis bien aiſe d'avertir, de peur qu'on ne s'y méprenne. Mais il y a autre choſe ici, de même qu'en quelques autres endroits, où je conſerverai le pluriel en traduiſant, comme je le conſerve ici; & c'eſt que Cicéron y entend effectivement deux perſonnes enſemble, ſçavoir ſon véritable frere germain Quintus & lui. On verra qu'il ſe ſert toujours de ce même pluriel en écrivant à Atticus, quand il parle de choſes qui lui ſont communes avec ce frere, comme la mort dont il parle ici; & cela par une maniere d'honnêteté pour Atticus, à cauſe que ce même frere avoit, comme je l'ai déja dit, épouſé la ſœur d'Atticus.*

II. *Pour mes fonctions publiques.*] Pour rendre raiſon de ce que j'ai traduit de la ſorte *forenſi*, il eſt néceſſaire d'avertir que le mot *forum*, l'un des plus fréquens qui ſe trouvent dans ces Lettres, ſe prend preſque en autant de ſens différens, que le lieu qu'il déſigne ſervoit à des uſages divers. Ce lieu, qu'on appelloit par excellence *la Place de Rome*, *Forum Romanum*, pour le diſtinguer des autres Places de la même ville, n'étoit autre choſe que la vallée qui ſéparoit les monts Capitolin & Palatin, qui furent les deux ſeuls que Romulus renferma d'abord dans ſon enceinte. Cette Place étoit environnée de boutiques de toute ſorte d'Ouvriers, & de pluſieurs Temples. L'un des côtés nommé *Comitium*, parce qu'il étoit particuliérement deſtiné à aſſembler le peuple, étoit couvert, & il y avoit une maniere d'échafaud, ou de Théatre élevé & ſpacieux, qu'on appelloit *les pointes des proues, roſtra*, (*) parce qu'il étoit

(*) *Tit. Liv. l.* 8.

orné de celles des vaiſſeaux qui avoient été pris ſur les Antiates, dans la premiere bataille navale de conſequence que les Romains avoient gagnée. C'étoit de cet endroit qu'on rendoit la Juſtice, qu'on propoſoit les Loix au peuple, qu'on le haranguoit, & qu'on traitoit généralement avec lui de toutes choſes. Puiſque l'uſage général des Traducteurs eſt de l'appeller *la Tribune aux Harangues*, je l'appellerai de même à leur exemple, ſans examiner s'il eſt bien ou mal nommé; bien fâché qu'il n'y ait pas en notre langue des termes auſſi autoriſés que celui-là, pour nommer pluſieurs choſes ſemblables dont j'ai à parler, & que j'aurai bien de la peine à rendre en François. C'étoit auſſi dans cette place que le peuple éliſoit la pluſpart des Magiſtrats; & comme toutes ces raiſons la rendoient fort fréquentée, c'étoit encore où les prétendans aux charges étoient fort aſſidus pour les briguer. Là, ils ſe familiariſoient indifféremment avec tout le monde, careſſoient & prioient les uns, promettoient aux autres, & n'oublioient rien de tout ce qui pouvoit leur attirer les ſuffrages. Or comme un ſeul homme ne pouvoit pas y ſuffire pour agir auprès de tant de gens, la coutume étoit de ſe faire aſſiſter dans ces occaſions par ſes amis & par ſes parens, & c'étoit entr'autres choſes pour cet uſage que Cicéron regrettoit la mort dont il parle ici.

III. *Vous y perdez un allié.*] Un couſin germain de Quintus Cicéron, mari de Pomponia, ſœur d'Atticus.

IV. Auſſi-tôt que je fus revenu à Rome, ainſi que vous m'en aviez chargé en nous ſéparant.] *Ces paroles ne laiſſent pas lieu de douter que cette Lettre ne ſoit pas la premiere que Cicéron écrivit à Atticus depuis ſon départ, quoiqu'elle ne ſoit que la cinquiéme dans toutes les éditions. Comme tous les Commentateurs conviennent que les onze premieres*

ſont très-mal rangées, j'ai cru devoir les remettre dans leur ordre naturel en les traduiſant. On verra ſur la ſuivante les raiſons de cet ordre.

V. *Peducæus.*] Fameux Epicurien nommé Sextus, dont le pere étoit Préteur en Sicile ſept ans auparavant, & Cicéron avoit été Queſteur ſous lui à Lilybée. (1) C'en étoit aſſez pour fonder la liaiſon qu'il y avoit entre ſon fils & Cicéron : car ceux qui exerçoient les Magiſtratures inférieures, comme la Queſture, qui étoit la moindre de toutes, avoient une révérence preſque filiale pour les Magiſtrats ſupérieurs, (2) ſous leſquels ils les avoient exercées. Ce Peducæus étoit ſi intime d'Atticus, que celui-ci fut depuis un des trois amis par qui Peducæus voulut être (3) aſſiſté à la mort.

VI. *S'il y a quelqu'un qui ſoit fâché contre vous, &c.*] Je ne ſçais ce qui eſt le plus à remarquer dans cet article ; ou ce qu'Atticus avoit écrit à Cicéron, qu'il devoit le raccommoder avec ceux qui lui vouloient mal, ſans attendre d'en être prié ; ou la diſcrétion de Cicéron, d'attendre encore après cela un nouvel ordre d'Atticus pour s'y employer plus fortement, ayant reconnu par une premiere tentative la difficulté d'y réuſſir. Bien d'autres que Cicéron ſe ſeroient crus ſuffiſamment autoriſés par la lettre d'Atticus pour agir près de leur ami commun, & peut-être même plus fortement qu'Atticus ne ſouhaitoit. Mais Cicéron étoit trop régulier en amitié pour tomber dans cette faute. Il conſidéra qu'Atticus pouvoit bien vouloir ſe raccommoder à un certain prix, ſans vouloir pour cela en faire toutes les avances. Il n'avoit

(1) *Verrin.* 5.

(2) *A majoribus noſtris accepimus Prætorem Quæſtori ſuo parentis loco eſſe oportere.* Verrin. 1.

(3) *Nepos in Vit.*

pas la vanité, ſi ordinaire parmi nous, de prétendre régler ſes amis ſur ce qu'ils doivent vouloir ou ne vouloir pas, au lieu de les conſeiller; car la pluſpart des amis s'érigent aujourd'hui en Pédagogues, & affectent une ſupériorité d'intelligence & de ſageſſe, qui eſt la peſte la plus mortelle de l'amitié. Ceci eſt pris d'un petit Livre intitulé *Céſarion*, que je citerois peut-être avec éloge, ſi je ne connoiſſois pas l'Auteur.

VII. *On ne preſcrit point, &c.*] Les Commentateurs ſe tourmentent beaucoup pour deviner l'eſpéce de cette affaire; mais après avoir bien examiné tout ce qu'ils en diſent, rien ne me paroît moins néceſſaire, puiſqu'il ſuffit pour l'intelligence de cette Lettre de ſçavoir ce que tout le monde ſçait, que la preſcription ne court pas contre des mineurs comme contre des majeurs. Tout ce qu'ils pouvoient remarquer de plus à cette occaſion, & qu'ils ne remarquent pas, eſt, qu'au lieu que dans la Juriſprudence de ce tems-là on faiſoit pour les preſcriptions différence entre les mineurs, ſelon l'eſpéce de tutelle ſous laquelle ils étoient, on n'en fait aucune dans ce qui nous reſte du Droit Romain, la preſcription n'ayant nul lieu contre toute ſorte de mineurs, ſous quelque ſorte de tutelle qu'ils puiſſent être.

VIII. *Epire.*] Tout le monde ſçait que c'eſt le pays où les deux Pyrrhus ont regné, ſitué entre la Macédoine, la Theſſalie, & la mer Ionienne, vis-à-vis l'Iſle de Corcyre. Il s'appelle aujourd'hui l'Albanie.

IX. *Tuſculum.*] C'étoit une petite ville du Latium à douze lieues de Rome, bâtie au haut d'une colline fort élevée, par un fils d'Ulyſſe & de Circé, (*) & auprès de laquelle Cicéron avoit ſa principale maiſon de campagne. C'eſt aujourd'hui Freſcati, dans la Campagne de Rome.

(*) *Silius, l. 7. &c.*

LETTRE SECONDE.

An de Rome DC LXXXV. C'eſt la ſixiéme dans l'ordre ordinaire, écrite auſſi de Rome en Gréce.

JE ne vous donnerai plus ſujet de me reprocher que je ſuis négligent à vous écrire : Songez ſeulement à ne l'être pas plus que moi, vous qui avez tant de tems de reſte. Marcus Fonteïus a acheté à Naples douze mille deux cens livres (*I*) la maiſon de Rabirius, (*II*) que vous aviez déja toute toiſée & rebâtie dans votre eſprit : je vous en donne avis en cas que vous y penſiez encore.

Il me ſemble que mon frere Quintus eſt diſpoſé préſentement envers votre ſœur de la maniere que nous le ſouhaitons ; ils ſont enſemble dans leur métairie d'Arpinum, & il a avec lui un homme dont les études n'ont rien que d'utile ; c'eſt Décimus Turranius (*III*).

Notre pere eſt mort (*IV*) le 23 Novembre (*V*). Voilà preſque tout ce que j'avois à vous écrire. Si vous pou-

vez découvrir quelques raretés propres à orner un lieu d'étude comme celui que vous ſçavez, je vous prie qu'elles ne vous échappent pas. Je me plais ſi fort en ma maiſon de Tuſculum, que preſque tout autre endroit me déplaît. Rendez-moi compte au plutôt de vos occupations préſentes, & de vos deſſeins à l'avenir.

REMARQUES.

1. DOuze mille deux cens livres.] *Le chiffre qu'il y a dans le texte veut dire* cent trente mille ſeſterces : *tout le monde en convient, mais il n'eſt pas facile de ſçavoir ce que cela valoit de notre monnoie. Comme aucun Traducteur n'a que je ſçache expliqué cette matiere avec la netteté néceſſaire pour ceux qui n'en ont aucune teinture, ils ne ſeront peut-être pas fâchés de trouver ici que la maniere la plus ordinaire de compter parmi les Romains, étoit par* ſeſtercius *& par* ſeſtercium ; *Deux mots dont la difference ne ſe peut conſerver en les traduiſant en François, puiſqu'on ne les peut traduire tous deux que par celui de* ſeſterce. *Pour en éviter l'équivoque, je me ſervirai de ceux même de* ſeſtertius *& de* ſeſtertium.

Leur principale difference eſt que le ſeſtertius *étoit une monnoie en eſpéce, & le* ſeſtertium *une ſomme valant mille piéces de cette monnoie, & non pas une eſpéce, comme le* ſeſtertius. *J'ai appris d'un excellent homme de mon voiſinage, qu'à eſtimer les* ſeſtertius *par leurs poids (car il eſt venu juſqu'à nous des piéces de cette monnoie) qu'à l'eſtimer donc par ſon poids, ce qui eſt ſans doute la maniere la plus ſûre de l'évaluer,*

elle valoit un ſol dix deniers & demi de celle de France. Sur ce pied-là le ſeſtertium *valoit quatre-vingt-treize livres quinze ſols. Cette évaluation me paroît ſi bien fondée par pluſieurs raiſons ennuyeuſes à rapporter, que je n'héſite pas à la ſuivre contre l'opinion commune, qui ne met les* ſeſtertius *qu'à un ſol, ou tout au plus à un ſol & demi. Cela eſt facile; voici où eſt l'embarras.*

C'eſt qu'au lieu que les Romains écrivoient toujours tout du long les ſeſtertium, *& ne ſe ſervoient jamais de la marque HS. que pour marquer des* ſeſtertius, *ſelon l'opinion du même Sçavant, que j'embraſſe auſſi ſans héſiter, par pluſieurs raiſons, & qu'ainſi il ne pouvoit jamais y avoir d'équivoque; les Copiſtes au contraire, & les Imprimeurs enſuite, en ont cauſé un nombre infini en marquant le* ſeſtertium *avec cette même marque HS. du* ſeſtercius, *afin d'abréger, au lieu de mettre* ſeſtertium *tout du long, comme ils le trouvoient dans les Originaux. La reſſemblance de ces deux mots* ſeſtertius & ſeſtertium, *eſt apparemment ce qui a donné occaſion aux Copiſtes de les confondre de cette ſorte, ſi bien qu'on ne ſçait quelquefois lequel des deux il faut entendre par cette marque HS. dont ils les marquent tous deux indifféremment, à cauſe de la différence énorme de leur valeur, puiſque l'un vaut mille fois l'autre: d'où il arrive ſouvent que ni l'un ni l'autre ne ſemblent convenir aux choſes dont les Auteurs parlent.*

C'eſt, par exemple, *ce qui m'a empêché d'exprimer dans l'Avertiſſement combien il falloit avoir de bien pour être Chevalier Romain; car ſi on entend que les quatre cens mille ſeſterces qui devoient faire le capital d'un Chevalier Romain étoient des* ſeſtertium, *c'étoit trente-ſept millions & demi, ce qui eſt ridicule; & ſi on entend au contraire que ce fuſſent des* ſeſtertius, *ce n'étoit que trente-ſept mille cinq cens livres, ce qui auroit été bien peu pour la richeſſe du tems, comme ſçavent tous ceux qui ſont inſtruits de la choſe.*

Le même ſçavant homme de qui j'ai parlé, écrit qu'on pourroit entendre cette ſomme du revenu des Chevaliers Romains, & non pas de leur capital; mais je ne ſçais ſi cette opinion, qui pourtant eſt beaucoup plus vraiſemblable, a quelque fondement dans les Auteurs.

Il y a auſſi beaucoup plus de probabilité dans la ſomme dont il s'agit ici, en l'évaluant par les ſeſtertius, *que par les* ſeſtertium; *mais il ne laiſſe pas d'être encore un peu étrange, qu'une maiſon qui devoit être diſtinguée, & dans une ville comme Naples, ne coutât en ce tems-là que douze mille deux cens livres Sur le pied de l'évaluation que j'admets, les cent trente mille* ſeſterces *du texte Latin valoient douze mille cent quatre-vingt-ſept livres dix ſols; mais j'ai cru qu'il étoit plus naturel de marquer un nombre rond comme douze mille livres, en parlant du prix d'une maiſon, puiſqu'auſſi bien on ne ſçauroit s'aſſûrer d'avoir rencontré tout-à-fait préciſément la juſte évaluation de cette ſomme.*

On demandera peut-être pourquoi on ne comptoit pas plutôt par ſeſtertium *que par* ſeſtertius, *puiſqu'il étoit bien plus naturel & plus commode de dire cent trente* ſeſtertium, *que de dire cent trente mille* ſeſtertius; *car c'eſt comme ſi nous diſions deux cens quarante mille ſols, au lieu de douze mille francs. Mais il ne faut pas raiſonner ſur les uſages, & nous devons nous défier de la prévention où nous ſommes en faveur des nôtres, quelque ridicule que les autres nous paroiſſent, tant que les autres n'offenſent ni les bonnes mœurs, ni le ſens commun. Cela me fait ſouvenir d'un courrier Italien, qui crut, il y a dix ou douze ans, ſa fortune faite en Portugal, ſur ce que la Reine commanda qu'on lui donnât cent mille reys pour ſa peine: & ce n'étoit qu'environ cinq cens francs.*

Il me reſte à rendre raiſon pourquoi je mets la valeur des ſommes dont je parle dans ces Lettres en eſpéces modernes, comme les livres, au lieu de traduire à la lettre par les ſeſterces, ſauf à expliquer ce que c'eſt

dans les Remarques, puiſqu'il faut auſſi bien que je l'y explique. Ma ſeule raiſon eſt que j'ai cru qu'on auroit plus de plaiſir de ſçavoir dès la premiere lecture la ſomme dont il s'agit, auſſi bien que les jours des mois ſelon notre uſage, au lieu des Ides & des Calendes. C'eſt aux Lecteurs à juger ſi j'ai bien cru. A ces deux occaſions près, j'ai évité comme un écueil pluſieurs termes nouveaux, dont d'excellens Traducteurs n'ont point fait ſcrupule de ſe ſervir, & qui m'auroient épargné bien de la peine. J'ai cru conſerver par-là à ma Traduction quelqu'air d'Original que les leurs n'ont pas; mais peut-être me ſuis-je trompé.

II. *Rabirius.*] Il y a apparence que c'eſt le même Chevalier Romain Caïus Rabirius, que Cicéron défendit l'année de ſon Conſulat d'une accuſation de crime capital. Ce qui le fait croire eſt que ceux de la Campanie, aujourd'hui *Terre de Labour*, dont Naples étoit dès-lors la ville principale, dépoſérent en faveur de ce Rabirius, parce qu'il étoit leur concitoyen. *Pro C. Rabirio perduellionis reo.*

III. *Turranius*] Je ne ſçais s'il eſt néceſſaire d'avertir que quand je ne dis rien ſur les perſonnes nommées dans ces Lettres, c'eſt que je n'en ai pu rien trouver, ou que j'en ai déja parlé; on n'a qu'à recourir à la Table pour ſçavoir où. C'eſt dommage qu'on ne trouve rien ſur cet homme-là. On pourroit faire des éloges plus pompeux d'un Sçavant que celui que Cicéron en fait; mais on n'en ſçauroit faire de plus grand que de dire que ſes études n'avoient rien que d'utile; car quoi de plus rare & de plus difficile, que des études purgées de toute inutilité?

IV. *Notre pere eſt mort.*] Cette maniere ſimple & indifférente d'écrire la mort de ſon pere, ſans ſe ſervir d'aucun terme qui marque de la douleur, ſoit feinte, ſoit véritable, n'eſt pas de nos mœurs. Mais comme cette mort n'eut apparemment rien de plus remarquable que la vie qu'elle termina,

qui fut, comme on a vu, obscure & fort commune, & que ce pere devoit être déja âgé, puisque Cicéron avoit alors trente-neuf ans, il semble qu'il regarda cet accident comme une chose naturelle & de nulle conséquence, dont il auroit été déraisonnable de se plaindre, & qu'il crut qu'il y auroit plus de foiblesse que de bienséance à témoigner l'affliction qu'il en pouvoit avoir.

V. Le vingt-troisiéme Novembre.] *On ne sçauroit assûrer si la Lettre précédente est de la même année que celle-ci, quoiqu'il y ait grande apparence, & c'est pourquoi je n'ai pas osé en marquer le tems; mais il est facile de marquer l'année, & de montrer la suite des autres, à commencer par celle-ci. Voici comment. Cicéron y prie Atticus le 23 Novembre de lui chercher des ornemens à acheter pour sa maison de Tusculum. Il le presse par la suivante de les lui envoyer puisqu'ils sont achetés, & lui promet en même tems d'en faire payer le prix en Février. Il dit dans celle d'après qu'il a eu soin du payement qu'il avoit promis, & qu'il doute si Atticus pourra lui envoyer par le navire de Lentulus ce qu'il attend. Il n'en doute plus par celle qui suit, qui est la cinquiéme, & dit que Lentulus promet ses vaisseaux pour ce transport, & il presse Atticus par la sixiéme d'embarquer ce qu'il lui veut envoyer le plutôt qu'il pourra. Cette sixiéme étant donc indubitablement de l'an de Rome 686. comme on le fera voir là, il s'ensuit que les précédentes jusqu'à celles-ci sont des premiers mois de cette même année, puisqu'elles paroissent écrites si peu de tems avant cette sixiéme, & que celle-ci ne peut être par conséquent que de la fin de Novembre 685. pour le plutôt, puisqu'il y écrit la mort de son pere, arrivée le 23 du même mois.*

LETTRE TROISIE'ME.

Le dernier mois de la même année que la Lettre précédente DC LXXXV. ou le premier mois de l'année ſuivante DC LXXXVI. encore de Rome en Grece. C'eſt la 7. dans l'ordre ordinaire.

TOUT va bien chez votre mere ; j'en prens ſoin. Je me ſuis obligé à payer treize cens douze livres dix ſols le treiziéme Février prochain à Lucius Cincius. Je vous conjure de faire en ſorte que je reçoive au plutôt tout ce que vous dites avoir acheté & deſtiné pour moi, & de ſonger, ainſi que vous me l'avez promis, comment vous pourrez compoſer ma Bibliothéque. Je fonde uniquement ſur les ſoins obligeans que vous en prendrez, l'eſpérance de tout le plaiſir que j'aurai quelque jour, ſi je renonce jamais aux affaires.

REMARQUES.

CEtte Lettre n'eſt diſtinguée de la précédente dans aucune édition que dans la derniere ; il faut que ce ſoit ſa briéveté qui ait donné occaſion aux Copiſtes de la joindre, car elle en eſt ſéparée dans quelques-uns

des meilleurs Manuſcrits On ne peut douter que ce ne ſoit avec raiſon, puiſque Cicéron y dit poſitivement qu'Atticus a trouvé ce qu'il le prioit dans la précédente de chercher, & qu'il en marque le prix. Le mot conſtitui *dont il ſe ſert en parlant de cette ſomme, & qui eſt un terme de Droit, a donné beaucoup d'exercice aux Commentateurs, pour expliquer quelle ſorte de ſtipulation il ſignifie : mais il ſuffit pour entend e cet endroit, de ſçavoir que c'étoit une aſſûrance que Cicéron avoit donnée de payer dans le tems qu'il dit, en quelque forme qu'elle fût conçue. Lucius Cincius étoit l'homme d'affaires d'Atticus.*

LETTRE QUATRIE'ME.

L'an de Rome DC LXXXVI. vers la fin de Février pour le plutôt, & toujours de Rome en Gréce. Elle ſuit la précédente dans l'ordre ordinaire comme ici.

TOUT va chez vous comme nous le ſouhaitons. Votre mere & votre ſœur nous ſont très-chéres à mon frere & à moi. J'ai parlé à Acutilius. Il nie que ſon Agent lui ait rien écrit, & il eſt ſurpris que cet homme ait fait difficulté de vous donner une aſſûrance ſuffiſante qu'on ne vous demandera plus rien de cette ſomme quand vous l'aurez payée. Il m'a paru que Tadius eſt non ſeulement content, mais même ravi que

vous ayiez terminé ſon affaire comme vous dites l'avoir fait. L'ami que vous ſçavez, homme de bien s'il en fut jamais, & qui m'aime extrêmement, eſt en vérité fort en colere contre vous. Quand je ſçaurai à quel point vous vous en ſouciez, je ſçaurai auſſi à quel point je dois me mettre en peine de l'appaiſer.

J'ai fait remettre à Lucius Cincius (*I*) ſuivant votre ordre, les treize cens douze livres dix ſols pour les Statues de Mégare (*II*). Les Mercures de marbre Pentélicien (*III*) que vous me faites eſpérer, me font déja beaucoup de plaiſir par avance avec leurs têtes d'airain (*IV*). C'eſt pourquoi vous m'obligerez de m'en envoyer le plus & le plutôt que vous pourrez, auſſi bien que les autres Statues, & tout ce que vous jugerez propre au lieu que vous ſçavez que je veux orner, ſelon mon inclination & ſelon votre goût en matiere de propreté & de politeſſe; ayez ſoin principalement de ce qui vous paroîtra convenable au portique (*V*) & au lieu d'étude que vous connoiſſez. J'ai conçu une paſſion ſi exceſſive pour tous ces ornemens, qu'il faut m'aimer autant que vous

m'aimez pour m'aider à la ſatisfaire, & que je ne ſçais ſi le reſte du monde me la doit pardonner. Si le vaiſſeau de Lentulus (*VI*) nous manque, vous m'enverrez le tout comme vous jugerez à propos. Ma petite Tullie qui fait toutes mes délices, preſſe fort pour le préſent que vous lui avez promis, & elle s'en prend à moi, parce que je lui en ai répondu : mais j'aime mieux nier le fait, que de payer pour vous.

REMARQUES.

I. LEs treize cens douze livres dix ſols.] *Ce ſont les mêmes vingt mille quatre cens ſeſterces de la Lettre précédente, quoique chiffrés différemment dans le texte Latin, qui devoient etre payés le treizieme Février.*

II. *Megare.*] Ville de l'Achaye au fond du golphe Saronique ſur le chemin de l'Iſthme à Athénes, célébre par la naiſſance d'Euclide, & qui du tems de ſa ſplendeur avoit été particuliérement curieuſe d'élever des Statues aux vainqueurs des Jeux de la Gréce. *Pauſanias in Atticis.*

III. *Marbre Pentélicien.*] Il y a apparence qu'on appelloit ainſi ce marbre, parce qu'il ſe tiroit d'une montagne de l'Attique de même nom. *Pauſanias in Atticis & Suidas.*

IV. *Les Mercures de marbre avec leurs têtes d'airain.*] C'étoit un uſage aſſez ordinaire dans l'antiquité de faire les têtes des Statues de matiere différente du reſte du corps, afin que ces têtes ſe puſſent ôter pour en mettre d'autres ſur le même corps

corps ſelon les différens beſoins, ce qui étoit plutôt fait que de refaire la Statue entiere. *Sueton. in Calig.* c. 22.

V. Portique.] *Il y a* Xiſti *dans le Latin, ce qui peut ſignifier également deux ſortes de lieux différens, quoiqu'au même uſage, qui étoit de ſe promener & de faire des exercices. Les uns étoient couverts pour l'hyver & pour les mauvais tems, ils s'appelloient* Xiſtus ; *& les autres qui s'appelloient* Xiſtum, *étoient découverts pour les belles ſaiſons & pour le beau tems. Mais comme ce cas dont Cicéron ſe ſert ici, eſt commun à ces deux noms, on ne ſçauroit bien aſſûrer duquel des deux il y eſt parlé. Il y a pourtant apparence par les choſes que Cicéron demande pour l'orner qu'il étoit couvert, & c'eſt pourquoi je l'ai appellé un* Portique. *Vitruve*, l. 5. c 11.

VI. *Lentulus.*] C'eſt le ſurnom d'une branche célébre de l'illuſtre & ancienne maiſon Patricienne des Cornéliens ; mais il eſt auſſi inutile qu'impoſſible de deviner de quel particulier de cette Famille il eſt parlé ici.

LETTRE CINQUIE'ME.

Même année DC LXXXVI. & toujours de Rome en Gréce. C'eſt la 9 dans les dernieres Editions.

JE ne reçois pas de vos nouvelles auſſi ſouvent que je devrois, car il vous eſt beaucoup plus facile (*I*) de trouver des gens qui viennent à Rome, qu'à moi d'en trouver qui aillent à Athénes ;

outre que je ne ſuis pas ſi aſſûré que vous ſoyiez à Athénes, que vous l'êtes que je ſuis à Rome. Vous n'aurez donc que très peu de choſe de moi parce que ne ſçachant pas certainement où vous êtes, je ne veux pas expoſer ce que je vous écris familiérement à tomber en des mains étrangeres. J'attens avec impatience les Statues de Mégare, & les Mercures dont vous m'avez écrit. N'héſitez point à m'envoyer tout ce que vous trouverez de ſemblable, & que vous jugerez propre à mon Académie (*II*) : n'épargnez pas ma bourſe. Cet embelliſſement eſt à préſent ma paſſion favorite. Je ſuis curieux ſur-tout de ce qui convient à un lieu d'étude. Lentulus promet ſes vaiſſeaux (*III*). Je vous prie de vous appliquer à tout cela avec grand ſoin. Chilius vous demande les cérémonies des Eumolpides (*IV*), & je vous les demande auſſi à ſa priere.

REMARQUES.

I. *IL vous eſt beaucoup plus facile de trouver des gens qui viennent à Rome, qu'à moi d'en trouver qui aillent à Athénes.*] Je ne ſçaurois m'empêcher de m'étonner en cet endroit, qu'il n'y eût encore point de voie publique & réglée au tems de ces Lettres, pour écrire dans les pays éloi-

gnés sous un aussi grand Empire que celui de Rome : car il est moralement impossible qu'il n'arrivât pas des choses dans les Provinces dont il importoit au Gouvernement d'être averti à point nommé. Cela est d'autant plus étrange, que les Postes mêmes étoient inventées il y avoit plus de quatre cens ans par Cyrus, (1) à ne changer de chevaux qu'une fois le jour ; & qu'un Gracchus avoit fait une diligence extraordinaire en relais ; dès le tems de l'expédition des Scipions en Asie. (2)

II. *Mon Académie.*] Il y a apparence que Cicéron entend seulement par-là un endroit de sa maison de campagne de Tusculum qu'il avoit nommé de cette sorte, à l'imitation de la fameuse Ecole de même nom, où Platon enseignoit autrefois à Athénes. Car je ne crois pas qu'au tems de cette Lettre il eût déja l'autre maison de campagne qu'il appella depuis de ce même nom, située au bord de la mer, sur le chemin qui va du lac d'Averne à Pouzzol, & qui fut fameuse par ses portiques & par ses forêts. C'est dans cette derniere qu'on trouva peu de tems après sa mort une fontaine chaude dont l'eau étoit admirable pour la vue, sur quoi un bel esprit de ses Affranchis dit dans une Epigramme, qu'il étoit bien juste que ce lieu-là produisît de quoi conserver les yeux, après avoir tant produit de quoi les user, à lire les beaux Ouvrages que son Maître y avoit composés.

Ut quoniam totum legitur sine fine per orbem,
Sint plures oculis quæ medeantur aquæ.
Plin. l. 31. c. 2. hist.

(1) *Cyropæd. l.* 8. c. 4.

(2) *Gracchum per dispositos equos propè incredibili celeritate, &c.* Tit. Liv. *l.* 37.

III. *Lentulus promet ſes vaiſſeaux.*] En 535. un Tribun du peuple nommé Quintus Claudius, avoit fait défendre par une Loi à tout Sénateur, ou pere de Sénateur, d'avoir des vaiſſeaux de charge de plus de trois cens tonneaux. Il prétendoit que les vaiſſeaux de cette grandeur ſuffiſoient pour voiturer leurs denrées, & ils n'en pouvoient entretenir de plus grands que pour faire quelque commerce, ce qui paſſoit pour meſſéant. (1) A plus forte raiſon n'étoit-il pas permis réguliérement d'avoir pluſieurs navires comme Lentulus en avoit. Mais Cicéron reconnoît ailleurs, (2) que les Loix de l'antiquité & de la ſévérité de celle-là ne s'obſervoient plus guères.

IV. *Eumolpides.*] On appelloit ainſi les Prêtres de la Déeſſe Cérès à Eleuſine, ville de l'Attique, du nom d'un Eumolpe de qui ils deſcendoient. Cet Eumolpe, petit neveu d'un Roi de Thrace, fut établi Pontife des myſteres de cette Déeſſe (3) par Erechthée Roi d'Athénes, de laquelle Eleuſine dépendoit. Eumolpe devint ſi puiſſant par ce Sacerdoce, qu'il fit la guerre au Prince même qui le lui avoit donné. Tous deux y furent tués, & leurs enfans firent la paix aux conditions que le Pontificat demeureroit à perpétuité aux deſcendans d'Eumolpe, & la Royauté à ceux d'Erechthée. Comme cette dévotion étoit réputée ſi ſainte, qu'on l'appelloit par excellence *les Myſteres*, les particularités en étoient tenus ſi ſecrettes, par la même raiſon, qu'à peine en eſt-il venu quelque

(1) *Id ſatis habitum ad fructus in agris vectandos; quæſtus enim omnis Patribus indecorus eſt viſus.* Tit. Liv. *l.* 21.

(2) *Antiquæ ſunt iſtæ Leges & mortuæ quæ vetant: fuit iſta Reſp. quondam, fuit iſta ſeveritas.* Verrin. 7.

(3) *Heſychius. Pauſanias in Atticis.* Clemens Alexand. Stromat. *l.* 1, *&c.*

choſe juſqu'à nous. Ce Chilius dont il eſt parlé ici, qui étoit un Poëte, ami de Cicéron & d'Atticus, en étant curieux comme bien d'autres gens, ne pouvoit pas mieux s'adreſſer qu'à un homme de la capacité & du crédit d'Atticus à Athénes, pour en apprendre le plus qu'il s'en pouvoit ſçavoir.

LETTRE SIXIE'ME.

Même année DC LXXXVI. de Tuſculum à Athénes. C'eſt la dixiéme dans les dernieres Editions.

COMME j'étois à Tuſculum (voilà pour répondre à la vôtre, *Comme j'étois au Céramique* (*I*); comme j'étois donc à Tuſculum, un jeune eſclave m'a apporté de la part de votre ſœur une de vos Lettres, & m'a dit qu'elle dépêcheroit ce même jour après midi celui qui devoit vous aller trouver. Par cette occaſion-là je puis vous répondre, mais fort peu de choſe, car je n'ai pas de tems. Et premiérement, je vous promets d'appaiſer votre ami, & peut-être même de vous le regagner tout-à-fait. J'y travaillois déja de mon mouvement; mais à préſent qu'il me ſemble voir dans votre Lettre que vous le ſouhaitez avec

ardeur, je m'y appliquerai avec bien plus de ſoin, & je le preſſerai tout autrement. Vous ne devez pas douter qu'il ne ſoit outré contre vous au dernier point : mais comme je ne vois pas que le ſujet le mérite, je me fais fort de le mettre à la raiſon, & de l'amener où je voudrai.

Je vous prie d'embarquer nos Statues, & les Mercures Hercules (*II*) à la premiere occaſion favorable, comme vous me le promettez, & tout ce que vous pourrez trouver de convenable au lieu que vous ſçavez, ſur tout à une place d'exercice, & à une Bibliothéque. L'endroit même m'en fait ſouvenir ; car c'eſt de-là que je vous écris. Je vous demande encore des figures moulées, que je puiſſe enchaſſer au lambris de mon veſtibule, & deux couvercles de puits en boſſe. Gardez-vous bien de promettre vos Livres à qui que ce ſoit, quelque prix qu'on vous en offre ; car je réſerve pour cela toutes mes petites épargnes. Ce ſera la conſolation de ma vieilleſſe.

Je m'aſſûre que mon frere en uſe comme j'ai toujours ſouhaité & tâché qu'il fit. Cela paroît à pluſieurs marques, &

la groſſeſſe de votre ſœur n'eſt pas la moindre.

Pour ce qui eſt de ma prétention à la Préture (*III*), il me ſouvient fort bien de vous avoir diſpenſé de vous trouver ici pour l'aſſemblée des élections, & je ne me laſſe point de le dire à nos amis communs, qui comptoient ſur votre préſence pour cette affaire. Non ſeulement je ne vous manderai pas, mais je vous défendrai de venir, parce que je comprens qu'il vous importe beaucoup plus de faire à préſent ce que vous faites-là où vous êtes, qu'il ne m'importe que vous ſoyiez ici. C'eſt pourquoi je vous prie d'être auſſi en repos là-deſſus, que ſi vous étiez en Gréce pour mon ſervice. Vous ne laiſſerez pas de me trouver & d'entendre dire que je vous ai autant d'obligation, non ſeulement que ſi vous m'aviez aſſiſté à briguer la charge que je pourſuis, mais même que ſi je l'avois obtenue par votre ſeul moyen. Tulliette ne s'attaque plus à votre caution (*IV*) pour être payée de ce que vous lui devez, mais à vous-même.

REMARQUES.

I. *Ceramique.*] C'eſt le nom du fauxbourg d'Athénes d'où Atticus avoit daté ſa Lettre, fameux par les tombeaux & par les Statues des illuſtres Citoyens tués à la guerre du tems de la ſplendeur de cette République. Il faudroit en être auſſi paſſionné que Cicéron & Atticus l'étoient, pour ſentir la grace de ce commencement de Lettre, où Cicéron, comme s'il eût été envieux de cette date magnifique dont Atticus s'étoit ſervi, fait ſemblant de s'en vouloir moquer, en datant dans les mêmes termes de ſa maiſon de campagne, ne ſe défiant pas qu'elle ſeroit un jour auſſi illuſtre que le Céramique l'étoit alors.

II. *Mercures Hercules.*] On repréſentoit ſouvent Mercure d'Athénes par une figure quarrée de pierre toute ſimple, ſur laquelle on mettoit la tête de tel autre Dieu qu'on vouloit. L'origine de cet uſage étoit que dans les prémiers tems, les Statues de Mercure avoient cela de particulier, qu'on les plaçoit toujours ſur des baſes quarrées, pour ſignifier la ſolidité des ouvrages des Arts, ſur-tout de l'Eloquence, dont il eſt l'inventeur. Il arriva de-là dans la ſuite, que ces baſes quarrées paſſérent pour ſa repréſentation, ſans même qu'il y eût aucune Statue deſſus, parce qu'elles lui étoient particulieres. On vint depuis à mettre deſſus celles des autres Dieux qu'on vouloit auſſi honorer, auſquels de cette ſorte il ſervoit de ſoutien, pour ſignifier qu'ils n'étoient conſidérables que par lui, c'eſt-à-dire, que par le ſoin qu'il avoit de porter leur parole & d'exécuter leurs ordres, ce qui étoit ſon principal emploi. Cela paroîtra un peu tiré par les cheveux, mais on ſçait bien que la Religion Payenne n'étoit pas de la juriſdiction

juriſdiction du ſens commun. On appelloit cet aſſemblage du nom de cette autre Divinité, joint à celui de Mercure. Il faut donc que les figures dont il eſt parlé ici fuſſent des Hercules placés ſur des Mercures de cette ſorte. Fulvius Urſinus dit qu'il y en avoit encore une de marbre à Rome de ſon tems. Comme Hercule n'étoit pas moins le Dieu de l'Eloquence (*) que Mercure, il étoit naturel qu'un lieu deſtiné à l'étude leur fût plus particuliérement conſacré qu'à d'autres Divinités. *Manut. in epiſt.* 4.

III. *Ma prétention à la Préture.*] C'eſt ici la premiere date certaine qui ſe trouve dans ces Lettres, ainſi que j'ai promis d'en avertir dans les Remarques ſur la ſeconde Lettre ; car l'année que Cicéron fut Préteur eſt marquée bien diſtinctement dans ſon Hiſtoire. J'ai déja dit quand il avoit été Queſteur. Il avoit été Edile ſix ans après en 684. Ainſi il ne pouvoit être Préteur, à cauſe de l'intervalle de tems néceſſaire entre ces charges, que l'année après celle de cette Lettre, c'eſt-à-dire en 687. Car il falloit deux ans de tems entre l'Edilité & la Préture, de même qu'entre la Préture & le Conſulat. Or il paroît par mille endroits de ſes Ouvrages, qu'il obtint toutes ces dignités auſſitôt qu'il eut l'âge réglé pour les obtenir.

IV. Tulliette, &c.] *Pour tenir la parole que j'ai donnée dans la Préface, de rendre quelquefois raiſon des Leçons que je préfére à d'autres, & ſans que cela tire à conſéquence pour tous les autres endroits ſemblables, je remarque que les Commentateurs ſont fort partagés ſur celui-ci. Pluſieurs prétendent qu'il faut lire* ſponſorem appellat, *& non pas* ſponſorem non appellat, *comme j'ai lu, ſelon quelques Editions. J'ennuyerois extrêmement, ſi je rapportois tout ce qu'ils diſent de chaque côté pour leur opinion, car ils*

(*) *Lucian, Hercul. Gall.*

ne diſent rien de déciſif, & ceux même qui ſont de la mienne, ne touchent pas un mot de la raiſon qui m'a déterminé, quoiqu'il fût difficile d'en trouver une plus naturelle. On en va juger.

Il s'agit, comme on voit, de ſçavoir ſi Cicéron veut dire en cet endroit, que ſa fille ne s'attaque plus à la caution d'Atticus qui eſt Cicéron, mais directement à Atticus même; ou bien, ſi elle continue toujours de s'attaquer à la caution. Pour en juger, il n'y a qu'à rapporter cette concluſion de la quatriéme Lettre. J'aime mieux nier le fait, que de payer pour vous : mihi autem abjurare certius eſt, quàm dependere. *Il eſt viſible que Cicéron prétend dans cette badinerie ſe décharger de ce cautionnement en ſe parjurant. Il eſt donc plus naturel qu'il diſe dans les Lettres ſuivantes que ſa fille ne s'attaque plus à lui, puiſqu'elle n'a plus droit de le faire depuis ſon parjure, que non pas qu'elle s'y attaque comme devant. Voilà de quelle maniere je me détermine dans les difficultés de cette nature.*

LETTRE SEPTIEME.

Même année DC LXXXVI. & toujours de Rome en Gréce. C'eſt l'onziéme dans la derniere Edition.

J'Y travaillois déja de mon mouvement ; mais depuis les deux Lettres preſſantes que vous m'en avez écrites, jointes aux exhortations continuelles que Saluſtius (*I*) me fait, de m'employer de toute ma force à rétablir l'ancienne amitié entre Lucceïus (*II*) &

vous, je m'y ſuis tout autrement appliqué. Cependant, après y avoir fait tous mes efforts, bien loin de vous remettre dans ſon eſprit comme vous y étiez, je n'ai pas ſeulement pu tirer de lui la cauſe de ſon changement. Car quoi qu'il diſe de votre arbitrage & des autres choſes dont je connoiſſois déja, avant votre départ, qu'il étoit offenſé, il y a quelqu'autre grief qui lui tient plus au cœur, & que ni vos Lettres ni mon entremiſe ne ſçauroient ſi bien effacer, que vous ferez vous-même lorſque vous ſerez ici, je ne dis pas en lui parlant, mais même en vous préſentant ſeulement devant lui. Cela s'entend, ſi vous jugez qu'il en vaille la peine, comme vous le jugerez, ſi vous me croyez, & ſi vous ne voulez pas démentir votre honnêteté ordinaire. Et ne vous étonnez pas que je n'oſe plus vous promettre rien de lui, après vous avoir dit dans ma précédente que je m'en faiſois fort. Vous ne ſçauriez croire combien il me paroît moins traitable qu'auparavant, & plus obſtiné dans ſa colere. Mais ou vous accommoderez tout cela quand vous ſerez ici; ou il s'en trouvera mal, de quel côté que ſoit le tort.

Quant à ce que vous m'écrivez que vous me croyez déja Préteur ; vous ſçaurez qu'aujourd'hui à Rome les prétendans aux Magiſtratures ſont les plus verſés dans toute ſorte d'obliquités, & qu'on ne ſçait encore quand ſe tiendra l'aſſemblée où j'eſpere être élu. Mais Philadelphe vous en dira les particularités. Je vous prie de m'envoyer au plutôt ce que vous avez amaſſé pour mon Académie (*III*) ; vous ne ſçauriez croire le plaiſir que j'ai, non ſeulement à être dans ce lieu-là, mais même à y penſer. Gardez-vous bien de vous défaire de vos Livres de nulle maniere. Conſervez-les moi, comme vous me le promettez ; les Livres ſont ma plus grande paſſion ; je ne puis plus ſouffrir autre choſe. Il n'eſt pas croyable combien vous trouverez les affaires empirées depuis le peu de tems que vous êtes abſent.

REMARQUES.

I. SAluſtius.] *Quoique j'aie déclaré ſur la II. Lettre au ſujet d'un* Turranius, *de qui il y eſt parlé, que je ne dirois rien du tout dans les Remarques des gens de qui je ne pourrois rien trouver, je ne laiſſe pas d'avertir pour cette fois ſeulement, que ce* Saluſtius *eſt de ce nombre, de peur qu'on ne croie que c'étoit le fameux Hiſtorien de ce nom.*

II. *Lucceïus.*] Voici enfin le nom de l'ami avec qui Atticus étoit brouillé. Il s'appelloit Lucius, & étoit d'auſſi bonne maiſon que de rare mérite. Il ſemble étrange qu'il ne voulût pas dire ſon plus grand ſujet de plainte. Cependant cela pouvoit bien n'être pas ſi déraiſonnable qu'il paroît, car les plus grands & les plus ſenſibles griefs ſont ſouvent ceux qui ſe diſent le moins, parce qu'ils ſont clairs, conſtans, & ſans excuſe. Or à quoi bon découvrir un mal ſans reméde ? Outre cela, c'eſt qu'il ſe trouve auſſi quelquefois qu'on ne ſçauroit les dire, ſans publier ou réveiller des choſes qu'on a intérêt de cacher, ou d'aſſoupir.

Mais la fin de cet article eſt encore plus étrange. *Il s'en trouvera mal*, dit Cicéron, *de quel côté que ſoit le tort.* C'eſt que la réputation de la probité & de la ſageſſe d'Atticus étoit ſi bien établie, & elle avoit gagné un tel aſcendant ſur les eſprits, qu'il n'y avoit perſonne dans Rome à qui on eût donné raiſon contre lui, quand même il auroit eu tort. Il étoit lié d'amitié avec tout ce qu'il y avoit de plus illuſtre, & ſur-tout ami commun des Grands, les plus oppoſés entr'eux. Il cultivoit toutes ſes amitiés par un uſage admirable de ſes grands biens, qui le faiſoit paroître également déſintéreſſé & officieux ; enfin, s'il n'étoit pas véritablement le plus honnête homme du monde, c'étoit le plus habile, puiſqu'il avoit trouvé le ſecret de paſſer pour l'honnêteté même.

Lucceïus, au contraire, avec *une éloquence*, (*) *un ſçavoir & une vertu extraordinaire*, étoit un homme fort particulier, & s'accommodoit de peu de gens, *vir paucorum hominum.* On peut voir un ample Commentaire ſur cette affaire, au troiſiéme

(*) *Sanctiſſimi hominis, atque integerrimi, illâ humanitate, illis ſtudiis, artibus, doctrinâ.* Pro Cælio. ad Famil. *l.* 5.

Entretien du petit Livre que j'ai déja cité, intitulé *Céſarion*.

III. *Préteur.*] Il y en avoit dix qui changeoient réglément tous les ans, de même que les autres Magiſtrats ordinaires. Le premier jugeoit entre les Citoyens, & le ſecond entre les Etrangers, l'un & l'autre pour les affaires particulieres ſeulement. Les huit autres jugeoient de tous les crimes qui intéreſſoient directement l'Etat, comme celui de léſe-Majeſté, les concuſſions, le péculat, les meurtres & autres voies de fait, les brigues, les fauſſetés & autres crimes ſemblables. Il falloit avoir quarante ans pour être Préteur.

LETTRE HUITIE'ME.

Même année DC LXXXVI. & toujours de Rome en Gréce. C'eſt la troiſiéme dans la derniere Edition.

VOus ſçaurez que votre aïeule eſt morte de chagrin de votre abſence, & auſſi de peur que les femmes du Latium (*I*) ne manquaſſent cette année à leur devoir, & n'amenaſſent pas les victimes ordinaires pour ſacrifier au Mont d'Albe. Je ne doute pas que Lucius Saufeïus (*II*) ne vous envoye une belle conſolation ſur ce ſujet. On vous attend ici pour le mois de Janvier. Eſt-ce un bruit ſans fondement, ou ſi vous

l'avez écrit à quelqu'un ? car vous ne m'en avez rien mandé. Les Statues que vous m'avez achetées ſont débarquées (*III*) à Gaïette (*IV*). Je ne les ai pas encore vues, car il ne m'a pas été libre de ſortir de Rome depuis. J'ai envoyé payer la voiture ; vous êtes un brave homme de les avoir eues ſi promptement, & à ſi bon marché.

Quant à ce que vous m'avez écrit pluſieurs fois d'appaiſer notre ami, j'y ai fait de tout mon mieux : mais il eſt étrangement aigri. Quoique je croye que vous en ſçavez le ſujet, je vous en apprendrai pourtant davantage à votre retour. Je n'ai pas même pu le fléchir pour Saluſtius, quoique préſent. Je vous dis cela, parce qu'il m'accuſoit de négligence pour vous là-deſſus ; mais il a éprouvé pour lui-même à quel point Lucceïus eſt inexorable, & il a vu auſſi ſi je me ſuis épargné pour vous. J'ai promis ma Tulliette en mariage à Caïus Piſon (*V*) fils de Lucius, ſurnommé *Frugi*.

REMARQUES.

I. *Latium.*] C'étoit cette partie d'Italie qui s'étend le long de la mer Tyrrhéne, entre l'Etrurie & la Campanie, & dans laquelle Rome

étoit compriſe. Cicéron entend parler ici d'une Fête qu'on nommoit *les Féries Latines*. Elle duroit quatre jours, (1) & n'avoit aucun tems déterminé dans l'année ; les Conſuls étoient ſeulement obligés de la célébrer avant que d'aller à la guerre, quand ils y devoient aller, & l'on remarquoit que ceux qui y manquoient n'étoient pas heureux (2) dans leurs entrepriſes. Elle avoit été inſtituée (3) par Tarquin le Superbe, après qu'il eut vaincu les Toſcans, pour entretenir l'alliance qu'il avoit établie entr'eux & les Latins. On convenoit d'un tems auquel on ſe rendoit de toutes parts au mont d'Albe, qui étoit ſitué au milieu de tous ces Peuples. Là, chacun apportoit ce qu'il devoit offrir pour ſa part ; les uns du lait, les autres du fromage, les autres des agneaux, de quoi on faiſoit feſtin tous enſemble en ſigne d'union. Il y avoit auſſi une grande Foire, mais le plus eſſentiel étoit un Sacrifice qu'on faiſoit à Jupiter ſurnommé *Latialis* pour ce ſujet, d'un taureau, des entrailles duquel chacun emportoit chez ſoi une piéce, ſi petite fût-elle. Quoique cette ſolemnité fût commune à quarante-ſept Peuples, les Romains en avoient ſeuls l'intendance. Que ſi quelqu'un manquoit à apporter quelque offrande, ou à emporter quelque morceau de la victime, ou à quelqu'autre circonſtance, c'étoit à recommencer, (4) & ce manquement étoit réputé à grand malheur. Or comme les femmes ont toujours été plus dévotes que les hommes, & les vieilles plus que les jeunes, celle dont il s'agit dans cette Lettre, qui étoit

(1) *Dionyſ. Halicarn. l.* 6.

(2) *Dio Caſſius, l.* 46. *& Tit. Liv. l.* 21 & 22.

(3) *Dionyſ. Halicarn. l.* 4.

(4) *Tit. Liv. l.* 37 ; 41. *&c.*

grand-mere d'un homme de quarante ans, pouvoit bien être des plus zélées ; & il faut que ſa mort arrivât près du tems auquel cette Fête étoit indiquée. La plaiſanterie que Cicéron fait ſur cette mort eſt encore moins dans nos mœurs, que la maniere dont il écrivoit celle de ſon pere ; mais il parloit à un Epicurien. Au reſte, je ne penſe pas que perſonne s'aviſe ici de faire la même queſtion que Caſaubon, ſi c'étoit la grand-mere paternelle ou maternelle d'Atticus ; particularité peu curieuſe à ſçavoir touchant un homme de la famille duquel on ne ſçait choſe du monde avant lui.

II. *Sauſeïus.*] C'étoit un Chevalier Romain, Epicurien de profeſſion comme Atticus, (1) & ſon intime ami. Or cette Secte ne mettant pas la mort au rang des maux, ceux qui en étoient n'avoient que faire de conſolation pour un accident de cette nature, & ils étoient peu propres à conſoler les autres. C'eſt le fondement de la plaiſanterie de Cicéron en cet endroit.

III. Les Statues ſont débarquées:] *Voilà qui marque le rang de cette Lettre, puiſque Cicéron preſſoit par la précédente qu'on les lui envoyât. Les Commentateurs ont eu raiſon de la ſéparer de la ſeconde, avec laquelle elle a été confondue long-tems ; mais je ne ſçais pourquoi ils ne lui ont pas aſſigné en même tems ſon véritable lieu, comme ils ont fait aux dix autres premieres de ce Livre. Il étoit d'autant plus étrange qu'on la joignît à cette ſeconde, qui ſera l'onziéme de ce Recueil, que Cicéron parle dans cette même Lettre du retour d'Atticus en Janvier, comme d'une choſe réſolue, & dans celle-ci comme d'un bruit incertain.*

IV. *Gaïette.*] Ville maritime très-célébre en ce tems-là à 85 milles de Rome, ainſi nommée, ſelon

(1) *Nepos Vit. Att.*

Virgile, de la nourrice d'Enée, qui mourut en cet endroit.

V. *Piſon.*] C'étoit un homme de maiſon Plébéïenne fort illuſtre, nommée *Calpurnia*, Sabine d'origine, & ſi ancienne, qu'elle ſe prétendoit deſcendue d'un (1) fils du Roi Numa. On avoit ſurnommé l'un de ſes ancêtres *Frugi*, qui veut dire *Sage*, ou *Tempérant*, pour avoir, étant Tribun du Peuple en 604. fait (2) faire la premiere Loi contre les concuſſions des Magiſtrats en faveur des Provinciaux & des alliés.

(1) *Plutar. in Numa, c.* 18.

(2) *Verrin.* 1. *Off.* 2. *in Brut.*

LETTRE NEUVIE'ME.

An de Rome DC LXXXVII. encore de Rome en Gréce. C'eſt la quatriéme dans les dernieres Editions.

VOus nous donnez ſouvent des eſpérances de vous revoir. Il y a fort peu que vous nous remites au mois de Juillet, dans le tems que nous attendions tous les jours votre arrivée, & je ſuis préſentement d'avis que vous ne veniez que pour ce tems là, ſi votre commodité le permet. Vous arriverez juſte pour ſervir mon frere dans ſa demande de l'Edilité (*I*), nous nous en-

reverrons avec plus de plaiſir après une longue ſéparation, & vous terminerez l'affaire d'Acutilius. C'eſt ce que Péducæus me charge de vous écrire ; car nous croyons qu'il vous importe de la finir. Vous pouvez toujours compter pour cela ſur mes ſoins, comme par le paſſé.

J'ai jugé ici Caïus Macer (*II*) avec un ſingulier & incroyable applaudiſſement du Peuple, & quoique je n'aye fait en le condamnant, que ce à quoi j'étois obligé en juſtice, cela n'a pas laiſſé de me faire beaucoup plus d'honneur que tout le crédit de ſa cabale ne m'auroit ſervi, ſi je l'euſſe abſous.

Ce que vous me mandez du Mercure-Minerve (*III*) me fait grand plaiſir. Ce ſera un ornement uniquement propre à mon Académie, puiſque les Mercures ſont la marque ordinaire de tous les lieux d'exercice, & que Minerve convient particuliérement à celui-ci, qui eſt deſtiné à l'étude. C'eſt pourquoi je vous prie de penſer, ſuivant votre parole, à toutes les autres choſes que vous jugerez propres à le parer. Je n'ai point encore vu les Statues que vous m'avez envoyées il y a déja quelque

tems (*IV*) ; elles ſont à Formies, (*V*) & je ne fais que me préparer à y aller. Je les ferai toutes apporter à Tuſculum (*VI*). Pour ma maiſon de Gaïette, je ſongerai à l'orner auſſi quand j'aurai de l'argent de reſte. Gardez bien vos Livres, & ne déſeſpérez pas que je les puiſſe acheter quelque jour. Si cela arrive jamais, je m'eſtimerai plus riche que Craſſus (*VII*), & je regarderai avec mépris tous les Palais & toutes les terres du monde.

REMARQUES.

I. *Edilité.*] Il y avoit de deux ſortes d'Ediles qu'on changeoit tous les ans, comme je l'ai dit des Préteurs, des Ediles Curules, & des Ediles du Peuple, deux de chaque ſorte. Il falloit avoir trente-ſept ans pour l'être. Ceux du Peuple n'étoient que pour ſervir à ce qu'il plaiſoit aux Tribuns de leur commettre. Mais les Ediles Curules étoient chargés (1) du ſoin des Temples, des Théatres, des Jeux publics, des Places publiques, des Tribunaux de Juſtice, & des murailles de la ville. Auſſi étoit-ce une des grandes Magiſtratures qu'on appelloit *Curules*, parce qu'il n'y avoit que ceux qui les exerçoient qui euſſent des chaires de ce nom-là. Ces chaires étoient d'yvoire (2) à jambes recourbées, & d'une hauteur extraordinaire (3), car on y montoit par pluſieurs marches (4),

(1) *Verrin. 7.*
(2) *Horat. l. 1. epiſt. 6.*
(3) *Plutar. in Mario.*
(4) Hæc altas eboris decoravit honore Curules. *Silius, l. 8. & Lucan. l. 5.*

c'étoit proprement une eſpéce de Trône (1). Ces grands Magiſtrats avoient droit de s'en ſervir, non ſeulement dans leur maiſon, mais auſſi partout où il leur plaiſoit de ſe faire porter dedans, ou de les faire porter après eux. Témoin ce Caïus Flavius, qui de ſimple Greffier ou Notaire, devint Edile Curule malgré la Nobleſſe, tout fils d'Affranchi qu'il étoit. Des jeunes gens de qualité (2) qui ſe trouverent chez un de ſes Collégues malade qu'il alloit voir, s'étant donnés le mot pour ne ſe point lever quand il entra, par mépris pour ſa naiſſance, il envoya querir ſa chaire Curule pour s'aſſeoir & les faire ſouvenir par-là du reſpect qui lui étoit dû (3).

II. *Macer.*] C'étoit un Patricien de l'illuſtre maiſon des Liciniens, qui avoit été Préteur, & qui étoit accuſé de concuſſion devant Cicéron qui l'étoit cette année. Ce Macer ſe tenoit ſi aſſuré d'être abſous par la faveur de Craſſus ſurnommé le Riche, de même maiſon que lui, & l'un des plus puiſſans perſonnages de Rome, qu'au lieu d'aſſiſter à ſon jugement juſqu'au bout, comme c'étoit la coutume, il s'en alla chez lui dès que les Juges furent aſſemblés. Il quitta auſſitôt la robe ſale de Suppliant, qu'on portoit quand on étoit accuſé de quelque crime, ſe fit raſer, & en prit une blanche, qui étoit l'habillement ordinaire des gens de qualité, afin de ſe trouver plutôt prêt à paroître en public dans l'équipage d'un homme abſous, & à en recevoir les complimens. Mais comme il ſortoit de chez lui dans cette confiance, il rencontra Craſſus à ſa porte, qui lui venoit apprendre qu'il avoit été condamné à la peine ordinaire, qui

(1) *Caſſiod. Epiſt. l.* 5.

(2) *Gloſſæ Priſcæ* ἀγκυλίπους θρόνος βασιλικὸς

(3) *Tit. Liv. l.* 9.

étoit l'amende & l'exil. Il rentra chez lui, & mourut sur le champ, soit de douleur de s'être trompé si honteusement, ou qu'il s'étranglât lui-même, comme Valere Maxime le raconte. *L. 9. C. 12. Plut. in Cicer. Cic. in Brut.*

III. *Mercure-Minerve.*] On juge bien que c'étoient des Figures du même dessein que les Mercures-Hercules que j'ai expliqués sur la cinquiéme Lettre.

IV. Je n'ai point encore vu les Statues que vous m'avez envoyées, il y a déja quelque tems.] *Ces derniers mots se rapportent si naturellement à ce qu'il a dit dans la précédente, que les Statues étoient débarquées à Gaïette, mais qu'il n'avoit encore pu les aller voir, qu'il est presque inutile de le remarquer, pour rendre raison du rang que je donne à cette Lettre. Il faut que depuis la derniere ces Statues eussent été transportées de Gaïette à Formies, puisqu'il ajoute qu'elles y étoient quand il écrivoit celle-ci.*

V. *Formies.*] Ville maritime de la Campanie près de Gaïette, & sur la même côte. Cicéron avoit une maison de campagne auprès de chacune de ces deux villes. Formies étoit célébre pour ses bons vins.

VI. Je les ferai porter à Tusculum.] *Voici la preuve de ce que j'ai avancé plus haut, qu'il faut entendre l'Académie dont Cicéron parle, de quelqu'endroit de sa maison de campagne de Tusculum, & non pas de celle qu'il appella depuis de ce même nom d'Académie, & qui étoit près de la mer. Il faut bien que l'Académie qu'il vouloit orner de ces Statues fût à Tusculum, puisqu'il les y faisoit porter.*

VII. *Crassus.*] C'est l'homme d'importance de qui j'ai parlé sur Macer son parent. Il s'appelloit *Marcus*; sa vie est dans Plutarque.

LETTRE DIXIE'ME.

An de Rome DC LXXXVIII. *encore de Rome en Gréce au mois de Juin pour le plus tard. C'eſt la premiere dans les autres Editions.*

VOici, autant que j'en puis juger, en quel état eſt ma prétention (*I*) au Conſulat, je ne doute pas que vous n'en ſoyez en peine. De tous mes Compétiteurs, il n'y a encore que Publius Galba (*II*) qui ſe déclare. On le refuſe ouvertement & ſans détour, ainſi qu'il ſe pratiquoit anciennement. Tout le monde croit que ſon trop grand empreſſement à briguer tournera à mon avantage, car la plupart des gens alléguent pour raiſon de ce qu'ils le refuſent, qu'ils ne peuvent pas me refuſer: ainſi j'eſpére que le bruit même qui s'eſt répandu là-deſſus, que tout ce monde-là m'eſt favorable, ne me ſera pas inutile. Pour moi j'ai réſolu de commencer ma brigue dans le tems que le garçon (*III*) qui vous porte cette Lettre doit partir, à ce que Cincius m'aſſûre, c'eſt-à-dire,

le dix-ſeptiéme Juillet, à l'occaſion de l'élection des Tribuns (*IV*) dans le Champ de Mars (*V*). Outre Galba, je ne ſuis encore certain d'aucun Compétiteur que d'Antoine (*VI*), & de Cornificius (*VII*). Je ne doute pas que ce dernier ne vous faſſe rire, ou peut-être gémir ; mais vous vous emporterez ſans doute d'indignation (*VIII*), quand vous apprendrez qu'on parle auſſi de Ceſonius. Je ne crois pas qu'Aquilius (*IX*) y ſonge ; il s'eſt déclaré du contraire à cauſe de ſes infirmités & de ſes grandes occupations, comme étant le plus employé & le plus autoriſé Juriſconſulte de Rome. Pour Catilina (*X*), s'il eſt abſous malgré l'évidence de ſes concuſſions, il eſt ſûr que je l'aurai pour concurrent. Je ne penſe pas que vous attendiez que je vous parle d'Aufidius, ni de Palicanus (*XI*).

Quant à ceux qui demandent à préſent pour l'année prochaine, Céſar (*XII*) paroit ſûr d'être élu ; l'autre place eſt diſputée par Thermus & Sillanus (*XIII*), mais tous deux me paroiſſent ſi dépourvus d'amis & de réputation, que le joueur de dés Curius (*XIV*) pourroit l'emporter ſur eux. Il eſt vrai qu'il n'y a

que

que moi à qui cela ſemble de la ſorte. Il eſt à ſouhaiter pour moi qu'on faſſe Thermus avec Céſar ; car de tous les Prétendans à l'année prochaine, il n'en eſt point qui me fit tant de peine que celui-là, s'il étoit refuſé, & qu'il fût renvoyé à la ſuivante, qui eſt celle où je prétens, à cauſe de la commiſſion qu'il a du grand Chemin de Flaminius (*XV*), qu'il n'aura pas peine à avoir achevé en ce tems-là, & c'eſt pourquoi je le donnerois volontiers pour Collégue à Céſar. Voilà ce que je penſe, mais avec peu de certitude encore touchant mes Compétiteurs. Vous pouvez compter que je n'oublierai rien de tout ce qu'un Prétendant doit faire pour réuſſir, & même je pourrois bien, ſous quelque vain prétexte de Députation (*XVI*), aller faire un tour vers Piſon (*XVII*) depuis Septembre juſqu'en Janvier, quand il n'y (*XVIII*) aura plus guéres d'affaires au Barreau, pour ménager les ſuffrages de la Gaule (*XIX*) de deçà le Pô qui paroiſſent de grande importance. Quand j'aurai pénétré l'intention de nos Grands, je vous en ferai part. A cela près, j'eſpére réuſſir facilement, ſi je n'ai pas d'autres Concurrens

que ceux qui ſont à préſent à Rome. C'eſt à vous à prendre ſoin de me gagner tous ceux qui ſont avec notre ami Pompée (*XX*), puiſque vous êtes bien plus près d'eux que moi. Aſſûrez-le bien que je ne me tiendrai point offenſé qu'il ne ſe trouve pas ici pour l'Aſſemblée où je prétens être élu. Voilà pour cet article.

Mais voici une autre choſe où j'ai beſoin de votre indulgence. Publius Varius qui doit de grandes ſommes à votre oncle Cecilius, a vendu tous ſes biens dans la forme la plus irrévocable, à ſon frere Caninius Satrius, pour fruſtrer ſes créanciers. Votre oncle a attaqué Caninius en Juſtice, prétendant avec raiſon que cette vente eſt frauduleuſe, & les autres créanciers de Varius ſe ſont joints à lui, comme Lucullus (*XXI*), Publius Scipion (*XXII*), & Lucius Pontius, qui devoit être le Syndic, ſi l'on eût fait vendre les biens par décret; mais il n'eſt plus queſtion de Syndic, puiſque l'affaire a changé de face par cette vente frauduleuſe. Votre oncle m'a prié de le ſervir contre Satrius, qui eſt chez moi tous les jours, qui après Lucius Domitius (*XXIII*), à

qui il eſt particuliérement attaché, eſt plus à moi qu'à perſonne, & qui nous a été de grande utilité à mon frere & à moi dans toutes nos brigues. Véritablement je me ſuis trouvé embarraſſé, tant pour cette liaiſon que j'ai avec Satrius même, que pour ſa relation avec Domitius, ſur qui je fonde ma principale eſpérance dans ma pourſuite du Conſulat. J'ai repréſenté tout cela à votre oncle, & je lui ai témoigné en même tems que je n'héſiterois pas à le ſervir s'il étoit ſeul dans cette affaire; mais puiſque c'eſt auſſi celle de tous les autres Créanciers, parmi leſquels il y en a d'une ſi grande conſidération, qu'il n'eſt pas à craindre qu'ils manquent de gens pour ſoutenir le droit qu'ils ont commun avec lui, quand même il n'auroit perſonne qui agît pour lui en particulier, qu'il étoit juſte qu'il eût égard à mes engagemens & à la conjoncture où je me trouve. Il m'a paru recevoir mon excuſe autrement que je n'aurois voulu, & qu'il ne ſe pratique entre honnêtes gens, & depuis il a ceſſé tout-à-fait de me voir comme il faiſoit familiérement depuis quelque tems. Voilà ce que je vous prie de me pardonner. Vous

jugez bien que je ne pouvois pas honnêtement m'employer contre un ami dans une affaire où il s'agit de ſa réputation, & dans une des plus fâcheuſes rencontres de ſa vie, après en avoir été ſervi en toute occaſion avec une affection & une régularité extraordinaire. Si vous ne voulez pas croire que j'aie agi par un motif ſi honnête, croyez ſi vous voulez que c'eſt par ambition toute pure; mais quand cela ſeroit, je prétens que vous ne devez pas moins me pardonner, puiſqu'il ne s'agit pas pour moi d'une bagatelle (*XXIV*). Vous voyez dans quelle carriere je ſuis, & le beſoin que j'ai de gagner tout le monde, bien loin d'aliéner ceux qui me ſont acquis. J'eſpére que vous approuverez ma conduite, du moins je le ſouhaite très-fort. Je ſuis charmé de votre Mercure-Minerve, & il eſt ſi bien placé, qu'il ſemble que tout le lieu où je l'ai mis ſoit fait pour lui. Je ſuis tout à vous.

REMARQUES.

I. MA prétention au Conſulat.] *Quoique Cicéron ſe ſerve en cet endroit du terme de* demande, petitionis, *il eſt pourtant certain qu'il ne demandoit pas encore proprement le Conſulat cette*

année, & c'eſt pourquoi j'ai traduit prétention, *& non pas* demande. *On ne le demandoit proprement & en forme que l'année qui précédoit immédiatement celle de l'élection; mais on le briguoit une année avant qu'on le demandât. C'eſt ce qu'ils appelloient* prenſare, *comme il paroît par cette même Lettre, où il eſt dit plus bas, au ſujet d'un Compétiteur de Cicéron,* ejus præpropera prenſatio, ſon trop d'empreſſement à briguer. *Or ſi ſon Compétiteur ne faiſoit encore cette année que briguer, il eſt bien clair que Cicéron ne faiſoit que briguer auſſi, & c'eſt de quoi il rend compte à Atticus.*

Cette même conſidération prouve en quelle année cette Lettre a été écrite, car puiſqu'il eſt certain par tous les Hiſtoriens que Cicéron fut Conſul en 690. l'année de ſa Préture, qui eſt celle de la Lettre précédente, devoit être 687. parce qu'il falloit deux années entre la Préture & le Conſulat; & je viens de montrer que c'étoit la premiere de ces deux années que l'on le briguoit, comme Cicéron le brigue dans cette Lettre, & par conſéquent l'année immédiatement après celle de la Préture; c'étoit donc pour Cicéron en 688.

II. *Galba.*] C'étoit un Patricien de l'illuſtre maiſon des *Sulpitiens*, petit-fils du fameux Orateur du même nom. Il avoit été Tribun militaire contre Mithridate, & aux Guerres civiles ſous Sylla, puis Queſteur en 673. Edile Curule en 677. & l'un des Juges de Verrès en 683.

III. Le garçon qui vous porte cette Lettre.] *Comme le mot de* garçon *ſe dit aſſez ſouvent parmi le Peuple pour ſignifier un jeune valet qui ne porte pas les couleurs, j'ai cru que je pouvois m'en ſervir quelquefois pour expliquer celui de* puer, *& éviter la circonlocution de* jeune eſclave, *qui ne rend pas le ſens de ce mot Latin aſſez ſimplement & naïvement à mon gré; car* eſclave *ſeul ne diroit pas aſſez, puiſque la jeuneſſe étoit eſſentielle à ces ſortes de meſſagers, pour meilleure diligence.*

IV. *Tribuns.*] C'étoient des Magiſtrats créés du corps du Peuple par le Peuple même, pour le défendre de tout ce que le Sénat pouvoit entreprendre contre ſa liberté, & ſa Souveraineté; en ſorte que toute autre Puiſſance étoit ſubordonnée à celle-là, & il lui étoit permis de s'oppoſer à tout. Ils étoient dix, & changeoient tous les ans comme les autres Magiſtrats ordinaires.

V. *Champ de Mars.*] C'étoit une Place de grandeur extraordinaire, ſituée hors de l'enceinte de Rome entre la *Porte Flumentane*, appellée préſentement *Porta del Popolo*, & le Tibre, dont le voiſinage avoit fait nommer ainſi cette Porte. Cette Place avoit été donnée au Peuple par le Teſtament d'une Courtiſane, ſelon quelques Auteurs (1), ou d'une Veſtale, ſelon d'autres, & conſacrée au Dieu Mars (2) dès les premiers Rois. Cela n'empêcha pas le dernier de ſe l'approprier, & cette uſurpation fut une des cauſes de ſa ruine. Elle fut ornée dans la ſuite (3) des Statues des grands hommes qui avoient bien ſervi l'Etat, & de tous les ornemens que les Triomphateurs avoient coutume de mettre au Capitole, lorſqu'il n'y en pût plus tenir. On y éliſoit les Conſuls & les Cenſeurs, auſſi bien que les Tribuns; on y aſſembloit la Milice de la ville; on y levoit des Soldats; on y bruloit les morts de conſéquence; on y exerçoit la jeuneſſe aux courſes de chariots, à l'arc, à la fronde, à ſauter, à voltiger ſur le cheval de bois, à en dreſſer de véritables, &

(1) *Aulus Gell. l.* 6. *c.* 7. *Macrob l.* 1. *Saturn. c.* 10.

(2) *Dionyſ. Halicarn. l.* 4 & 5.

(3) *Strab. l.* 5. *Plin. l.* 36. *c.* 10. *Bartol Marlianus Topograph. Urbis Romæ, l.* 6. *c.* 12. *Roſinus l.* 6. *cap.* 11. *Pomponius Lætus, &c.*

généralement à toutes sortes de jeux & de combats.

VI. *Antoine.*] Il s'appelloit *Caïus*, & étoit d'une ancienne famille Plébéïenne très-noble, qui se prétendoit descendue d'un Anthon (1) fils d'Hercule; mais elle étoit devenue beaucoup plus illustre par son pere, le fameux Marc-Antoine l'Orateur (2), qui avoit été Consul & Censeur, & elle le devint encore davantage depuis, par le Triumvir de même nom, fils du frere aîné de celui-ci. Il avoit été mis en justice (3) onze ans auparavant, & condamné pour avoir pillé la Gréce en la gouvernant en qualité de Questeur. Quoiqu'il se fût tiré d'affaire en quelque sorte, en appellant de ce jugement aux Tribuns du Peuple, comme cela étoit permis en certain cas, les Censeurs l'avoient chassé du Sénat six ans après, autant pour cette tache, que parce qu'il devoit plus qu'il n'avoit. Cependant, ayant été rétabli depuis, il n'avoit pas laissé d'être fait Préteur avec Cicéron, & étoit par conséquent en passe de demander le Consulat en même tems que lui.

VII. Cornificius.] *De l'indignité dont Cicéron représente cet homme, il n'est ni étrange qu'on n'en sçache pas autre chose, ni naturel que ce soit le Sénateur du même nom, de qui il sera parlé dans la* 13. *Lettre. On n'en sçait pas davantage de* Thermus *& d'*Aufidius. *Il paroit seulement qu'ils n'avoient rien de commun avec les gens connus de ce tems-là, qui portoient les mêmes noms qu'eux. Il n'y a non plus guères d'apparence que* Cesonius *soit le Sénateur du même nom, qui avoit été Edile avec Cicéron.*

VIII. Vous vous emporterez d'indignation.] *Il y a dans le Latin* ut frontem ferias; vous frappe-

(1) *Plutar. in Anton.*
(2) *Cic. de Orat. & in Brut.*
(3) *Ascon. in Or. & in togâ candidâ, & Q. Cic. de Petit. Consul.*

rez votre front, *ce qui étoit parmi les Romains comme parmi les Grecs, un geſte de douleur & d'indignation, auſſi bien que de frapper ſur ſa cuiſſe. Homere* (1) *& Ariſtophane* (2) *en font foi pour les Grecs; & Cicéron approuve* (3) *ce geſte dans un Orateur véhément. Mais puiſque Quintilien* (4) *n'a pas laiſſé pour cela de trouver qu'il ſentoit un peu trop le Comédien, j'ai cru que je pouvois bien le ſupprimer, en exprimant ſa ſignification comme j'ai fait.*

IX. *Aquilius.*] Son nom étoit *Caïus*, ſon ſurnom *Gallus*, & ſa maiſon fort illuſtre, & des plus anciennes. Cette déclaration qu'il avoit faite de ne pas prétendre au Conſulat étoit néceſſaire pour ſon honneur, dès qu'effectivement il avoit renoncé à briguer & à demander cette dignité; car c'étoit une eſpéce d'ignominie de n'y prétendre pas, quand on étoit comme lui d'âge & de qualité à l'obtenir, à moins que d'avoir d'auſſi bonnes raiſons que lui de n'y point penſer. Il avoit été Préteur avec Cicéron, (5) & il s'étoit ſignalé auparavant dans ſa Queſture par une formalité qu'il inventa contre les fraudes, laquelle étoit de ſi grande utilité, que Cicéron l'appella ailleurs *le remède à toutes les friponneries*, *everriculum omnium malitiarum*. Pro Cecinna.

X. *Catilina.*] Il s'appelloit *Lucius*, & étoit d'une maiſon Patricienne (6) ſi noble, qu'elle paſſoit pour venir de *Sergeſte*, l'un des compagnons d'Enée, parce qu'elle s'appelloit (7) *Sergia*. Son biſaïeul, qui fut Préteur, perdit la main droite à ſa ſeconde campagne, reçut vingt-trois bleſſures aux deux ſuivantes, fit encore la guerre

(1) Iliad. 22.
(2) In Plutar.
(3) In Brut.
(4) L. 11. c. 3.
(5) l. 5. Offic. & de Nat. Deor.
(6) *Aſcon. in Orat. pro Cornelio. Saluſt. Conj.*
(7) *Æneid.* 5.

long-tems

longtems avec une main poſtiche de fer, dont il ſe ſervoit comme d'une main véritable, fut pris deux fois par Annibal, & ſe ſauva deux fois; fit lever le ſiége de Crémone, défendit Plaiſance, & fit tant d'autres choſes extraordinaires, qu'il eſt étonnant qu'il n'en ſoit parlé que par occaſion dans Pline (1), & dans Solin (2). Le fils de ce vaillant homme étant Queſteur en 605. conſacra ſa mémoire (3) par une Médaille qu'il fit frapper, où ſon pere étoit repréſenté à cheval, tenant de ſon unique main gauche ſon épée, avec la tête d'un Barbare ſuſpendue par les cheveux. Le Compétiteur de Cicéron dont il s'agit ici, petit-fils de ce Queſteur (4), avoit auſſi été Queſteur deux ans avant Cicéron, puis Lieutenant dans je ne ſçais quelle guerre où il ſe ſignala beaucoup, puis Préteur d'Afrique (5), la même année 687. que Cicéron le fut à Rome, enſuite accuſé au retour de ce Gouvernement pour y avoir malverſé (6): & c'eſt l'accuſation dont il eſt parlé dans cette Lettre. Il n'eſt pas néceſſaire de dire que c'eſt le même Catilina qui conjura deux ans après contre la République.

XI. *Palicanus.*] C'étoit un Picentin (7) d'obſcure naiſſance, qui par les mauvaiſes voies de plaire au Peuple, ſoutenues de quelque éloquence (8), étoit parvenu au Tribunat (9). Il s'y étoit rendu ſi agréable, que ſes Succeſſeurs avoient

(1) *l. 7. c. 28.*
(2) *c. 6.*
(3) *Phigius.*
(4) *Saluſt. Hiſt. l. 1.*
(5) *Cic. pro Cælio. Dio. l. 36.*
(6) *Pro Sylla, in Piſonem, Q. F. de Petit. Conſul.*
(7) *Humili loco, loquax magis quàm facundus.* Quintil. l. 4. c. 2.
(8) *Aptior auribus imperitorum.* in Brut.
(9) Aſcon. in Verrin.

déja entrepris deux ans avant celui-ci de le faire Conſul. Dans cette vue ils demanderent, devant tout le Peuple, à un Piſon qui étoit Conſul cette année-là, (1) s'il ne proclameroit pas Palicanus pour la ſuivante, en cas que les ſuffrages lui fuſſent favorables. Piſon répondit d'abord qu'il ne croyoit pas la République aſſez malheureuſe pour être expoſée à cette indignité; mais les Tribuns ayant inſiſté ſur ce qu'il feroit le cas arrivant, il répondit réſolument qu'il n'en feroit rien.

XII. *Céſar.*] Il s'appelloit *Lucius*, & il étoit de la même maiſon Patricienne des Juliens que le grand Céſar, ſi ancienne qu'elle ſe prétendoit deſcendue de Vénus (2), par Julus fils d'Enée. Du moins étoit-il bien certain qu'elle avoit été tranſplantée d'Albe à Rome (3), ſous les Rois. La branche de celui-ci étoit beaucoup plus illuſtre par les Charges que celle du grand Céſar, & ils étoient au quatriéme degré.

XIII. *Sillanus.*] Il s'appelloit *Decimus*, & il étoit de l'illuſtre maiſon Patricienne des Manliens, paſſée par adoption dans une Plébéïenne non moins illuſtre, qui étoit celle des Juniens. Il étoit ſecond mari de Servilie, la bonne amie du grand Céſar, & ſœur utérine de Caton, laquelle avoit eu Brutus du premier lit.

XIV. *Curius.*] C'étoit un homme d'aſſez bonne naiſſance, qui avoit été Queſteur, (4) mais ſi diffamé pour ſes mœurs, que les Cenſeurs l'avoient chaſſé du Sénat.

XV. *Grand chemin de Flaminius.*] Il étoit ainſi appellé pour avoir été fait par le Conſul de ce

(1) Val. Max. l. 3. c. 8.

(2) *Feſtus & Joannes Glandorpius in Onomaſtico Romano.*

(3) *Dionyſ. Halicarn. l.* 3.

(4) *Aſcon. in Orat. in tog. cand. & Salluſt. in Catil.*

nom, qu'Annibal vainquit à Traſiméne. Il conduiſoit depuis la même porte Flumentane dont j'ai déja parlé, voiſine du Champ de Mars, juſqu'à Rimini ſur la mer Adriatique. Comme ces ſortes de réparations plaiſoient beaucoup au Peuple, Cicéron craignoit que ce Thermus n'obtînt facilement le Conſulat en reconnoiſſance de celle-ci, s'il pouvoit l'avoir achevée quand il le demanderoit.

XVI. *Sous quelque vain prétexte de Députation.*] Quand des Sénateurs avoient quelque voyage à faire un peu loin de Rome, pour leurs affaires particulieres, l'uſage étoit qu'ils ſe faiſoient donner par le Sénat un faux titre de Députés, afin de les autoriſer davantage dans les Provinces où ils alloient, à engager les Magiſtrats qui gouvernoient ces Provinces à rendre à ces prétendus Députés tous les honneurs poſſibles; enfin, pour les y faire paroître avec la même dignité que s'ils y étoient effectivement envoyés par la République. Ils appelloient cela *Legatio libera*, comme qui diroit *Ambaſſade volontaire*; & cette feinte étoit fondée ſur ce qu'il ne leur étoit pas permis réguliérement de s'abſenter de Rome ſans ordre, au-delà d'un certain tems fort court. Cicéron voulut abolir cet abus dans ſon Conſulat, mais un Tribun du Peuple s'y oppoſa. *De Legib. l.* 3.

XVII. *Piſon.*] C'eſt celui de qui j'ai parlé au ſujet de Palicanus. Il s'appelloit *Caius*, & étoit de la même maiſon *Calpurnia*, mais d'une autre branche que le Gendre de Cicéron de qui j'ai parlé auſſi. (1) Il avoit été Conſul deux ans devant, en vertu de quoi il étoit allé gouverner enſuite la Gaule Narbonnoiſe. Car c'étoit la coutume que ceux qui ſortoient de cette charge alloient, s'ils vouloient,

(1) *Lettre VIII. Rem. derniere.*

gouverner quelque Province des plus importantes, pour autant de tems qu'il plaiſoit au Sénat. On leur réſervoit d'ordinaire celles où il y avoit de la guerre, afin de leur donner occaſion de mériter le Triomphe. On appelloit ces Provinces *Conſulaires* par cette raiſon-là, pour les diſtinguer des autres de moindre conſéquence, que les Préteurs alloient auſſi gouverner en ſortant de charge.

XVIII. *Quand il n'y aura plus guéres d'affaires au Barreau.*] C'eſt qu'on ceſſoit de rendre la Juſtice avant la mi-Août, & les vacations duroient preſque ſans interruption le reſte de l'année.

XIX. *Les ſuffrages de la Gaule de deçà le Po.*] C'eſt ce que j'ai dit ailleurs, que la plupart des Peuples d'Italie étoient Citoyens Romains, & en cette qualité avoient la même voix à l'élection des Magiſtrats, que les habitans de Rome même.

XX. *Pompée.*] Son nom propre étoit *Cneus*, & le ſurnom de ſon pere *Strabon*; mais il ne paroît pas que le fils l'ait jamais porté, parce qu'il reçut de ſon armée en Afrique (1) celui de *Grand*, dès l'âge de vingt-cinq ans. Leur maiſon étoit Plébéïenne, & leur nobleſſe ſi peu ancienne, (2) qu'on ne voit pas qu'il y eût jamais eu de charge avant l'an 612. On reprocha même à celui qui fut Conſul cette année-là, qu'il étoit fils d'un (3) Joueur de Flute. Il alla enſuite commander en Eſpagne, & faiſant la guerre aux Numantins, il conſentit à un Traité ignominieux pour ſe ſauver, & ſauver ſon armée. Mais comme il avoit de l'éloquence, (4) cela n'empêcha pas le Peuple de le faire encore Cenſeur depuis.

(1) *Plut. in Pomp. Plin. l. 1, c. 27.*

(2) *Paterc. l. 2. c. 21.*

(3) *Plutar. Apophthegm. Scipion. Æmilii.*

(4) Q. Pompeius, non contemptus ora-

Le Grand Pompée de qui il s'agit ici, étoit d'une autre branche que celui-là, & de nobleſſe encore plus nouvelle, puiſqu'on ne ſçavoit rien de ſa Famille avant ſon pere & ſon oncle. Cet oncle qui étoit l'aîné, & qui s'appelloit *Sextus*, ſe rendit fameux par les Sciences (1), & s'adonna tout entier à la Juriſprudence, à la Géométrie, & à la Philoſophie Stoïque. Son cadet qui fut ſurnommé Strabon, comme je l'ai dit, ce qui veut dire *bigle*, apparemment parce qu'il l'étoit, ſe ſignala dans les guerres civiles entre Marius & Sylla, mais il s'y ménagea tellement (2), qu'on ne ſçut jamais bien de laquelle des deux factions il étoit en effet, quoiqu'il fût Préteur & Conſul en ce tems-là, & qu'il fît d'aſſez grandes choſes en pluſieurs expéditions qu'il conduiſit, & dont il triompha. Auſſi, quand il fut tué d'un coup de foudre au milieu de ſon Camp (3), les deux Partis furent également aiſes d'en être défaits. Il avoit épouſé la ſœur ou la niéce du fameux Poëte ſatyrique Lucilius (4), qui étoit de race de Sénateur. Ils n'eurent pour tous enfans que le Grand Pompée. Celui-ci faiſoit la guerre à Mithridate au tems de cette Lettre, & il avoit près de lui beaucoup de gens conſidérables, qui étoient tous dévoués à Atticus, & qui ne laiſſoient pas, pour être abſens,

tor, qui ſummos honores ſine ullâ commendatione Majorum eſt adeptus. *in Brut.*

(1) *De Orat. l.* 3. *in Brut. Philipp.* 12.

(2) Se dubium medſumque partibus præſtitit, *Patercul. l* 2. *c.* 21. Cn. Pompeii fraude qui utramque partem fovendo. *Tit. Liv, l.* 79.

(3) Dum utramque partem fovet utriſque inviſus fulmine ictus interiit.

(4) *Patercul. l.* 2. *c.* 29.

de pouvoir ſervir & deſſervir à Rome les prétendans aux Magiſtratures.

XXI. *Lucullus.*] C'eſt l'un des deux freres, ou couſins germains de ce nom de la branche Plébéïenne de la même ancienne & illuſtre maiſon des Liciniens, dont j'ai parlé au ſujet de Macer. Leur pere commun, s'ils étoient freres, comme il y a plus d'apparence, avoit été condamné pour des concuſſions (1), & leur mere, fille de Metellus Numidicus, le plus grand perſonnage de Rome en ſon tems, n'avoit pas eu bon bruit; mais cela ne les empêcha pas d'être Conſuls l'un après l'autre. Nous avons la vie dans Plutarque, & un éloge admirable à la tête des Académiques de Cicéron, du plus illuſtre des deux qui s'appelloit *Lucius*, & c'eſt celui qu'il faut entendre toutes les fois qu'on trouve Lucullus tout court comme ici. Il venoit au tems de cette Lettre de faire la guerre à Mithridate, de qui il triompha deux ans après, pour l'avoir réduit à telle extrémité, qu'il ne fut pas difficile à ſon Succeſſeur de l'achever. Pompée qui fut ce Succeſſeur, étoit déja ſurvenu de la même maniere à la fin de pluſieurs autres guerres, ſçavoir, de celle de Lepidus, de celle de Sertorius, & de celle des eſclaves, dont il n'avoit pas laiſſé de partager la gloire avec ceux qui les avoient preſque terminées avant lui. Ce fut ce qui donna occaſion à Lucullus, quand le même Pompée vint encore lui ôter l'honneur de terminer celle de Mithridate, de dire en ſe ſéparant de lui, dans la conférence qu'ils eurent enſemble en Galatie (2): *Qu'il reſſembloit à ces lâches oiſeaux qui ne ſe jettent que ſur les charognes, & qu'il n'avoit jamais commandé qu'à des reſtes de guerres.*

L'autre Lucullus qui s'appelloit *Marcus*, avoit

(1) *Plutarch. in Lucull.* | (2) *In Pomp. c.* 8.

passé par adoption dans la famille des Varrons, & triomphé des Thraces, revenant de gouverner la Macédoine enſuite de ſon Conſulat.

XXII. *Scipion.*] C'eſt le dernier qui ait fait figure de cette célébre famille de la maiſon des Cornéliens. Il étoit de la branche de *Naſica*, laquelle deſcendoit de celui qui fut jugé par le Sénat le plus homme de bien de la ville, pour mettre en dépôt chez lui la grand-mere des Dieux, & qui étoit couſin germain du premier Afriquain, le vainqueur d'Annibal.

XXIII. *Domitius*] Il étoit ſurnommé *Ænobarbus*, qui veut dire barbe-rouſſe, & d'une ancienne & illuſtre maiſon Plebéïenne. C'eſt le triſaïeul paternel en ligne directe de l'Empereur Néron.

XXIV. Il ne s'agit pas pour moi d'une bagatelle.] *C'eſt l'équivalent du vers Grec qui eſt dans le Texte, tiré du 22 Livre de l'Iliade, dont le ſens littéral eſt*; car ce n'eſt pas pour une victime, ou pour un cuir de bœuf, &c. *Ce vers étoit paſſé en proverbe, pour ſignifier ce que j'ai mis à la place. On voit bien que c'eſt le Conſulat que Cicéron briguoit que j'entens par cette* bagatelle. *Je tâcherai toujours de rendre comme cela par des équivalens le ſens de ces manieres de parler proverbiales, quand il me ſemblera, comme ici, qu'il ne ſeroit pas agréable de les traduire à la letre.*

LETTRE ONZIE'ME.

An de Rome DC LXXXIX. le jour de l'an, & toujours de Rome en Gréce. C'eſt la ſeconde dans les autres Editions.

VOus ſçaurez que ma femme eſt accouchée heureuſement d'un fils, ſous le Conſulat de Lucius Julius Céſar, & de Caïus Martius Figulus (*I*). Devrois-je être ſi longtems ſans recevoir de vos nouvelles ? Je vous ai écrit depuis peu fort particuliérement ſur ma prétention. Je penſe préſentement à défendre Catilina mon Compétiteur ; nous avons les Juges que nous voulons, & notre Accuſateur (*II*) en eſt auſſi content que nous. J'eſpére que ſi je le fais abſoudre, il s'entendra mieux avec moi (*III*) dans notre pourſuite commune. S'il ne le fait pas, il faudra prendre patience. Il m'importe que vous veniez au plutôt, car tout le monde croit que quelques-uns de nos Grands qui ſont de vos amis, me ſeront contraires. Je conçois que vous me ſerez de grand uſage près d'eux. C'eſt pourquoi ne manquez

pas de venir paſſer ici tout le mois de Janvier comme vous l'avez projetté.

REMARQUES.

I. SOus le Conſulat de Lucius Julius Céſar, & de Caïus Martius Figulus.] *Il y a des difficultés extraordinaires à dater cette Lettre, & les Commentateurs s'y ſont épuiſés. Par ces Conſuls qui y ſont nommés, il ſemble qu'elle ſoit de* 689. *qui eſt leur année. Cependant cela paroît comme impoſſible par le dernier article où Cicéron exhorte Atticus à venir paſſer à Rome tout le mois de Janvier : car il ne peut entendre que le Janvier de cette même année, puiſque c'étoit pour l'aider à obtenir le Conſulat de la ſuivante, ce qui ſe devoit décider, ſuivant la coutume, au mois d'Août pour le plus tard. Or, quand même ſon fils ſeroit né, & cette Lettre écrite le premier jour de cette année* 689. *le tems ſeroit bien court pour l'envoyer en Gréce, & pour la faire arriver à Atticus à Rome dans le même mois. Cette conſidération jointe à ce que la pluſpart des vieilles éditions mettent* Januario ineunte, *au lieu de* Januario menſe, *comme il y a dans les plus correctes des nouvelles éditions, a fait croire à pluſieurs Commentateurs qu'elle eſt de l'année précédente* 688. *& que Cicéron a ſeulement entendu en nommant les Conſuls qu'il y nomme, qu'ils venoient d'être élus pour l'année ſuivante, & non pas qu'ils fuſſent déja en exercice.*

Mais puiſque cette maniere de dater eſt ſi hors d'uſage, que ces Commentateurs n'en ont pu trouver un ſeul exemple dans toute l'Antiquité Romaine pour appuyer leur opinion, il me ſemble qu'il y a bien moins d'inconvénient à croire que cette Lettre eſt effectivement de l'année qu'elle marque. Car il n'eſt pas impoſſible que Cicéron crût qu'Atticus étoit déja en

chemin quand il l'écrivoit. Peut-être auſſi ne comptoit-il pas qu'Atticus pût arriver dans tout Janvier, quoiqu'il le lui écrivit pour le preſſer davantage. Que ſi la naiſſance d'un premier fils eſt un événement de nature à être datée plus particuliérement que par l'année dans laquelle il eſt arrivé, en l'écrivant à ſon meilleur ami, n'eſt-il pas à préſumer que Cicéron entendoit quelque jour particulier de cette même année, quoiqu'il ne l'ait point exprimé ? Que ſi cela eſt, quel jour peut-il avoir entendu naturellement, en diſant ſeulement que ſon fils eſt né ſous tels Conſuls, que le premier jour de leur Conſulat ? comme nous entendons le premier jour de l'année en diſant ſeulement le Jour de l'an. *Voilà, ce me ſemble, de quelle maniere on peut ſe haſarder raiſonnablement à deviner, pour ſe déterminer dans les difficultés de cette nature, & non pas comme la plûpart des Commentateurs, par des ſubtilités de Grammaire.*

II. *Notre accuſateur.*] C'étoit un jeune homme de l'ancienne & illuſtre maiſon des Claudiens, tranſplantée des Sabins à Rome, aux premieres années de la République, & de laquelle vinrent depuis les Empereurs Tibere, Caligula & Claude (1). Cette maiſon avoit pluſieurs branches Patriciennes, & une Plébéïenne, non moins illuſtre que les Patriciennes. De ſçavoir comment des familles venant d'une même tige n'étoient pas toutes Patriciennes, ou toutes Plébéïennes, c'eſt une des plus grandes difficultés de l'antiquité Romaine. Quelques Auteurs ne pouvant venir à bout de l'expliquer, ont évité le nœud, en tranchant tout net que ces différentes familles n'avoient de commun que le nom, & qu'elles venoient de tiges différentes : mais il eſt conſtant qu'on croyoit le contraire en ce tems-là. Il ne reſte

(1) *Suet. in Tib. c.* 1.

donc que les adoptions, par où des Patriciens ou Plébéïens d'origine ayent pu paſſer dans des maiſons de qualité différente de la leur ; ou de dire, ce qui paroît par des exemples célébres (1) que des maiſons Patriciennes s'étoient de bon gré aggrégées au Peuple, toutes ou en partie, pour des fins particulieres qu'on ne ſçait pas.

L'accuſateur de qui il s'agit ici s'appelloit *Publius* ; il étoit de l'une des branches Patriciennes de ſa maiſon, & cette branche avoit pour ſurnom *Pulchri*, *les beaux*. Comme c'étoit un méchant homme, il fut facile à Catilina qu'il accuſoit, de le corrompre pour le faire prévariquer. Son criminel fut donc abſous par ce moyen, beaucoup plus que par l'éloquence de Cicéron, ſuppoſé que cet Orateur l'ait défendu effectivement (2) comme il y penſoit dans cette Lettre. Quelques Commentateurs en veulent douter, (3) à cauſe de l'évidence des crimes de ce Scélérat, que Cicéron reconnoît lui-même dans la précédente, mais il paroît par pluſieurs autres affaires ſemblables, que les plus gens de bien de ce tems-là n'étoient pas moins prêts à défendre les plus grands criminels, qu'ardens à les mettre en Juſtice. La grande liberté, & même la gloire qu'il y avoit à accuſer, demandoit, de peur qu'on n'en abusât, qu'il y en eût une auſſi grande à défendre. Ainſi la conduite de tout le monde étoit ſujette à être examinée de toutes les manieres, & c'étoit aſſez pour la rendre plus réguliere. Car quoiqu'on ſe tirât preſqu'infailliblement d'affaire quand on étoit innocent, & même quelquefois, encore qu'on fût coupable ; néanmoins, comme il n'étoit

(1) *In Auguſt. c. 2.*
(2) *Feneſtell. apud Aſcon. in Orat. in togâ candidâ.*
(3) *Aſcon. Ibid.*

pas agréable de faire parler de ſoi autant qu'il le falloit pour ſe défendre, on devoit vraiſemblablement prendre plus garde à ne pas donner occaſion d'être accuſé, que ſi on y eût été moins ſujet. Si on veut conſulter à ce propos l'Oracle de Florence (1), on trouvera que c'étoit cet excellent uſage des accuſateurs qui avoit conſervé l'innocence des mœurs dans la République, juſques vers le milieu du ſiécle de ces Lettres, que la corruption devint incurable. *On ſouffre ſans peine*, dit Cicéron ailleurs ſur ce ſujet, *qu'il y ait beaucoup de gens qui faſſent profeſſion d'accuſer ; car rien n'empêche qu'un innocent ne ſoit abſous ſi on l'accuſe ; mais un coupable ne ſçauroit être condamné ſi on ne l'accuſe pas. Il y a donc bien moins d'inconvénient à mettre un innocent en Juſtice, qu'à n'y pas mettre un criminel.* Facilè patimur eſſe quam plurimos accuſatores, quod innocens, ſi accuſatus ſit, abſolvi poteſt ; nocens, niſi accuſatus fuerit, condemnari non poteſt. Utilius eſt autem abſolvi innocentem, quàm nocentem cauſam non dicere. *Pro Roſcio Amerino* 1.

III. *Il s'entendra mieux avec moi dans notre pourſuite commune.*] C'eſt qu'il falloit régulièrement que l'un des Conſuls fût Patricien, comme Catilina, & l'autre Plébéïen, comme Cicéron. Ainſi chaque prétendant s'entendoit d'ordinaire avec un autre de qualité différente de la ſienne, pour s'entr'aider à être élus enſemble. Je dis qu'il le falloit régulièrement, & non pas abſolument ; témoin Cicéron même, qui fut Conſul cette fois avec Antoine, Plébéïen comme lui, quoique d'illuſtre & ancienne maiſon.

Comme cette Lettre eſt la derniere qu'il paroît que Cicéron ait écrite avant ſon Conſulat

(1) *Machiavel, l. 1, c. 8. de Diſcorſi.*

à Atticus, il y a grande apparence qu'Atticus arriva peu de tems après à Rome, ainſi que Cicéron l'en preſſoit, & qu'Atticus l'avoit promis. Du moins eſt-il bien certain qu'il y fut toute l'année ſuivante, car il y eut grande part aux principales affaires qui s'y paſſérent ſous ce Conſulat, comme on verra dans la ſuite de cet Ouvrage.

Ce fut au ſujet de ces affaires que Cicéron répondit de la maniere qu'on va voir dans une Lettre que Pompée lui écrivit d'Aſie l'année ſuivante 691. Comme cette réponſe donne une grande lumiere aux affaires que Pompée & Cicéron eurent enſemble dans la ſuite de ces Lettres, j'ai cru qu'on ne ſeroit pas fâché de la trouver ici par maniere de digreſſion. Pompée ſe diſpoſoit alors à revenir triompher à Rome de Mithridate qu'il avoit fait périr l'année précédente, & de la meilleure partie de l'Orient qu'il avoit ſubjuguée depuis.

LETTRE
DE CICÉRON A POMPÉE.

An de Rome DC XCI. vers le milieu; & de Rome en Aſie. C'eſt la ſeptiéme du cinquiéme Livre de celles qu'on appelle Familiéres.

SI vous & votre armée êtes en bonne ſanté, je m'en réjouis. J'ai eu ma bonne part de la joie extrême que vos Lettres à la République ont cauſée à

tout le monde, car vous y donnez de grandes eſpérances qu'elle jouira d'un parfait repos, ainſi que j'ai toujours aſſuré qu'elle en jouiroit par votre ſeul moyen. Vous ſçaurez cependant que ces mêmes Lettres ont aſſommé vos anciens ennemis, ou ſi vous l'aimez mieux, vos nouveaux amis (*I*), & qu'elles leur ont ôté entiérement d'autres eſpérances bien différentes dont ils ſe flattoient.

Quant à ce que vous m'avez écrit, quoique ce ſoit avec peu de démonſtration d'amitié, cela n'a pas laiſſé de me faire plaiſir, car je n'en connois point de plus grand que le ſouvenir des ſervices que j'ai rendus (*II*) : & ſi on n'y répond pas comme on y eſt obligé, je ſouffre ſans peine qu'on m'en doive de reſte. Du moins ſuis-je bien ſûr que l'intérêt de l'Etat vous engagera à vous lier étroitement avec moi, ſi l'extrême affection que je vous ai témoignée en tant de rencontres ne ſuffit pas pour vous y engager. Et afin que vous ne puiſſiez pas prétendre cauſe d'ignorance de ce qui me déplaît dans votre Lettre, je veux bien vous le dire clairement, comme notre amitié & mon naturel franc & ouvert m'y convient.

J'ai fait d'aſſez grandes choſes pour avoir eſpéré que vous m'en témoigneriez quelque joie en m'écrivant, ſoit par l'amour que vous devez à la République, ſoit en conſidération de notre amitié. Je m'imagine que vous vous en êtes abſtenu, de crainte de déplaire à quelqu'un ſi vous le faiſiez (*III*). Mais ſçachez que ces choſes par leſquelles j'ai ſauvé notre commune Patrie, ſont atteſtées & approuvées de toute la terre (*IV*). Peut-être vous trouverez quand vous ſerez ici que je les ai exécutées avec tant de ſageſſe & de magnanimité, que ſi vous êtes fort au-deſſus du dernier Africain, je ne ſuis guéres au-deſſous de Lælius ſon bon ami (*V*), & que vous ne ſerez pas fâché de vivre avec moi dans une union parfaite, ſoit d'amitié particuliére, ſoit de ſentiment ſur les affaires publiques.

REMARQUES.

I. *VOs Lettres ont aſſommé vos anciens ennemis, ou ſi vous l'aimez mieux, vos nouveaux amis.*] Ce ſont celles où Pompée donnoit avis de la défaite entiere de Mithridate, ce qui ne plaiſoit pas à ceux qui cherchoient à brouiller; car une guerre étrangere de l'importance de celle-là, étoit une conjoncture favorable pour eux. Ces

brouillons ne pouvoient être autres que Céſar & ſes adhérens. Outre que Céſar avoit été accuſé en plein Sénat comme complice de Catilina, on l'avoit déja ſoupçonné trois ans auparavant d'avoir trempé dans une autre Conjuration qui ne manqua de réuſſir, que parce qu'on donna trop tôt le ſignal de l'exécution. Cicéron le qualifie *ancien ennemi* de Pompée, parce qu'ils avoient été de faction contraire dans leur jeuneſſe ; car Pompée étoit l'un des principaux Chefs de celle de Sylla, & Céſar étoit engagé néceſſairement dans celle de Marius, tant parce que Marius avoit épouſé ſa tante paternelle, que parce qu'il avoit lui-même épouſé la fille de Cinna le Collégue de Marius. Comme il ne voulut jamais la répudier, quelque effort que Sylla fît pour l'y contraindre, cette réſiſtance le rendit ſi ſuſpect, que Sylla crut devoir le faire mourir. Céſar eut pendant quelque tems toutes les peines du monde à ſe cacher : mais à la fin Sylla lui pardonna, n'ayant pu refuſer ſa vie aux inſtances obſtinées de leurs parens communs. Il eſt conſtant que le même Sylla leur prédit qu'ils s'en repentiroient trop tard ; que ce jeune homme (car Céſar n'avoit encore que vingt ans) ruineroit quelque jour le parti qu'ils avoient eu tant de peine à ſoutenir enſemble, & qu'il y avoit pluſieurs Marius dans Céſar. *Sueton. & Plutarc. in Cæſar.*

II. *Services que j'ai rendus.*] Il entend parler des obligations extraordinaires que Pompée lui avoit ; ne fût-ce que de l'éloge immortel (1) que nous admirons encore tous les jours, par lequel il fit ôter à Lucullus, l'un des hommes du monde qu'il eſtimoit le plus, (2) le commandement de

(1) *Pro lege Manilid.*

(2) *Academic. lib. 4. proœm.*

la

le guerre de Mithridate pour le donner à Pompée, dans le tems que Lucullus avoit réduit ce Prince aux dernieres extrémités.

III. *Vous vous en êtes abſtenu de peur de déplaire à quelqu'un ſi vous le faiſiez.*] La raiſon qui avoit empêché Pompée d'écrire à Cicéron comme il devoit, étoit ſi honteuſe, que Cicéron n'oſoit la lui reprocher ouvertement. On pourroit croire que ce *quelqu'un* étoit les deux Métellus, freres de Mutia, femme de Pompée, ennemis déclarés de Cicéron, comme on verra par les deux Lettres ſuivantes. Mais il y a encore plus d'apparence que c'eſt Céſar qui avoit trop couru de riſque dans l'affaire de Catilina, pour aimer Cicéron (1), quoique Cicéron l'eût beaucoup épargné. Or Pompée avoit de grands égards pour Céſar, parce que Céſar qui jugeoit que l'appui de Pompée lui étoit néceſſaire, commençoit alors à ſe lier d'intérêt avec lui, & eſſayoit de lui rendre deux ſervices importans pour mériter ſon amitié. L'un étoit d'ôter à Catulus la commiſſion (2) qu'il avoit pour rebâtir le Capitole qui avoit été brulé, pour la donner à Pompée : l'autre, de faire paſſer des Loix fort pernicieuſes à la République, leſquelles l'un de ces Métellus de qui j'ai parlé avoit faites en faveur du même Pompée leur beau frere. Comme cette derniere affaire donna occaſion à deux Lettres curieuſes entre l'autre Métellus & Cicéron, j'ai cru qu'on ne ſeroit pas fâché de les trouver après celle-ci, ne fût-ce que pour voir comment les perſonnes de qualité ſe querelloient par lettre en ce tems-là.

IV. *Ces choſes par leſquelles j'ai ſauvé notre commune Patrie, ſont atteſtées & approuvées de toute la terre.*] On avoit rendu des honneurs tout extraordinaires à Cicéron, pour avoir découvert la

(1) *Sueton. in Cæſ. c.* 15. (2) *Dio. l.* 37.

Conjuration de Catilina, pour l'avoir obligé de ſortir de Rome, & pour avoir fait mourir ſes principaux Complices. On avoit fait des prieres publiques pour en remercier les Dieux en ſon nom, ce qui ne s'étoit jamais pratiqué auparavant, que pour de grands exploits de guerre. On lui avoit donné la qualité inouïe juſqu'alors de *Pere de la Patrie*, ſur l'ouverture qui en fut faite par un des premiers hommes du Sénat; & un autre avoit été d'avis qu'on lui donnât la même Couronne qu'on donnoit en guerre à ceux qui avoient ſauvé des Citoyens.

V. *Si vous êtes fort au-deſſus du dernier Africain, je ne ſuis guéres au-deſſous de Lælius ſon bon ami.*] Ceux qui connoiſſent le Scipion dont Cicéron parle ici, trouveront ſon chagrin contre Pompée auſſi honnête, que le procédé de Pompée à ſon égard l'étoit peu. Car il s'en falloit bien que Pompée fût au-deſſus de ce Scipion, le plus parfait de tous les hommes, à la Religion près, dont on ait connoiſſance. C'eſt donc ici la plus outrée de toutes les louanges hyperboliques que Cicéron donna à Pompée, & qui ſont ſans doute les plus ridicules endroits de ſes Oraiſons. On voit bien que la comparaiſon qu'il fait après de lui-même avec Lælius, n'eſt qu'une ſuite de celle de Pompée avec Scipion: mais quand cela ne ſeroit pas, il pouvoit bien ſans immodeſtie ne ſe pas croire, à tout prendre, beaucoup au-deſſous de Lælius, & c'étoit aſſez le cas de le dire ici. Cependant, comme ce qui a le moindre air de ridicule frappe bien plus l'eſprit parmi nous, que ce qui n'eſt ſimplement que vicieux, je ne doute pas que beaucoup de gens ne rient plutôt de la plainte faſtueuſe que Cicéron fait de n'avoir pas été

(1) *In Piſon. Plin. l. 7. c. 30. &c.*

congratulé, que de blâmer l'ingrate malhonnêteté de Pompée.

LETTRE
DE MÉTELLUS CELER*
A CICERON.

Même année DC XCI. De la Gaule Ciſalpine à Rome. C'eſt la premiere des deux que j'ai promiſes dans la troiſiéme Remarque ſur la précédente, & la premiere du cinquiéme Livre des Familieres.

SI vous vous portez bien, je m'en réjouis. De la maniere dont nous étions diſpoſés l'un pour l'autre, & après une réconciliation comme la nôtre, je n'aurois jamais cru que vous euſſiez voulu vous prévaloir de mon abſence pour vous jouer outrageuſement de moi comme vous avez fait, & entreprendre de ruiner & de faire périr mon frere (*I*), pour une parole qu'il a dite contre vous. Si vous n'aviez point de honte à cauſe de lui-même, de le traiter de cette ſorte, du moins deviez-vous en être retenu par la conſidération

du nom qu'il porte, & des ſervices que j'ai rendus à vous & à la République. Mais bien loin que vous y ayiez eu égard, j'ai le chagrin de le voir trompé, & de me voir auſſi abandonné par les perſonnes du monde de qui je devois l'être le moins. De ſorte que je me trouve dans l'affliction & dans l'ignominie, tout Gouverneur de Province & Général d'armée que je ſuis, & malgré la guerre que je fais heureuſement (*II*). Comme ce procédé eſt également dépourvu de bon ſens & contraire aux douces mœurs de nos peres, il ne faudra pas s'étonner ſi vous avez ſujet de vous en repentir. Je ne m'attendois pas que vous fiſſiez voir tant de légéreté pour moi & pour ceux qui me touchent. Cependant il n'y a ni inimitié de Famille, ni outrage de qui que ce ſoit qui me puiſſe faire oublier mon devoir.

REMARQUES.

* *Metellus Céler.*] C'étoient deux ſurnoms, dont le premier étoit commun à pluſieurs Familles, venant d'une même branche de l'illuſtre maiſon Plébéïenne *Cécilia*, où il y avoit eu depuis deux cens ans plus d'honneurs & plus de grands hommes que dans aucune autre, excepté celle des Scipions. L'autre ſurnom de *Céler* étoit

particulier à la Famille de celui-ci. Il s'appelloit *Quintus* en ſon nom propre. Il avoit été Préteur l'année précédente ſous le Conſulat de Cicéron, & il s'étoit ſignalé de concert avec lui contre Catilina, à qui il avoit coupé chemin avec une Armée qu'il commandoit en cette qualité, dans le tems que ce dangereux homme tournoit vers les Alpes pour aller ſe cantonner en Gaule.

I. *Mon frere.*] Ce frere avoit un autre ſecond ſurnom qui étoit *Nepos*, apparemment pour le diſtinguer de Céler, parce que tous deux portoient, (je ne ſçaurois dire pourquoi, car cela étoit fort ſingulier,) le même nom propre de *Quintus*. Ce Népos eſt celui qui ayant demandé à Cicéron, *Qui eſt ton pere ?* pour lui reprocher l'obſcurité de ſa naiſſance, en reçut pour réponſe la même Queſtion, *Qui eſt le tien ?* pour lui reprocher la mauvaiſe réputation de ſa mere. *Plutarc. in Cicer. c. 7.*

II. *La guerre que je fais heureuſement.*] J'ai ajouté cet adverbe pour rendre mieux la force au ſens, parce que cette guerre étoit heureuſe en effet. Car il n'y a pas à douter qu'il n'entendît parler des reſtes de l'armée de Catilina, qu'il acheva de diſſiper. La Réponſe qui ſuit à cette Lettre lui ſert de Commentaire, & en explique à fond le ſujet.

RÉPONSE
DE CICÉRON
A METELLUS CELER.

Même année DC XCI. De Rome en Gaule Ciſalpine. C'eſt la ſeconde du cinquiéme Livre des Familiéres.

SI vous & votre armée êtes en bonne ſanté, je m'en réjouis. Vous n'auriez jamais cru, de la maniere que nous étions diſpoſés l'un pour l'autre, & après une réconciliation comme la nôtre, que j'euſſe voulu me jouer ſi outrageuſement de vous. Je n'entens pas trop bien ce que cela veut dire. Je me doute ſeulement qu'on vous aura rapporté que comme je repréſentois au Sénat que beaucoup de gens étoient affligés de ce que j'avois ſauvé la République, je dis que quelques-uns de vos proches en particulier avoient exigé de vous que vous ſupprimaſſiez ce que vous aviez réſolu d'y dire à ma louange, & que vous n'aviez pu les refuſer.

J'ajoutai en même tems à cela que

j'avois partagé de ſorte avec vous la conduite de ce grand ouvrage, que je m'étois chargé de garantir Rome des embuches domeſtiques & des dangers inteſtins, pendant que vous délivreriez l'Italie des ennemis déclarés qui y étoient en armes, & des complots ſecrets qui s'y étoient formés. Mais que cette liaiſon, fondée ſur un concert ſi important & ſi glorieux, avoit été altérée par vos proches qui n'avoient pu ſouffrir que vous euſſiez quelque reconnoiſſance des honneurs extraordinaires que je vous avois déférés (*I*).

Ce diſcours où je déclarois ce que j'avois attendu de vous, & comment j'en avois été fruſtré, réjouit juſqu'à faire ſourire toute la compagnie. Ce ne fut pas de vous qu'on ſe moqua, mais de mon erreur (*II*), & de ce que j'avouois ſi ouvertement que j'avois ſouhaité d'être loué de vous.

Il me ſemble déja pour ce point-là, qu'après avoir fait de ſi grandes choſes, ce n'étoit pas un deshonneur pour vous que je ſouhaitaſſe que vous en rendiſſiez témoignage.

Quant à ce que vous dites *de la maniere dont nous étions diſpoſés l'un pour*

l'autre, je ne ſçais ce que vous entendez par une amitié réciproque, ſi ce n'eſt d'avoir pour nos amis les mêmes ſentimens qu'ils ont pour nous. Si je diſois que c'eſt pour l'amour de vous que j'ai refuſé le Gouvernement que vous avez, vous auriez raiſon de dire que je me moque de vous, car la vérité eſt qu'il ne m'accommodoit point du tout, & j'ai tous les jours de nouveaux ſujets de me ſçavoir gré d'avoir pris ce parti-là. Ce que je puis dire, c'eſt qu'auſſi-tôt que je m'en fus déclaré devant le peuple, je ſongeai comment je pourrois faire pour le faire tomber ſur vous. Je ne dirai rien de la maniere dont le ſort diſpoſa entre vous & vos Collégues des Provinces que vous aviez à partager. Qu'il vous ſuffiſe que mon Collégue ne fit rien en cette affaire ſans ma participation (*III*). Souvenez-vous de tout le reſte : comment j'aſſemblai le Sénat auſſi-tôt après, & combien j'y parlai de vous ce même jour ; juſques-là que vous me dîtes vous-même que mon Diſcours avoit été ſi fort à votre avantage, qu'il ſembloit un peu injurieux à vos Collégues.

De la maniere auſſi que le Sénatus-conſulte

conſulte, qui fut fait alors, eſt conçu (*IV*), on ne ſçauroit, tant qu'il durera, ignorer le ſervice que je vous rendis. Souvenez-vous enfin de tout ce que je fis dans le Sénat, & de tout ce que je dis pour vous devant le Peuple après votre départ, & de tout ce que je vous en écrivis.

Quand vous voudrez raſſembler toutes ces choſes, je vous ferai juge vous-même, ſi vous y répondites comme elles méritoient, lorſque vous vintes à Rome il y a quelque tems.

Pour ce que vous dites de *notre réconciliation*, je ne comprens pas comment nous pouvons avoir été réconciliés, n'ayant jamais été brouillés (*V*); & quant à ce que vous ajoutez *que je ne devois pas attaquer votre frere pour une parole*, ſçachez premiérement que j'eſtime beaucoup le fond d'où vient cette plainte, & le ſentiment d'humanité & de piété fraternelle qui l'a produite. Mais vous n'en devez pas trouver moins bon que j'aye réſiſté en quelque choſe à votre frere pour le bien de l'Etat, car perſonne ne ſçauroit être plus dévoué à la République que je le ſuis. Que s'il ſe trouve que je me ſuis ſeulement défen-

du contre les efforts impitoyables qu'il a faits pour me ruiner, ce vous doit bien être aſſez que je ne m'en ſois pas même plaint à vous.

Ayant appris qu'il projettoit d'employer pour me perdre tout ce qu'il entreprendroit dans ſon Tribunat ; je tâchai de l'en faire détourner par votre femme Clodia (*VI*) & par votre ſœur Mutia (*VII*), de qui j'avois éprouvé l'affection en pluſieurs rencontres, à cauſe de ma liaiſon avec Pompée ſon mari. Mais il ne laiſſa pas de me faire le dernier jour de l'an (*VIII*), tout Conſul & tout ſauveur de la République que j'étois, un affront que vous aurez ſçu ſans doute, & qui n'a jamais été fait aux plus pernicieux Citoyens en ſemblable cas. Il m'empêcha de haranguer le Peuple ſuivant la coutume, en ſortant de charge. Mais cet outrage même m'attira une gloire extrême ; car comme il ne m'étoit plus permis que de faire, & rien plus, le ſerment accoutumé dans cette occaſion, je fis à haute voix le plus véritable & le plus noble de tous les ſermens, & le Peuple jura auſſi par ſes acclamations que mon ſerment étoit vrai.

Malgré un affront ſi éclatant, je le fis preſſer le même jour par nos amis communs de changer de conduite à mon égard, mais il répondit qu'il n'en étoit plus le maitre. En effet, il avoit dit peu auparavant en pleine aſſemblée du Peuple, qu'il falloit exclure de parler en public tous ceux qui avoient fait mourir des Citoyens ſans aucune forme de Juſtice (*IX*).

O, l'homme de bien! le zélé Citoyen! qui condamnoit celui qui a garanti le Sénat du maſſacre, la Ville de l'incendie, & l'Italie d'une guerre cruelle, à la même peine dont ce même Sénat, avec l'approbation de tous les gens de bien, avoit chatié les auteurs de ces horribles entrepriſes.

Je crus alors devoir lui réſiſter en face, & je traitai le lendémain de la République avec lui en plein Sénat, d'une maniere à lui faire connoitre qu'il avoit affaire à un homme inébranlable & vigoureux. Le jour d'après ayant commencé à haranguer le Peuple, il ne dit pas trois mots ſans me nommer & ſans me menacer, & il parut n'avoir point de projet plus arrêté que de me pouſſer à bout à quelque prix que ce

fût, non pas en Juſtice & dans les formes permiſes, mais par oppreſſion & par voie de fait.

Si je n'euſſe pas réſiſté avec courage à ſa témérité, qui n'auroit cru que je n'avois paru vigoureux que par hazard dans mon Conſulat, & non pas par vertu ? Que ſi vous ignorez tout ce détail, comptez qu'il vous a celé des affaires de très-grande importance ; mais s'il vous en a communiqué quelque choſe, vous devez encore une fois me trouver bien modéré & bien patient de ne vous en faire pas la moindre plainte, puiſque vous voyez bien à préſent que ce n'eſt pas *pour une* ſimple *parole* comme vous dites, mais pour une animoſité & pour des entrepriſes contre moi très-cruelles, que je me ſuis déclaré contre lui.

Voyez enſuite mon honnêteté, ſi on doit appeller honnêteté & non pas indolence, d'avoir négligé des injures ſi atroces. Je n'ai jamais opiné contre lui au Sénat (*X*). Toutes les fois qu'il a été queſtion de lui, j'ai été, ſans me lever, de l'avis de ceux qui m'ont paru lui être les plus favorables ; enfin, non ſeulement je n'ai pas été fâché du Sénatus-conſulte qui a tiré mon ennemi d'affaire,

parce que c'étoit votre frere ; mais ce qu'aſſûrément je n'avois pas ſujet de faire, j'y ai contribué ma bonne part.

Je ne l'ai donc pas attaqué, je n'ai fait que me défendre, & bien loin d'avoir fait voir, comme vous dites, *de la légereté* à votre égard, j'ai été ſi conſtant, que j'ai perſiſté dans mon attachement pour vous, lors même que vous m'avez abandonné.

Voilà ce que je répons ſur le champ à la Lettre où peu s'en faut que vous ne me menaciez : mais bien loin de ne pas pardonner votre chagrin, je le juge très-digne de louange, car je ſçais par expérience combien grande eſt la force de l'amour fraternel. Je prétens ſeulement que vous rendiez la même juſtice à ma douleur, & que vous reconnoiſſiez que bien loin de céder, j'étois en droit d'implorer votre ſecours, & celui de votre armée contre vos proches mêmes, puiſqu'ils m'ont attaqué avec tant d'aigreur & d'inhumanité, & avec ſi peu de ſujet.

J'ai toujours ſouhaité que vous fuſſiez de mes amis, & j'ai taché de vous faire connoître que j'étois extrêmement des vôtres. Je perſiſte dans ce ſentiment, j'y perſiſterai tant que vous voudrez, &

je ceſſerai plutôt pour l'amour de vous de haïr votre frere, que de diminuer quelque choſe de notre amitié à cauſe de lui.

REMARQUES.

COmme cette Lettre paroît fort pertinente, il eſt étrange que la plainte à laquelle elle répond fût ſi forte, étant ſi mal fondée. Mais on ſçait bien que les gens de la plus haute qualité, comme Métellus, ne ſont pas toujours les plus raiſonnables; qu'ils ſe rendent rarement juſtice, & que les moindres oppoſitions à ceux qui leur appartiennent de près, leur paroiſſent des outrages inſupportables, ſur tout quand leur rang eſt, comme le ſien l'étoit, ſoutenu de quelque mérite. Au contraire, la modération de Cicéron à ſe juſtifier, quoiqu'il eût plus de ſujet de ſe plaindre que Métellus, ne ſçauroit être aſſez eſtimée, & il ſeroit difficile de trouver un meilleur modéle que cette Réponſe, d'une Lettre raiſonnablement fiére, & parfaitement honnête.

I. *Honneurs extraordinaires que je vous avois déférés.*] C'étoit le commandement de l'Armée avec laquelle j'ai dit que Métellus s'oppoſa à Catilina, & enſuite le Gouvernement de la Gaule. Cicéron auroit eu l'un & l'autre, s'il avoit voulu, préférablement à lui, & ſans aucune difficulté, en qualité de Conſul, mais il ſe crut avec raiſon plus néceſſaire à Rome. Il avoit refuſé de cette ſorte les deux Provinces Conſulaires de cette année l'une après l'autre, car le ſort lui ayant donné d'abord la Macédoine, il l'échangea avec ſon Collégue Antoine qui la ſouhaitoit paſſionnément, & il ne voulut non plus aller en Gaule,

qui étoit l'autre Province, qu'en Macédoine. Ainſi il fallut y envoyer un Préteur, qui fut Métellus, ainſi qu'il eſt expliqué dans cette Lettre.

II. *On ſe moqua de mon erreur.*] Ce récit naïf que fait Cicéron de la maniere dont il avoit donné à rire au Sénat, eſt à mon gré d'un prix ineſtimable. Il faut être d'une grande élévation au-deſſus des rieurs, pour avouer ſi tranquillement, & avec ſi peu de néceſſité, d'avoir été moqué.

III. *De la maniere dont le ſort diſpoſa des Provinces entre vous & vos Collégues, le mien ne fit rien en cette affaire ſans ma participation.*] Il faut que Cicéron veuille faire entendre qu'il avoit engagé Antoine ſon Collégue, qui préſidoit apparemment en qualité de Conſul à cette diſtribution des Provinces par le ſort entre les Préteurs, à faire en ſorte adroitement que la Gaule échût à Métellus plutôt qu'aux autres. Mais comme c'étoit une petite tromperie qu'il avoit faite pour un plus grand bien, perſuadé qu'il importoit à la République que Métellus eût cet emploi, il ne s'en explique pas plus clairement.

IV. De la maniere que le Sénatus-conſulte eſt conçu, &c.] *Il y a deux leçons différentes au texte Latin en cet endroit qui ſont deux ſens tout-à-fait différens*, Senatus-conſultum ea perſcriptione, *ou* præſcriptione eſt. *Mais comme la derniere tendroit à relever ce Sénatus-conſulte par le mérite perſonnel des Sénateurs, de qui les noms étoient énoncés à la tête comme y ayant aſſiſté, car c'eſt ce que* præſcriptione *veut dire; je ne vois pas quel mérite Cicéron pouvoit ſe faire auprès de Métellus de cette aſſiſtance, ainſi qu'il paroît s'en vouloir faire un dans cet endroit au ſujet de ce Sénatus-conſulte, qui eſt ce que l'autre leçon* perſcriptione *veut dire, puiſqu'il pouvoit bien l'avoir digéré & minuté pour le faire coucher par écrit dans les termes les plus honorables qu'il pouvoit*

pour Métellus, & c'eſt pourquoi j'ai préféré cette derniere leçon.

V. *Je ne comprens pas comment nous pouvons avoir été réconciliés, n'ayant jamais été brouillés.*] Il paroît un peu étrange que Cicéron nie d'avoir été brouillé avec Métellus, pendant que Métellus dit ſi formellement le contraire. Mais cela eſt facile à accorder, en diſant qu'ils avoient eu quelque brouillerie plus aigre apparemment du côté de Métellus que de celui de Cicéron, dont Métellus étoit peut-être revenu inſenſiblement ſans ſe réconcilier dans les formes, & que Cicéron n'avoit jamais regardé comme une inimitié déclarée.

VI. *Votre femme Clodia.*] Elle étoit ſa couſine germaine auſſi bien que ſa femme. Car Appius Claudius Fulcher, de qui elle étoit fille, & par conſéquent ſœur de Clodius le fameux ennemi de Cicéron, avoit épouſé une Cécilia ſœur du pere de Métellus. Le commerce qui paroît par cette Lettre que Cicéron avoit avec cette Clodia, ne plaiſoit pas à ſa femme Térentia, parce que Clodia avoit voulu l'épouſer, & comme le divorce rendoit en ce tems-là tout mariage poſſible, Térentia qui étoit fort jalouſe, & que ſon mari craignoit beaucoup, n'eut point de repos, qu'elle ne les eût brouillés. *Plutarc. in Cicer. c.* 8.

VII. *Votre ſœur Mutia.*] Elle étoit de l'illuſtre Famille des Scévoles, & par conſéquent ſœur utérine ſeulement de Métellus; c'étoit la troiſiéme femme de Pompée. Il avoit épouſé en premieres noces la fille d'un Préteur nommé Antiſtius, par devant lequel il étoit pourſuivi fortement pour de grandes concuſſions de ſon pere, & l'on crut ſi bien qu'il avoit corrompu ce Préteur par promeſſe d'épouſer ſa fille, que quand la ſentence qui le renvoyoit quitte fut prononcée, pluſieurs jeunes gens ſe mirent à crier *Thalaſſe*, comme on crioit

aux noces. Mais comme il l'avoit épousée par intérêt, il la répudia de même, pour prendre Emilie, fille de la femme du Dictateur Sylla, qui voulut, à quelque prix que ce fût, le mettre dans son alliance, car il fallut que cette Emilie quittât aussi de son côté un mari qu'elle avoit, & dont elle étoit grosse, pour épouser Pompée, & elle mourut en couches peu de tems après. *Plutarc. in Pomp.*

VIII. *Le dernier jour de l'an.*] Et par conséquent du Consulat, l'usage étoit que les Consuls qui sortoient de charge haranguoient le Peuple comme pour lui rendre compte de leur administration, & pour fonder le serment qu'ils étoient obligés de faire à la fin de leur Harangue, d'avoir rapporté toutes leurs paroles & toutes leurs actions à la gloire & au bien de l'Etat. Or Métellus Népos qui étoit déja alors Tribun du Peuple pour l'année suivante, parce que l'exercice de cette Magistrature commençoit dès le dixiéme Décembre, abusa de l'autorité qu'elle lui donnoit pour faire à Cicéron l'affront dont il se plaint ici. Mais Cicéron, au lieu de faire le serment ordinaire que les Tribuns ne pouvoient pas empêcher comme la Harangue, repoussa l'outrage que Métellus Népos croyoit lui faire, en comprenant dans son serment tout ce qu'il auroit pu dire s'il avoit eu la liberté de Haranguer. Il jura à haute voix qu'il avoit sauvé Rome & l'Empire.

IX. *Tous ceux qui avoient fait mourir des Citoyens sans aucune forme de Justice.*] C'est que Cicéron avoit fait étrangler en prison les cinq principaux complices de Catilina sur un simple Arrêt du Sénat, & sans aucune des formalités usitées, la grandeur du danger ne permettant pas de différer un moment cette exécution.

X. *Je n'ai jamais opiné contre lui au Sénat.*]

Métellus Népos avoit propoſé dans la ſuite de ſon Tribunat des Loix très-pernicieuſes à la République en faveur de Pompée ſon beau-frere ; il avoit voulu les faire paſſer de vive force, malgré les oppoſitions de ſes Collégues, dont un ſeul pouvoit, par le droit de leurs charges, empêcher quoi que ce fût que tous les autres propoſaſſent. Mais Caton qui étoit le plus autoriſé de tous, lui réſiſta juſqu'au bout, & le Sénat interdit Métellus, auſſi bien que Céſar qui étoit Préteur cette année, & qui le ſoutenoit dans ſes violences, ainſi que je l'ai dit plus haut (*), avec toute l'autorité que cette charge pouvoit lui donner. Ce coup obligea Métellus à ſe retirer vers Pompée en Aſie, mais le même Caton qui ne voulut pas aigrir davantage les choſes, empêcha les Peres de le faire dépoſer de ſon office en ſon abſence comme il l'avoit mérité, & il fut rétabli en exercice, auſſi bien que Céſar, par le ſecond Sénatus conſulte, dont il eſt parlé dans cette Lettre, qui caſſa le premier. *Plutarc. in Caton. Utic. c.* 8. *Sueton. in Cæſar. c.* 16. *Dio. l.* 37.

Voila trois Lettres que j'ai cru qu'on ne ſeroit pas fâché que j'inſéraſſe dans ce Recueil, ne fût-ce que pour leur ſingularité, & pour remplir en quelque ſorte le vuide de trois ans, pendant leſquels il n'y en a point à Atticus. On jugera ſi elles en valoient la peine. En voici une quatriéme qui a une relation ſi particuliére avec Atticus, que je ne puis me diſpenſer de l'y inſérer encore, quoiqu'elle ne ſoit pas écrite à lui, mais à Antoine le Collégue de Cicéron, duquel j'ai déja parlé tant de fois. Il commandoit cette année en qualité de Proconſul dans la Province de Macédoine, laquelle j'ai dit que Cicéron lui avoit échangée.

(*) *Lettre à Pompée, Remarque III.*

LETTRE
DE CICÉRON A ANTOINE.

De Rome en Macédoine, même année DC XCI. que les trois précédentes. C'eſt la cinquiéme du cinquiéme Livre des Familieres.

QUoique j'euſſe réſolu de ne vous plus écrire d'autres Lettres que de recommandation, non que je compte que vous y défériez beaucoup, mais ſeulement pour ne pas faire connoître à ceux qui m'en demandent, qu'il y a du refroidiſſement dans notre amitié : néanmoins, ayant une occaſion comme celle d'Atticus qui ſçait avec quel empreſſement je vous ai ſervi, qui m'aime tendrement, & qui s'intéreſſe en ce qui vous touche, j'ai bien voulu m'expliquer un peu avec vous, ne fût-ce que pour le contenter.

Qui pourroit trouver étrange que j'exigeaſſe de vous de grands ſervices, après avoir ſoutenu, comme j'ai fait, votre bien, votre réputation, & votre dignité (*I*), par tous les bons offices

imaginables ? Cependant, vous ſçavez mieux que perſonne que vous n'en avez aucune reconnoiſſance ; au contraire, on m'a rapporté quelque choſe de vous ſur mon ſujet qui n'eſt pas agréable. Je dis qu'on m'a rapporté, & non pas que j'ai ouï-dire, afin de ne me pas ſervir de ce terme, qu'on dit que vous m'accuſez mal à-propos d'employer en toute rencontre (*II*). J'aime mieux que vous appreniez par Atticus de quoi il s'agit, quoiqu'il n'en ſoit pas moins affligé que moi, que de vous l'écrire moi-même. Le Sénat & le Peuple Romain ſont témoins des offices d'amitié tout particuliers que je vous ai rendus (*III*) : c'eſt à vous à juger ſi vous y avez répondu, & aux autres à quel point vous y devez répondre. Je vous ai d'abord ſervi par inclination, & enſuite pour ne me pas dédire. Mais ſçachez que le beſoin nouveau que vous avez de moi demande une affection, un crédit & un travail tout autre que le paſſé. S'il me paroît que ce ne ſoit pas me prodiguer follement, j'emploierai encore ſans réſerve tout ce qui dépend de moi pour vous ſervir ; mais ſi je juge au contraire que vous ne ſentiez pas ce que je fais pour

vous, je me garderai bien de vous donner un ſi juſte ſujet de rire en vous-même de ma ſimplicité. Vous pouvez ſçavoir d'Atticus les affaires qu'on vous prépare ici, & de quelle conſéquence elles ſont. En attendant, je vous le recommande de telle ſorte, que quoique je ſois perſuadé que vous ferez tout pour l'amour de lui ſeul s'il vous reſte quelque affection pour moi, vous ne ſçauriez me la témoigner plus agréablement, qu'en prenant ſoin des intérêts qu'il a à ménager dans votre Province.

REMARQUES.

IL y a grande apparence que cette Lettre ne fut écrite que ſur la fin de cette année 691. & qu'Atticus ne partit par conſéquent de Rome qu'en ce tems-là, pour retourner en Gréce ſon ſéjour ordinaire. Car le grand éclat de la Conjuration ne s'étant fait que le dernier mois de l'année précédente, il n'eſt pas à préſumer qu'un des Conſuls comme Antoine, qui commandoit l'Armée qui vainquit Catilina en Etrurie, ſe fût abſenté auſſitôt après, & il faut bien qu'il y eût quelque tems qu'il étoit en Macédoine quand cette Lettre lui fut écrite, puiſque Cicéron avoit déja appris tant de choſes d'Antoine. Ces reproches-là, & les mauvaiſes affaires dont il le menace, ſeront expliquées dans la ſuivante à Atticus, car ces deux Lettres ſe ſervent réciproquement de Commentaire.

Mais quand je n'aurois pas eu cette raiſon pour

inſérer celle-ci dans ce Recueil, elle m'a paru aſſez ſinguliére en elle-même pour mériter d'y avoir place. Il me ſemble que ce n'eſt pas une choſe indigne de la curioſité des honnêtes gens, de voir en quel cas & de quelle maniere un auſſi honnête homme que Cicéron ſe croyoit en droit de reprocher les ſervices qu'il avoit rendus. Il eſt bien naturel que les gens qui ſont les plus ardens à en rendre de conſidérables, ſoient auſſi les plus ſenſibles à l'ingratitude. Ce que j'en dis n'eſt pas faute de ſçavoir que les reproches de cette nature ſont communément déſapprouvés, mais ce n'eſt pas par les ames reconnoiſſantes.

1. *Après avoir ſoutenu comme j'ai fait, votre bien, votre réputation, & votre dignité.*] On a déja vu comment Antoine devoit plus qu'il n'avoit (1). On verra par la ſuivante que Cicéron lui avoit prêté des ſommes conſidérables, & c'eſt de quoi il veut parler ici. Car il falloit que ce fût pour le délivrer d'autres créanciers moins traitables & moins ſecrets, afin de pouvoir cacher le mauvais état de ſes affaires, qui avoit été cauſe qu'on l'avoit chaſſé une fois du Sénat, & cela fait voir la conſéquence de ce ſervice.

Mais, quelque grand qu'il paroiſſe, ce n'étoit pourtant rien en comparaiſon d'un autre dont Cicéron entendoit ſans doute auſſi parler en cet endroit, & qu'il a la généroſité de ne pas reprocher plus clairement. Antoine étoit ſi fortement ſoupçonné de s'être entendu avec Catilina, qu'il en fut accuſé dans les formes pluſieurs années après. On crut même que la goutte qui lui prit à point nommé, quand il fallut donner bataille à ce méchant (2) homme, contre qui il commandoit l'Armée de la République, fut une feinte dont il s'aviſa pour ſe diſpenſer de commander lui-même

(1) *Lettre X. Remarque VI.* (2) *Dio. l. 37.*

ce jour-là, afin de ménager Catilina juſqu'au bout, & de peur de le faire parler. Comme la rencontre de ſon Conſulat rendoit cette complicité plus criminelle, qu'elle n'auroit été en toute autre conjoncture, il eût été bien facile à Cicéron de le perdre avec les autres coupables, s'il n'avoit pas mieux aimé le ſauver. On ne pouvoit pas avoir rendu un plus grand ſervice, ni le reprocher avec plus de modération.

II. *Je dis qu'on m'a rapporté, & non pas que j'ai découvert, afin de ne me pas ſervir de ce terme, qu'on dit que vous m'accuſez mal-à-propos d'employer en toute rencontre.*] Cicéron n'avoit preſque découvert la Conjuration de Catilina que par des avis ſecrets dont il avoit été obligé de cacher les Auteurs au public, de peur de les commettre : il s'étoit ſouvent ſervi de ce terme, *j'ai découvert*, en rapportant ces avis au Sénat & au Peuple, *ſe comperiſſe*. Or, quoique la ſuite eût toujours juſtifié ces avis anonymes qui ſauverent l'Etat ; cependant, comme cette maniere de propoſer des accuſations capitales étoit nouvelle & contre toutes les formes uſitées, ſes ennemis la tournerent en ridicule, & la lui reprocherent toujours depuis, comme un artifice cruel dont il s'étoit ſervi, pour avancer ſans preuve tout ce qu'il lui plaiſoit contre qui il lui plaiſoit. Après le ſoupçon qu'on avoit eu contre Antoine au ſujet de Catilina, il étoit encore moins prudent, qu'honnête à lui, de donner dans cette mauvaiſe plaiſanterie.

III. *Le Sénat & le Peuple Romain ſont témoins des devoirs d'amitié tout particuliers que je vous ai rendus.*] Cicéron entendoit parler de la renonciation qu'il avoit faite en pleine aſſemblée du Peuple en faveur d'Antoine, au Gouvernement de Macédoine qui lui étoit échu par le ſort, & qu'Antoine ſouhaitoit paſſionnément, parce qu'il

y avoit déja commandé en qualité de Queſteur. Voilà les obligations qu'il avoit à Cicéron : on verra dans la Lettre ſuivante ſa reconnoiſſance.

LETTRE DOUZIÉME.

An de Rome DC XCII. le premier Janvier. De Rome en Gréce.

ANtoine (*I*) ne ſe preſſe pas de me payer. Son ami Cornélius n'eſt point revenu trouver ma femme. Je crois que je ſerai obligé de recourir aux Banquiers Conſidius (*II*), Axius, ou Silicius ; car pour votre oncle Cécilius, ſes plus proches n'en peuvent tirer un ſol qu'à douze pour cent (*III*). Mais pour revenir à Antoine, je n'ai jamais vu de procédé plus étourdi, plus artificieux, ni plus capable de mettre la patience à bout que le ſien. *J'envoie*, dit-il, *mon Affranchi pour vous ſatisfaire ; J'en ai chargé Titus.* Ce ne ſont que défaites & que remiſes. Mais peut-être qu'à quelque choſe malheur eſt bon(*IV*) ; car les avantcoureurs de Pompée m'ont dit que quand Pompée ſera arrivé, il demandera hautement qu'on rappelle ce brouillon

brouillon de la Province qu'il gouverne (*V*) ; & le Préteur en fera la propoſition au Peuple en même tems. Cette cauſe ſera de telle nature, que je ne pourrois la défendre ſans être blâmé également de la multitude & des gens de bien, & ce qui eſt encore plus fort, c'eſt que je n'en ai nulle envie. Voilà en quel état eſt cette affaire. Je vous la mande exactement, afin que vous examiniez bien ce qui en eſt.

J'ai un méchant homme d'Affranchi en Hilarus, qui tient vos livres de compte, & de qui vous êtes le Patron (*VI*). Le Truchement (*VII*) Valérius m'a donné avis, & Chilius me l'écrit auſſi, qu'il eſt avec Antoine, lequel donne à entendre que j'ai part à l'argent qu'il amaſſe (*VIII*) ; à telles enſeignes que j'ai un affranchi près de lui pour prendre ſoin de nos intérêts communs. Quoique je n'en veuille rien croire, cela n'a pas laiſſé de me toucher beaucoup, car il faut qu'il ſoit échapé à Antoine quelque parole qui ait donné occaſion à ce diſcours. Informez-vous un peu de ce qui en eſt : voyez, approfondiſſez, & ſi cela ſe peut, éloignez ce fripon-là à quelque prix que ce ſoit.

Valérius dit qu'il tient la choſe de Cneus Plancius. Je vous écris tout, afin que vous puiſſiez mieux l'éclaircir.

Au reſte, par tout ce que j'apprens de Pompée, il paroit que je n'ai pas un meilleur ami. Son divorce avec ſa femme Mutia eſt approuvé de tout le monde (*IX*).

Vous aurez ſçu ſans doute comment Publius Clodius (*X*), le fils d'Appius, a été ſurpris déguiſé en femme chez Caïus Céſar (*XI*), au ſacrifice qui s'y faiſoit pour le Peuple (*XII*), & qu'il s'en eſt ſauvé par le moyen d'une Eſclave qui l'a fait ſortir. C'eſt un grand ſcandale, dont je ne doute point que vous ne ſoyiez affligé. Je n'ai rien de plus à vous écrire, & même je n'ai pas l'eſprit aſſez tranquille pour m'entretenir plus longtems avec vous, car il m'eſt mort un aimable garçon nommé Soſitheus, qui me ſervoit de Lecteur (*XIII*) : & j'en ſuis plus touché qu'il ne ſemble que je devrois l'être pour la perte d'un eſclave. Ne manquez pas à m'écrire ſouvent. Si vous n'avez rien à me mander, écrivez-moi tout ce qui vous viendra au bout de la plume. Le premier Janvier ſous le Conſulat de Marcus Meſſala, & de Marcus Piſon.

REMARQUES.

PLuſieurs Commentateurs conjecturent avec raiſon, que cette Lettre n'eſt pas la premiere que Cicéron écrivit à Atticus depuis leur derniere ſéparation. On le conjecturera comme eux, ſi on la compare avec la premiere de ce Volume, où il paroît ſi clairement que c'étoit auſſi la premiere que Cicéron lui écrivoit depuis qu'ils ne s'étoient vus, au lieu que celle-ci n'en marque pas la moindre choſe. Au contraire, il ſemble en pluſieurs endroits qu'elle en ſuppoſe une précédente.

I. *Antoine.*] Il y a dans le Latin *Teucris illa, cette Troyenne.* De ſçavoir ſur quel fondement Cicéron l'appelle ainſi, il eſt fort difficile. Toutes les conjectures que les Commentateurs en apportent ſont ſi peu plauſibles, que le Lecteur me doit ſçavoir gré de ne lui en pas faire part. Du moins ſçais-je bien, que je me ſuis fort ennuyé à les examiner avec le ſoin que j'ai été obligé de faire, dans l'eſpérance d'y trouver quelque choſe qui me ſervît. On ſçait bien que ces ſortes de ſobriquets ſe donnent ordinairement par rapport à des choſes ſi particulieres, & ſi attachées au tems & à la perſonne qu'ils déſignent, qu'il eſt bien mal aiſé que la raiſon s'en trouve dans les Livres. C'eſt bien aſſez qu'on y puiſſe reconnoître ſûrement à quelque marque ce qu'il faut entendre par ces faux noms.

J'appelle celui-ci un ſobriquet, & non pas un mot de jargon, comme la pluſpart des Commentateurs ont cru qu'il l'étoit; faute de conſidérer qu'il n'y a point d'apparence que Cicéron voulût cacher à tout autre qu'à Atticus, de qui il vouloit parler ſous ce nom-là, ce qui eſt le but des mots de jargon, puiſque la ſuite de la Lettre fait voir

auſſi clairement que c'eſt d'Antoine : que s'il le déſignoit par ſon propre nom. C'eſt de quoi tous les Commentateurs conviennent ſans héſiter, excepté l'un des meilleurs, qui eſt ſi éloigné d'en convenir, qu'il *admire comment les autres le peuvent croire* (1); ce que je rapporte, comme un exemple mémorable des travers auſquels les plus eſtimables de ces gens-là ſont ſujets, puiſqu'il y a aſſurément beaucoup plus de raiſon *d'admirer*, que celui-là en ait pu douter.

II. *Conſidius.*] Pendant la Conjuration de Catilina, la confuſion fut ſi grande, que les plus riches ne pouvoient trouver de quoi payer les intérêts de ce qu'ils devoient, non pas même en vendant du bien à vil prix. Ce Conſidius, à qui il y a apparence que tout le monde devoit, vu les ſommes exorbitantes qu'il négocioit, touché de cette diſette générale, déclara publiquement qu'il ne demanderoit à perſonne ni intérêt, ni principal, tant que le trouble dureroit, & il en fut remercié par un Sénatus-conſulte fait exprès. *Valer. Maxim. l. 4. c. 8.*

III. *Pour votre oncle Cécilius, ſes plus proches n'en peuvent tirer un ſol, qu'à douze pour cent.*] Il y a dans le Latin *à un pour cent, centeſimis ;* mais c'eſt la même choſe : car on payoit les intérêts par mois, & non par année comme nous : ainſi cela vouloit dire le centiéme de la ſomme chaque mois, & par conſéquent douze pour cent au bout de l'année (2). On voit bien que cette uſure paſſoit pour exorbitante, & que l'oncle d'Atticus étoit un étrange homme en matiere d'intérêt comme on a déja vu plus haut (3). Car la Loi des douze

(1) *Miror quid doctiſſimis viris in mentem venerit.* Franciſcus Junius.

(2) *Joan. Frid. Gronov. lib. 3. de pecunia vetere. c. 13.*

(3) *Let. X. vers la fin.*

Tables (1), confirmée longtems après par les Tribuns (2), avoit réglé les uſures à un pour cent par an, ce qui s'appelloit *unciarium fœnus*; & même un tems fut qu'on les régla encore à la moitié moins. Mais j'avoue que je ne puis comprendre ce que dit Tacite, qu'une fois on les défendit entiérement : n'y ayant rien de plus néceſſaire, & par conſéquent de plus innocent en tout ſens dans un Etat, pourvu qu'elles aient des bornes équitables, réglées par autorité publique, ſans aucune exception, & ſans aucune diſtinction. Si Rome Païenne a ſubſiſté quelque tems ſans aucune uſure, il faut néceſſairement que la charité y fût plus grande que dans Rome Chrétienne, & qu'on y obſervât mieux que parmi nous ce noble conſeil, *Prêtez ſans intérêts*, Mutuum date nihil inde ſperantes.

IV. *A quelque choſe malheur eſt bon.*] Il y a dans le texte le commencement d'un vers de Ménandre, dont le ſens entier & littéral eſt : *Le hazard y pourverra mieux que nous.* J'ai cru que le proverbe François que j'ai mis à la place, rendoit bien auſſi naïvement le ſens de Cicéron.

V. *Pompée, quand il ſera arrivé, demandera hautement qu'on rappelle ce brouillon de la Province qu'il gouverne.*] Comme il ne paroît aucune inimitié perſonnelle entre Pompée & Antoine, il faut que Pompée eût reçu de grandes plaintes contre lui, en paſſant par ſon Gouvernement pour revenir d'Aſie.

VI. *J'ai un Affranchi de qui vous êtes le Patron.*] Il paroît par-là, que quand un Eſclave étoit affranchi, quoiqu'il demeurât naturellement ſous la protection de ſon Maître, il ne laiſſoit pas de ſe choiſir encore un autre Patron, peut-être pour

(1) *Tacit. Hiſtor. l.* 5. (2) *Tit. Liv. l.* 7.

une marque authentique de la liberté parfaite dont il jouiſſoit, n'y en ayant un meilleur uſage, que de ſe mettre ſous la protection de qui on vouloit.

VII. *Truchement.*] Il y en avoit un en titre d'Office, pour interpréter au Sénat les diſcours des Ambaſſadeurs qui ne ſçavoient pas parler Latin, & les Magiſtrats qui commandoient dans les Provinces, en avoient auſſi pour expliquer leurs ordres aux Provinciaux, parce qu'il étoit défendu à ces Magiſtrats de parler autrement que Latin dans toutes leurs fonctions Témoin Cicéron, qui raconte qu'il lui fut reproché par le Préteur de Sicile, d'avoir parlé Grec dans le Sénat de Syracuſe, *Verrin. 4. Valer. Maxim. l. c. & art. 2.*

VIII. *Antoine donne à entendre que j'ai part à l'argent qu'il amaſſe.*] Il faut que l'on eût découvert que Cicéron lui avoit prêté des ſommes conſidérables, & qu'il vouloit en être payé, puiſqu'Antoine prenoit prétexte là-deſſus pour faire des concuſſions.

IX. *Son divorce avec ſa femme Mutia*, &c.] A ſon retour de la guerre de Mithridate, & dans le tems de cette Lettre, qu'il ne faiſoit qu'aborder en Italie, il apprit tant de choſes du commerce ſcandaleux qu'elle avoit eu avec Céſar pendant ſon abſence, qu'il ne crut pas pouvoir la garder davantage avec honneur. Il n'attendit pas même qu'il fût à Rome pour la répudier, quoiqu'il en eût deux fils & une fille, & c'eſt tout ce qu'il eut jamais d'enfans; mais elle ne laiſſa pas de trouver un autre mari de meilleure maiſon que lui, puiſqu'il étoit frere de ſa précédente femme: tant ces grands hommes étoient traitables ſur cette matiere. Il y a apparence que la facilité du divorce contribuoit beaucoup à cette indulgence.

Plutarc. in Pomp. c. 12. *Sueton. in Cæſar. c.* 50.

X. *Publius Clodius.*] C'eſt l'accuſateur de Catilina, duquel il a été parlé ſur l'onziéme Lettre, Remarque II. & qui devint depuis plus illuſtre par l'amitié de Cicéron.

XI. *A été ſurpris déguiſé en femme chez Caïus Céſar,*] Autre exemple mémorable de l'infidélité des femmes, & d'autant plus fort, qu'au lieu que Pompée fut trahi par la ſienne pendant ſon abſence, Céſar fut trahi ſous ſes yeux, & en face, pour ainſi dire. Cependant, il n'avoit que trente-neuf ans; il étoit l'homme du monde le mieux fait, le plus aimé des Dames, & du plus rare mérite qui ait jamais été. Il étoit de la branche Patricienne de l'ancienne & illuſtre maiſon des Jules, de laquelle j'ai parlé au ſujet de ſon couſin Lucius Céſar. Cette branche étoit la moins illuſtre de toutes juſqu'à lui, puiſqu'il n'y paroît autre Charge que celle de Préteur, que ſon pere & ſon oncle avoient eue. Il avoit exercé la même Charge l'année précédente comme je l'ai déja dit (1), & il étoit grand Pontife pour toujours, depuis environ un an. *Suet. in Cæſar. c.* 45 *&* 50.

XII. *Au ſacrifice qui s'y faiſoit pour le Peuple.*] C'étoit dans la maiſon de Céſar, en qualité de Grand Pontife, & par les mains de ſa femme, que ſe devoit faire tous les ans un ſacrifice à la *bonne Déeſſe* (2). Par cette bonne Déeſſe on entendoit *la Terre* (3), & c'eſt pourquoi on lui ſacrifioit *pour le Peuple*, à qui rien n'eſt plus cher, avec raiſon, que les fruits de la Terre. Cela n'empêchoit pas qu'on n'entendît auſſi à Rome par

(1) *Lett. X. Remarque XII. Lettre à Métellus, Remarque X.*

(2) *De Haruſpic. Reſp. & pro Domo.*

(3) *Plutarc. in Cæſar. c.* 3.

cette même Divinité, une ancienne Reine d'Italie nommé Fauna (1) : car la plupart des Dieux du Paganiſme avoient un double rapport de cette ſorte, & voici quelle en étoit l'occaſion.

Il eſt certain que dans les premiers tems, tous les cultes ſe rapportoient à des êtres matériels (2) comme le Ciel, les Aſtres, la Terre, la Mer, les Bois, les Fleuves, & autres ſemblables, que les premiers hommes croyoient groſſiérement être les ſeules cauſes de tout le bien & de tout le mal qui arrive dans le monde. Mais comme le progrès de l'opinion n'a point de bornes, quand une fois on a franchi les bornes de la nature, la vénération religieuſe qu'on avoit conçue pour ces êtres, s'étendit bientôt avec plus de raiſon aux perſonnes qui avoient inventé le culte : & qui avoient ſçu le perſuader. Cette vénération augmenta inceſſamment dans la ſuite des ſiécles, par le reſpect que l'Antiquité imprime, & par le relief qu'elle donne à toutes choſes : & comme les hommes ont toujours eu un penchant naturel à *imaginer les Dieux ſemblables à eux*, par la raiſon que Cicéron explique ailleurs (3), *que rien ne paroît ſi excellent à l'homme même*, on vint peu-à-peu, non ſeulement à diviniſer les Inventeurs de ces cultes, mais encore à les confondre avec les Divinités qu'ils avoient inventées. De-là vient qu'on honoroit la même en divers endroits du Monde ſous des noms différens, comme tous les Mythologiſtes en conviennent, parce que c'étoient

(1) *Macrob. l.* 1. *Saturn. c.* 12.

(2) *Voſſius l.* 1. *de orig. & prog. Idolol.*

(3) *Quia mirum ſi hoc natura præſcripſit, ut nihil pulchrius quàm hominem putaret, eam eſſe cauſam ut Deos hominum ſimiles putemus.* De natur. Deor. l. 1.

les

les noms des illuſtres perſonnes qui en avoient chacune introduit le culte en ces divers Pays. Il y a donc apparence que ç'avoit été cette Fauna qui avoit inventé la premiere le culte de la Terre, du moins en Italie, puiſqu'on l'y confondit depuis avec cette Divinité. Elle l'appella la bonne Déeſſe par excellence, avec le plus juſte ſujet du monde, puiſqu'il n'y en a point qui faſſe plus de bien aux hommes.

Quand le ſexe de cette Reine n'auroit pas ſuffi pour faire imaginer cette Divinité plutôt femelle que mâle, puiſqu'on les confondoit enſemble; ce qui porte des fruits, comme la Terre, a une reſſemblance ſi naturelle avec la femme plutôt qu'avec l'homme, qu'il n'en faudroit pas chercher d'autre raiſon; & c'eſt auſſi apparemment pourquoi les femmes étoient chargées ſeules de cette cérémonie, & que les hommes en étoient exclus.

Cette excluſion pouvoit bien venir auſſi de ce que la Tradition portoit, que cette dévote Reine étoit ſi chaſte, que jamais autre que ſon mari ne la vit, ni ne ſçut ſon véritable nom; celui de Fauna ne lui ayant été donné dans la ſuite des tems qu'à cauſe que ſon mari s'appelloit Faunus. C'étoit donc pour honorer la mémoire de ſa pudeur, que ſes Myſteres furent interdits à tout mâle (1), ſans en excepter le Grand Pontife même chez qui on les célébroit, & qui préſidoit à tous les autres, car il étoit obligé d'abandonner ſa maiſon avant qu'on les commençât, & d'emmener avec lui tous les mâles qui y étoient, de quelque eſpéce qu'ils fuſſent. Il y a apparence que les rats étoient exceptés. On cachoit même les peintures qui repréſentoient quelque animal de ce ſexe (2);

(1) *Tibul. l.* 1. *Propert. l.* 4. *Ovid. l.* 3. *de art. amandi.*

(2) *Senec. l.* 16. *E-*

les Veſtales y etoient appellées ; le Myrte étoit ſeul défendu entre toutes les plantes dont la maiſon devoit être ornée, parce qu'il eſt conſacré à Vénus, & la cérémonie ne commençoit qu'avec la nuit, pour plus grande aſſûrance qu'elle ne fût vue que de ceux qui devoient la voir.

De ſçavoir au juſte en quoi elle conſiſtoit, c'eſt ce que la ſuperſtitieuſe Antiquité, plus fidelle à ſes devoirs ridicules, que nous ne le ſommes aux plus ſaints des nôtres, a caché à notre curioſité, avec un ſoin ſi religieux, comme ſa croyance l'y obligeoit, qu'on n'en ſçauroit rien dire de certain. Il paroît ſeulement qu'on y égorgeoit entr'autres victimes une truie (1) ; qu'on s'y ſervoit des feux ſacrés, qu'apparemment les Veſtales y apportoient ; qu'on y faiſoit quelque ſorte de feſtin ; qu'on ornoit le lieu du Sacrifice beaucoup plus de pampres de vigne que des autres plantes, la tête de la Statue de la Déeſſe étant même couverte d'un cep qu'on faiſoit paſſer par-deſſus, & qu'on y expoſoit entr'autres choſes une bouteille de vin bien enveloppée (2), comme le plus noble des fruits de la Terre. Mais, parce que cette liqueur n'étoit guéres à l'uſage des femmes, on obſervoit par bienſéance de l'appeller du lait, & non pas du vin.

Cette dévotion étoit ſi révérée entre toutes les autres, qu'on la nommoit par excellence les Myſtéres (3), comme j'ai dit (4) qu'on nommoit en

piſt ad Lucilium. Velari pictura jubetur quæcumque alterius ſexus imitata figuram eſt. Juvenal. Sat. 6.

(1) *Teneræ placant abdomine porcæ.* Juvenal. Sat. 2.

(2) *Plutarc. Quæſt. Rom.* 20. *Ovid Faſtor. l.* 5.

(3) *L.* 6 *Epiſt.* 1. *ad Atticum.*

(4) *Lettre IV. Remarque derniere.*

Gréce ceux de Cérès, qui dans le fond étoient la même choſe. Elle étoit ſi ancienne, qu'elle ſe pratiquoit déja à Rome du tems des Rois; & il étoit ſi défendu aux hommes d'y aſſiſter, qu'on étoit perſuadé que ſi quelqu'un l'eût vue, fût-ce par mégarde, il ſeroit devenu aveugle auſſi-tôt (1). Mais Clodius déſabuſa bien le monde de cette erreur, puiſqu'il n'en voyoit pas moins clair après avoir vu ce Sacrifice; & c'eſt ſur quoi Cicéron dit ailleurs, qu'il ne falloit pas s'étonner qu'on ſe fût trompé dans cette opinion, étant impoſſible de ſçavoir de quelle peine les Dieux puniſſoient un crime, que perſonne n'avoit commis juſqu'alors (2).

Cette Fête devoit par ſon inſtitution ſe célébrer le premier jour de Mai; mais il paroît d'ailleurs, auſſi bien que par la date de cette Lettre, que le tems en étoit changé, ou mal obſervé, puiſqu'elle ſe faiſoit quelquefois comme celle-ci, les derniers jours de l'année. L'honnête Sacrificatrice dont le Galant prenoit ſi bien le tems, s'appelloit Pompeïa (3); elle étoit fille d'un Quintus Pompeïus Rufus, de même Maiſon, mais d'une autre branche que le grand Pompée, & d'une fille du Dictateur Sylla. Comme cette aventure fut d'une conſéquence toute extraordinaire, j'ai cru devoir en expliquer la griéveté le plus exactement qu'il m'a été poſſible. Il eſt certain, à le bien prendre, que les ſuites qu'elle eut, portérent le premier coup mortel à la Liberté de la République. On verra dans ces Lettres l'occaſion qu'elle fournit à ceux qui vouloient tout bouleverſer, de s'autoriſer au mé-

(1) *Quis ante te ſacra illa vir ſciens viderat, ut quiſquam pœnam quæ ſequeretur illud ſcelus ſciret poſſet?*

(2) *De Haruſpic. reſp.*

(3) *Sueton. in Cæſar. c. 6.*

pris des plus ſaintes Loix, & l'enchaînement incroyable des incidens divers & pernicieux auſquels elle donna naiſſance.

XIII. *Il m'eſt mort un aimable garçon nommé Soſitheus, qui me ſervoit de Lecteur, & j'en ſuis plus touché, qu'il ne ſemble que je devrois l'être, &c.*] Cette ſenſibilité *pour la perte d'un eſclave*, paroîtra étrange à ceux qui ſe les imaginent comme les valets de notre tems. Mais on en ſera moins ſurpris, ſi l'on conſidere qu'un eſclave étoit alors un bien comme un autre, qu'on tâchoit de rendre le meilleur & le plus précieux qu'on pouvoit, par tous les moyens imaginables. Lors donc que parmi le grand nombre que les Romains en avoient du tems de Cicéron, il s'en trouvoit de bien nés, comme il étoit impoſſible qu'il ne s'en trouvât pas, & qu'un auſſi habile homme que lui s'étoit appliqué à les élever avec tout le ſoin néceſſaire pour en faire d'honnêtes gens, il eſt facile de juger quelle douleur c'étoit que d'en perdre quelqu'un de cette ſorte. Pour exprimer juſqu'où alloit ce ſoin, il ſuffit de dire que les Maîtres en prenoient autant que de leurs enfans, parce qu'ils les regardoient auſſi bien que leurs enfans, comme des perſonnes dont le mérite leur appartenoit en quelque ſorte, & avec qui ils avoient une liaiſon néceſſaire & perpétuelle. La ſeule différence étoit, que n'ayant pas pour les eſclaves la pernicieuſe indulgence que la nature inſpire à la plupart des peres pour les enfans, les eſclaves étoient beaucoup mieux élevés. Il eſt viſible que c'étoit un avantage réciproque, & même plus grand en quelque ſorte du côté de l'eſclave que du côté du Maître, puiſqu'il eſt encore plus avantageux de devenir honnête homme, que d'être maître d'un honnête homme.

Mais les premiers Empereurs Chrétiens qui

abolirent les ſervitudes, ne firent pas ces conſidérations. Comme la charité, encore fervente alors, rendoit tous les Fidéles eſclaves les uns des autres, ces bons Princes crurent ſans doute qu'elle ſuppléeroit toujours aux utilités dont l'eſclavage étoit dans le Paganiſme. Ils ne prévoyoient pas que cette divine vertu ſe dût refroidir ſi fort, & ils furent apparemment les derniers à s'en appercevoir. Car comme les Loix qui défendent la ſervitude forcée, n'empêchent pas la volontaire, quelque libres que les eſclaves devinſſent par ces Loix à l'égard du reſte du monde, l'ambition & l'intérêt exceptoient les Princes de la régle générale, & tout ce qui les approche eſt toujours demeuré eſclave pour eux.

LETTRE TREIZIÉME.

Même année DC XCIII. encore de Rome en Gréce.

J'Ai déja reçu trois Lettres de vous; l'une par Marcus Cornélius que vous lui donnâtes, à ce que je crois, aux trois Tavernes (*I*); une autre par votre hôte de Canuſium (*II*); & la troiſiéme datée du Vaiſſeau où vous vous êtes embarqué lorſqu'on venoit de lever l'ancre (*III*). Toutes trois ſont fort éloquentes, écrites très-purement, avec tous les agrémens de votre politeſſe, &

avec toutes les marques de votre amitié : vous ne pouviez pas m'inviter plus fortement à vous répondre, mais je ne l'ai pas fait plutôt, faute d'une commodité fidelle, car des Lettres de quelque conſéquence ſont un fardeau dont peu de gens ſe chargent aujourd'hui, qui ne s'en ſoulagent en les ouvrant. Ajoutez à cela que je ne ſuis pas averti de tous ceux qui vont en Epire. Je compte que vous ne vous ſerez arrêté dans votre Amalthée (*IV*), que le tems néceſſaire pour vous préparer à aller ſolliciter le payement des ſommes qui vous ſont dues à Sicyone (*V* & *VI*). Je n'en ſuis pas pourtant certain, ni quand vous irez trouver Antoine, ni combien vous ſerez en Epire. Ainſi je n'oſe confier des Lettres un peu libres, ni à des Achaïens, ni à des Epirotes. Il eſt néanmoins arrivé des choſes depuis votre départ, qui valent bien la peine d'être mandées, mais je ne veux pas les expoſer à être interceptées, ou perdues, ou vues ſeulement par quelqu'autre que vous.

Vous ſçaurez premiérement que l'on ne m'a pas fait opiner le premier (*VII*), & qu'on m'a préféré le Pacificateur des

Allobroges (*VIII*), quoique le Sénat en ait murmuré ; mais pour moi, je n'en avois nul chagrin. Car cela me diſpenſe d'avoir aucun égard pour un méchant homme (*IX*), & j'en ſuis plus libre pour ſoutenir malgré lui le rang que je tiens dans la République. Ajoutez qu'il eſt preſque auſſi honorable d'opiner le ſecond (*X*), & cela n'oblige à aucune reconnoiſſance pour le Conſul. Catulus (*XI*) parla après moi, & Hortenſius (*XII*), ſi vous le voulez encore ſçavoir, opina le quatriéme.

Quant à ce Conſul, c'eſt un petit & méchant eſprit, chagrin, railleur, ſans rien dire de riſible, & plus plaiſant par ſa figure que par ſes bons mots. Il ne fait rien de ſon chef, & il eſt gouverné abſolument par les Grands de ſon parti. La République n'a aucun bien à en attendre ; il ſeroit bien fâché d'en faire, ni auſſi aucun mal à en craindre, parce qu'il n'en a pas la hardieſſe. Mais ſon Collégue (*XIII*) me traite fort honorablement ; il aime & ſoutient le bon parti, auſſi ne s'accordent-ils pas bien.

Je crains que cette vilaine affaire n'ait de grandes ſuites. Vous avez ſçu ſans doute qu'on trouva un homme déguiſé

en femme chez Céſar, lorſqu'on y ſacrifioit pour le Peuple. Les Veſtales recommencerent le Sacrifice, & Quintus Cornificius (*XIV*) en parla au Sénat. Je ſuis bien aiſe de vous dire que ce fut lui qui mit cette matiere ſur le tapis, de peur que vous ne croyiez que ce fût quelqu'un de nous. L'affaire a été renvoyée enſuite par les Peres aux Pontifes, qui ont jugé que c'étoit un crime. Les Conſuls l'ont propoſée après au Peuple par ordre du Sénat pour en faire informer, & Céſar a répudié ſa femme (*XV*). Le Conſul Piſon, ami particulier de Clodius, fait tout ce qu'il peut pour faire refuſer par le Peuple cette même propoſition qu'il lui fait par ordre du Sénat, & en faveur de la Religion. Son Collégue paroît vigoureux & ſévére juſqu'ici : mais les honnêtes gens ſont détournés par les ſupplications de Clodius de prendre connoiſſance du fait, & cependant il ſe pourvoit d'hommes de main. Moi-même qui paroiſſois d'abord ſi implacable (*XVI*), je deviens plus traitable tous les jours ; Caton (*XVII*) ſeul ne ſe relâche point. En un mot, je crains bien que la négligence des gens de bien, & la protection des

méchans dans cette affaire, ne cauſent de grands maux à la République.

Quant à votre ami, vous ſçavez qui je veux dire, celui dont vous m'avez écrit, qu'il commence à me louer quand il n'oſe plus me blâmer ; il m'affectionne beaucoup, à ce qu'il marque, me ſoutient, m'aime, me loue ouvertement pendant qu'il me porte envie en ſecret, mais en ſorte pourtant que tout le monde s'en apperçoit. Il n'y a ni civilité, ni ſincérité, ni honnêteté envers le public dans toute ſa conduite : rien de noble, rien de vigoureux, rien de franc (*XVIII*). Mais une autre fois je vous en écrirai plus en détail, car je ne ſuis pas encore aſſez bien informé de tout, & je n'oſe pas confier une Lettre de matieres ſi importantes au faquin qui vous porte celle-ci.

Les Préteurs n'ont pas encore tiré leurs Provinces au ſort ; l'affaire en eſt au même point où vous l'avez laiſſée. Je mettrai dans mon Oraiſon la Topographie que vous ſouhaitez de Miſene & de Pouſſol (*XIX*). Je m'étois bien déja apperçu que je m'étois trompé en datant du troiſiéme Décembre. Pour vous dire la vérité, ce que vous louez dans mes

Oraiſons me plaiſoit déja beaucoup, quoique je n'oſaſſe pas l'avouer ; mais, puiſque vous êtes content, je le trouve encore meilleur (*XX*) que je ne faiſois. J'ai ajouté quelque choſe à celle contre Métellus (*XXI*) ; je vous en enverrai un exemplaire, puiſque votre amitié pour moi vous a rendu curieux de piéces d'éloquence.

Que vous dirai-je encore ? Ce que je vous dirai ? Le Conſul Meſſala a auſſi acheté une maiſon, c'eſt celle d'Autronius, trente-deux mille ſept cens quarante-trois livres (*XXII*). Vous demanderez peut-être ce que cela m'importe. C'eſt que je prétens que cet achat que perſonne ne déſapprouve, juſtifie le mien (*XXIII*). On commence à comprendre qu'il eſt permis de ſe ſervir de la bourſe de ſes amis, même pour des acquiſitions, quand elles ſont autant d'honneur que celle de Meſſala & la mienne. L'affaire d'Antoine n'avance guéres ; j'en ai pourtant quelque eſpérance. Je vous recommande ce dont je vous ai prié. Je vous écrirai plus librement au premier jour. Le 25 Janvier ſous le Conſulat de Piſon & de Meſſala.

REMARQUES.

I. *Trois Tavernes.*] C'étoit un lieu où les Voyageurs s'arrêtoient volontiers, entre Rome & Capoue, sur le grand chemin d'Appius, qui étoit celui de Brunduſe pour aller en Gréce. Il en eſt parlé aux Actes des Apôtres, ch. 28.

II. *Votre hôte de Canuſium.*] Ville de la Pouille ſur le même chemin, au bord de la riviere d'Auſide, & près du fameux Bourg de Cannes. Le mot d'*hôte* ne veut pas dire en cet endroit un cabaretier, mais quelque habitant du lieu chez qui Atticus avoit coutume de loger, car il n'y avoit guères de perſonnes de condition qui fuſſent réduites alors à loger dans les hôtelleries. Il eſt à croire que la plus légere connoiſſance ou habitude éloignée ſuffiſoit pour aller chez les gens, & il eſt étrange que cet uſage, qui eſt peut-être la plus noble des charités, & qui étoit ſi ordinaire parmi les Payens, ſoit ſi fort aboli parmi les Chrétiens, qui font une profeſſion particuliere de cette vertu. Il ſemble d'abord que ce n'en ſeroit pas une de l'exercer comme les Anciens, envers des voyageurs qui ne ſont pas dans l'indigence : mais on ne conſidére pas que ces voyageurs, quelque riches qu'ils ſoient, ne peuvent guéres trouver pour de l'argent en pays étranger un logement auſſi commode que celui que les honnêtes gens du lieu pourroient leur donner, ſi c'étoit encore la coutume ; & qu'ainſi la dépenſe qu'on feroit à les loger gratuitement comme autrefois, ſeroit, à le bien prendre, une charité auſſi véritable & auſſi bien placée, quoiqu'envers des gens riches, que la plupart des aumônes qui ſe font à bien des pauvres.

III. Du vaiſſeau.] *Il y a dans le Latin* phaſelis,

ce qui ſignifioit une ſorte de bâtiment à voile & à rame, qui tenoit du vaiſſeau de charge & de la galere. On croit qu'il étoit nommé de cette ſorte pour avoir été inventé à Phaſelis, ville de Pamphylie, fameuſe pour avoir ſervi longtems de retraite aux Corſaires. Cela feroit croire que c'étoit quelque eſpéce de brigantin, mais j'ai cru plus ſûr de me ſervir du terme général de vaiſſeau.

IV. *Votre Amalthée.*] C'étoit le nom d'une maiſon de campagne d'Atticus en Gréce, qu'il avoit apparemment appellée de cette ſorte, pour ſignifier que tout y abondoit : car on ſçait bien que ce mot d'*Amalthée* ſe prend pour *abondance*, parce que c'étoit le nom d'une chévre (1) qui nourrit Jupiter de ſon lait ; en reconnoiſſance de quoi il donna à l'une de ſes cornes cette propriété merveilleuſe d'avoir tout ce qu'on pouvoit ſouhaiter.

V. Vous préparer à aller ſolliciter le payement des ſommes qui vous ſont dues à Sicyone.] *Cicéron compare ces préparatifs d'Atticus à ceux d'un Général d'Armée qui auroit voulu aſſiéger cette ville :* Cæſis apud Amaltheam tuam victimis, ſtatim eſſe ad Sicyonem oppugnandam profectum. *Ce qui veut dire à la lettre ;* après avoir ſacrifié dans votre Amalthée, vous ſerez parti auſſitôt pour aller attaquer Sicyone. *Tout le monde ſçait que les Généraux de ce tems-là faiſoient toujours des ſacrifices quand ils partoient pour quelque expédition, & Cicéron feint qu'Atticus en faiſoit de même pour aller ſolliciter les Sicyoniens. Mais cette métaphore eſt tirée d'un peu trop loin, pour plaire en notre Langue, qui eſt délicate en figures ; j'ai cru mieux faire de ſupprimer celle-ci & de me contenter d'en rendre le ſens.*

VI. *Sicyone.*] C'étoit une des plus anciennes villes du Péloponnèſe dans l'Achaïe, pour ne pas

(1) *Ovid. Faſt. l. 5. Diod. l. 4. c. 5. & l. 5. c. 2.*

dire la plus ancienne, entre Corinthe & Elis. Il en reſte à peine quelques ruines.

VII. *L'on ne m'a pas fait opiner le premier.*] Quoiqu'il dépendît à la rigueur du premier Conſul qui demandoit les opinions, de commencer par qui il lui plaiſoit des Conſulaires, il étoit pourtant de la bienſéance qu'il commençât par les plus conſidérables. Il faut que Cicéron eût opiné le premier l'année précédente en cette qualité, puiſqu'il remarque que cela ne continua pas de même celle-ci, car il rend compte ici de la premiere ſéance du Sénat dans cette nouvelle année. Or cette premiere ſéance ſervoit à cet égard de régle aux autres; en ſorte que le Conſul obſervoit, toute l'année en interrogeant, le même ordre qu'il avoit tenu cette premiere fois.

VIII. *Le pacificateur des Allobroges.*] C'eſt le Piſon de qui il eſt parlé dans la dixiéme Lettre. Il avoit été Conſul ſix ans avant celle-ci, & Cicéron l'appelle ainſi par raillerie, à cauſe de quelques légers mouvemens qu'il y avoit eus parmi ces Peuples, pendant qu'il avoit gouverné la Gaule Narbonnoiſe, dans laquelle ils étoient compris.

IX. *Un méchant homme.*] Cicéron entend par-là le Conſul de cette année, qui lui avoit fait l'eſpéce d'affront dont il ſe plaint ici. Il s'appelloit *Marcus*, & étoit de la même illuſtre Maiſon *Calpurnia* que le Piſon de la Remarque précédente, & que le gendre de Cicéron: mais il avoit été adopté par un Plébéien nommé *Pupius* Il étoit fort âgé, ſçavant en Grec, & tenoit quelque rang parmi les Orateurs. *Cic. in Brut.*

X. *Il eſt preſqu'auſſi honorable d'opiner le ſecond.*] Parce qu'on ſçavoit bien que le premier rang étoit un rang de faveur, dépendant entiérement de la volonté du Conſul, au lieu que le ſecond rang étoit réglé par quelque raiſon qui ne dépendoit

point de lui, mais je ne ſa ſçais pas aſſez certainement pour la dire. Il faut qu'elle fût déciſive en faveur de Cicéron.

XI. *Catulus.*] Il s'appelloit *Quintus*, & étoit d'une illuſtre Famille Plébéïenne nommée *Luctatia.* Il s'étoit trouvé Conſul à la mort de Sylla, heureuſement pour la République, qu'il ſauva des attentats de ſon Collégue Lépidus qui vouloit brouiller. Le Capitole ayant été brulé depuis, c'étoit lui qui avoit la commiſſion de le faire rebâtir, & qui eût l'honneur de le dédier. Il fut depuis Cenſeur & Chef du Sénat. Il étoit très-ſçavant en l'une & l'autre Langue : c'eſt ainſi qu'on parloit en ce tems-là, & l'on n'y faiſoit pas moins de cas de la Latine, quoique vulgaire, que de la Grecque qui étoit celle des Doctes. Il étoit fils d'un des plus grands hommes de ſon tems, que Marius avoit fait mourir inhumainement dans les guerres civiles, & d'une femme d'un mérite fort diſtingué, nommée Popilia, de qui il fit lui-même l'éloge funébre, ce qui étoit encore alors ſans exemple. Enfin, quoiqu'il paſſât pour avoir été aſſez débauché dans ſa jeuneſſe (1), c'étoit un ſi grand Perſonnage, que comme il s'oppoſoit à l'élection de Pompée pour faire la guerre à Mithridate, & qu'il en alléguoit pour raiſon en pleine aſſemblée du Peuple (2), qu'il ne falloit pas expoſer ſi ſouvent une vie ſi néceſſaire à l'Etat, ſur ce qu'il demanda à ce ſujet, *qui pourroit remplacer Pompée s'il venoit à y périr* ? il lui fut répondu d'une commune voix : *Vous-même.*

XII. *Hortenſius.*] C'eſt le fameux Orateur de ce nom, qui s'appelloit *Quintus*, un peu plus âgé que Cicéron, car il avoit été Conſul ſix ans avant lui. Il étoit d'illuſtre Maiſon, puiſqu'il comptoit un

(1) *Val. Max. l. 6. c. 9.* (2) *Pro lege Manilia.*

Dictateur parmi ſes ancêtres. Il avoit épouſé une ſœur de Catulus, de qui je viens de parler.

XIII. *Son Collégue.*] Marcus Meſſala, de l'ancienne & illuſtre maiſon Patricienne des Valériens, Sabine d'origine, & qui venoit en droite ligne de Valérius, qui fut l'un des deux premiers Conſuls avec le Brutus qui chaſſa les Rois.

XIV. *Cornificius.*] On ne ſçauroit dire qui étoit cet homme-là, à moins que ce ne fût celui qui diſputoit le Conſulat à Cicéron (1); car il eſt certain que ce n'étoit pas un Conſulaire, puiſqu'après avoir dit *que ce fut lui qui ouvrit le propos* de l'affaire de Clodius, Cicéron ajoute, *de peur que vous ne croyiez que ce fût quelqu'un de nous*, car cela veut dire *quelqu'un* des Conſulaires.

XV. *Céſar a répudié ſa femme.*] Tout le monde ſçait la belle réponſe qu'il fit, quand il fut cité pour dépoſer en Juſtice ſur cette affaire, *qu'il n'en avoit aucune connoiſſance.* Et comme on lui demanda là-deſſus, *Pourquoi donc il avoit répudié ſa femme? Parce que*, dit-il, *je veux que tout ce qui m'appartient ſoit auſſi exemt de ſoupçon que de crime* (2). Il comprit qu'il étoit également de ſa gloire de repouſſer cet outrage, & de ne s'en pas expliquer. Tout autre ſe ſeroit laiſſé emporter par ſon reſſentiment, au-delà de ce que la bienſéance permettoit, ou n'auroit pas témoigné tout le reſſentiment qu'il étoit de bienſéance qu'il témoignât. Il falloit une grande délicateſſe d'eſprit, pour trouver quelque tempérament entre deux devoirs ſi

(1) *Lettre X. Remarque VII*

(2) *Teſtis rogatus, negavit ſe quidquam comperiſſe, interrogatuſque cur igitur repudiaſſet uxorem? Quoniam, inquit, tam ſuſpicione quàm crimine judico carere oportere.* Sueton. in Cæſ. c. 74. & Plutarc. in Cic. c. 8.

opposés, & un pouvoir bien absolu sur son cœur, pour se modérer dans une vengeance si légitime. C'étoit précisément ce qu'il y avoit de plus merveilleux dans son caractere. On le verra regner également dans toute sa conduite, jusqu'à ce que cet Empire souverain sur lui-même l'eût élevé à l'Empire du Monde.

XVI. Si implacable.] *Il y a dans le Latin* Lycurgei, *& Cicéron s'y sert de ce terme, pour exprimer sa sévérité; parce que l'Orateur Athénien de ce nom étoit si violent dans ses Harangues, qu'on disoit qu'il trempoit sa plume dans du poison au lieu d'encre. Mais comme cet Orateur est beaucoup moins connu que le Législateur Lacédémonien de même nom, j'ai trouvé à propos de supprimer ce nom, de peur qu'on ne s'y méprit.*

XVII. *Caton.*] Son nom étoit *Marcus*, & celui de sa Maison *Portia*. Elle étoit Plébeïenne, originaire de Tusculum, & illustre par son Bisaïeul le fameux Censeur de même nom, dont la vie est aussi dans Plutarque, Caton le Censeur, l'un des plus admirables hommes, s'il en faut croire Tite-Live, qui ayent jamais été, quoiqu'il aimât un peu trop le vin, & celui-ci avoit le même défaut. Ce grand Personnage s'étoit remarié fort vieux à la fille d'un de ses Cliens, & celui-ci venoit de ce mariage inégal. Tout le monde sçait que c'étoit un Stoïcien outré, fort singulier dans ses habits, dans la maniere de vivre, & dans toute sa conduite. On a vu dans la Lettre de Métellus, qu'il étoit Tribun du Peuple cette année-là. *Horat. l.* 3. *carm. Od.* 21. *Senec. de Tranquill. l.* 1. *c.* 15. *Plutarc. in Caton Utic.*

XVIII. *Votre ami: il n'y a ni civilité, ni sincérité, ni honnêteté dans toute sa conduite, rien de noble, rien de vigoureux, rien de franc.*] Je n'avertirois pas que c'est Pompée de qui il est parlé ici, parce

parce qu'on aura peine à le croire, & que la ſuite pourtant le fera aſſez voir, ſi cet endroit n'étoit pas ſingulier entre ceux qui lui ſont déſavantageux dans ces Lettres. Car il y paroît qu'Atticus en faiſoit auſſi peu de cas, que Cicéron témoigne d'en faire en pluſieurs autres Lettres, puiſqu'il en avoit écrit à Cicéron avec tant de mépris. Le portrait qu'on en fait ici eſt bien étrange, pour être le portrait du vainqueur de tant de Nations: mais la ſuite le juſtifiera ſi bien, qu'on ne ſçauroit douter qu'il ne ſoit tiré d'après nature. Il faut qu'il fût arrivé à Rome entre la Lettre précédente & celle-ci.

XIX. *Topographie de Miſéne & de Pouſſol.*] C'eſt la deſcription de ces deux lieux. Miſéne étoit une Ville bâtie ſur une montagne de la Campanie, au bord de la mer, ainſi nommée du Trompette d'Enée qui s'appelloit de cette ſorte, & ſe noya en cet endroit-là, s'il en faut croire Virgile. Il n'en reſte plus que quelques ruines. Pouſſol eſt une autre ville de la même côte, à trois milles de Miſéne du côté de Naples, fort grande autrefois, fameuſe par ſes eaux chaudes, & bâtie dans les premiers tems par ceux de Cumes, pour leur ſervir d'Arſenal. *Strab. S. Hieron. Chronic. Euſeb. Æneid. l. 6. & 9.*

XX. Encore meilleur.] *Je croirois me moquer du Public, ſi je m'amuſois à rendre raiſon pourquoi j'ai traduit comme cela ἀττικώτερα, & non pas* plus Attique, *puiſqu'il eſt viſible qu'*Attique *n'eſt mis-là que pour ſignifier* bon.

XXI. *Celle contre Métellus.*] C'eſt apparemment le Diſcours qu'il ſe vante d'avoir fait en plein Sénat, dans la Lettre qu'on a vue au frere de ce Métellus.

XXII. 32743. ff.] *Puiſque Cicéron n'allégue ici l'exemple de Meſſala, qu'afin de montrer qu'il eſt*

permis d'emprunter pour acheter, & non pas afin de faire voir, comme Caſaubon le ſuppoſe gratuitement, que la maiſon de Meſſala coutoit plus que la ſienne, je ne ſçais comment ce grand Critique a oſé changer ce chiffre comme il a fait, contre toutes les Editions, pour trouver de la proportion entre le prix de ces deux maiſons. Car encore que la ſomme empruntée par Meſſala pour ſon achat ne ſeroit pas à beaucoup près auſſi grande que celle que Cicéron avoit empruntée pour le ſien, pour peu que celle que Meſſala emprunta fût conſidérable, Cicéron ne laiſſoit pas de trouver toujours ce qu'il prétendoit; ſçavoir, qu'il eſt permis d'emprunter pour acheter. Ainſi il eſt peu néceſſaire de ſe tourmenter comme Caſaubon, pour trouver de la proportion entre ces deux ſommes.

XXIII. *Cet achat que perſonne ne déſapprouve juſtifie le mien.*] Outre l'énormité du prix qu'avoit couté la maiſon de Cicéron (1), & le reproche qu'il fait entendre ici qui lui étoit commun avec Meſſala d'avoir emprunté pour acheter, quand il ajoute, *même pour des acquiſitions*; il y en avoit encore un autre tout particulier contre lui, dont il ne parle ni ici, ni ailleurs, ſoit qu'il le mépriſât, ou qu'il fût bien aiſe de le diſſimuler. C'eſt qu'il avoit emprunté près des deux tiers de cette ſomme d'un Accuſé qu'il défendoit en Jugement: ce qui n'étoit pas permis réguliérement; car on prétendoit que ceux qui défendoient les accuſés n'y devoient être portés que par la ſeule gloire de protéger l'innocence. Cet emprunt étoit vrai, & il le fit le plus ſecrettement qu'il lui fût poſſible: mais le bruit ne laiſſa pas de s'en répandre: & comme les Accuſateurs voulurent le lui reprocher, il nia non ſeulement d'avoir rien emprunté, mais même de vouloir rien acheter, ce qui n'eſt pas le

(1) *Epiſt. 6. l. 5. ad Famil.*

plus bel endroit de ſa vie. Tant la corruption étoit montée à un haut point au tems de ces Lettres, puiſqu'elle avoit gagné juſqu'aux parties nobles de la République. Car il ne laiſſa pas d'acheter après cela contre ſa parole, & ſes ennemis le lui ayant reproché en plein Sénat, il ſe moqua d'eux en diſant qu'un habile acquéreur n'avouoit jamais les achats qu'il vouloit faire, de peur de s'attirer des enchériſſeurs.

Mais de qui qu'il eût emprunté pour acheter, l'exemple même de Meſſala qu'il allégue ſi curieuſement, ſuffit pour faire voir que c'étoit une choſe fort déſapprouvée. Le vieux Caton qui défendoit ſi ſévérement toute ſorte d'achats, n'auroit pas pardonné cette maniere d'acquérir (1), encore moins Caton l'Africain, qui aimoit ſi peu à acheter, que lui étant mort un Eſclave de cinq qu'il avoit menés ſeulement dans ſon Ambaſſade d'Orient, la plus glorieuſe qui fût jamais, il aima mieux ſe contenter de quatre, juſqu'à ce qu'il en eût fait venir un autre de Rome, que de l'acheter ſur les lieux.

(1) *Aul. Gell. l.* 12. *Athen. l.* 6, *c.* 8. *& Plutarc. in Apophtheg.*

LETTRE QUATORZIÉME.

Même année DC XCII. & toujours de Rome en Gréce.

JE ne ſçais ſi je ne devrois point avoir honte de vous dire à quel point je ſuis occupé. Cependant, il eſt vrai que

je le ſuis ſi fort, qu'à peine ai-je le tems de vous écrire cette petite Lettre, encore faut-il que je le dérobe à des affaires fort preſſantes.

Je vous ai déja mandé quelle fut la premiere harangue de Pompée au Sénat (*I*), peu conſolante pour les mécontens, n'allant point au but des ſcélérats, de nulle ſatisfaction pour les riches, & ſans dignité au jugement des gens de bien. Cela fut donc d'un grand froid. Auſſi-tôt après, un étourdi de Tribun, nommé Fuſius (*II*), le préſenta au Peuple à l'inſtigation du Conſul Piſon. L'Aſſemblée ſe tenoit dans le Cirque de Flaminius (*III*), où il y avoit ce jour-là même une grande Foire. Ce Tribun lui demanda devant tout le monde s'il étoit d'avis que le Préteur choisit des Commiſſaires avec leſquels ce même Préteur jugeroit du ſacrilége de Clodius (*IV*), ainſi que le Sénat l'avoit arrêté. Sur cette demande, Pompée parla hautement en faveur des Grands, & répondit fort au long, que l'autorité des Peres lui ſembloit, & lui avoit toujours ſemblé, très-grande en toutes choſes. Enſuite, le Conſul Meſſala lui demanda en plein Sénat ce qu'il

penſoit de ce Sacrilége, & de la propoſition qu'on avoit faite au Peuple d'en faire juſtice. Il répondit encore en louant tout ce que le Sénat avoit arrêté, mais ſans rien particulariſer. Puis s'étant aſſis près de moi, il me dit qu'il croyoit s'être ſuffiſamment expliqué par cette réponſe, ſur ce que j'avois fait dans mon Conſulat (*V*). Sur cela, Craſſus voyant que la Compagnie louoit Pompée, parce qu'elle comprit en effet, que de la maniere qu'il avoit parlé, il approuvoit ce que j'avois fait ; Craſſus, dis-je, ſe leva, & en parla auſſi avec beaucoup d'éloquence, juſqu'à dire : Qu'il croyoit m'avoir obligation de ce qu'il étoit encore Sénateur, Citoyen, & libre ; enfin de ce qu'il vivoit encore, qu'autant de fois qu'il voyoit ſa Femme, ſa Maiſon, ſa Patrie, autant de fois il voyoit mes bienfaits. Enfin, il traita avec beaucoup de gravité tout ce lieu commun, ſur le fer & la flamme dont j'ai ſauvé Rome, que j'ai coutume de traiter dans mes Oraiſons, dont vous êtes le ſouverain Critique (*VI*), vous ſçavez de combien de manieres, & avec quels ornemens.

J'étois, comme je vous ai dit, aſſis

tout proche de Pompée. Je connus qu'il ne pouvoit comprendre ſi c'étoit que Craſſus voulût ſe faire un mérite auprès de moi, en me rendant la juſtice que lui-même n'avoit pas voulu me rendre, ou que j'euſſe fait d'aſſez grandes choſes pour mériter d'être louées avec l'applaudiſſement du Sénat, par un homme ſur-tout comme Craſſus, qui avoit d'autant moins ſujet de le faire, que j'ai toujours loué Pompée à ſon déſavantage (*VII*).

Cette rencontre m'a lié beaucoup avec Craſſus. Je ne laiſſai pas de recevoir les louanges obſcures que Pompée me donnoit, d'auſſi bonne grace que s'il me les eût données ouvertement. Mais, quand ce fut à moi de parler, bon Dieu (*VIII*), comment me fis-je valoir devant lui, qui ne m'avoit jamais entendu ſur cette matiere ? Si jamais ma Rhétorique m'a rendu ſervice, ce fut bien alors : en un mot, je parlai bien haut. Comme mon ſujet étoit ſur la ſageſſe du Sénat, ſur la bonne intelligence qui avoit paru dans l'Ordre des Chevaliers, ſur le conſentement unanime de l'Italie, ſur les reſtes de la Conjuration diſſipés, ſur l'abondance & la tranquillité réta-

blies, vous reconnoiſſez mes exclamations ordinaires ſur cette matiere (*IX*). Elles furent ſi grandes, que je ne daigne pas vous les rapporter, parce qu'il me ſemble que vous les devez avoir entendues d'où vous êtes.

Ainſi vont les affaires à Rome. Le Sénat eſt un ſecond Aréopage (*X*); rien de plus ferme, de plus ſévére, & de plus vigoureux. Car le jour étant venu, que la propoſition faite au Peuple par l'ordre du Sénat devoit être approuvée, une troupe de jeunes gens à poil follet, dévoués autrefois à Catilina, & à la tête deſquels étoit cette pucelle de Curion (*XI*), alloit & venoit, & ſe tourmentoit beaucoup pour obliger le Peuple à refuſer. Le Conſul Piſon lui-même, qui avoit fait la propoſition, étoit le premier à diſſuader qu'on la reçût; les coupe-jarrets de Clodius s'étoient emparés des tables où l'on donne les ſuffrages (*XII*), & l'on ne fourniſſoit à ceux qui les devoient donner, que les bulletins qui marquent le refus: lorſque voici Caton qui accourt, & qui monte ſur la Tribune aux Harangues, d'où il maltraita cruellement le Conſul Piſon, ſi l'on doit appeller mauvais traitement

des reproches également remplis de gravité, d'autorité & d'utilité. Notre ami Hortenſius s'y rendit auſſi, & pluſieurs autres gens de bien, entre leſquels Favonius ſe ſignala particuliérement (*XIII*). Ce concours de gens de conſéquence rompit l'Aſſemblée du Peuple, & le Sénat fut mandé en même tems. Il ſe trouva fort nombreux. Malgré le Conſul Piſon, & les baſſeſſes de Clodius, qui ſe jettoit aux pieds de tous les Sénateurs l'un après l'autre, il fut arrêté, qu'on exhorteroit le Peuple à autoriſer la propoſition qu'on lui avoit faite. Quinze voix furent avec Curion pour la négative ; mais il y en eut bien quatre cens d'avis contraire, & la choſe paſſa de la ſorte.

Le Tribun Fuſius ſe retira pour le coup, & Clodius ſe mit là deſſus à haranguer le Peuple pitoyablement, & à déchirer de toute ſa force Lucullus, Hortenſius, Caïus Piſon, & Meſſala. Pour moi, il ſe contentoit de me reprocher, *que j'avois toujours tout découvert* (*XIV*). Le Sénat a déclaré que l'on ne parleroit ni des Provinces des Préteurs, ni des Ambaſſades, ni de quoi que ce fût, que le Peuple n'eût paſſé cette Affaire-là

affaire-là (*XV*). Voilà pour ce qui regarde l'Etat.

Mais il faut vous dire encore une choſe dont je ne me ſerois jamais défié. Le Conſul Meſſala eſt un fort brave homme, ferme, courageux, & réfléchiſſant, faiſant profeſſion de me louer, de m'aimer, & même de m'imiter. Mais pour ſon Collégue, on peut dire de lui qu'il ſeroit beaucoup plus vicieux, s'il avoit un vice de moins : c'eſt ſa pareſſe & ſon aſſoupiſſement continuel que j'entens, qui, heureuſement pour la République, le rendent mal-habile, & incapable d'agir ; quoique d'ailleurs ſi mal intentionné, qu'il commença à haïr Pompée dès qu'il l'entendit louer le Sénat. Auſſi tous les gens de bien ſe ſont étrangement détachés de lui. Ce qu'il en a fait n'eſt pas tant par amitié pour Clodius, que par inclination naturelle pour les mauvaiſes cabales, & pour les méchantes affaires. Mais par bonheur, il ne ſe trouve en Magiſtrature perſonne que Fuſius qui lui reſſemble. A cela près, tous nos Tribuns ont de la probité, & Cornutus en particulier eſt un petit Caton.

Que voulez-vous ſçavoir de plus ?

mes affaires particulieres ? Antoine m'a payé à la fin. Songez à exécuter ce dont vous êtes chargé. Mon frere, qui a acheté cinquante-quatre mille trois cens soixante & quinze livres les deux parts qu'il n'avoit pas aux Bâtimens d'Argiletum (*XVI*), cherche à vendre son bien de Tusculum, pour acheter encore, s'il peut, la maison de Pacilius. Il faut vous raccommoder avec Luccéius (*XVII*): je le verrai pour cela. On l'en presse beaucoup; je m'y emploierai de nouveau comme il faut. Apprenez-moi au plutôt où vous êtes, ce que vous faites, & comment vont vos affaires. Le treiziéme Février.

REMARQUES.

I. JE vous ai déja mandé quelle fut la premiere Harangue de Pompée.] *Il faut donc qu'il nous manque quelque Lettre avant celle-ci, puisqu'il n'est rien dit de cette Harangue dans la précédente, qui est la seule qui soit écrite depuis l'arrivée de ce Conquérant à Rome, à moins que Cicéron n'ait voulu parler de cette Harangue au cinquiéme article de cette précédente, où il parle aussi mal de Pompée qu'ici.*

II. *Fusius.*] C'étoit un homme de famille Plébéienne fort obscure, nommé *Quintus*, & surnommé *Calenus*, qui se rendit illustre par de mauvaises voies, & principalement par l'inimitié de Cicéron, comme on verra dans la suite.

III. *Cirque de Flaminius.*] C'étoit une grande Place environnée comme les autres Cirques, de pluſieurs rangs de bancs l'un ſur l'autre, de galeries, de portiques, de boutiques, & d'autres bâtimens. Celle-ci portoit le nom du Conſul qui l'avoit faite, & de qui j'ai déja parlé au ſujet du grand chemin de même nom. Le Sénat s'y aſſembloit ſouvent en deſcendant du Capitole; elle étoit affectée à la célébration de quelques Jeux (1) comme les Apollinaires & les Equeſtres, & aux Aſſemblées du Peuple par Tribus, ce qui étoit la maniere la plus générale de l'aſſembler, puiſque les trente-cinq Tribus comprenoient avec les habitans de la Ville, tous les Peuples de l'Italie qui y étoient agrégés, comme je l'ai déja marqué pluſieurs fois. Il faut bien que l'on n'obſervât plus l'ancienne formalité, que ceux qui devoient triompher ne pouvoient point entrer dans la Ville avant qu'ils y entraſſent en triomphe, puiſque Pompée, qui ne triompha que les deux derniers jours de Septembre de cette année, harangua en Février dans ce Cirque, qui étoit conſtamment dans la Ville fort près du Capitole, quoique Caſaubon ſoutienne le contraire, trompé par cette coutume. Cicéron remarque encore ici une autre inobſervation de l'ancien uſage par le Tribun dont il parle, qui fit donner audience à Pompée, en ce qu'il étoit défendu réguliérement de traiter en public avec le Peuple les jours de Foire, comme étoit celui-ci, de quelque affaire que ce fût. Mais on commençoit depuis quelque tems à ne plus obſerver cette défenſe, auſſi bien que beaucoup d'autres.

(1) *Tit. Liv. l. 27. Plut. in Marcel. Bartholomæus Marlianus, l. 6. c. 3. Topographia Urbis Romæ.*

IV. *Le Préteur choisit les Commissaires.*] La coutume étoit de tirer au sort les Juges qui devoient servir d'Assesseurs au Préteur, & avec lesquels il jugeoit les Causes, car il n'y avoit que lui de Juge nécessaire. Mais cette coutume n'empêchoit pas que le Sénat ne lui donnât quelquefois pouvoir de choisir tels Assesseurs qu'il lui plaisoit, au lieu de les tirer au sort. Il est à croire que les Peres n'avoient pas favorisé Clodius en donnant ce pouvoir au Préteur qui présidoit à son Jugement, puisque le Tribun dont il est parlé ici, ami intime de Clodius, auroit mieux aimé courir le hasard du sort dans le choix des Assesseurs, que de laisser ce choix à la disposition de ce Préteur.

V. *Il croyoit s'être suffisamment expliqué sur ce que j'avois fait dans mon Consulat.*] Quoiqu'il n'en eût pas dit le mot, mais seulement loué le Sénat en général, parce que c'étoit une chose connue, que Cicéron n'avoit rien fait dans son Consulat que par ordre du Sénat.

VI. *Le Souverain Critique.*] Je ne daigne presque pas faire remarquer que je me suis servi de cette périphrase au lieu de mettre l'*Aristarque*, comme il y a dans le Latin, parce que c'est la même chose, & que tout le monde ne sçait pas qu'Aristarque étoit un célébre Grammairien d'Alexandrie, Précepteur de Ptolomée Lathure, & si bon Critique, qu'on se rapportoit entiérement à lui pour distinguer les véritables Vers d'Homere d'avec les supposés. *l.* 3. *ep.* 7. *ad Famil. Suid. &c.*

VII. *J'ai toujours loué Pompée à son désavantage.*] C'est principalement dans l'Oraison *pro lege Manilia*, où Cicéron attribue presque ridiculement à Pompée tout l'honneur de la guerre des Esclaves, pour le relever davantage devant le Peuple, quoique tout le monde sçût que Crassus avoit presque achevé de la terminer quand Pompée y arriva.

VIII. *Lui qui ne m'avoit jamais entendu ſur cette matiere.*] Parce que Pompée ne faiſoit que d'arriver d'Aſie, & que les affaires dont Cicéron entend parler s'étoient paſſées en ſon abſence.

IX. *Vous connoiſſez mes exclamations, &c.*] Si jamais la prévention ordinaire aux Commentateurs pouvoit être digne d'excuſe, ce ſeroit aſſûrément celle qu'on auroit pour Cicéron. Qui pourroit voir d'un œil indifférent la variété admirable de ſes Ecrits, leur excellence égale en tout genre, l'attrait inexpliquable attaché à toutes ſes paroles, & la facilité miraculeuſe de ſon génie, facilité ſi ſenſible, qu'elle ſe communique en quelque ſorte à ſes Lecteurs, & leur fait entendre les choſes auſſi aiſément qu'il les a dites ? Ces talens prodigieux, joints à la ſplendeur de ſa vie, & à la gloire de ſa mort, l'une des plus belles, ſans contredit, dont il y ait mémoire, compoſent une idée ſi haute & ſi aimable pour qui ſe connoît en vraie grandeur, qu'elle abſorbe tout ce qu'il peut y avoir de moins eſtimable dans ſon caractere & dans ſes Ouvrages, & que ce ſeroit une fort mauvaiſe marque à un Commentateur qui a occaſion de le conſidérer de près, de n'avoir point de peine à ne ſe prévenir pas en ſa faveur.

Mais comme plus une tentation eſt raiſonnable, plus on doit ſe défier de ſoi-même ſi on veut s'en défendre, & comme on ne ſçauroit rendre à la vérité d'hommage plus digne d'elle qu'en la faiſant triompher des préjugés les plus ſpécieux, je ne me ſuis rien propoſé plus fortement en entreprenant ces Remarques, que de rendre une juſtice exacte à mon Auteur autant que j'en ſerois capable, & cette juſtice ſera d'autant plus rigoureuſe, que la partie que je traite de ſes Ecrits, eſt celle qui le montre le plus à nud, & qui découvre ſes ſentimens les plus ſecrets, & ſes foibleſſes les plus cachées.

On a vu un eſſai de cette maniere impitoyable de le juger dans la derniere Remarque ſur la Lettre précédente ; au ſujet du menſonge qu'il dit ſur le deſſein d'acheter ſa maiſon. J'ai bien voulu mettre ſa faute en évidence, quoique cela fût peu néceſſaire pour l'intelligence de ce qu'il écrit, afin de ne rien laiſſer ignorer de ce qui eſt eſſentiel aux choſes dont il parle, & dont on prendroit une fauſſe idée ſi l'on n'en ſçavoit que ce qu'il en dit. Tel étoit l'achat de cette maiſon, auquel on auroit cru naturellement qu'il n'y avoit rien à redire que d'en avoir emprunté le prix, ſi je n'avois pas averti qu'on le blâmoit de plus d'avoir emprunté d'un Accuſé qu'il avoit à défendre, & que ce blâme étoit ſi juſte, qu'il fut contraint de nier le fait, tout véritable qu'il étoit, ne pouvant le ſoutenir.

Mais, parce que je ne le flate pas, il ne faut pas s'attendre que je tombe dans l'excès contraire à la flaterie, qui ſeroit beaucoup moins à excuſer, & que je l'abandonne à tous les jugemens déraiſonnables qu'on a faits de lui. Je le juſtifierai avec la même liberté que je le blâme, peut-être n'y ſerai-je pas moins heureux, & j'ai ſujet de croire que ce que j'avancerai en ſa faveur aura plus de poids dans l'eſprit des Lecteurs équitables, que ſi je voulois le juſtifier indifféremment ſur toutes choſes.

Le reproche qu'on lui fait le plus communément, c'eſt celui de s'être trop vanté ; & dans le vrai, à n'en juger que par ſes actions publiques, comme ceux qui le blâment en jugent, il ſeroit difficile de n'être pas de leur avis. Mais s'il y a des cas, comme il y en a ſans doute, où un homme d'Etat peut avoir de bonnes raiſons de ſe donner des airs de vanité en public, avant que de prononcer contre Cicéron ſur ceux qu'il s'eſt donnés

dans ſes Oraiſons, il faut examiner s'il n'étoit point dans ce cas-là. Or il eſt évident par ces Lettres qu'il y étoit, ſi jamais homme y fut, & que ſi ſon penchant le portoit à ſe vanter, jamais paſſion ne ſe ſatisfit avec tant de raiſon que la ſienne.

On y verra comment ſon autorité fut preſque le dernier & le ſeul appui de la liberté mourante: Que ſans autres armes que la parole, il fit plus de peine à ceux qui opprimérent la République, que ne leur en firent ceux qui la défendoient avec des Armées innombrables: Que tout ce qu'il y avoit de Citoyens de ſon rang & de ſon mérite qui pouvoient s'oppoſer avec lui à la tyrannie, comme Catulus, Hortenſius, Lucullus, Métellus, & quelques autres moururent avant que les choſes en vinſſent aux extrémités. De ſorte que le bon Parti demeura preſque ſans autre appui conſidérable, à lui près, que Caton & Pompée, deux hommes de qui la conduite fit également pitié à tout le monde, à leurs amis & à leurs ennemis.

Dans une conjoncture ſi importante & ſi délicate, perſuadé comme il étoit, avec raiſon, que ſon autorité étoit d'une conſéquence extrême à la République, ſe conſidérant néceſſairement comme ſon plus ferme rempart, & en portant pour ainſi dire tout le poids, étoit-il queſtion de modeſtie, & pouvoit-il ſans perfidie manquer à ſe faire valoir de toutes les manieres? Quand ce n'eût été que pour s'animer & pour s'affermir lui même, afin de ne pas ployer ſous un fardeau ſi peſant.

Il étoit donc néceſſaire qu'il parlât de lui-même auſſi magnifiquement qu'il faiſoit quelquefois. Tout ce qu'on peut dire, eſt qu'il le faiſoit autant par vanité que par raiſon, mais il eſt difficile d'avoir cette penſée, ſi l'on conſidére de quelle maniere il rapporte dans cette Lettre un Diſcours qu'il

avoir fait à ſa louange. On ne ſçauroit douter, comme il le repréſente, que ce ne fût un des plus forts de cette nature qu'il ait jamais tenus, & qu'il ne le fût plus qu'aucun de ceux qui nous reſtent dans ſes Oraiſons. Ainſi, s'il y en a un qui dût avoir toutes les marques d'emportement, qui ſont naturelles aux échapées de vanité qui viennent de l'abondance du cœur, ce ſeroit aſſurément celui-ci. Or il en reconnoît lui-même l'excès en l'écrivant à ſon meilleur ami, & il eſt le premier à s'en moquer, tant il en ſent le ridicule. *Vous connoiſſez*, lui dit-il, *mes exclamations ordinaires ſur cette matiere : elles furent ſi grandes que je ne daigne pas vous les rapporter, parce qu'il me ſemble que vous les devez avoir entendues d'où vous êtes.*

Ce n'eſt point-là le langage des paſſions, elles ne trouvent jamais exceſſif tout ce qu'elles font pour ſe ſatisfaire. Comme elles ſont violentes, elles n'ont garde de plaiſanter jamais ſur les efforts qu'elles ſe donnent, quelque ridicule qu'ils puiſſent être. Sur-tout s'il y a dans toute la Morale une paſſion qui ſoit incapable de ce retour ſur elle-même, c'eſt ſans doute l'Orgueil. Toutes les autres ſe font ſentir au cœur pour ce qu'elles ſont, & l'eſprit ne ſçauroit les méconnoître un ſeul moment pour paſſions. Un amant, un vindicatif, un avare, un homme en colere, croient bien leur ſentiment raiſonnable, mais il faudroit qu'ils ſortiſſent d'eux-mêmes, pour ignorer un ſeul inſtant que ce ſentiment, tout raiſonnable qu'ils le croient, eſt une paſſion, & qu'ils en ſont émus. Ainſi, il n'eſt pas abſolument impoſſible que dans quelques intervalles de lumiere ou de laſſitude, leur eſprit puiſſe rendre quelque juſtice à leur cœur, qu'ils puiſſent ſentir le ridicule des excès où la paſſion les a tranſportés.

Mais il n'en eſt pas de même d'un orgueilleux. Comme la vanité eſt un ſentiment de ſens froid, il croit que c'eſt un pur effet de ſon diſcernement, qu'il ne fait que ſe rendre juſtice : Il ne ſe défie point de ce qu'il penſe, quand il ouvre les yeux ſur ſon mérite, parce qu'il ne ſe ſent agité d'aucun mouvement violent, comme ſont les mouvemens des autres paſſions. S'il a quelque légere émotion à cette vue, c'en eſt un effet bien naturel. C'eſt une juſte complaiſance dont il eſt touché pour ce qui lui paroît eſtimable en lui-même : mais il ne ſçauroit jamais lui tomber dans l'eſprit qu'il ait cette complaiſance pour des perfections qui n'y ſont pas ; qu'elle lui faſſe prendre des défauts pour de bonnes qualités, ou des avantages fort légers pour des talens extraordinaires. A plus forte raiſon eſt-il incapable de trouver ridicules les excès où cette bonne opinion qu'il a de lui-même le fait emporter. D'où je conclus que s'il traite comme Cicéron ces excès de ridicules, s'il les reconnoît pour excès, il faut qu'il s'y ſoit porté par raiſon, & non pas par paſſion.

Et il ne faut que deſcendre dans le particulier, & conſidérer l'état où Cicéron étoit au tems de cette Lettre, pour achever de s'en convaincre. On a vu par celle qu'il écrivit à Pompée, l'ingrate diſpoſition dans laquelle ce Conquérant revenoit à Rome à ſon égard. Cependant, la réputation de Pompée étoit alors montée au plus haut point où elle fût jamais. Cicéron qui ſçavoit la conſéquence des exécutions ſanglantes qu'il avoit faites dans ſon Conſulat, ſentoit venir de loin la tempête qui le terraſſa trois ans après. L'amitié de Pompée lui étoit néceſſaire pour conjurer cet orage, &, puiſque tout ce qu'il avoit fait pour la mériter ne ſuffiſoit pas, il ne lui reſtoit que de payer de hauteur, & de faire voir, comme il fit

à Pompée, par le Diſcours dont il parle en cet endroit, que les choſes qu'il avoit faites dans ſon Conſulat étoient tout autrement importantes & éclatantes que Pompée ne penſoit, & telles enfin que Ciceron les lui avoit repréſentées dans la Lettre qu'il lui avoit écrite en Aſie. Qu'ainſi la conſidération où elles l'avoient mis étoit ſi grande, que Pompée, tout *grand* qu'il étoit, ne devoit pas prétendre de l'effacer avec ſes victoires Aſiatiques, & qu'il étoit au contraire de ſon intérêt d'être auſſi étroitement lié que jamais avec Cicéron, & de faire par politique ce qu'il auroit dû faire par reconnoiſſance.

X. *Aréopage.*] Tout le monde ſçait que c'étoit le Sénat d'Athénes. L'origine en étoit ſi ancienne, qu'on croyoit qu'il avoit été établi pour juger entre Mars & Neptune, ſur ce que Mars avoit tué un fils de Neptune qui avoit violé ſa fille, de quoi il fut abſous par douze autres grands Dieux, qui furent Juges en cette cauſe. Les Plaidoyers ſont dans (1) Libanius. Depuis, Céphale fut banni par le même Tribunal, pour avoir tué d'un dard ſa femme Procris, fille d'Erechthée, Roi d'Athénes, quoiqu'il l'eût fait par mégarde. Dédale, qui avoit jetté ſon Eléve, fils de ſa ſœur, du haut en bas du Château d'Athénes, y fut auſſi condamné, & contraint de s'enfuir en Créte vers Minos. Mais Oreſte (2), plus heureux, y fut abſous quelque tems après du meurtre de ſa mere. *Apollodor. l. 3.*

XI. *Cette Pucelle de Curion.*] Il entend parler d'un jeune homme d'illuſtre maiſon Plébéienne, de grand cœur & de grand eſprit, mais de mœurs fort débordées, dont le pere, de qui il eſt parlé quelques lignes plus bas, s'appelloit comme lui

(1) *Orat.* 22. & 23. *Pauſanias in Atticis.*

(2) *Æſchyl. in Eumenid.*

Caius Scribonius Curio, avoit été Conſul, & triomphé quinze ans auparavant.

XII. *Tables où l'on donne les ſuffrages.*] Parce qu'elles étoient fort hautes & fort étroites, on les appelloit en Latin *des Ponts*, *Pontes*. On mettoit deſſus les corbeilles ou coffres dans leſquels on jettoit les bulletins. On donnoit deux de ces bulletins à chaque Citoyen ; l'un qui avoit une marque pour approuver, & c'étoit la premiere Lettre de ces deux mots *uti rogas*, qui veulent proprement dire *ſoit fait* : & un autre pour refuſer, qui étoit auſſi marqué de la premiere lettre du mot *antiquo*, qui veut dire *j'abolis*, & métaphoriquement dans cette occaſion, *je chaſſe*, *je rejette*.

XIII. *Favonius.*] C'étoit un homme de naiſſance peu connue, nommé *Marcus*, qui ſe rendit recommandable, & qui s'attira l'amitié & la protection de Caton, en affectant de l'imiter dans les choſes où il étoit le moins à imiter, comme dans les plus eſtimables.

XIV. *Que j'avois toujours tout découvert.*] Voyez la deuxiéme Remarque ſur la I ettre à Antoine.

XV. *Le Sénat a déclaré qu'on ne parleroit ni des Provinces des Préteurs, ni des Ambaſſades, que le Peuple n'eût paſſé cette Affaire-là.*] On verra pourtant dans la Lettre ſuivante, que le Sénat ne laiſſa pas de diſtribuer les Provinces avant que cette Affaire fût terminée. Quant aux *Ambaſſades*, c'eſt que le mois de Février, qui eſt le tems de cette Lettre, étoit particuliérement affecté à les expédier.

XVI. *Argiletum.*] C'étoit un quartier de Rome tout contre le Mont Palatin, où il y avoit force boutiques d'Artiſans, & ſur-tout de Libraires. *Martial. l. 1. epig.* 118. *Servius in* 8. *Æneid. &c.*

XVII. Il faut vous raccommoder avec Lucceïus. Je le verrai pour cela ; on l'en preſſe beaucoup :

Je m'y employerai de nouveau comme il faut.] *C'eſt ainſi que j'ai traduit en liſant ſelon les anciennes Editions ;* videro hominem, valde petitur, renavabo operam. *Les plus habiles Commentateurs, & ceux dont j'ai tiré le plus de ſecours aiment mieux lire* video hominem valde petiturire, navabo operam: *Mais je ne ſçais ſi l'ambition de trouver un mot extraordinaire n'a point de part à leur ſentiment. Pour moi, j'avoue que je ne comprens pas, après ce qu'on a vu dans les premieres Lettres de la réſiſtance invincible de Lucceïus à ſe raccommoder avec Atticus, comment on peut préférer une Leçon qui porte tout le contraire, à une autre, dont le ſens eſt conforme à tout ce qui a été dit précédemment ſur cette brouillerie. Je comprens encore moins comment on peut accorder* navabo operam, *dont ces Commentateurs conviennent, avec leur opinion. Comment Cicéron pouvoit-il écrire à Atticus ;* Je ferai tous mes efforts pour vous raccommoder avec Lucceïus, *ſi c'étoit Lucceïus qui ſouhaitoit paſſionnément ce raccommodement, comme ils prétendent que le mot* petiturire *le ſignifie, dans la Leçon qu'il leur plaît de ſuivre.*

LETTRE QUINZIÉME.

Même année DC XCII & toujours de Rome en Gréce.

VOus avez ſçu que le (*1*) Gouvernement de l'Aſie eſt échu par le ſort à mon cher frere Quintus ; car je ne doute pas que vous ne l'ayiez plutôt appris par le bruit public, que par nos Lettres.

Cela étant, avides de gloire comme nous l'avons toujours été, paſſionnés reconnus pour la Nation Grecque (*II*), chargés d'ailleurs de tant d'inimitiés que nous nous ſommes attirées pour la République, voyez quelle réputation nous avons à ſoutenir, & faites (*III*) en ſorte, par vos ſoins, que ce nouvel Emploi nous attire la louange & la bienveillance de tout le monde. Je vous écrirai plus amplement ſur ce ſujet par mon frere même (*IV*). Mandez-moi ce que vous avez fait ſur mes commiſſions, & ſur votre affaire; car (*V*) je n'ai rien reçu de vous depuis votre départ de Brunduſe. J'ai une grande impatience d'apprendre de vos nouvelles. Le quinziéme Mars.

REMARQUES.

I. *Gouvernement de l'Aſie*] Mineure dont les Romains étoient maîtres depuis la défaite du grand Antiochus. Elle étoit échue au frere de Cicéron, en conſéquence de la Préture qu'il avoit exercée à Rome l'année précédente. Comme cette Province étoit entiérement paiſible, elle n'étoit deſtinée qu'à des Préteurs, car celles qui étoient ſujettes à la guerre, comme la Gaule, la Macédoine, la Syrie, l'Illyrie, & quelques autres, étoient réſervées pour les Conſuls, ainſi que je l'ai déja dit.

II. *Paſſionnés pour la Nation Grecque.*] Tout le monde ſçait qu'outre la Gréce proprement dite, qui eſt le Péloponnéſe, & tous les Pays depuis l'Iſthme juſqu'à l'Epire, la Macédoine & la Thrace, avec les Iſles adjacentes, on comprenoit auſſi moins proprement ſous le nom de Gréce toute la côte de l'Aſie Mineure, parce que les Villes célébres dont elle étoit ſemée avoient toutes été fondées par des Colonies de Grecs, qui y avoient porté leur Langage & leur Religion.

III. *Faites en ſorte que par vos ſoins, &c.*] C'eſt que Quintus Cicéron s'étoit déclaré qu'il faiſoit ſon beau-frere Atticus ſon Lieutenant, & Cicéron comptoit beaucoup là-deſſus pour régler la conduite de ſon frere, qui tout brave, tout ſçavant, & tout homme de bien qu'il étoit, ainſi qu'il paroît par la ſuite de ces Lettres, & par les Commentaires de Céſar, ſous qui il fit la guerre en Gaule, auroit eu beſoin lui-même d'un Gouverneur.

IV. *Je vous écrirai par mon frere même.*] Comme la Gréce où étoit Atticus, étoit ſur le chemin de l'Aſie, où Quintus devoit aller, Cicéron comptoit que Quintus prendroit Atticus en paſſant, pour l'emmener avec lui.

V. *Je n'ai rien reçu de vous depuis votre départ de Brunduſe.*] C'eſt depuis la troiſiéme Lettre d'Atticus, qu'il a accuſée au commencement de la treiziéme des ſiennes, & qui étoit datée *du Vaiſſeau, comme on venoit de lever l'ancre.*

LETTRE SEIZIÉME.

Encore de Rome en Gréce, vers la fin de Mai de la même année DC XCII.

VOus me demandez ce qui s'eſt paſſé dans ce Jugement qui a ſurpris tout le monde, & enſuite d'où vient que je m'en ſuis moins tourmenté que de coutume? Je répondrai, ſuivant la méthode d'Homére (*I*), à votre derniere demande avant qu'à la premiere.

Tant qu'il y a eu lieu de ſoutenir l'autorité du Sénat, j'ai combattu avec tant de force, que j'ai été ſuivi & applaudi de tout le monde. Si jamais je vous ai paru hardi dans les affaires publiques, vous m'auriez admiré dans celle-ci, Car lorſque Clodius (*II*) s'eſt retiré devers le Peuple, & qu'afin de me rendre odieux, il a jetté ſur moi dans ſes Harangues toute la pourſuite qui ſe faiſoit contre lui, quels aſſauts, grand Dieu, n'ai-je point ſoutenus, & quels ravages n'ai-je pas faits! Avec quelle furie me ſuis-je jetté ſur Piſon (*III*), ſur Curion, & ſur toute la ſequelle! Com-

ment ai-je insulté à la légéreté des vieillards, & au déréglement des jeunes gens de cette Cabale ? Que je meure, si je ne vous ai souvent souhaité, autant pour être témoin de mes exploits, que pour me régler par vos conseils !

Mais depuis qu'Hortensius se fut avisé de faire proposer l'affaire de Clodius par le Tribun Fusius au Peuple, en forme de Loi sur la Religion ; proposition (*IV*) qui ne différoit de celle du Sénat, qu'en ce qu'elle remettoit le choix des Juges au hazard, & c'étoit tout : quand, dis-je, Hortensius eut emporté qu'on tourneroit l'affaire de cette sorte ; persuadant aux autres, comme il étoit persuadé lui-même, que Clodius ne pouvoit échaper, quelques Juges qu'il eût; alors je calai la voile (*V*), sçachant combien il en est peu de bons, & je me contentai de déposer ce qui est si public & si bien prouvé, que je ne pouvois pas le dissimuler.

Pour revenir donc à ce que vous m'avez demandé le premier, si vous voulez sçavoir comment il a été absous, je vous dirai que cela vient de la pauvreté & de l'infamie de ceux qui l'ont jugé, & c'est ce détour d'Hortensius qui en est la vraie

vraie cauſe. Dans la crainte que Fuſius n'arrêtât la pourſuite, en s'oppoſant à la Loi propoſée par le Sénat, il n'a pas conſidéré qu'il valoit bien mieux que Clodius demeurât par ce moyen ſans être jugé, dans l'ignominie & dans l'ordure de ſon crime, que non pas de lui donner des Juges faciles à corrompre. Emporté par ſa haine contre ce malheureux, il a précipité le Jugement, en diſant, qu'un poignard de plomb ſuffiſoit pour l'égorger.

Que ſi vous demandez plus en particulier comment la choſe s'eſt paſſée, je vous dirai que c'eſt d'une maniere très-ſurprenante pour ceux qui n'ont reconnu la faute d'Hortenſius que par l'événement ; mais non pas pour moi, qui l'ai connue dès le commencement, comme tout le monde la connoit à préſent. Car après que les récuſations furent achevées, non ſans beaucoup de bruit ; après que l'accuſateur eut rejetté, en cenſeur équitable, pluſieurs méchans hommes que le ſort propoſa pour Juges, & que le criminel de ſon côté, comme un (*IX*) maitre de gladiateurs qui épargne les meilleurs de ſes eſclaves, eut auſſi récuſé les plus honnêtes

gens ſur qui tomba ce même ſort ; la Compagnie étant à la fin compoſée, & les Juges aſſis, les gens de bien commencérent à craindre beaucoup. En effet, jamais on ne vit en (*X*) Académie de jeu un ſi vilain (*XI*) aſſemblage d'hommes ; des Sénateurs diffamés ; des (*XII*) Chevaliers tout déchirés ; des Tribuns du (*XIII*) tréſor, à qui cette charge, qui ne ſe doit donner qu'à des riches (*XIV*), ne convenoit pas alors, comme elle leur convient, depuis les ſommes exceſſives dont Clodius a achetés leurs opinions. Il reſtoit pourtant encore parmi tout cela quelques honnêtes gens qu'il n'avoit pu éviter ; mais la triſteſſe étoit peinte ſur leur viſage, & le chagrin de ſe trouver aſſis en même rang avec des gens ſi différens d'eux, les troubloit ſi fort, qu'on voyoit bien qu'ils s'en tenoient deshonorés.

Sur chaque article qu'on opina, il parut d'abord une ſévérité incroyable ; nulle variété dans les avis ; le criminel n'obtenoit rien : l'accuſateur avoit plus qu'il ne demandoit. Jugez comme Hortenſius triomphoit d'avoir vu ſi clair dans l'avenir ; il n'y avoit perſonne qui ne crût Clodius convaincu & condamné

mille fois. Sur-tout quand je fus préſenté pour dépoſer contre lui, les ſeules exclamations de ceux qui l'aſſiſtoient (*XV*), vous auroient fait deviner, ſi vous aviez pu les entendre, comment les Juges ſe levérent, pour me faire honneur, comment ils m'environnérent & lui témoignérent hautement qu'ils étoient prêts à ſacrifier leurs vies (*XVI*), s'il étoit néceſſaire, pour la mienne. Je vous avoue que cela me parut beaucoup plus glorieux que ce qui arriva à Xénocrate (*XVII*), lorſque vos Concitoyens (*XVIII*) d'Athénes l'empêcherent de jurer à l'ordinaire ſur les autels en portant témoignage; ou ce qui arriva du tems même de nos peres à Métellus Numidicus (*XIX*), lorſqu'il fut accuſé de concuſſion, & que ſes Juges détournérent la tête pour ne pas voir ſes livres de compte quand on les leur préſenta, ſuivant la coutume, pour les examiner: mon aventure, dis-je, me parut quelque choſe d'encore plus honorable.

Clodius, & tous ſes partiſans furent donc également conſternés, quand ils virent les Juges ainſi prêts à me défendre, comme ils auroient défendu le ſa-

lut de la Patrie. Le lendemain, j'eus chez moi une auſſi grande affluence de monde pour m'accompagner, que quand je m'y retirai en ſortant du Conſulat. Alors ces Juges incorruptibles déclarent qu'ils ne ſe raſſembleront point, qu'on ne leur donne des Gardes, comme ayant beaucoup à craindre de Clodius. Ils délibérent entr'eux s'ils en demanderont ; un ſeul fut pour la négative ; la choſe eſt portée au Sénat, qui la régle fort ſagement, & non moins honorablement pour eux : Ils ſont loués de leur précaution : on charge les Magiſtrats d'y pourvoir, & perſonne ne crut que Clodius osât plus ſe préſenter.

Or dites-moi à préſent, ô Muſes, comme dit Homere (*XX*), *par où le feu commença à s'y mettre ?* Vous connoiſſez ce (*XXI*) chauve mon Panégyrique, celui de qui je vous ai rapporté le Diſcours à mon honneur. C'eſt lui qui en deux jours de tems a ménagé toute l'affaire par le miniſtere d'un ſeul homme qui eſt Gladiateur & ſon Eſclave. Il a mandé les Juges, il a promis aux uns, il a cautionné les autres, & il a donné à qui il a fallu. Bien plus, il y en a, bon Dieu, quelle horreur ! à qui,

pour ſurcroit de récompenſe, on a procuré les faveurs de certaines femmes & de quelques jeunes garçons de qualité. Ainſi, tous les honnêtes gens s'étant retirés, parce que le Barreau étoit rempli d'Eſclaves armés, il s'eſt pourtant encore trouvé vingt Juges aſſez hardis, pour riſquer d'être aſſommés en condamnant Clodius, plutôt que de bouleverſer la République en le déclarant innocent; mais de l'autre côté, il y en a eu trente-un qui ont plus craint la faim que l'infamie. Catulus en ayant rencontré un : *Pourquoi*, lui a t-il dit, *nous demandiez-vous des Gardes ? Etoit-ce de peur qu'on ne vous volât l'argent que Clodius vous a donné ?* Voilà, le plus en abrégé que j'ai pu, quel a été le jugement & la cauſe de l'abſolution.

Quant à ce que vous me demandez enſuite, quel eſt depuis cette affaire l'Etat de la République, & le mien en particulier, vous ſçaurez que cet état dans lequel nous la croyions affermie par ma conduite, à ce que vous me diſiez; mais ſelon moi, par la faveur des Dieux, & qui ſembloit fondé ſi ſolidement ſur la bonne intelligence des gens de bien, & ſur l'autorité de mon

Conſulat ; cet heureux état, ſi ces mêmes Dieux n'y remédient, nous échape des mains par ce même Jugement : ſi l'on peut appeller Jugement, que trente des plus mépriſables, & les plus méchans hommes de la Ville, ayent violé à prix d'argent toute ſorte de droit & de raiſon ; & qu'un Talna, un Plautus, un Spongia, & autres ſemblables canailles, ayent déclaré qu'un fait dont ni gens ni bêtes ne peuvent douter, n'eſt pas vrai.

Mais apprenez auſſi en même tems, pour vous conſoler, que malgré cette plaie que la République a reçue, la perfidie victorieuſe ne triomphe pas tant que les ſcélérats ſe l'étoient promis. Car il eſt indubitable qu'ils ont cru que la Religion, la pudeur, l'intégrité des Jugemens, & l'autorité du Sénat, ayant été une fois foulées aux pieds par leur jugement inique, la perverſité & la convoitiſe victorieuſes ſe vengeroient hautement ſur les gens de bien, de ce que les méchans ont ſouffert par ma ſévérité ſous mon Conſulat. Mais ce même Conſul (car je ne crois pas qu'il y ait de l'immodeſtie à me vanter à vous, dans une Lettre que je ne pré-

tens pas être vue de perſonne :) votre ami même, dis-je, a relevé les eſprits abattus des gens de bien ; il les a affermis & animés ; il a refréné la licence de tous les auteurs & de tous les fauteurs de cette victoire infame, par les pourſuites vigoureuſes qu'il a faites contre ces Juges corrompus. J'ai empêché qu'on n'ait paſſé quoi que ce ſoit au Conſul Piſon ; je lui ai ravi le (*XXII*) Gouvernement de Syrie qui lui étoit promis ; j'ai rappellé le Sénat à ſon ancienne ſévérité ; je l'ai tiré de l'engourdiſſement où il étoit tombé ; j'y ai confondu Clodius en face, ſoit par un Diſcours ſuivi que j'y ai fait contre lui, ſoit par une conteſtation que nous y avons eue enſemble, dont je veux vous rapporter quelques traits : car le reſte ne ſçauroit avoir la même force, ni la même grace ; n'étant plus animé de la chaleur de la diſpute ou du combat, pour parler comme vous autres Grecs.

Ce fut le quinziéme de Mai que le Sénat s'étant aſſemblé, après qu'on eut dit beaucoup de choſes ſur la République en général : quand ce fut à mon tour de parler, je tombai d'une maniere admirable ſur les affaires préſen-

tes, dans ce ſens : Que pour une mauvaiſe rencontre il ne falloit pas s'abandonner au déſeſpoir ; que la choſe étoit de nature à ne pouvoir la diſſimuler, ni auſſi à en redouter beaucoup les ſuites ; & que, comme il y auroit de la folie à ne la pas reconnoître pour auſſi fâcheuſe qu'elle eſt, il n'y auroit pas moins de lâcheté à s'en effrayer ; que Lentulus (*XXIII*) & Catilina (*XXIV*) avoient auſſi été abſous chacun deux fois ; que Clodius n'étoit que le troiſiéme ſcélérat, que des Juges corrompus avoient lâché contre la République : *Tu te trompes*, continuai-je alors en m'adreſſant à lui, *l'enceinte de nos murs dans laquelle ils t'ont ſouffert de demeurer, eſt en effet une priſon, plutôt qu'une ville pour tes pareils ; ce n'eſt pas pour te retenir dans Rome qu'ils t'ont abſous, c'eſt que l'exil ſeroit pour toi une eſpéce de liberté. Reprenez donc vos eſprits*, Meſſieurs, *ſoutenez votre dignité : La même union qui régnoit entre les gens de bien ſubſiſte encore : pour avoir un ſujet nouveau de douleur, ils n'en ſont pas moins réſolus. Que dis-je ? Il n'eſt venu aucun mal nouveau à la République ; celui qui y étoit caché n'a fait ſeulement que paroître : il s'eſt trouvé pluſieurs*

ſieurs méchans hommes ſemblables au Criminel qu'ils avoient à juger.

Mais, que fais-je ? Je mets preſque mon Oraiſon dans ma Lettre. Je reviens à notre diſpute. Ce beau Garçon ſe léve, & me reproche que j'ai été à Bayes (*XXV*). Il n'en eſt rien, lui dis-je ; mais, quand cela ſeroit, lequel vaut mieux, d'aller dans un lieu public de plaiſirs permis, ou d'aſſiſter en habit de femme au ſacrifice le plus ſecret & le plus défendu pour les hommes ? C'eſt bien, reprend-il, à un petit Bourgeois d'Arpinum d'aller à des Bains. Demande-le (*XXVI*) à ta ſœur, lui dis-je ; à (*XXVII*) qui il n'a pas tenu qu'elle n'ait été la femme de ce petit Bourgeois, non plus qu'il ne tînt pas (*XXVIII*) à toi, ni aux Pirates qui te prirent (*XXIX*), que tu ne leur fuſſes quelque choſe de ſemblable. Juſques à quand, s'écria-t-il alors, juſques à quand, Meſſieurs, ſouffrirez-vous qu'un particulier comme celui-ci faſſe le Roi parmi nous ? Que veux-tu parler de Roi, lui dis-je, après qu'il ne t'a pas ſeulement nommé dans ſon Teſtament ? C'eſt qu'il ſe croyoit aſſûré de l'héritage de Quintus Marcius le Roi ſon beau-

frere, qui ne lui a rien laiſſé du tout. Comme il me reprocha enſuite la maiſon que j'ai achetée : Que dirois-tu donc, lui répondis-je, ſi j'avois acheté les opinions de mes Juges ? Les miens, repliqua-t-il, ne ſe ſont pas fiés à toi, puiſqu'ils m'ont abſous malgré ton témoignage. Il y en a vingt, lui répartis-je, qui ſe ſont fiés à moi, puiſqu'ils t'ont condamné ; mais les trente-un qui t'ont abſous ne ſe ſont pas fiés à toi, puiſqu'ils ont voulu être payés par avance. La huée qui s'éleva là deſſus le fit taire, & acheva de l'accabler.

Pour mon particulier, voici où j'en ſuis. Je ſuis dans la même conſidération où vous m'avez laiſſé parmi les gens de bien ; mais en beaucoup plus grande que je n'étois parmi la canaille, & la plus vile populace ; car le peu d'égard qu'on a eu à mon témoignage ne m'a point fait de tort. C'eſt un coup en l'air, qui ne laiſſe pas de contenter en quelque ſorte mes envieux. Je dis que c'eſt un coup en l'air, parce que les fauteurs même de cette méchante affaire avouent ouvertement qu'elle n'a tourné de cette ſorte que par la corruption des Juges. Ajoutez à cela, que ce menu Peuple affamé

& miſérable, qui ne ſe laſſe (*XXX*) point d'entendre haranguer ſes Tribuns, & de ſucer le Tréſor (*XXXI*) public, eſt perſuadé que Pompée m'aime uniquement. Et en vérité, nous vivons enſemble dans une grande familiarité, & le plus agréablement qu'il ſe puiſſe : juſques-là que ces jeunes gens à poil folet, les entremetteurs de la Conjuration, de qui je vous parlois il y a quelque tems, l'appellent ordinairement *Cneus Cicéron* (*XXXII*), pour s'en moquer. Auſſi il faut voir avec quelles acclamations je ſuis reçu dans les Jeux publics, & dans les combats de Gladiateurs qui ſe donnent en cette ſaiſon. Cela vaut bien des chanſons à ma louange (*XXXIII*).

Nous ſommes à préſent dans l'attente de l'Aſſemblée pour l'élection des Conſuls. Pompée ſoutient Afranius (*XXXIV*) malgré tout le monde. Ce n'eſt ni par ſon autorité, ni par ſa faveur, mais par le même moyen que Philippe de Macédoine diſoit, qu'il n'y avoit point de Fort qui ne ſe pût prendre, où un ânon chargé d'or pouvoit monter. Ce Conſul, que je vous ai re-

préſenté comme un mauvais farceur, a, dit-on, entrepris cette négociation, & tient chez lui ceux qui diſtribuent l'argent pour acheter les ſuffrages (*XXXV*). Mais je n'en crois rien. Cependant, on a déja fait deux Senatus-conſultes fort odieux : car ils paroiſſent faits contre lui, & c'eſt à la pourſuite de Caton & de Domitius (*XXXVI*). L'un eſt, que le Préteur puiſſe informer chez les magiſtrats comme chez les autres particuliers. L'autre, que quiconque ſera trouvé avoir chez ſoi de ces diſtributeurs d'argent dont je viens de parler, ſera réputé ennemi de l'Etat.

De plus, le Tribun Lurco a été diſpenſé par le Sénat, des Loix Ælia & Fuſia (*XXXVII*), en vertu deſquelles on auroit pu, ſi on eût voulu, l'empêcher d'en publier une qu'il propoſe contre les brigues; & quoique lui-même ait été fait Tribun dans toutes les formes preſcrites par la premiere de ces Loix. Ainſi, ce boiteux, ce qui eſt vraiement de bon augure, a propoſé la ſienne ſans obſtacle, & l'élection a été remiſe au vingt-ſeptiéme Juillet.

Ce qu'il y a de nouveau en cette Loi eſt, qu'elle laiſſe impunis ceux qui promettent de l'argent pour obtenir les ſuffrages, pourvu qu'ils ne le donnent pas, & qu'elle condamne ceux qui le donnent effectivement, à payer toutes les années de leur vie deux cens vingt-cinq livres à chaque Tribu : Sur quoi j'ai dit, que Clodius avoit obſervé cette Loi longtems avant qu'elle fût faite, car il s'eſt abſtenu bien des fois de donner ce qu'il avoit promis.

Mais dites-moi ? Voyez-vous comment le Conſulat que Curion appelloit une eſpéce d'Apothéoſe, va devenir une (*XXXVIII*) Royauté de la féve, ſi un homme auſſi indigne qu'Afranius y peut parvenir. Il vaut donc bien mieux philoſopher comme vous faites, & regarder comme de la boue toutes les magiſtratures du monde.

Sur ce que vous m'écrivez que vous n'acceptez pas l'emploi que mon frere vous propoſe auprès de lui en Aſie, j'aimerois bien mieux que vous l'acceptaſſiez, car je crains qu'il n'arrive beaucoup de mal de votre refus (*XXXIX*). Mais cependant (*) je n'oſerois le blâ-

mer, après avoir refusé moi-même une Province Consulaire.

Il faut que je me contente des inscriptions que vous avez mises à mon honneur dans votre Amalthée, puisque Chilius (*XL*) m'a manqué, & qu'Archias (*XLI*) n'a encore rien écrit à ma louange. J'ai grand' peur qu'il ne travaille plutôt pour les Métellus (*XLII*), puisqu'il a achevé son Poëme Grec pour Lucullus. J'ai écrit à Antoine pour le remercier de votre part, & j'ai chargé Manlius de ma Lettre. Pour vous, je vous ai écrit beaucoup plus rarement depuis quelque tems, faute de commodité, & faute aussi de matiere. Je ne vous dois plus rien là-dessus. Si Cincius me charge de quelque chose pour vous, je m'en chargerai; mais je le crois à présent plus occupé de ses affaires que des vôtres, & je ne lui suis pas inutile. Si vous ne bougez d'une place, vous aurez souvent de mes nouvelles, mais donnez-moi encore plus souvent des vôtres. Ecrivez-moi comment est fait votre Amalthée, quels sont les ornemens; j'en veux une description exacte, aussi bien que les Vers & les Histoires que vous y avez mises. Je suis bien

aiſe de faire quelque choſe de ſemblable à Arpinum. Je vous enverrai une autre fois quelque travail de ma façon, je n'ai rien d'achevé pour le préſent.

REMARQUES.

1. *SUivant la méthode d'Homére, à votre derniere demande avant qu'à la premiere.*] Les deux mots Grecs que j'ai rendus de cette ſorte avoient paſſé en proverbe, & reviennent à ce qu'on dit vulgairement parmi nous, *mettre la charrue devant les bœufs*. Ce proverbe étoit fondé ſur ce qu'Homere (1) commence ſes deux Poëmes par des faits poſtérieurs à la plupart des choſes qu'il y raconte dans la ſuite, en quoi il a été ſuivi avec raiſon par tous les Poëtes Epiques ſes ſucceſſeurs, excepté Stace dans ſon Achilléïde. Mais ce renverſement qui eſt d'une ſi grande beauté dans ce genre d'écrire, n'auroit pas le même agrément dans les Lettres d'affaires où les choſes ne ſçauroient être expoſées dans un ordre trop naturel. Auſſi Cicéron ne l'imite dans celle-ci qu'en apparence, quoiqu'il diſe pour ſe jouer: car, bien loin de renverſer l'ordre naturel, comme il en fait ſemblant, il le rétablit en effet en renverſant celui des demandes d'Atticus, puiſque les choſes qu'il avoit à dire pour répondre à la derniere de ces demandes, s'étoient paſſé avant celles qu'il avoit auſſi à dire pour répondre à la premiere. Il commence donc par repréſenter l'état des affaires juſqu'au Jugement de Clodius, parce que cet état étoit la raiſon pourquoi il ſe tourmenta moins

(1) Υ̓στερον πρότερον Ὁμηρικῶς, *ordine præpoſtero Homericè.*

que de coutume dans ce Jugement, & c'étoit la ſeconde choſe qu'Atticus lui avoit demandée, après quoi il racontera de quelle maniere ce Jugement s'eſt paſſé, & c'eſt la premiere choſe qu'Atticus lui demandoit.

II. *Clodius s'eſt retiré devers le Peuple.*] Comme le Peuple étoit le ſeul véritable Souverain à Rome, tant que la République ſubſiſta, quand les criminels & les ſéditieux comme Clodius ne pouvoient pas obtenir ce qu'ils vouloient du Sénat, ils ne manquoient point de ſe jetter entre les bras du Peuple, & de recourir à la toute-puiſſance, même dans les cas où les Loix du même Peuple donnoient au Sénat un pouvoir abſolu.

III. *Sur Piſon, Cicéron, & toute la ſequelle.*] Voyez les Remarques IX. de la treiziéme Lettre, & XI. de la quatorziéme Lettre. Il faut toujours ſe ſouvenir que ce Piſon eſt le Conſul de cette année, de qui il eſt parlé ſi au long & ſi mal dans ces deux Lettres, & le protecteur de Clodius, pour le diſtinguer des autres Piſons, de qui il a auſſi été parlé-là & ailleurs.

IV. *Propoſition qui ne différoit de celle du Sénat, qu'en ce qu'elle remettoit le choix des Juges au hazard.*] C'eſt que par cette ſorte de Loi qu'Hortenſius fit propoſer au Peuple, les Juges devoient être tirés au ſort : au lieu que ſuivant la propoſition du Sénat, c'étoit au Préteur à les choiſir, ainſi qu'il a été expliqué ailleurs,

(*) Or cette différence étoit très-importante ; car le Préteur n'auroit choiſi que de bons Juges, auſquels par conſéquent Clodius n'auroit pas échapé. Au lieu que le nombre des bons étant alors ſi petit à Rome, il étoit bien sûr que le ſort en propoſeroit beaucoup plus de méchans que de

(*) *Lettre XIV. Rem. IV.*

bons, & c'eſt pourquoi Cicéron ajoute, *& c'étoit tout.*

V. *Je calai la voile.*] Ceci n'eſt pas d'un homme de Lettres ordinaire, qui s'aheurte obſtinément à tout ce qu'il croit raiſonnable, ſans aucun égard à la poſſibilité d'y réuſſir; & ſe met le plus ſouvent, par ce zéle indiſcret, hors d'état de ſervir utilement le Public en d'autres rencontres. Cicéron ne pratiqua en celle-ci que ce qu'il enſeigne ailleurs, *tantùm contendere quantùm probare poſſis.*

Je me contenterai de dépoſer ce qui eſt public.] Clodius prétendoit prouver ſon *alibi*; ſçavoir, qu'il étoit dans une ville nommée Interamnes, à quelques quinze lieues de Rome, chez un nommé Caïus Caſſinius Scola, la nuit même du Sacrifice qu'on l'accuſoit d'avoir troublé à Rome: mais Cicéron dépoſa qu'ils s'étoient parlé ce même jour-là chez Clodius à Rome. Il ne dit pas que ce fut Terentia ſa femme qui l'obligea à faire cette dépoſition, en haine de Clodia, femme de Métellus, & ſœur de Clodius, de laquelle Térentia étoit jalouſe comme je l'ai dit (1), & afin de brouiller irréconciliablement ſon mari avec cette Clodia, ainſi qu'il arriva. *Plutarc. in Cic. c.* 8.

Dans la crainte que Fufius n'arrêtât la pourſuite en s'oppoſant à la Loi.] Comme ſa charge de Tribun lui en donnoit le pouvoir, ainſi que je l'ai remarqué *ſur la même Lettre à Métellus, Remarque X.*

Il n'a pas conſidéré qu'il valoit bien mieux que Clodius demeurât par ce moyen ſans être jugé, dans l'ignominie & dans l'ordure de ſon crime.] C'eſt que quand les Tribuns empêchoient qu'on ne fît juſtice de quelque criminel, il n'en étoit pas réputé

(1) *Lettre à Métellus, Remarque VI.*

pour cela plus innocent, & n'en demeuroit pas moins dans le délit, *in reatu*, & par conſéquent dans l'infamie, juſqu'à ce qu'il eut été jugé & abſous.

IX. *Comme un Maître de Gladiateurs qui épargne les meilleurs de ſes eſclaves.*] Il choiſiſſoit volontiers les moindres pour les expoſer, & pour les faire combattre les premiers.

X. *Jamais on ne vit en Académie de jeu un ſi vilain aſſemblage d'hommes.*] Ce qu'il preſſe le plus de remarquer ſur cet endroit eſt, que les Académies de jeu ne paſſoient pas en ce tems-là, comme en celui-ci, pour un réduit d'honnêtes gens (1), en quoi je ſouhaite que les Romains euſſent tort, & que nous ayions raiſon. Et afin qu'on ne s'imagine pas que les jeux dont Cicéron parle ici avec tant de mépris, fuſſent fort différens de ceux qui occupent aujourd'hui le loiſir de la plupart des gens de condition de l'un & de l'autre ſexe, je ſuis obligé d'ajouter, pour ſoutenir ma Remarque, qu'il y a dans le Latin, *ludo talario*, ce que je n'ai pas cru devoir entreprendre de traduire à la lettre, ne ſçachant bonnement comment on doit appeller en François cette ſorte de jeu. Mais il eſt pourtant certain que c'étoit une ſorte de dés (2) d'or, ou d'ivoire (3), qu'on remuoit comme les nôtres dans une eſpéce de cornet (4), avant que de les jetter. Il y avoit cette différence, qu'au lieu que nos dés ont ſix faces, parce qu'ils ſont cubiques, ceux-là (5) n'en

(1) *Hominem omnium nequiſſimum, qui non dubitaret, vel in foro aleâ ludere.* Philippic. 2.

(2) *Sueton. in Tiber. c.* 14.

(3) *Martial. l. & epig.* 14.

(4) *Mitteret in pyrrum talos.* Hor. l. 1. Sat. 7.

(5) *Thomas Dempſterus in Roſini, l.* 5. *c.* 1.

avoient que quatre, parce qu'il y en avoit deux opposées, des six qu'ils auroient dû avoir, qui étoient arrondies en cone (1). On s'en servoit pour deviner (2), aussi bien que pour jouer, & l'on en tiroit bon ou mauvais augure, selon ce qu'on amenoit. Comme on en jettoit d'ordinaire quatre à la fois, la plus heureuse chance étoit (3) quand on amenoit les quatre points différens. Parce qu'on appelloit ces deux faces du nom de quelques animaux, comme le chien (4), le vautour (5), le basilic (6), ou de quelques Dieux, comme Vénus (7), Hercule (8), il y a des Auteurs (9) qui ont cru qu'elles étoient marquées des figures de ces animaux, & non pas de nombres, ni de points, comme nos dés. Mais si cela est, il faut que ces images fussent affectées à signifier chacune un certain nombre particulier; car il est constant que des deux faces opposées, l'une valoit un & l'autre six (10), & des deux autres opposées l'une valoit trois, & l'autre quatre. Ce jeu étoit bien ancien, puisque les Amans de Pénelope (11) y jouoient déja dans le Temple de Minerve; car c'étoit la coutume de jouer dans les Temples (12).

(1) *Casaub. in* 10. *l. Athen.*

(2) *Sueton. in Tiber. c.* 14.

(3) *Cùm steterit vultu nullus tibi talus eodem.* Martial. l. 14. epig. 12. & Lucian. in amorib.

(4) *Ovid. in Arte. l.* 2.

(5) *Plaut. in Curculion. act.* 2. *scen.* 3.

(6) *Thomas Godwinus Antiq. Rom. l.* 2. *sect.* 3. *c* 13.

(7) *Propert l.* 4. *eleg.* 9. *Lucian. &c.*

(8) *Plaut. in Curculion. act.* 2. *scen.* 4.

(9) *Turneb. Adversar. l.* 5. *c.* 6. *&c.*

(10) *Jacob. Oiselius in c.* 13. *l.* 18. *Gellii.*

(11) *Odyss. l.* 1.

(12) *Franc. Lussinus parerg. l.* 5. *t.* 21.

C'étoit un jeu de vieillard chez les Romains (1), comme Auguſte même le dit (2), & chez les Grecs un jeu d'enfant, comme il paroît par la deſcription d'un excellent tableau de Polyclete, dans Pline (3), par Apollodore (4) qui y fait jouer Cupidon avec Ganymede, & par Diogéne de Laërte qui dit (5), que les Ephéſiens ſe moquoient d'Héraclite, parce qu'il y jouoit avec les enfans.

XI. *Jamais on ne vit un ſi vilain aſſemblage d'hommes.*] On demandera peut-être comment il ſe trouva tant de gens diffamés dans cette compagnie, puiſque l'accuſateur avoit la liberté de les récuſer ? Mais puiſque le criminel avoit la même liberté de récuſer les gens de bien, que le ſort préſentoit à la place des méchans que l'accuſateur avoit rejettés, & qu'il y avoit, comme Cicéron le ſuppoſe, beaucoup plus de méchans que de bons dans tout le nombre de gens parmi lequel le ſort avoit à choiſir : il étoit inévitable que la compagnie ſe trouvât à la fin compoſée, de même que le corps d'où elle fut tirée, d'un petit nombre de gens de bien parmi un grand nombre de méchans. Cela ſe peut démontrer mathématiquement : Qui ôte également d'un compoſé de choſes inégales en ôte choſes inégales.

XII. *Des Chevaliers tout déchirés.*] C'eſt pour faire entendre qu'ils n'avoient pas le bien néceſſaire pour porter cette qualité à juſte titre, ſelon ce que j'ai expliqué dans l'Avant-propos, & qu'ainſi il étoit facile à Clodius de les corrompre.

XIII. *Des Tribuns du tréſor.*] C'étoient des

(1) *Cicer. de Senectute.*

(2) *Suet. in Aug. c.* 71.

(3) *L.* 34. *c.* 8.

(4) *Rhodius in Argonaut. l.* 3. 21.

(5) *L.* 8.

Officiers tirés du peuple, qui gardoient les fonds d'argent destinés à la guerre, pour les distribuer dans le besoin aux Questeurs des armées. Comme le Sénat ne jugeoit pas en corps des affaires particulieres, & qu'il n'en prenoit qu'autant de connoissance, qu'il falloit pour en faire justice, on choisissoit depuis neuf ans les Juges, en partie parmi ces Tribuns, en partie parmi les Sénateurs & les Chevaliers, afin qu'il y en eût de tous les Ordres de l'Etat, au lieu qu'auparavant il n'y avoit, par les Loix de Sylla, que les Sénateurs qui pussent être Juges. On observoit de choisir ces Tribuns les plus riches qu'on pouvoit, parce que c'étoit un emploi où il y avoit beaucoup d'argent à manier. Mais il falloit que Clodius eût trouvé le moyen d'avoir pour Juges les moins riches de ce Corps, comme les plus faciles à corrompre.

XIV. A qui cette charge, qui ne doit se donner qu'à des riches, ne convenoit pas alors comme elle leur convient, depuis les sommes excessives dont Clodius a acheté leurs opinions.] *Le Texte se lit en cet endroit de deux manieres bien différentes, pour ne pas dire contraires, qui renferment toutes deux un jeu de mots dont la grace ne se peut conserver en François. Je n'ai donc pas entrepris de traduire à la lettre celle des deux Leçons qui m'a paru la plus raisonnable, & que j'ai suivie : Je n'aurois pas été intelligible. Je me suis contenté d'en faire entendre le sens, & je ne l'ai sçu faire en moins de paroles*

XV. De ceux qui l'assistoient.] *Il y a dans le Latin* advocatorum ; *mais ce mot ne vouloit pas dire la même chose que celui d'*Avocat *veut dire parmi nous, quoique celui d'*Avocat *en vienne. On appelloit alors de ce nom tous ceux qui assistoient les criminels, soit de leurs conseils, soit de leurs sollicitations, ou seulement de leur présence & de leur compagnie ; car tout le monde sçait que ceux que nous ap-*

pellons à préſent Avocats, *s'appelloient alors* Patroni, quaſi Patres, *comme ſervant de peres à ceux qu'ils défendoient en jugement.*

XVI. *Les Juges témoignerent qu'ils étoient prêts à ſacrifier leurs vies pour la mienne.*] Pour entendre la raiſon de cette démonſtration de zéle, il eſt néceſſaire de ſe ſouvenir de ce qui a été dit plus haut, des préparatifs de Clodius pour en venir à quelque violence. Or il y avoit plus à craindre de ſa part pour Cicéron que pour tout autre, parce que ſon témoignage étoit, comme on a vu (1), déciſif, & coupoit, pour ainſi dire, la gorge au criminel, en détruiſant le ſeul fait juſtificatif qu'il avoit oſé alléguer.

XVII. *Xénotrate.*] C'eſt le Philoſophe célébre qui tint l'école de l'Académie après Speuſippe, neveu & ſucceſſeur immédiat de Platon. Il étoit d'un eſprit ſi peſant, que Platon diſoit ordinairement de lui, qu'il avoit autant beſoin d'éperon, qu'Ariſtote de bride. C'eſt encore au même que le même Platon avoit coutume de dire ce beau mot; *Sacrifie aux Graces*, pour lui reprocher ſon humeur auſtére & farouche. Elle étoit ſi connue, que la Courtiſane Phryné, la plus belle perſonne de la Gréce, gagea, comme une choſe impoſſible de l'émouvoir. Mais ayant une nuit obtenu de lui par importunité la moitié de ſon lit, ſans qu'il fit ſeulement ſemblant de l'y ſçavoir, comme on ſe moquoit d'elle le lendemain, elle dit *qu'elle avoit gagé d'un homme, & non pas d'une ſtatue*, *Diog. Laert. l.* 4.

XVIII. *Vos Concitoyens*] Cicéron déſigne ainſi les Athéniens, par rapport ſeulement au ſurnom d'*Atticus*, car il avoit refuſé d'être citoyen d'Athénes, quoiqu'on le lui eut offert le plus hono-

(1) *Remarque VI. de cette Lettre.*

rablement qu'il ſe pût, parce qu'il auroit ceſſé dès-lors de l'être de Rome, perſonne ne pouvant en ce tems-là l'être de deux villes à la fois.

XIX. *Numidicus.*] L'un des plus grands ornemens de l'illuſtre maiſon *Cæcilia*, dont j'ai parlé au ſujet des deux freres Métellus, brouillés avec Cicéron, & couſin germain de leur grand-pere. Il fut ſurnommé *Numidicus*, pour avoir triomphé de Jugurtha roi de Numidie, qu'il avoit battu pluſieurs fois, & qu'il avoit réduit aux dernieres extrémités, quand Marius ſon Lieutenant & ſa créature fut fait Conſul, & lui alla ôter l'honneur d'achever cette guerre.

XX. *Dites-moi, ô Muſes, comment le feu commença à s'y mettre.*] Ce ſont deux vers tronqués du XVI. Livre de l'Iliade d'Homere, où il veut conter comment Hector mit le feu aux navires des Grecs. Platon voulant de même raconter au VIII. de ſes Politiques, comment la République pouvoit être agitée de ſéditions, ſe ſert de ces mêmes vers pour en commencer la deſcription.

XXI. *Ce chauve mon panégyriſte.*] Il eſt clair, par l'éloge que Cicéron a rapporté (1) que Craſſus avoit fait de lui en plein Sénat, que c'eſt du même Craſſus qu'il parle ici, & cela ſuffit. *Il y a de plus dans le texte Latin*, ex Nanneianis : *mais heureuſement ce mot n'eſt pas néceſſaire pour entendre cet endroit, car il eſt abſolument inexpliquable, & il y auroit de l'inhumanité à rapporter les extravagances que l'ambition de l'expliquer a fait dire aux plus habiles Commentateurs.*

XXII. *Je lui ai ravi le Gouvernement de Syrie*] J'ai dit ailleurs que c'étoit d'ordinaire le Sénat qui diſpoſoit des Gouvernemens. Ainſi Cicéron pouvoit bien avoir empêché par ſon crédit & ſon

(1) *Lettre XIV.*

autorité dans cette Compagnie, qu'on ne donnât celui de Syrie, qui étoit le plus considérable en ce tems-là, au Consul Pison, en haine de la protection qu'il avoit donnée à Clodius dans sa vilaine affaire.

XXIII. *Lentulus avoit été absous deux fois.*] C'est le principal des cinq complices de Catilina, que Cicéron avoit fait étrangler en prison. Il étoit fils d'un Manius Aquilius d'illustre maison Plébéïenne, qui avoit été Consul avec Marius, & qui avoit triomphé : mais il avoit été adopté par un Lentulus de l'illustre branche de ce nom dont j'ai parlé, de la maison des Cornéliens. Il s'appelloit par cette raison *Publius*, comme les aînés de cette branche, & outre le surnom de Lentulus qui la marquoit, il en avoit encore un particulier qui étoit *Sura*, c'est-à-dire, *gras de jambe*. Voici quelle en fut l'occasion. Le Dictateur Sylla demanda un jour en plein Sénat quel compte il rendroit des deniers publics, qu'il avoit maniés peu fidélement dans sa Questure, & il répondit, *qu'il présenteroit le gras de sa jambe pour y être frapé*, comme faisoient en ce tems-là les enfans au jeu de paume, quand ils avoient fait faute. Il faut que Cicéron comptât ici pour une espéce d'absolution l'impunité des concussions dont cet homme avoit été quitte pour cette plaisanterie. Une autre fois qu'il fut absous dans les formes de quelqu'autre crime, il dit hautement, sur ce qu'il avoit eu une voix de plus qu'il ne lui falloit : *qu'il avoit perdu l'argent qu'il avoit donné à ce Juge-là pour le corrompre*. Cela ne l'empêcha pourtant pas d'être Consul depuis, ni d'être chassé l'année suivante du Sénat par les Censeurs, pour son luxe, & pour ses autres vices. C'est ainsi que la sévérité antique se réveilloit de tems en tems, & faisoit encore quelques efforts pour s'opposer au débordement

du

du ſiécle, & à l'entiere corruption des mœurs. Mais c'étoit inutilement, car Lentulus trouva le moyen de rentrer au Sénat ſept ans après, en ſe faiſant élire Préteur tout de nouveau ſous le Conſulat de Cicéron, & ce fut dans cette charge qu'il conjura & qu'il fut étranglé. Il avoit épouſé une Julie, ſœur de Lucius Julius Céſar, de qui j'ai parlé (1), veuve de Marc-Antoine, ſurnommé le Candiot, fils aîné de l'Orateur de même nom, & par conſéquent mere du Triumvir. *Plutarc in Cicer. c. 6.*

XXIV. *Catilina avoit été abſous deux fois.*] Il l'avoit bien été trois. La premiere fut d'une accuſation d'inceſte (2). On appelloit ainſi le commerce charnel avec une Veſtale, pour marquer mieux la griéveté du crime, quoiqu'on n'eût aucune alliance avec elle, comme Catilina n'en avoit aucune avec celle qu'on l'accuſa d'avoir débauchée. Elle s'appelloit Fabia, & étoit ſœur de Térentia, femme de Cicéron, & c'eſt pourquoi cet Orateur ne met pas cette accuſation en ligne de compte, outre qu'il prétendoit qu'elle étoit fauſſe, & que Catilina en avoit été juſtement abſous. On doute même ſi ce fut lui qui fut mis en Juſtice pour cette intrigue (3), & non pas la Veſtale ſeule à cauſe de lui.

Il fut accuſé une ſeconde fois pour avoir tué Marius Gratidianus, couſin germain du pere de Cicéron. C'eſt celui que j'ai dit dans l'Avant-propos, qui avoit été adopté par le grand Marius. C'étoit un homme fort turbulent qui étoit Préteur alors pour la ſeconde fois (4). Il fut découvert

(1) *Lettre X. Rem XII.*
(2) *Oroſ. l. 6. c 3.*
(3) *Aſcon.. in Orat. in tog. cand.*
(4) *Plutarc. in Sylla c. Valer. Max l. 9 c. 2. Senec. de ira. l. 3. c. 28.*

par les Satellites de Sylla dans une étable à chévres où il s'étoit caché ; & Catilina, encore tout jeune, l'en tira pour le conduire à coups de verges au-delà du Tibre, au tombeau des Luctatiens, en vengeance du grand perſonnage de cette maiſon, que j'ai dit (1) que Marius avoit fait mourir. Là, le même Catilina lui creva les yeux, lui coupa les oreilles, & puis la tête, qu'il porta à Silla, lequel l'envoya au jeune Marius aſſiégé dans Préneſte, & frere adoptif du mort, ce qui acheva de le déſeſpérer, & le fit réſoudre à ſe tuer.

J'ai parlé ſur les Lettres X. & XI. de l'autre accuſation de Catilina, dont il fut abſous auſſi injuſtement que de la précédente, par la prévarication de Clodius ſon accuſateur.

XXV. *Baies.*] Ville maritime de la Campanie, fameuſe par ſes bains chauds, & qui par l'admirable température de ſon air, la fertilité de ſon terroir, & la magnificence de ſes bâtimens, paſſoit pour le plus délicieux ſéjour du monde. *Nullus in orbe locus Baiis prælucet amœnis.* Horat. *l.* 1. *Epiſt. I.* 83.

XXVI. *Demande-le à ta ſœur.*] Il y a dans le Latin *patrono tuo, à ton Avocat*, ou comme peu s'en eſt fallu que je n'aye traduit, *à ta Gouvernante ;* car il eſt clair que c'eſt de ſa ſœur que Cicéron entendoit parler, & qu'il l'appelle de la ſorte parce que c'étoit une maîtreſſe femme qui gouvernoit abſolument ſon frere. Tous les Commentateurs en conviennent, parmi leurs égaremens infinis ſur cet endroit. Reſte à ſçavoir de quelle ſœur ceci ſe doit entendre, car il en avoit trois. Quoique Cicéron l'accuſe quelque part d'un commerce inceſtueux avec toutes trois (2), auſſi bien

(1) *Let. XVII. Rem. XI.*

(2) *Qui non pluris feceràt Bonam Deam quàm tres ſorores.*

que Plutarque (1), il ſemble que celle qui étoit veuve de Quintus Marcius Roi, en étoit moins ſoupçonnée que les deux autres. La plus jeune avoit été répudiée cinq ans devant par Lucullus, à ſon retour de la guerre de Mithridate; pour avoir, pendant ſon abſence, vécu trop familiérement avec leur étrange frere; de qui Lucullus avoit encore d'autres ſujets ſenſibles de ſe plaindre. C'étoit d'avoir cabalé dans ſon armée (2) au ſiége de Niſibe pour la faire ſoulever. Mais quoique ce ſujet fût auſſi propre à en faire éclat, que l'autre à être diſſimulé, il ne paroît point que ce grand homme en fît aucun: & il produiſit au contraire des eſclaves à lui dans le procès du ſacrilége dont il s'agit ici (3), pour témoigner le commerce inceſtueux de ſon beau-frere avec ſa femme. Je pencherois à croire que c'eſt de celle-là que Cicéron entendoit parler ici, parce qu'il étoit bien avec l'autre il n'y a qu'un an, comme on a vu dans la Lettre à Métellus mari de cette autre, ſi l'affaire du ſacrilége qui la brouilla avec Cicéron, à cauſe de ce qu'il y dépoſa, pouſſé par ſa femme, comme je l'ai déja dit, n'étoit pas arrivée depuis cette Lettre.

Cette femme de Métellus étoit la plus diffamée des trois ſœurs, ſans comparaiſon; car il ne paroît pas que les deux autres ayent fait parler d'elles qu'avec leur frere, & Cicéron appelle celle-ci dans une action publique, l'*amie du genre humain* (4). Il ajouta qu'elle avoit un jardin qu'elle entretenoit avec grand ſoin, en un endroit du bord du Tibre où tous les jeunes gens s'alloient baigner, & où

(1) *Plutarc. in Cicer. c.* 8.

(2) *Dio, l.* 35. *& de Haruſpic. reſp.*

(3) *Plutarc. in Lucull. c.* 18.

(4) *Amicam omnium. Pro Cælio.*

elle les choiſiſſoit à ſon gré. Quelque ſuſpect qu'il ſoit ſur le chapitre de cette droleſſe à cauſe de leur inimitié, des reproches publics de cette qualité ne pourroient guères être crus faux, quand même ils ne ſeroient pas confirmés comme ils le ſont par Quintilien (1), & par Plutarque (2), qui n'étoient pas ſes ennemis. Plutarque explique un ſobriquet que tout le monde lui donna, comme Cicéron (3), & que Quintilien avoit rapporté ſans l'expliquer, ſur ce qu'elle fut eſcroquée par quelqu'un de ſes amans, qui eut l'adreſſe de lui faire prendre une bourſe pleine de la plus petite monnoie, dans la croyance qu'elle étoit pleine de la plus groſſe. Enfin, & pour dernier trait de ſa peinture, le même Cicéron l'accuſa ſi clairement & ſi publiquement, cinq ans après, d'avoir empoiſonné ſon mari (4), qu'on ne peut pas auſſi douter qu'elle n'en fût violemment ſoupçonnée, ſur-tout, ſi l'on conſidére ce même ſobriquet cité par Quintilien de *quadranteria Clytemneſtra*, comme qui diroit, *la Clytemneſtre aux rouges doubles*, par où la mort de ſon mari & l'heureuſe fourbe de ſon galant eſcroc lui étoient également reprochées, car tout le monde ſçait bien que Clytemneſtre fit auſſi mourir le ſien.

(1) *Habes hortos ad Tiberim, ac diligenter eo loco præparaſti, quo omnis juventus natandi causâ venit, hinc licet conditiones quotidie legas.*

(2) *L. 8. c. 6.*

(3) *In Cicer. c. 8.*

(4) *Mulier potens quadrantaria,* (5) *Cùm Q. Metellus tertio die poſtquam in curia floruiſſet, integerrima ætate, optimo habitu, maximis viribus eriperetur civitati, ex hâc domo progreſſa iſta mulier de veneni celeritate dicere audebit? Pro Cælio.*

XXVII. *A qui il n'a pas tenu qu'elle n'ait été la femme de ce petit Bourgeois.*] C'eſt ce que j'ai dit ſur la Lettre à Métellus, que cette Clodia avoit voulu ſe marier avec Cicéron, & je ne ſçaurois m'empêcher de remarquer la ridicule délicateſſe de quelques Commentateurs, de détourner viſiblement le ſens de ce paſſage, plutôt que de croire qu'une femme de cette qualité eût voulu épouſer un nouveau noble comme lui, quoique Plutarque le diſe poſitivement. Comme ſi on ne ſçavoit pas vingt autres mariages plus inégaux de ce tems-là, ne fut-ce que celui de ſon compatriote Marius avec la tante paternelle du grand Céſar. Hors qu'ils prétendent que Cicéron, tout fils & petit-fils qu'il étoit de Chevalier Romain, fût de moindre qualité qu'un franc payſan (1), tel que Marius peut être, parce qu'il étoit Auteur, & que Marius ne l'étoit pas.

XXVIII. Non plus qu'il ne tint pas à toi, &c.] *Après* patrono tuo, *il y a tout de ſuite dans le Latin*, qui Arpinates aquas concupivit, noſti enim Marinates. *Les raiſons que j'ai eues d'entendre tout cela comme j'ai fait, ſont de celles que j'ai dites dans la Préface, qui ſe ſentent, & qui ne ſe démontrent pas; je ne puis pourtant comprendre comment le ſens des trois derniers mots qui eſt ſi clair, n'a pas déterminé tous les Commentateurs à expliquer comme moi les précédens. On voit bien que toutes ces eaux dont il eſt parlé ici, ſont alluſion à la coutume de laver de certaines parties qu'on ne nomme pas, après s'en être ſervi à un uſage qu'on nomme encore moins, comme Ovide dit que fit ſa Maîtreſſe pour diſſimuler l'outrage qu'elle avoit reçu de lui.* Dedecus hoc ſumpta diſſimulavit aqua.

(1) *C. Marius ruſticanus vir, ſed planè vir.* Tuſcul. Quæſt. l. 1.

XXIX. *Non plus qu'il ne tint pas à toi, ni aux Pirates qui te prirent, que tu ne leur fusses quelque chose de semblable.*] Cette raillerie de Cicéron étoit fondée sur un accident qui étoit arrivé longtems auparavant à Clodius dans la mer de Cilicie (1), allant apparemment faire sa premiere campagne en Asie, sous son beau-frere Lucullus. Il passoit pour constant qu'il avoit été pris en plus d'une maniere par les Pirates de ces côtes, qui le trouverent joli. Cela a fait croire à quelques Commentateurs qu'il y a de l'affectation à la qualité de *beau garçon*, *pulchellus puer*, que Cicéron lui donne à l'entrée de ce récit : mais le surnom de sa famille, qui étoit *Pulchri*, *les Beaux*, ainsi que je l'ai dit (2), suffisoit sans autre raison pour l'appeller de la sorte. J'ai rendu le plus modestement qu'il m'a été possible, l'horrible sens de ce reproche infame, en tâchant d'en conserver la plaisanterie. Je ne sçais si j'y ai réussi, quoique je me sois donné pour cela une liberté qui m'est fort extraordinaire dans la maniere de traduire.

XXX. *Ce menu Peuple affamé qui ne se lasse point de sucer le tréſor public.*] C'est que le menu Peuple de condition libre n'avoit autre métier à Rome, non plus qu'à Sparte, que celui de la guerre (3), & n'exerçoit point, comme parmi nous, les Arts méchaniques, car il n'y avoit que les esclaves qui en fissent profession. Il ne subsistoit donc que des libéralités de l'Etat, plus ou moins grandes, selon qu'il plaisoit aux Tribuns & au Sénat d'en

(1) *Jam robustus provincia se ac rei militari dedit, atque ibi piratarum contumelias perpessus, etiam Cilicum libidines, barbarorumque satiavit.* De Haruspic. resp.

(2) *Lettre XI. Remarque II*

(3) *Dionys. Halic. l. 2.*

convenir, & c'étoit une des occaſions les plus ordinaires des diviſions, car ils n'en convenoient pas facilement. La principale de ces libéralités étoit le partage des terres conquiſes en vertu des Loix qui ſe faiſoient de tems en tems pour cet effet, appellées par cette raiſon *Agrariennes*, c'eſt-à-dire, *des Champs*. Mais comme il n'y avoit pas aſſez de ces terres pour tout le peuple, on étoit ſouvent obligé de diſtribuer outre cela du blé ou du pain (1), & même quelquefois du lard, de l'huile, & autres choſes ſemblables, aux dépens du public. Il ne paroît guères qu'on donnât de l'argent en eſpéce.

XXXI. *Tréſor.*] On le gardoit dans le temple de Saturne (2), ſitué ſur la pente du mont du Capitole, vers la place de Rome, du côté du Tibre. Il y en avoit un ordinaire où l'on recevoit les revenus annuels de la République, & c'étoit d'où l'on tiroit de quoi ſubvenir aux dépenſes ordinaires, comme celle-ci. Mais il y en avoit outre cela un extraordinaire, qu'on appelloit *ſacré*, *ſanctius ærarium*, où après que Rome eut été repriſe ſur les Gaulois, on mit, comme en dépôt, des ſommes conſidérables pour ce tems-là auſquelles on ne devoit toucher qu'en cas d'une nouvelle irruption de ces mêmes Peuples. Ce fut ce qui donna occaſion à cette noble réponſe de Céſar au Tribun qui gardoit ce tréſor, quand ce grand homme le fit ouvrir par force pour s'en ſervir dans la guerre civile (3), *Qu'il étoit inutile de le réſerver davantage, puiſqu'il avoit mis Rome hors de danger d'être jamais attaquée par les Gaulois.* C'étoit dans celui-là qu'on avoit mis depuis les ſommes immenſes que les Triomphateurs (4) apportérent des pays conquis.

(1) *Caſaub.*

(2) *Plutarc. Problem. & Feſtus.*

(3) *Appian. l. 2.*

(4) *Romani cenſus populi quem Punica bella,*

Outre ces deux trésors différens, il y avoit encore un autre fonds, guéres moins sacré que celui dont je viens de parler, provenant du vingtiéme qui se payoit de tous les affranchissemens (1), & du vingtiéme aussi de toutes les successions qui étoient recueillies par d'autres héritiers que les enfans des morts, ce qui montoit à des sommes excessives. Ce dernier trésor s'appelloit *aurum vicesimarium*. Tout le monde sçait que le nom général d'*ærarium* qu'on donnoit à tous ces trésors, venoit de ce que la premiere monnoie des Romains étoit de cuivre.

XXXII. *Ces jeunes gens l'appellent* Cneus Cicéron *pour s'en moquer.*] Pour entendre cette raillerie, il faut se souvenir que *Cneus* étoit le nom propre de Pompée, si bien qu'on vouloit dire par ce sobriquet qu'on lui donnoit, composé de son nom propre & du surnom de Cicéron, qu'il étoit autant Cicéron que Pompée, moitié l'un, moitié l'autre.

XXXIII. Cela vaut bien des chansons à ma louange.] *Il y a dans le Latin* sine ullâ pastoritiâ fistulâ. *Les Commentateurs conviennent que ces deux mots ne peuvent avoir que deux sens; l'un que Cicéron a été applaudi sans être sifflé, chose admirable! Cependant c'est celui que les plus habiles ont suivi, préférablement à l'autre que j'ai préféré, & qui fait si manifestement allusion à l'ancien usage de chanter les louanges des grands hommes au son de la flute* (1). *Il falloit, pour suivre la Lettre dans ce dernier sens, traduire*; quoiqu'on n'ait point chanté mes louan-

Quem dederat Perses, quem victi præda Philippi. Lucan. 3.

(1) *Tit. Liv. l.* 7. & 27.

(2) Tuscul. quæst. l. 1. & Pindar. Olympic. Od. 19. Horat. &c.

ges

ges sur la flute ; *mais j'ai cru plus agréable de m'en éloigner comme j'ai fait, sans sortir du sens.*

XXXIV. *Afranius.*] Il s'appelloit *Lucius.* On ne sçait ni quelle étoit sa naissance, ni pourquoi Cicéron l'appelloit *Auli filium* ; mais il paroît bien clairement par la suite que c'est de lui qu'il veut parler. C'étoit une créature de Pompée, qui l'avoit fait son Lieutenant contre Mithridate, mais il n'en valoit pas mieux pour cela, Dion dit *qu'il chantoit mieux qu'il ne gouvernoit l'Etat*, *l.* 36.

XXXV. *Ceux qui distribuent l'argent pour acheter les suffrages.*] Le crime n'étoit pas de donner de l'argent à ceux de qui on briguoit les suffrages, cela étoit permis, tant la corruption étoit grande, pourvu qu'on le fît publiquement, dans les lieux mêmes où se tenoient les Assemblées pour les élections. Le crime étoit seulement de le faire en cachette comme ici, chez un particulier. *Casaubon & Manuce.*

XXXVI. *Lucro.*] Il s'appelloit *Marcus Ausidius*, & étoit d'une illustre maison Plébéienne où il y avoit eu plusieurs Consuls.

XXXVII. *Loix Ælia & Fusia.*] C'est une chose étrange que ces deux Loix étant des plus importantes de ce siécle, on ne sçache point du tout qui les avoit faites, quoiqu'elles portent le nom de deux Maisons illustres. Il étoit donné pouvoir à tout Magistrat Curule par la premiere de s'opposer à quelqu'autre Loi que ce fût qu'on voulût établir, & ordonné en même tems qu'on observât les Augures toutefois & quantes on en proposoit quelqu'une, afin de sçavoir si elle étoit agréable aux Dieux. Or cette cérémonie de l'observation des Augures demandoit un nombre infini de circonstances pour être faite comme il falloit, & étoit sujette à mille incidens divers qui la rendoient

nulle, ou de mauvais préſage, & en ce cas il étoit défendu de paſſer outre à l'affaire dont on délibéroit. Ainſi, c'étoit une ſource intariſſable de prétextes pour empêcher tout ce qu'on ne vouloit pas laiſſer faire.

Quant à l'autre Loi nommée *Fuſia*, elle défendoit de traiter de quoi que ce fût avec le Peuple, en de certains jours où il avoit été permis juſqu'alors de le faire. Ces formalités étoient néceſſaires dans une Police où tant de Magiſtrats différens avoient droit de propoſer de nouvelles Loix, & où ſans cela il auroit dépendu uniquement du caprice du Peuple, qui étoit le Souverain, de les accepter auſſitôt qu'on les propoſoit. Ainſi, on n'ôtoit point la liberté d'en propoſer, ce qui eſt une des meilleures politiques dont un Etat puiſſe uſer; mais comme il étoit difficile qu'il ne ſe trouvât pas un ſeul homme éclairé & bien intentionné, parmi tant de gens qui pouvoient s'y oppoſer, il ne pouvoit guéres arriver qu'on en laiſſât paſſer de mauvaiſes.

On dira ſans doute que cette même police donnoit le pouvoir d'empêcher auſſi qu'il n'en paſſât de bonnes. Mais il y a deux choſes à répondre là-deſſus. L'une, qu'il eſt très-poſſible qu'une grande multitude d'hommes convienne à agréer un bon établiſſement, & qu'il eſt rare au contraire qu'elle convienne à en agréer un mauvais. C'eſt la lumiere naturelle, & la raiſon commune à tous les hommes, qui fait agréer les bonnes Loix, quand aucun intérêt particulier ne l'empêche; mais il eſt bien difficile qu'un grand nombre d'hommes ait le même intérêt particulier, néceſſaire pour en faire agréer une mauvaiſe, malgré les lumieres de la raiſon.

L'autre choſe qu'il y a à dire ſur ce ſujet, eſt qu'il n'y a rien de ſi bon, ſur-tout dans la Politi-

que, qui n'ait ſes inconvéniens, mais il faut les peſer, ſi l'on en croit l'oracle de Florence (1), & prendre le moins grand pour petit. Or il eſt évident que c'en eſt un bien plus grand pour un Etat de recevoir une mauvaiſe Loi, que d'en rejetter une bonne, par la raiſon fondamentale qu'il eſt moins fâcheux d'être privé d'un bien, que de ſouffrir un mal. Ainſi, quand même cette police que je viens d'expliquer auroit également empêché l'établiſſement des bonnes Loix & des mauvaiſes, elle ne laiſſeroit pas toujours d'être louable, puiſqu'il y a moins de danger pour un Etat à être privé d'un établiſſement utile, qu'à en ſouffrir un pernicieux.

XXXVIII. Une royauté de la féve.] *Il y a dans le Latin* fabam mimum. *Quelque puiſſe être le dernier de ces deux mots ſur lequel les Manuſcrits varient beaucoup ; le premier dans lequel ils conviennent preſque tous, forme ſi clairement le ſens que j'ai ſuivi, qu'il eſt étonnant que quelques Commentateurs l'ayent oſé changer pour le faire accorder avec l'autre. Il eſt conſtant que dès ce tems-là les enfans tiroient au ſort à qui ſeroit Roi entr'eux* (2), *comme nous faiſons encore aujourd'hui, hors qu'ils le faiſoient en Décembre pour la fête des Saturnales, & que nous le faiſons en Janvier pour celle des Rois, ainſi qu'un illuſtre Théologien de notre tems l'a démontré. C'eſt ſans doute à cet uſage que Cicéron fait alluſion en cet endroit. Que s'il eſt abſolument néceſſaire de faire accorder les deux mots de ce paſſage, je ne vois pas*

(1) *Mai non ſi circa fuggire un inconveniente, ché non s'incorra in un altro, ma la prudenza conſiſte in ſapere conoſcere la qualità de gli inconvenienti, & prender il manco triſto per buono.* Machiav. Princip. c. 21.

(2) Tacit. Annal. l. 3. c. 15.

pourquoi on rejetteroit la conjecture ingénieuse de Lambin, & qu'il y avoit apparemment quelque farce fort connue de ce tems-là, qui rouloit sur cette mommerie dont elle portoit le nom, fabam mimum, la farce de la féve. *Voilà tout ce que je puis gagner sur moi de dire touchant ce passage, sur lequel ceux qui voudront admirer les égaremens de la critique, n'ont qu'à lire les Commentateurs. J'ajouterai seulement que cet usage de la féve pour faire des Rois, vient de ce qu'on s'en servoit à Athénes pour donner les suffrages dans la création des Magistrats comme dans les autres affaires. On les choisissoit blanches ou noires, percées, ou entieres, selon qu'on vouloit favoriser ou nuire. C'étoit avant qu'on s'y servît de coquilles.* Suidas. Etymologicum. Sam. Petit Comment. in Leges Atticas, l. 3. c. 1.

XXXIX. *Je crains qu'il n'arrive beaucoup de mal de votre refus.*] On verra par la derniere Lettre du second Livre que la crainte de Cicéron étoit bien fondée, & que son frere fit bien des choses mal-à-propos dans son Gouvernement d'Asie, qu'un Lieutenant comme Atticus l'auroit empêché facilement de faire. Cicéron ne pouvoit pas solliciter plus fortement Atticus dans le fond, & pourtant d'une maniere plus douce, d'accepter cette Lieutenance qu'il refusoit, qu'il l'en sollicite par ce peu de paroles; on verra dans la Lettre suivante comment Atticus y répondit.

(*) *Mais je n'oserois le blâmer après avoir refusé moi-même une Province consulaire.*] Rien ne fait mieux voir que Cicéron désapprouvoit ce refus d'Atticus, que la maniere dont il fait semblant ici de le justifier. Je dis qu'il en fait semblant, parce que cette justification étoit ridicule dans le fond. Car quelle comparaison pouvoit-on faire entre la seule raison qu'Atticus alléguoit, qui étoit sa volonté, & celle que Cicéron avoit eue

de refuſer les Provinces conſulaires dans un tems où il étoit ſi néceſſaire à Rome, pour achever d'éteindre le feu que Catilina avoit allumé, & qui fumoit encore ? Il ſemble que c'étoit ſe moquer d'Atticus que de lui préſenter une excuſe ſi impertinente, mais il n'y en avoit pas de meilleure, & il falloit bien lui en trouver quelqu'une, de peur qu'il ne crût qu'on le trouvoit inexcuſable. Quelque mauvaiſe que celle-ci fût, il en avoit aſſez de beſoin pour n'y regarder pas de ſi près pour la trouver bonne, ou du moins pour ſe flater qu'elle paroîtroit bonne aux autres.

XL. *Chilius.*] Voyez Lettre V. Remarque IV.

XLI. *Archias.*] C'eſt le Poëte pour qui il nous reſte une Oraiſon ſi agréable. On y voit qu'il étoit fort attaché aux deux illuſtres maiſons des Métellus & des Lucullus dont il eſt parlé ici.

XLII. Pour les Métellus.] *Il y a dans le Latin* ad Cæcilianam fabulam ſpectet, *c'eſt-à-dire, mot pour mot*, qu'il ne travaille à quelque piéce Cécilienne. *C'eſt un jeu de mots que je n'ai pu conſerver dans la traduction, & qui eſt fondé ſur ce que* Cecilius *étoit également le nom de maiſon des Métellus, & d'un fameux Poëte comique. Je me ſuis donc contenté d'en conſerver le ſens, en traduiſant ſimplement* qu'il ne travaille pour les Métellus.

LETTRE DIX-SEPTIE'ME.

Même année DC XCII. & toujours de Rome en Gréce.

AUtant par votre Lettre que par la copie que vous m'envoyez de celle de mon frere, je vois une grande altération dans ſon amitié pour vous, & même dans ſon eſtime. J'en ſuis auſſi affligé que ma tendreſſe pour tous les deux m'y oblige, & auſſi ſurpris qu'on le peut être, ne ſçachant d'où peut venir un reſſentiment ſi violent; ou, s'il n'en a point de ſujet, un ſi grand changement dans ſon affection. Je comprenois bien déja ce dont vous-même vous défiiez auſſi quand vous partîtes d'ici, qu'il avoit quelqu'ombrage contre vous, & que ſon eſprit étoit ulcéré & préoccupé de quelques ſoupçons odieux ſur votre compte. Mais il ne m'avoit pas paru, dans les efforts que j'ai faits à diverſes fois près de lui pour l'en guérir, non ſeulement avant qu'il fût déclaré Préteur d'Aſie, mais encore beaucoup plus fortement depuis, il ne me paroiſſoit pas, dis-je,

qu'il fût auſſi outré qu'il le paroit par ſa Lettre (*I*), quoique je ne gagnaſſe pas ſur lui tout ce que je voulois. Je m'en conſolois dans l'eſpérance certaine qu'il vous joindroit à Dyrrachium, ou quelqu'autre part dans vos quartiers, & cela étant, je me flatois & je n'en doutois pas, que tout s'accommoderoit entre vous, quand vous ne feriez que vous voir, à plus forte raiſon quand vous vous parleriez, & que vous vous ſeriez éclaircis : Car il n'eſt pas néceſſaire que je vous diſe ce que vous ſçavez comme moi, combien il eſt traitable & doux, & juſqu'où va ſa facilité, également à ſe brouiller & à ſe raccommoder. Le malheur eſt que vous ne vous êtes point vu : Ainſi, ce qu'on lui a inſpiré artificieuſement contre vous a prévalu dans ſon eſprit ſur ce qu'il devoit à votre liaiſon, à votre alliance, & à votre ancienne amitié.

De ſçavoir à qui en eſt la faute, c'eſt ce qu'il m'eſt plus facile de penſer que d'écrire, parce que je crains de ne pas épargner aſſez vos proches en voulant défendre les miens (*II*). Car je ſuis perſuadé que ſi on n'a pas contribué dans ſa famille à l'aigrir, du moins y auroit-

on pu facilement l'adoucir. Mais je vous expliquerai plus commodément quand nous nous reverrons, toute la malignité de cette affaire, qui s'étend plus loin qu'il ne semble. J'ignore, encore une fois, ce qui peut l'avoir obligé à vous écrire comme il a fait de Theſſalonique (*III*), & à parler ici à vos amis, & ſur ſa route de la maniere que vous croyez. Toute l'eſpérance qui me reſte d'être délivré de ce chagrin, n'eſt fondée que ſur votre ſeule honnêteté. Si vous conſidérez que les meilleures gens ſont ſouvent les plus faciles à s'emporter, comme à s'appaiſer, & que cette légéreté, pour ne pas dire cette molleſſe de ſentimens, ne vient la plupart du tems que d'une trop grande bonté de naturel, & ce qu'il faut dire avant tout, que nous avons à ſupporter mutuellement les foibleſſes, les défauts & même les outrages les uns des autres (*IV*); tout cela ſe calmera à ce que j'eſpére, & je vous en prie: Car vous aimant uniquement comme je fais, je ne dois rien oublier pour faire en ſorte que tous ceux qui m'appartiennent vous aiment, & ſoient aimés de vous.

Rien n'étoit moins néceſſaire que

cette partie de votre Lettre où vous rapportez tous les emplois qu'il n'a tenu qu'à vous d'avoir (*V*), ſoit à Rome, ſoit dans les Provinces, ſous mon Conſulat, & en d'autres tems. Je connois à fond la franchiſe (*VI*) & la grandeur de votre ame, & je n'ai jamais prétendu qu'il y eût autre différence entre vous & moi, que celle du différent choix de vie (*VII*), en ce que quelque ſorte d'ambition m'a porté à rechercher les honneurs, au lieu que d'autres motifs nullement blâmables vous ont fait prendre le parti d'une honnête oiſiveté. Mais quant à la véritable gloire, qui eſt celle de la probité, de l'application, & de la régularité (*VIII*), je ne vous préfére ni moi, ni homme du monde, & pour ce qui me regarde en particulier, après mon frere & ma famille, je ſuis perſuadé que perſonne ne m'aime tant que vous m'aimez. J'ai vu d'une maniere à n'en pouvoir douter, vos contentemens & vos peines dans les diverſes rencontres de ma vie, & j'ai reſſenti avec une égale ſatisfaction la part que vous avez priſe à mes avantages & à mes dangers. Dans le tems même que je vous parle, non ſeulement

vos conſeils, en quoi vous êtes incomparable ; mais votre entretien ordinaire, dont la douceur m'eſt ſi ſenſible, me fait un beſoin extrême. Je ne vous regrette pas ſeulement pour les affaires publiques, qu'il ne m'eſt pas permis de négliger comme les autres, c'eſt encore pour mes fonctions du barreau, que je continue, afin de me conſerver la conſidération qui m'eſt néceſſaire, pour ſoutenir la dignité où elles m'ont aidé à parvenir. Je vous regrette auſſi pour mes affaires domeſtiques, dans leſquelles je vous trouve encore plus à dire depuis le départ de mon frere. Enfin, ni dans mon travail, ni dans mon loiſir, ni dans mes affaires domeſtiques, ni dans celles de ma profeſſion, ni dans les particuliéres, ni dans les publiques (*IX*), je ne ſçaurois plus me paſſer de la douceur de votre aimable converſation & de vos conſeils. Une honnête honte réciproque nous a empêchés juſqu'ici l'un & l'autre de traiter ce chapitre. Mais il étoit néceſſaire de le faire dans cette rencontre (*X*), à cauſe de cette partie de votre Lettre que vous avez employée à vous juſtifier à moi ſur votre genre de vie.

Pour revenir à mon frere, il ſe trouve heureuſement dans votre brouillerie, que vous avez fait connoître depuis longtems, & même que vous avez déclaré formellement à tous vos amis comme à moi, la réſolution où vous étiez de n'accepter aucun emploi ; de ſorte qu'il paroîtra que c'eſt ſeulement par cette raiſon que vous n'êtes pas avec lui, & non pas à cauſe que vous êtes mal enſemble. Ainſi, il ſera facile de réparer cette bréche qui s'eſt faite à votre union, & la nôtre demeurera inviolable, comme elle a toujours été.

Les affaires de la République ſont en pauvre état ; tout y eſt foible & variable. Vous aurez ſçu comment nos Chevaliers ſe ſont preſque brouillés avec le Sénat. Ils avoient déja ſupporté impatiemment qu'on eût fait un Sénatus-conſulte pour informer contre les Juges corrompus par Clodius (*XI*). J'étois abſent par hazard quand on le fit ; mais ayant reconnu qu'ils en étoient extrêmement fâchés, quoiqu'ils n'oſaſſent pas le témoigner ouvertement, j'en fis reproche au Sénat avec beaucoup de force, à ce qu'il me ſembla, & je parlai

avec assez de poids, & bien au long, pour un sujet si odieux.

Mais voici une autre prétention insupportable des Chevaliers, que je n'ai pas pourtant laissé non seulement de supporter, mais même de soutenir. Ceux d'entr'eux qui ont traité des revenus de l'Asie avec les Censeurs, se sont plaints au Sénat d'avoir poussé les fermes trop haut, par ambition de les emporter sur les autres enchérisseurs, & ils ont demandé là-dessus d'en pouvoir revenir.

Je suis bien le premier à favoriser leur requête, mais je ne suis pourtant que le second, car c'est Crassus qui leur a inspiré la hardiesse de la faire. La demande est odieuse ; rien moins qu'honnête, & un aveu public de leur témérité. Il y avoit pourtant beaucoup à craindre qu'ils ne s'aliénassent tout-à-fait du Sénat, s'ils n'obtenoient rien du tout. C'est encore moi principalement qui ai ménagé cette affaire. J'ai fait en sorte que le Sénat s'est trouvé nombreux & favorable, quand on l'a agitée. Ce fut les deux premiers jours de Décembre. Je dis beaucoup de choses sur la dignité des deux Ordres, &

l'union qui devoit être entr'eux. Il n'y a pourtant encore rien d'arrêté, mais le Sénat paroit bien disposé. Le Consul désigné Métellus (*XII*) est le seul qui s'y est opposé de tous ceux qui ont déja opiné, & c'étoit à notre héros Caton à parler, quand la séance a fini avec le jour.

C'est ainsi que marchant toujours par les mêmes voies, j'entretiens tant que je puis cette union des deux Ordres que j'ai cimentée dans mon Consulat. Cependant, comme il y a peu de fondement à faire là-dessus, je me munis d'autres moyens que je crois plus surs pour soutenir ma fortune en tout événement. Je ne puis m'en expliquer tout-à-fait par Lettres, en voici seulement un petit échantillon. Je vis en grande liaison avec Pompée. Je vous entens d'ici là-dessus : Allez, je me garderai de ce dont il se faut garder, & je vous écrirai une autre fois plus au long sur les projets politiques.

Vous sçaurez que Luccéius est résolu de demander le Consulat, plutôt qu'il n'avoit dessein de faire, voyant qu'il n'y a que deux Prétendans (*XIII*) à l'élection prochaine, César & Bibulus

(*XIV*). Céſar ſonge à s'entendre avec Luccéius par l'entremiſe d'Arrius, & Bibulus s'imagine de pouvoir s'entendre auſſi avec Céſar par celle de Caïus Piſon (*XV*). Vous riez (*XVI*) ? Je vous aſſûre qu'il n'y a pas de quoi rire (*XVII*). Que vous dirai je encore ? Quoi ? bien des choſes. Mais ce ſera pour une autre fois. Si vous devez venir, ne me le cachez pas. Je vous en preſſe bien modeſtement pour le ſouhaiter autant que je le fais. Le cinquiéme Décembre.

REMARQUES.

1. *IL ne me paroiſſoit pas qu'il fût ſi outré qu'il me le paroît par ſes Lettres.*] Ces paroles ne laiſſent pas lieu de douter que ce ne fût le refus que fit Atticus de ſervir de Lieutenant en Aſie ſous Quintus Cicéron ſon beau-frere, qui acheva de les brouiller (1). Que ſi cela n'eſt pas dit ici plus clairement, c'eſt un ménagement exceſſif que Cicéron avoit pour Atticus, qui prétendoit ſans doute que Quintus ne devoit pas s'offenſer du refus d'un homme comme lui, qui avoit refuſé tant d'autres emplois, ainſi qu'il s'en vante plus bas. Mais quand il en auroit refuſé de beaucoup plus conſidérables, il avoit des raiſons d'honnêteté toutes particuliéres d'accepter celui-ci. C'étoit la confiance avec laquelle on a vu (2) que Cicéron avoit d'abord compté ſur ſa capacité pour régler

(1) *Remarque III. ſur la XV. Lettre.*

(2) *Même Lettre.*

la conduite du nouveau Gouverneur, & soutenir la gloire de leur Famille, d'autant plus qu'ils sçavoient tous deux le besoin que Quintus auroit d'un Lieutenant comme Atticus près de lui. On verra par la suite que ce besoin ne pouvoit être plus grand, & ainsi on ne peut douter que l'affliction qui paroît dans cette Lettre ne vînt du même refus dont Quintus étoit si outré. Mais puisqu'Atticus en pouvoit bien prévoir les suites de même que Cicéron, & qu'il n'étoit pas capable d'avoir fait une démarche de cette conséquence, qu'après une mûre délibération, il auroit été bien inutile à Cicéron de la lui reprocher, & de la vanité dont il est peint dans cette Lettre, il est facile de juger que le moindre reproche de cette nature lui auroit été insupportable.

II. *Je crains de ne pas épargner assez vos proches,*] Il est naturel de soupçonner que Cicéron entend parler ici de Pomponia femme de son frere, & sœur d'Atticus, & ce qu'on verra dans la suite du caractere d'esprit de cette femme ne permet pas d'en douter.

III. *Thessalonique.*] Ville maritime de Macédoine, aujourd'hui *Salonichi*, au fond du golphe de même nom, appellé autrefois *Thermaique*, fameuse en ce tems-là pour son trafic, mais beaucoup plus depuis par la prédication de saint Paul, ensuite de laquelle il écrivit les deux excellentes Lettres qui en portent le nom. Ce n'étoit pas tout-à-fait le droit chemin de Quintus Cicéron pour aller de Rome en Asie, mais comme cette ville étoit fort importante, il n'est pas étrange qu'il se détournât un peu pour y passer, soit par simple curiosité, soit pour les relations qu'elle avoit nécessairement avec la province voisine qu'il alloit gouverner.

IV. *Nous avons à supporter mutuellement les foiblesses, les défauts, & même les outrages les uns des autres.*] Tout ce que Cicéron dit ici pour adoucir

cette brouillerie, ſans prétendre excuſer ſon frere, ni auſſi le condamner, parce qu'il n'en ſçavoit pas encore entiérement le fond, eſt de trop bon exemple pour n'être pas remarqué. Ce n'eſt pas ainſi qu'on en uſe d'ordinaire. Ou l'on ſoutient les abſens d'une maniere déſobligeante pour ceux à qui l'on parle; où l'on abandonne injuſtement ces mêmes abſens, pour plaire à ceux à qui l'on parle; les uns donnent toujours le tort à la partie avec qui ils négocient, ſoit par malignité, ſoit pour faire les habiles & les néceſſaires; les autres lui donnent toujours raiſon, ſoit par foibleſſe, ſoit par flaterie, & quelquefois par perfidie. Mais ſur tout, & ce en quoi on imite moins la modération admirable de Cicéron, on ſe détermine témérairement ſur ce qu'on ſçait des procédés de part & d'autre, pour ſe former une idée du fond de l'affaire, quoiqu'on n'en ſçache encore que la moindre partie, & cela par ambition de deviner, par impatience de porter ſon jugement, & faute enfin de la force néceſſaire pour le ſuſpendre, ce qui eſt la plus ſublime de toutes les ſituations de l'eſprit.

V. *Rien n'étoit moins néceſſaire que cette partie de votre Lettre, où vous rapportez tous les emplois qu'il n'a tenu qu'à vous d'avoir.*] Rien n'étoit plus néceſſaire pour découvrir à fond le caractere d'Atticus, & le véritable motif de ſon refus. Puiſque Cicéron ſçavoit comme lui tous les autres emplois qu'il avoit refuſés, l'énumération qu'il en faiſoit ici n'étoit bonne qu'à flater ſa vanité. C'étoit pouſſer bien loin la complaiſance, que de renchérir ſur ſes vanteries par des louanges auſſi exquiſes que celles que Cicéron lui donne dans cette Lettre.

VI. *Je connois à fond la franchiſe de votre ame.*] Cicéron n'avoit pas envie de manquer ſon coup, puiſqu'il

puiſqu'il commençoit l'éloge qu'il vouloit faire d'Atticus par celui de ſa franchiſe, dans le procédé du monde où il y en a moins. S'il eſt vrai qu'il n'y a point de vertus que nous ſoyions plus aiſes qu'on nous attribue que celles que nous n'avons pas, ceci ne pouvoit pas manquer de faire un grand effet, & quoique Cicéron ne pêchât pas moins contre la ſincérité, en écrivant ce qu'il écrivoit ici, (tant il eſt vrai que tout le commerce des hommes n'eſt que perfidie en diverſes manieres:) cependant, puiſqu'il ne vouloit pas ſe brouiller avec Atticus, il falloit bien qu'il le prît ſur ce ton. Car de moindres démonſtrations de confiance en ſa *franchiſe* n'auroient pas été ſuffiſantes pour le raſſûrer contre le témoignage de ſon cœur.

VII. *Je n'ai jamais prétendu qu'il y eût autre différence entre vous & moi, que celle du différent choix de vie.*] Cicéron vouloit dire qu'il n'avoit tenu qu'à Atticus de faire le même chemin que lui. Pour lui rendre cette juſtice, il falloit n'être pas ébloui de la différence qu'on devoit faire en ce tems-là à Rome entre un ſimple Chevalier Romain comme étoit Atticus, de quelque mérite qu'il pût être, & un Conſulaire de la conſéquence & du mérite auſſi de Cicéron, tout autrement éclatant que celui d'Atticus.

VIII. *Quant à la véritable gloire, qui eſt celle de la probité, de l'application, & de la régularité.*] Il y a dans le Latin *verâ laude probitatis, diligentiæ, religionis*, ce qui ne peut vouloir dire autre choſe que ce que j'entens. Mais comme ces deux dernieres ſortes de gloire ne ſont pas ſi connues que d'autres dans notre ſiécle; je ne doute pas que cet éloge ne paroiſſe bien petit à beaucoup de gens. Cependant il falloit que Cicéron le crût grand. Et en effet, ſi on examine de près en

chaque rencontre d'où vient qu'on remplit ſi mal les devoirs de la vie, je m'aſſûre qu'on trouvera la plupart du tems que ce n'eſt que faute d'attention & d'exactitude. On ne s'applique point également & tout entier à toutes choſes comme la raiſon le voudroit, & qu'il eſt de l'intérêt de l'eſprit de le faire & de s'y accoutumer. Or l'exactitude demande une application entiere. Il ſemble qu'on craigne d'épuiſer la faculté infinie qui penſe dans nous, & que la régularité ſoit une eſpéce de ſervitude. Mais une marque certaine que c'eſt par défaut d'honnêteté que la plupart des gens ſont inappliqués & irréguliers, c'eſt qu'ils ne manquent guéres ni d'attention, ni d'exactitude dans ce qui les touche au cœur.

IX. *Pour les affaires publiques qu'il ne m'eſt pas permis de négliger comme les autres.* De tous les ſentimens qui ſont particuliers aux anciens, il n'y en a guéres de plus eſtimable que l'ordre qu'ils gardoient entre les devoirs & la différence qu'ils faiſoient des plus inviolables à ceux qui l'étoient moins. Il n'eſt pas néceſſaire d'être Républicain comme Cicéron, pour convenir avec lui de la préférence qu'il donne ici aux affaires publiques ſur les particuliéres. C'eſt aſſez d'être homme de bien.

X. *Une honnête honte réciproque nous a empêchés juſqu'ici l'un & l'autre de traiter ce chapitre, mais il étoit néceſſaire de le faire dans cette rencontre.*] Ne diroit-on pas, à entendre Cicéron, qu'Atticus avoit *traité ce chapitre* en ſa faveur auſſi obligeamment que Cicéron vient de le traiter en faveur d'Atticus? Cependant il ne paroît point, par tout ce que Cicéron lui répond dans cette Lettre, qu'Atticus eût parlé que de lui-même dans tout ce qu'il avoit écrit ſur cette affaire. Quoi qu'il en fût, ce diſcours fait toujours voir qu'il y

à quelque ſorte de honte entre amis à traiter le chapitre de l'amitié & à ſe dire tout ce qu'on penſe d'avantageux & tout ce qu'on ſent d'obligeant l'un pour l'autre, parce que tout cela ſe ſuppoſe, & eſt entendu ſans le dire, & qu'on ne doit rien dire entre gens ſages ſans néceſſité. Rien ne diſtingue plus que cette pratique les vraies amitiés, s'il y en a, d'avec toutes ces autres liaiſons, qu'on honore ſi témérairement dans le monde de ce vénérable nom. Mais cela prouve en même tems que quand *ce chapitre* devient comme ici, *néceſſaire à traiter* entre amis, quelque affectueuſement qu'il ſe traite, il faut que l'un des deux ait donné quelque atteinte à l'amitié.

XI. *Nos Chevaliers avoient ſupporté impatiemment qu'on fit un Sénatus-conſulte contre les Juges corrompus.*] On demandera peut-être pourquoi les Chevaliers s'offenſoient plutôt de cette recherche que les autres corps qui y étoient également intéreſſés, ſçavoir, le Sénat, & les Tribuns du tréſor, puiſque ces Juges corrompus par Clodius avoient été également tirés de ces trois corps? Mais il eſt facile de répondre que le Sénat n'avoit garde de s'en offenſer, puiſque c'étoit lui qui l'ordonnoit, & les Tribuns du tréſor étoient trop peu conſidérables par leur qualité & par leur nombre, en comparaiſon des Chevaliers, pour oſer faire comme eux une plainte ſi déraiſonnable. Car ces Tribuns n'étoient, comme je l'ai dit, qu'un petit nombre de gens aiſés choiſis parmi le peuple, au lieu que les Chevaliers compoſoient le ſecond ordre de l'Etat, répandu dans toutes les villes de l'empire qui étoient aggrégées au peuple Romain, & par cette raiſon infiniment plus nombreux que le Sénat, ce qu'il eſt néceſſaire de conſidérer pour en concevoir bien l'importance, telle qu'elle eſt repréſentée dans la ſuite de ces Lettres.

Mais plus leur chagrin étoit déraiſonnable dans cette occaſion, plus le judicieux égard que Cicéron vouloit qu'on y eût eſt à remarquer. Les affaires de la République étoient dès-lors dans un déréglement qui ne permettoit plus de les manier avec une exacte juſtice. Cette ſage condeſcendance étoit tout autrement admirable dans un homme de Lettres comme lui, que dans tout autre; les Sçavans étant d'ordinaire incapables de ces ſortes de ménagemens, & de s'écarter de la parfaite droiture quand il le faut. On en verra un exemple célébre dans la ſuite, au ſujet de cette même affaire des Chevaliers, en la perſonne de Caton, qui contribua autant que Céſar à la ruine de la République, à force de la vouloir défendre. *La ſcience*, dit l'Oracle de Gaſcogne, *en des mains eſt un ſceptre, en d'autres une marotte.*

XII. *Métellus.*] C'eſt le même Métellus ſurnommé *Céler*, de qui on a vu une Lettre. Les Conſuls déſignés pour l'année ſuivante opinoient les premiers.

XIII. *Il n'y a que deux Prétendans.*] C'eſt une choſe ſinguliere qu'aucun Patricien n'osât prétendre cette année au Conſulat, parce que c'étoit la premiere que Céſar pouvoit l'obtenir par les Loix, tant ſon crédit étoit déja redoutable. Car Bibulus & Luccéius étoient deux Plébéïens, & l'on a déja vu pluſieurs fois qu'il falloit réguliérement que l'un des Conſuls fut Patricien, ainſi donc Céſar qui l'étoit, n'avoit point de concurrent de ſa qualité.

XIV. *Bibulus.*] Il s'appelloit *Marcus*, & étoit de l'illuſtre maiſon Plébéïenne *Calpurnia*, dont j'ai parlé pluſieurs fois au ſujet des Piſons. Il avoit été Edile & Préteur avec Céſar, mais comme il étoit fort homme de bien, & l'un des plus fermes appuis du bon parti, il s'étoit brouillé avec

lui dans ces deux Magiſtratures, pour s'être oppoſé vigoureuſement à tout ce que Céſar y avoit entrepris contre le bien de l'Etat.

XV. *Caius Piſon.*] Je ne ſçaurois dire ſi c'eſt le même de qui j'ai déja parlé. Il ſuffit qu'il étoit de même maiſon que Bibulus, pour être plus propre qu'un autre à s'entremettre entre lui & Céſar, de qui il devoit être apparemment ami particulier.

XVI. *Vous riez.*] Cicéron ſe moque de ce que Bibulus étoit aſſez ſimple, pour croire que Céſar pût l'agréer pour collégue dans le Conſulat, après tout ce qui s'étoit paſſé entr'eux dans leurs autres Magiſtratures. Mais puiſque Bibulus n'avoit point d'autre compétiteur que Luccéïus, qui, comme on a vu, n'étoit pas moins homme de bien que lui, ni par conſéquent plus agréable à Céſar, & que le même Bibulus avoit beaucoup plus de crédit que Luccéïus, tant parce que ſa maiſon étoit plus illuſtre & plus puiſſante que celle de Luccéïus, que parce qu'il étoit porté par la faction de Caton, de qui il avoit épouſé la fille, il pouvoit bien ſe flater que Céſar ayant peu d'eſpérance de l'exclure, ne voudroit pas peut-être ſe le rendre encore plus ennemi qu'il ne l'étoit, en s'entendant avec Luccéïus contre lui. Mais ils ſe trompérent tous deux : Céſar ne ménagea point Bibulus, car il brigua, de concert avec Luccéïus, & Bibulus fut Conſul malgré eux. *Sueton. in Cæſar. c.* 19.

XVII. *Je vous aſſûre qu'il n'y a pas de quoi rire.*] L'aſſûrance avec laquelle Cicéron prédit ici les funeſtes effets de la méſintelligence de Céſar & de Bibulus dans leur prochain Conſulat, n'eſt pas une des moindres marques de ſa ſagacité, mais on en verra de bien plus ſurprenantes. Il faut ſe ſouvenir, pour entendre cet article, de la différence

qui a été expliquée ſur la dixiéme Lettre, de briguer, à demander le Conſulat ; qu'on ne le demandoit proprement que l'année précédente, mais qu'on le briguoit une année avant que de le demander. C'étoit ce que faiſoient Céſar, Bibulus & Luccéïus à la fin de l'année 692. qui eſt le tems de cette Lettre, pour l'année 694. ſeulement, puiſque Métellus Céler & Afranius l'avoient obtenu comme on a vu cette même année-ci, pour la prochaine 693.

LETTRE DIX-HUITIÉME.

An de Rome DC. XCIII. Sous le Conſulat de Métellus Céler & d'Afranius ; toujours de Rome en Gréce.

SÇachez que rien ne manque tant à l'heure qu'il eſt, que quelqu'un que je puiſſe faire le confident de tous mes chagrins, qui m'aime, qui ſoit ſage, & à qui j'oſe parler avec une entiere franchiſe. Car mon frere, à qui je pouvois m'ouvrir de mes plus ſecrettes penſées, avec autant de ſûreté qu'aux bois & aux rochers, qui m'aime tendrement, & qui eſt la droiture même, n'eſt plus ici, comme vous ſçavez. Où êtes vous, vous qui avez ſoulagé tant de fois mes

inquiétudes & mes peines, par vos diſcours & par vos conſeils ? Vous qui me ſecondez dans les affaires publiques, & à qui je ne cache point les plus particulieres ; enfin, vous, ſans la participation de qui je ne ſçaurois ni rien faire ni rien dire ? Je ſuis ſi dépourvu de toute ſociété, que je n'ai plus de bon que le tems que je paſſe avec ma femme, avec ma fille, & avec mon petit Cicéron. Car ces amitiés importantes & faſtueuſes que vous ſçavez, ne ſont bonnes que pour le dehors ; elles ne ſont d'aucun uſage familier. Cela eſt ſi vrai, que ma maiſon eſt tous les matins toute pleine quand je vais à la place, & je ſuis eſcorté d'une foule de prétendus amis : ſans trouver un ſeul homme dans tout ce nombre avec qui je puiſſe ou rire en liberté, ou ſoupirer ſans contrainte. Jugez ſi je vous attens, ſi je vous ſouhaite, & ſi je vous preſſe de venir. J'ai mille choſes qui m'inquiétent ou qui me bleſſent, dont il me ſemble qu'une ſeule promenade avec vous me fera raiſon. Je ne ſçaurois vous écrire pluſieurs petits chagrins domeſtiques, que je n'oſerois confier au papier, ni à ce porteur que je ne connois point.

N'en ſoyez pourtant pas en peine ; ils ne ſont pas fort conſidérables, mais ils touchent de près, ils ne donnent aucun relâche, & je n'ai point de vrai ami dont les conſeils, ou ſeulement l'entretien puiſſe les interrompre.

Quant aux affaires de l'Etat, quoique j'aye auſſi bon courage que jamais, je perds tous les jours de plus en plus l'envie de m'en mêler. Car ſi je reprens en peu de mots tout ce qui s'eſt paſſé depuis votre départ, vous vous écrierez, malgré vous, que la République ne ſçauroit plus ſubſiſter. La belle hiſtoire de Clodius fut, s'il m'en ſouvient, le premier incident qui ſe préſenta. Ayant trouvé, ce me ſembloit, en cette affaire une occaſion de réfréner la licence & de réprimer la jeuneſſe, je le fis d'une grande force, & je n'y épargnai ni mon courage, ni mon eſprit, non point par aucune animoſité perſonnelle, mais dans l'eſpérance d'apporter quelque reméde aux maux publics. La République a été deshonnorée par un Jugement vendu à beaux deniers comptans, & la Juſtice a été violée. Voyez ce qui eſt arrivé depuis.

On nous a donné un Conſul (*I*), que de

de ſeuls Philoſophes comme nous peuvent regarder ſans gémir : quelle plaie à l'Etat ! Le Sénat a eu beau propoſer au Peuple de faire une Loi contre les brigues & contre la corruption des Jugemens, on n'a pu la faire paſſer : ce vénérable corps a été balloté ; on en a aliéné les Chevaliers, & ainſi une ſeule année a renverſé ces deux boulevards de la République qui étoient uniquement mon ouvrage, a avili l'autorité du Sénat, & a rompu l'union des deux Ordres.

Voici donc une autre année curieuſe. Elle a commencé par l'interruption du ſacrifice ordinaire qui ſe devoit faire à la Jeuneſſe (*II*), parce que Memmius (*III*) a fait voir d'autres myſtéres à la femme de Marcus Lucullus (*IV*). Le nouveau Menelas n'en étant pas content a fait divorce ; ainſi ce nouveau Pâris a fait pis que l'ancien (*V*), qui n'offenſa point Agamemnon, au lieu que celui-ci a outragé également les deux freres. (*VI*).

De plus, il y a un Tribun nommé Cajus Herennius, que vous ne connoiſſez peut-être pas, mais que vous pourriez connoître ; car il eſt de votre

Tribu, & ſon pere y diſtribuoit l'argent des prétendans dans les Aſſemblées. Ce Tribun veut tirer Clodius des Patriciens pour le faire aggréger parmi le Peuple (*VII*). Il propoſe pour celà d'en faire opiner, contre la coutume, au Champ de Mars par toutes les Tribus (*VIII*). Je l'ai manié en plein Sénat comme je ſçais faire, mais ce n'eſt qu'un miſérable. Métellus eſt un brave Conſul, il paroit m'aimer, mais il avilit l'autorité de ſa charge en ſoutenant la propoſition de ce Tribun, quoiqu'il ne le faſſe que par maniere d'acquit (*IX*). Pour ſon Collégue, bon Dieu! quel indigne mortel! qu'il a peu de cœur pour un guerrier! & qu'il mérite bien d'être, comme il l'eſt tous les jours, bafoué en face par Palicanus (*X*)!

Le Tribun Flavius a propoſé ſa loi des Champs, qui eſt de peu de conſéquence. C'eſt preſque la même choſe que celle de Photius (*XI*). Mais parmi tout cela, il ne ſe trouve pas l'ombre d'un bon politique. Celui qui le pourroit être, mon bon ami Pompée, oui mon bon ami, je veux bien que vous le ſçachiez, ſe contente de jouir en ſilence des honneurs qu'il s'eſt acquis (*XII*).

Craſſus ne diroit pas un mot contre qui que ce ſoit ; vous connoiſſez les autres. Ils ſont ſi fous, qu'ils s'imaginent conſerver leurs viviers quand la République ſera bouleverſée (*XIII*). Un ſeul s'y intéreſſe, mais, à mon avis, avec plus d'intégrité, & plus de fermeté, que d'eſprit & de prudence. Je veux dire Caton, qui tourmente depuis trois mois ces pauvres Publicains qui lui ont été ſi dévoués, & qui empêche le Sénat de répondre à leur requête. Ainſi l'on eſt forcé de ſuſpendre toutes les autres affaires juſqu'à ce que celle-là ſoit réglée; & je crois même qu'on renverra à un autre tems les audiences des Ambaſſadeurs.

Vous voyez de quels orages nous ſommes agités, & je m'aſſûre que vous en entendez plus que je n'en dis. Revenez donc à la fin, & quoique ce qui ſe paſſe ici en doive éloigner tout homme ſage, aimez-moi & eſtimez-moi aſſez pour vouloir bien y venir partager mes chagrins. Dans cette eſpérance, je ferai les déclarations publiques qui ſont néceſſaires pour empêcher que les Cenſeurs ne vous enregiſtrent en votre abſence (*XIV*) ; mais ſi vous ne venez

juſte qu'à l'extrémité (*XV*), cela ſentira bien fort ſon Négociant (*XVI*), qui ne ſçauroit quitter ſon trafic : c'eſt pourquoi prenez vos meſures pour venir au plutôt. Le premier Février, ſous Métellus & Afranius.

REMARQUES.

I. *ON nous a donné un Conſul.*] C'eſt Afranius dont il a parlé avec tant de mépris dans la XVI. Lettre.

II. *Sacrifice à la jeuneſſe.*] Cette partie de la vie humaine avoit été diviniſée par (1) les Romains dès le tems de Servius Tullius leur pénultiéme Roi, pour être la protectrice de ceux qui entroient dans cet âge au ſortir de l'enfance, ce qui étoit marqué parmi eux par un changement de robe qui ſe faiſoit réguliérement à quatorze ans accomplis. Cette nouvelle Déeſſe eut dès-lors un Temple au Capitole, auſſi bien que le Dieu Terme, puiſque le Roi Tarquin le Superbe, voulant profaner ces deux Temples pour y bâtir celui de Jupiter, ſurnommé depuis Capitolin, les mêmes auſpices (2) qui permirent qu'on en profanât pluſieurs autres qui ſe rencontroient dans la même enceinte, ne ſe trouvérent jamais favorables contre ces deux Divinités, ce qui fut pris à bon augure, comme un préſage de la ſtabilité & de la vigueur éternelle de l'Empire. Le Conſul Livius voua depuis un (3) autre Temple à la Déeſſe de la

(1) *S. Auguſtin. de Civit. Dei, l. 4. c. 2.*
(2) *Dionyſ. Halicarnaſſ. l. 3. S. Auguſt. ibid. l. 6. c. 1. Tit. Liv. l. 5.*
(3) *Tit. Liv. l. 36.*

jeuneſſe, le jour mémorable qu'il défit Aſdrubal, & ce fut à la dédicace de ce Temple dans le grand Cirque au bas du mont Palatin du côté de l'Aventin, qu'on inſtitua (1), ſeize ans après, les jeux de la jeuneſſe, deſquels le ſacrifice dont il eſt fait mention ici, faiſoit apparemment partie, mais je n'en ai pu trouver aucune particularité.

III. *Memmius.*] Il s'appelloit Cajus, & il étoit d'une illuſtre famille Plébéïenne, ſi ancienne, qu'elle paſſoit pour venir de Mneſtheus (2), l'un des compagnons d'Enée. Ce Memmius avoit déja été cauſe que Pompée avoit défendu ſa maiſon (3) à un célébre Grammairien leur ami commun nommé Nicias, parce que ce Grammairien avoit porté à la femme de Pompée, de la part de Memmius, une Lettre amoureuſe des plus preſſantes, qu'elle montra à ſon mari. Il faut pourtant que ce fût la même des femmes de ce grand homme, nommé Mutia, & ſœur des Métellus, qu'on a vu qu'il répudia depuis, pour n'avoir pas été ſi cruelle à Céſar qu'à Memmius.

IV. A fait voir d'autres myſtéres à la femme de, &c.] *J'ai cru plus noble de traduire comme cela*, ſacris tuis initiavit, *que de traduire au pied de la lettre*, a enrollé dans ſa confrérie.

V. A outragé.] *Il y a dans le Latin*, liberum non putavit, *ce qui veut dire à la Lettre*, il a traité en eſclave, *pour dire avec le dernier mépris.*

VI. *Ce nouveau Pâris a outragé également les deux freres.*] C'eſt que ce même Memmius ſe trouvant Tribun cinq ans auparavant, quand Lucius Lucullus revint de faire la guerre à Mithridate (4),

(1) *Cicer. in Brut.*
(2) *Æneid. 6.*
(3) *Sueton. de illuſtr. Grammat. c. 14.*
(4) *Plutarc. in Lucull. inimicorum calumnia triennio tardius quàm debuerat triumphavit;*

il s'oppoſa ſi fortement au triomphe de ce grand homme, qu'il ne put effectivement triompher que deux ans après ſous le Conſulat de Cicéron. Il falloit que Memmius en voulût bien à cette famille, puiſque ne pouvant ravir cet honneur à l'aîné, il ſe rabattit ſur la femme du cadet pour s'en conſoler. Il faut encore que cette galanterie fit un éclat bien extraordinaire, puiſqu'elle empêcha le ſacrifice dont il eſt parlé ici, ſoit que l'amant y dût faire quelque fonction particuliére, ou ſeulement qu'un ſcandale de cette qualité fût ſuffiſant comme une choſe de mauvaiſe augure, pour empêcher toute ſorte de ſacrifice, dans le tems que ce ſcandale éclatoit. Car on ne ſçait point la raiſon de la liaiſon qui paroît ici entre ce ſacrifice & cette intrigue, mais ſeulement que les jeux dont il étoit accompagné ſe faiſoient le vingt-quatriéme Décembre. Or la derniere Lettre étant du cinquiéme, il eſt facile de juger que cette affaire pouvoit être arrivée environ le tems de cette fête, puiſque Cicéron la mande à Atticus la premiere fois qu'il lui écrit après ce tems.

VII. *Tirer Clodius des Patriciens pour le faire aggréger parmi le peuple.*] Cela ne ſe pouvoit qu'en le faiſant adopter par quelque Plébéïen : le but de cette aggrégation étoit de le faire enſuite Tribun du peuple, ce que nul Patricien ne pouvoit être, & il vouloit être Tribun pour être en état de ſe venger du témoignage que Cicéron avoit porté contre lui dans le procès de ſon ſacrilége.

VIII. *Il propoſe d'en faire opiner contre la coutume par tout le peuple.*] La plus ancienne des manieres d'aſſembler le peuple à Rome, & qui avoit

nos enim Conſules introduximus penè in urbem currum clariſſimi viri. | Acad. quæſt. l. 4. proœm.

été longtems la seule, s'appelloit *Comitia Curiata*, comme qui diroit par quartiers. On l'appelloit ainsi parce qu'il ne s'y trouvoit préciſément que les habitans de la ville, laquelle avoit d'abord été diviſée par Romulus en trente quartiers ou curies, qui avoient chacune leurs exercices de Religion à part, comme nos villes ſont partagées en paroiſſes. Cette aſſemblée ſe tenoit dans cette partie de la place de Rome qu'on appelloit par cette raiſon *le Comice*, ainſi que je l'ai dit ſur la premiere Lettre, & c'étoient les Pontifes qui y préſidoient, comme les plus conſidérables de chaque quartier. Or quoique la plupart des choſes qui ſe traitoient au commencement dans ces ſortes d'aſſemblées, (car on y traitoit de tout) euſſent été renvoyées dans la ſuite à d'autres aſſemblées de nature différente, les adoptions n'y avoient pas été renvoyées comme bien d'autres choſes, & c'étoit dans les aſſemblées de cette premiere ſorte qu'il en falloit traiter. Comme l'origine de ces premieres aſſemblées étoit plus ancienne que le Tribunat, ce n'étoit pas aux Tribuns à les convoquer; mais ils en convoquoient d'autres, qu'on appelloit *Tributa* par Tribus. Ces autres étoient différentes des premieres, en ce qu'au lieu que les premieres n'étoient compoſées, comme je l'ai dit, que des ſeuls habitans naturels de la ville, les autres par Tribus, que les Tribuns avoient pouvoir de convoquer, comprenoient avec les habitans de la ville tous ceux des peuples d'Italie qui y étoient aggrégés, comme je l'ai dit pluſieurs fois. C'eſt pourquoi le Tribun dont il eſt parlé ici, qui vouloit en toute maniere faire ratifier au peuple l'adoption de Clodius par un Plébéïen, n'ayant pas droit de convoquer la ſeule ſorte d'aſſemblée où l'on traitoit réguliérement de cette nature d'affaires, entreprit par une inno-

vation toute visible de le faire dans une assemblée par tribut, qu'il avoit droit de convoquer.

IX. *Métellus avilit l'autorité de sa charge, en soutenant cette proposition, quoiqu'il ne le fasse que par maniere d'acquit.*] Parce qu'elle étoit aussi injuste dans le fond que dans la forme, celui qui vouloit adopter Clodius étant plus jeune que lui. Mais Métellus étoit apparemment forcé par les importunités de sa méchante femme, sœur de Clodius, de faire quelque semblant de le soutenir.

X. *Bafoué par Palicanus.*] On a vu sur la X. Lettre qui étoit ce Palicanus, & ailleurs quel homme étoit Afranius qu'il bafouoit. Il faut que Palicanus fût Tribun cette année une seconde fois, puisqu'il insultoit comme cela un Consul, car tout autre ne l'auroit pas osé faire, ni ne l'auroit fait impunément.

XI. *Plotius.*] Son nom étoit *Aulus*, & son surnom *Silvanus*. Il avoit été Tribun en 655. On verra dans la Lettre suivante l'explication de sa Loi par rapport à celle de Flavius qui y sera aussi expliquée.

XII. *Pompée se contente de jouir en silence des honneurs qu'il s'est acquis*, au lieu de traduire à la lettre : *il conserve en silence sa robe peinte*, *togulam illam pictam silentio tuetur suam.* C'est la robe triomphale qu'il faut entendre par-là. Deux Tribuns de ses amis firent passer une Loi en sa faveur à (1) son retour d'Asie, par laquelle il lui fut permis de porter cette robe avec la couronne d'or & les autres ornemens triomphaux, toutes & quantes fois qu'il assisteroit aux Jeux du Cirque, honneur si extraordinaire, qu'il n'avoit jamais été déféré avant lui qu'au seul (2) Paul Emile, & que

(1) *Paterc. l. 2. c. 40. Dio. l. 37.*

(2) *De viris illust.*

Pompée lui-même tout vain & faſtueux qu'il étoit, n'oſa s'en prévaloir qu'une ſeule fois.

XIII. *Ils ſont ſi foux, qu'ils s'imaginent de conſerver leurs viviers quand la République ſera bouleverſée.*] Cicéron entend parler ici d'Hortenſius, de Lucullus, & de quelques autres encore, de capacité & d'autorité à mieux défendre la République qu'ils ne faiſoient, s'ils euſſent voulu. Leurs viviers ſont allégués comme la plus grande marque du luxe de leur table, tout le monde ſçait qu'on étoit fort friand de poiſſon en ce tems-là.

XIV. *Pour empêcher que les Cenſeurs ne vous enregiſtrent en votre abſence.*] On créoit d'ordinaire tous les cinq ans à Rome deux Magiſtrats, dont la fonction principale étoit de dreſſer un état exact des noms, des biens, des âges, des conditions, des profeſſions, des enfans, des eſclaves, & généralement de tout ce qui regardoit chaque citoyen en particulier. Il faut ſelon cette Lettre que quand quelqu'un ſe trouvoit abſent, on ne laiſſât pas pour cela de l'enregiſtrer ſur les informations qu'on en prenoit d'autres que de lui, & qu'il ne fût pas avantageux d'être enregiſtré de cette ſorte en ſon abſence.

XV. *Si vous ne venez juſte qu'à l'extrémité.*] La fonction des Cenſeurs dont je viens de parler, finiſſoit d'ordinaire par une cérémonie religieuſe qu'on appelloit le *Luſtre*, du mot Latin *Luſtrare*, qui veut dire *Purifier*, parce qu'on croyoit ſanctifier, conſacrer, enfin rendre beaucoup plus agréables aux Dieux qu'auparavant, les choſes auſquelles cette ſuperſtition étoit rapportée (1). Tous les citoyens ſe rendoient au champ de Mars à la pointe du jour, le Cenſeur faiſoit trois tours autour de l'armée qu'on mettoit en ordre de bataille,

(1) *Tit. Liv. l.* 1. *Varr. de L. L. Dion. Hal. l.* 3.

& il menoit avec lui un pourceau, un bélier, & un taureau parés en victimes, qu'il ſacrifioit enſuite au Dieu Mars. Comme Cicéron ne parle ici de cette cérémonie que par accident, pour marquer ſeulement la fin du dénombrement des citoyens, parce que c'étoit alors qu'elle ſe faiſoit, j'ai cru devoir, pour plus grande clarté, traduire *ſub luſtrum*, *à l'extrémité*, au lieu de traduire comme il auroit fallu à la lettre *dans le tems du luſtre*.

XVI. *Cela ſentira bien fort ſon Négociant.*] Il eſt difficile d'accorder cet endroit comme pluſieurs autres de ces Lettres, avec ce que Cornélius Népos dit d'Atticus dans ſa vie, que *tout ſon revenu conſiſtoit en fonds de terre* : *Omnis ejus reditus conſtabat in Epiroticis & urbanis poſſeſſionibus.*

LETTRE DIX-NEUVIÉME.

Même année DC XCIII. & toujours de Rome en Gréce.

QUoique je n'aye pas tant de loiſir que vous, vous recevriez bien plus ſouvent de mes Lettres que je ne reçois des vôtres, ſi je me contentois de vous en écrire d'auſſi courtes que les vôtres le ſont ordinairement. Mais pour ſurcroît à mes grandes & incroyables occupations, il ſe rencontre toujours que j'ai à vous entretenir ſur quelque matiere importante (*I*) ; & premiérement,

comme cela eſt juſte en écrivant à un auſſi bon citoyen que vous êtes, je vous rapporterai ce qui ſe paſſe dans la République ; enſuite, puiſque vous n'aimez rien tant que moi après elle, je vous dirai auſſi ce que je crois que vous ne ſerez pas fâché de ſçavoir de mes affaires particuliéres.

Quant à la République, ce qu'il y a de plus conſidérable à préſent eſt la crainte qu'on a de la guerre des Gaules. Nos freres & bons alliés les Eduens ſont aux mains (*II*), les Séquanois ont été battus, & les Helvétiens conſtamment en armes, font des courſes dans notre province. Le Sénat a ordonné que les Conſuls tireront au ſort à laquelle des deux Gaules chacun d'eux ira commander ; qu'on fera des levées, qu'on n'y aura aucun égard aux exemptions, & qu'on enverra des Plénipotentiaires aux principales villes des Gaules, pour les empêcher de ſe joindre aux Helvétiens. On a choiſi pour cet effet Quintus Métellus (*III*) Créticus, Lucius Flaccus (*IV*), & pour leur ſervir de luſtre (*V*), Lentulus le fils de (*VI*) Clodianus. Je ne ſçaurois vous cacher ſur ce ſujet qu'ayant été tiré au

ſort le premier des Conſulaires pour cet emploi, le Sénat s'y eſt oppoſé tout d'une voix, quoiqu'il fût fort nombreux, & on a trouvé à propos que je demeuraſſe à Rome. La même choſe eſt arrivée après moi à Pompée, comme ſi nous étions des gages de la ſûreté publique qu'il fût dangereux d'éloigner; car pourquoi attendrois-je après les autres pour être loué, puiſque je me ſçais louer moi-même? Voilà pour les affaires du dehors, voici pour celles du dedans.

Le Tribun Flavius (*VII*), appuyé par Pompée, ſollicite fortement pour faire paſſer ſa Loi des champs, qui n'a de populaire que la qualité de ſon auteur. J'en voulois ôter, & en ceci j'étois ſecondé de tout le peuple, tout ce qui intéreſſe les particuliers, ſans en excepter les terres publiques qui ont été vendues depuis le Conſulat de Lucius Mutius & de Publius (*VIII*) Calphurnius. Je voulois confirmer la poſſeſſion de celles que Sylla a données, & laiſſer à ceux de Volterre & d'Aretium les leurs (*IX*) qu'il avoit confiſquées ſans les diſtribuer. Il n'y avoit qu'un ſeul article que j'approuvois; c'étoit

qu'on employât à en acheter d'autres les premiers cinq ans du revenu des nouvelles conquêtes. Le Sénat rejettoit la Loi toute entiere ſans aucune diſtinction, ſe défiant (*X*) qu'elle n'eût pour but de donner quelque autorité nouvelle à Pompée, qui de ſon côté n'oublioit rien pour la faire paſſer. Pour moi, ſans offenſer le peuple qui en attend tout le bénéfice, le tempérament que j'avois pris aſſûroit à chaque particulier la poſſeſſion de ſes fonds, & vous ſçavez que cela regarde les plus riches de la ville, qui ſont ce qu'il y a de plus fort dans mon parti. Je contentois auſſi Pompée avec le même peuple (& c'étoit bien mon intention) par l'achat que je propoſois de nouvelles terres, lequel achat étant exécuté avec exactitude, auroit, ſelon moi, purgé Rome de toute la canaille qui y eſt, & auroit peuplé les endroits les plus déſerts de l'Italie. Mais toute cette affaire a été interrompue par les ſoins de la guerre, & l'on n'en parle preſque plus.

Métellus eſt en vérité un bon Conſul, & il m'aime beaucoup; mais pour ſon Collégue, il ne jouit non plus du Conſulat, que s'il ne l'avoit pas acheté. Voi-

là pour les affaires publiques. Je ne ſçais ſi vous mettez dans ce rang les tentatives réïtérées d'un certain Tribun nommé Hérennius, qui eſt de votre tribu, mais un méchant coquin s'il y en a au monde, pour faire aggréger Clodius parmi le peuple. Il y a force oppoſitions de la part des autres Tribuns. Voilà, dis-je, pour ce qui regarde le public.

Pour mon particulier, depuis cette importante journée du cinquiéme (*XI*) Décembre de mon Conſulat, où, malgré tant d'envieux & d'ennemis, je m'acquis une gloire ſinguliére, pour ne pas dire immortelle; je me ſuis conduit avec la même grandeur d'ame dans tout ce qui regarde la République, & j'ai ſoûtenu la dignité où j'avois commencé à m'élever. Mais, depuis que j'ai reconnu dans l'abſolution de Clodius la légéreté & la foibleſſe des Jugemens, quand j'ai vu avec quelle facilité nos Chevaliers s'étoient aliénés du Sénat, ſans pour cela ſe détacher de moi, & que d'ailleurs les (*XII*) fortunés, je veux dire vos bons amis qui aiment tant leurs poiſſons, témoignoient une envie ouverte contre moi, j'ai cru devoir

chercher d'autres moyens & d'autres appuis plus fermes pour me ſoûtenir. Dans cette vue j'ai commencé par engager Pompée, qui s'expliquoit ſi peu ſur mes actions, à déclarer, non pas une fois, mais pluſieurs, & fort au long en plein Sénat, qu'il reconnoit qu'on eſt redevable à mes ſoins du ſalut de l'Empire, pour ne pas dire de toute la terre. Il ne m'importoit pas tant qu'il me rendit ce témoignage, (car mes actions ne ſont pas ſi obſcures (*XIII*), qu'il ſoit néceſſaire de les prouver, ni d'un mérite ſi douteux, qu'elles ayent beſoin d'approbation) ; il ne m'importoit, dis-je, pas tant qu'il approuvât publiquement mes actions, que cela importoit à la République, parce que des mal-intentionnés s'imaginoient qu'il y auroit quelque différend entre lui & moi ſur ce ſujet. Je me ſuis donc lié ſi étroitement avec lui, que nous ſommes tous deux & plus autoriſés dans les affaires publiques, & plus précautionnés dans nos intérêts particuliers.

J'ai d'ailleurs ſi bien adouci la haine que toute cette jeuneſſe corrompue (*XIV*) & chatouilleuſe avoit conçue

contre moi, par de certaines manieres inſinuantes dont je me ſuis aviſé, qu'il n'eſt ſorte d'honneur qu'elle ne me faſſe. Enfin je ne fais plus rien qui puiſſe choquer perſonne, ſans pourtant proſtituer ma conduite au gré de la canaille : mais je garde un tel ménagement, que ſans me démentir à l'égard de la République, je mets mes affaires particuliéres en quelque ſûreté plus grande qu'elles n'étoient, conſidérant la foibleſſe des bons, le peu de juſtice que les mal-intentionnés me rendent, & la haine que les méchans ont pour moi. Je ne m'engage pourtant pas ſi avant dans mes amitiés nouvelles, que ce refrein ordinaire du ruſé Sicilien (*XV*) Epicharmus ne ſonne ſouvent à mon oreille : *Veillez, & ſouvenez-vous de ne pas croire facilement ; c'eſt tout le fort de la Sageſſe.* Voilà, ce me ſemble, une peinture aſſez naïve de ma conduite & de ma vie.

Vous m'écrivez ſouvent ſur votre affaire, mais je n'y ſçaurois mettre ordre préſentement. Le Sénatus-conſulte qui vous eſt contraire paſſa tout d'une voix parmi les peres du bas ordre (*XVI*) ; mais aucun de nous n'y contribua. Car quoique j'y aye ſouſcrit, vous voyez bien

bien par ſa teneur même, que c'eſt pour d'autres affaires dont il traite. Cet article en faveur des peuples libres (*XVII*) qui vous porte ſi grand préjudice, fut ajouté ſans néceſſité par Publius Servilius (*XVIII*) le fils, qui opina des derniers, mais le tems n'eſt pas propre à le faire révoquer. Auſſi les autres Créanciers comme vous de ces peuples, qui s'aſſembloient d'abord en grand nombre pour en chercher les moyens, ne s'aſſemblent plus. Faites-moi ſçavoir ſi vous ne pouvez point tirer quelque argent de vos Sicyoniens par douceur, puiſque vous ne le pouvez plus par la force.

Je vous envoie l'Hiſtoire Grecque de mon Conſulat. Je ne vous dirai pas comme Lucullus vous diſoit à Panorme, ce me ſemble, de la ſienne, qu'afin qu'on crût bien que c'étoit un Romain qui l'avoit compoſée, il y avoit fait exprès pluſieurs fautes contre la langue. Car s'il y a quelque choſe dans la mienne qui ne paroiſſe pas aſſez docte & aſſez Attique à un auſſi franc Attique que vous, c'eſt aſſûrément ſans deſſein & malgré moi. Si j'achéve la même Hiſtoire en Latin, je vous l'enverrai auſſi. Je vous en promets une troiſiéme

en vers, afin de me louer de toutes les manieres. Ne m'allez pas dire là-deſſus que cela ne ſe fait point, car s'il y a parmi les hommes (*XIX*) quelque choſe plus digne de louange que ce que j'ai fait, je conſens qu'on loue cette autre choſe, & qu'on me blâme de ne la louer pas ; mais, pour mieux dire, ce que j'écris ſur mon ſujet eſt une Hiſtoire, & non pas un éloge. Mon frere ſe juſtifie beaucoup dans ſes Lettres, & aſſûre n'avoir parlé mal de vous à perſonne ; mais cette affaire ne ſe peut éclaircir qu'en préſence, encore faudra-t-il, pour en venir à bout, y apporter beaucoup de ſoin & d'exactitude. Venez donc enfin nous voir. Coſſinius qui vous porte cette Lettre me paroît bonne perſonne, fort ſage, & de vos amis ; enfin, tel que vous me l'avez peint dans vos Lettres. Du quinziéme Mars.

REMARQUES.

I. POur ſurcroît de mes occupations il ſe rencontre toujours que j'ai à vous entretenir ſur quelque matiere importante.] *J'ai cru me devoir un peu détourner du ſens littéral de cet endroit, pour donner une interprétation honnête & par conſéquent vraiſemblable aux paroles de Cicéron ; car, à les prendre au pied de la lettre, il ſembleroit que Cicéron*

voudroit dire qu'il n'écrit jamais à Atticus ſans néceſſité, & à moins que les affaires ne l'y forcent, ce qui ne ſeroit pas fort obligeant. Il me ſemble que le ſens que je lui attribue lui convient mieux, & qu'il rend auſſi bien raiſon pourquoi il écrit rarement, étant bien naturel que quand on écrit de ſi longues Lettres, & ſi chargées d'affaires, on n'écrive pas ſi fréquemment.

II. *Les Eduens, &c.*] Ce ſont ceux du Duché de Bourgogne, que le Sénat avoit honorés du nom de freres, en reconnoiſſance de leur attachement inviolable à l'alliance de Rome, malgré les infidélités continuelles des autres Gaulois. *Les Séquanois* ſont ceux de la Franche-Comté; tout le monde ſçait que les *Helvétiens* ſont les Suiſſes; & que la *Province* dont Cicéron parle ici, & dont la Provence qui en garde le nom, faiſoit la principale partie, comprenoit toute la Gaule Narbonnoiſe, depuis le lac Leman juſqu'à la mer. On l'appelloit *la province des Romains* par excellence, parce que c'étoit le premier pays que Rome avoit conquis hors d'Italie; car la Sicile que Rome avoit ſoumiſe longtems auparavant étoit compriſe en ce tems-là dans l'Italie. Cette province eſt donc ce qu'on entendoit alors par la Gaule Tranſalpine, ou delà les Alpes au regard de Rome, comme tout le pays depuis les Alpes juſqu'à la riviere de Rubicon, nommée aujourd'hui *Piſatello*, s'appelloit la Ciſalpine, c'eſt-à-dire, deçà les Alpes.

III. *Métellus Créticus.*] Couſin germain du pere des deux freres Métellus de qui j'ai parlé. Il étoit ſurnommé de la ſorte pour avoir ſoumis l'iſle de Créte l'année après ſon Conſulat, qui fut en 685.

IV. *Flaccus.*] De l'illuſtre & ancienne maiſon Patricienne des Valériens, dont j'ai parlé au

ſujet des Meſſala. Il avoit été Préteur ſous le Conſulat de Cicéron, & commandé en Aſie l'année ſuivante en conſéquence de cette charge. Il fut accuſé l'année d'après cette Lettre d'y avoir malverſé, & Cicéron le défendit de la maniere admirable que nous voyons. *Pro Flacco.*

V. Pour ſervir de luſtre.] *Il y a dans le texte un proverbe Grec qui veut dire à la lettre*, parfumer des lentilles, *pour ſignifier un aſſaiſonnement précieux d'un mets fort vil. Il eſt étonnant que Boſius ait cru que Cicéron vouloit faire alluſion au nom de Lentulus, comme s'il avoit cité ce proverbe en Latin*, in lente unguentum, *& non pas en Grec, où le mot* Φακὴ, *qui ſignifie* lentille, *ne donne aucun lieu à l'alluſion. Comme je n'ai pas cru que cela eût beaucoup de grace, ſi je traduiſois au pied de la lettre, je me ſuis ſervi d'une maniere de parler proverbiale, qui m'a paru équivalente.*

VI. *Fils de Clodianus.*] Il faut que ce Clodianus fût un Clodius adopté par un Lentulus; car la coutume étoit que les adoptés en prenant tout le nom du nouveau pere adoptif, y ajoutoient, comme en forme de ſurnom le nom de maiſon du pere naturel. Ce Lentulus-ci avoit été Conſul en 688. & Salluſte n'en faiſoit pas plus de cas que Cicéron, puiſque cet Hiſtorien doute s'il étoit plus léger que méchant, ou plus méchant que léger, *Hiſtor. l.* 4.

VII. *Flavius.*] On ne connoît ce Tribun que par la Loi qu'il propoſa, & dont il eſt parlé ici. Le principal but de cette Loi étoit d'établir les ſoldats de Pompée. Or comme la République n'avoit point de terres à leur donner, ce Tribun vouloit qu'elle rachetât des particuliers toutes celles qu'elle avoit vendues depuis ſoixante & douze ans, pour les diſtribuer enſuite à ces ſoldats, & c'eſt à quoi Cicéron s'oppoſoit avec la

plus ſaine partie du Sénat, en faveur des particuliers qui poſſédoient de bonne foi ces mêmes terres. Il falloit qu'ils fuſſent en bien grand nombre, & bien aimés, puiſque Cicéron ajoute tout de ſuite, qu'il étoit *ſecondé de tout le peuple* à les ſoutenir, & c'eſt pourquoi il dit d'abord, que cette Loi n'avoit *de populaire que la qualité de ſon auteur*, qui étoit Tribun du peuple. *Dio. l.* 37.

VIII. *Lucius Mutius & Publius Calphurnius.*] Le premier de l'illuſtre maiſon Plébéïenne de ce nom, qui paſſoit pour venir de ce fameux Scévole qui tua le Secrétaire de Porſenna, lorſque ce Roi aſſiégeoit Rome en faveur de Tarquin, croyant tuer Porſenna lui-même. J'ai parlé pluſieurs fois de la maiſon de l'autre. Tous deux étoient Conſuls en 621. en même tems que Tibérius Gracchus, auteur de la premiére ſédition ſanglante qu'il y ait eu à Rome, étoit Tribun. Il la ſuſcita pour avoir voulu faire paſſer une Loi des champs fort pernicieuſe à la République, & il y fut tué. Voilà la raiſon de cette époque, & pourquoi Flavius ne remontoit pas dans ſa Loi au-delà de ce tems-là, parce qu'il s'y étoit fait de trop grands changemens en cette matiere, pour prétendre les réformer ſoixante & douze ans après. Il vouloit donc ſeulement qu'on remît les choſes à cet égard aux mêmes termes où elles étoient avant ce Conſulat ſi turbulent.

IX. *Laiſſer à ceux de Volterre & d'Aretium les terre· que Sylla avoit confiſquées ſans les diſtribuer.*] C'eſt que Flavius vouloit qu'on les diſtribuât en conſéquence de cette confiſcation qu'il vouloit faire ſubſiſter. Sylla l'avoit faite pour punir ces deux villes qui étoient des principales de l'Etrurie, d'avoir ſuivi le parti de ſes ennemis. Volterre (1) ſur-tout avoit ſoutenu trois ans de ſiége

(1) *Tit. Liv. l.* 89. *Cic. pro Domo. Strab. l.* 5.

contre lui ; c'étoit une des douze premiéres colonies des Toſcans, plus ancienne de cinq cens ans que Rome. Pour Aretium, aujourd'hui *Arezzo*, c'étoit une colonie Romaine peu éloignée de Florence. Quoiqu'il ne paroiſſe pas poſitivement par l'Hiſtoire que Sylla lui ôta ſes terres, mais ſeulement qu'il priva ſes habitans de la qualité de citoyens Romains, comme l'on ne faiſoit guères l'un ſans l'autre, cette Lettre ſuffit bien pour faire croire que Sylla avoit fait l'un & l'autre. La mémoire des violences de ce grand homme, encore toute récente, étoit très-odieuſe, & bien loin de les continuer, comme Flavius prétendoit, Cicéron vouloit qu'on (1) laiſſât du moins imparfaites celles qui n'étoient pas achevées, comme la confiſcation de ces terres qui n'avoient pas été diſtribuées, la raiſon d'Etat ne permettant pas de réparer ni d'abolir les autres injuſtices qu'il avoit faites & conſommées.

X. *Le Sénat ſe défiant qu'elle n'eût pour but de donner quelqu'autorité nouvelle à Pompée.*] Parce que c'étoit pour établir ſes ſoldats qu'on vouloit racheter ces terres. La choſe alla ſi avant, que Flavius mena en priſon le Conſul Métellus qui s'y oppoſoit obſtinément, car le pouvoir de la charge de Tribun alloit juſques-là. Flavius donc, qui vit que tout le Sénat ſuivoit le Conſul, fit apporter ſa chaiſe de Tribun pour s'aſſeoir devant la porte de la priſon, afin d'empêcher que perſonne ne pût y entrer après Métellus, & il dit aux Sénateurs qu'ils entraſſent s'ils vouloient à travers les murailles. Mais Pompée l'obligea à la fin de ſe déſiſter, en attendant une conjoncture plus favorable. *Dio. l.* 37.

XL. *Cinquiéme Décembre de mon Conſulat.*]

(1) *Ad fam. l.* 3 *epiſt.* 1.

C'étoit le jour glorieux auquel il fit mourir les cinq principaux complices de Catilina, ce qui fut le coup déciſif du ſalut de Rome.

XII. *Les fortunés qui aiment tant leurs poiſſons.*] Je ne ſçaurois mieux faire voir juſqu'où alloit la manie de ce tems-là pour ces animaux, que par l'exemple de l'un des plus grands perſonnages que Rome ait porté. C'eſt le fameux Orateur Craſſus, qui fut Conſul & Cenſeur environ trente ans avant cette Lettre, & qui ne laiſſa pas, avec tout ſon poids, de porter le grand deuil d'une lamproie qui lui mourut, parce qu'elle le connoiſſoit à la voix, & qu'elle mangeoit ſur ſa main. Et même quelqu'un le lui ayant reproché en plein Sénat, bien loin de le nier, ou de s'en excuſer comme d'une foibleſſe, il déclara qu'il en faiſoit gloire, comme d'une marque ſinguliére d'humanité & de bon naturel. *Macrob. l.* 3. *c.* 15. *Saturn.*

XIII. *Mes actions ne ſont pas ſi obſcures, qu'il ſoit néceſſaire de les prouver, ni d'un mérite ſi douteux, qu'elles aient beſoin d'approbation.*] Ceux qui ſe ſcandaliſeront de ce diſcours n'ont jamais eu de ſi juſte ſujet que Cicéron de ſe louer eux-mêmes. S'ils avoient reçu un témoignage auſſi éclatant de leur mérite, que celui que le Sénat & Pompée même avoient rendu au ſien, ils croiroient pouvoir en parler en écrivant à leur meilleur ami, comme il en parle ici, ſans que cela dût s'appeller vanité.

XIV. *Cette jeuneſſe corrompue & chatouilleuſe.*] Ce ſont les mêmes jeunes gens dont il dit dans la Lettre XIV. qu'ils étoient *dévoués à Catilina*, & qu'il entend dans la XVI. par *les courtiers de la Conjuration.*

XV. *Epicharmus.*] Poëte & Philoſophe Syracuſain, que quelques-uns font inventeur de la Co-

médie, ce qui eſt difficile à comprendre s'il ne floriſſoit comme on dit, que vers l'an 350 de Rome, mais non pas s'il étoit diſciple de Pythagore, comme d'autres Auteurs le diſent. Du moins eſt-il bien conſtant qu'il fit pluſieurs Poëmes de cette eſpéce. Il vécut 97 ans, & il ajouta deux lettres à l'alphabet Grec. *Suida*, *Horat. epiſt. 1. l. 2.*

XVI. *Les peres du bas ordre.*] Il y a dans le Latin *Pedariorum*, ce qui veut dire les Sénateurs qui n'avoient pas encore exercé des Magiſtratures Curules. On les appelloit de la ſorte, parce qu'ils ne pouvoient aller qu'à pied au Sénat, pendant que ceux qui avoient exercé de ces Magiſtratures s'y faiſoient porter dans leurs Chaires Curules, dont j'ai expliqué la forme & la conſéquence. *Let. IX. Rem. I.*

XVII. *Peuples libres*] On appelloit ainſi ceux à qui le Sénat avoit permis de vivre ſelon leurs Loix, après les avoir ſubjugués, faveur qui ne s'accordoit qu'à ceux qui s'étoient ſoumis volontairement, ou qui avoient cédé facilement aux armes Romaines, car pour les autres, qui avoient réſiſté avec opiniâtreté, il ne leur étoit plus permis de ſuivre d'autres Loix que celles de Rome, & l'on envoyoit des Magiſtrats ordinaires pour leur adminiſtrer la juſtice. Les Sicyoniens, de qui on a vu qu'Atticus étoit créancier, étoient du nombre de ces peuples libres, contre leſquels le Sénatus-conſulte dont il s'agit ici, défendoit qu'on usât de contrainte.

XVIII. *Publius Servilius le fils.*] De l'illuſtre maiſon Patricienne de ce nom, tranſplantée d'Albe à Rome par le Roi Tullus Hoſtilius. La branche de ce Publius étoit ſurnommée *Vatia*, & ſon pere qui vivoit encore portoit de plus le ſurnom d'*Iſauricus*, pour avoir vaincu les Iſauriens, peuple de l'Aſie Mineure, environ quinze ans auparavant,

auparavant, & lorſqu'il étoit Conſul. On ajoutoit ainſi la qualité de fils en parlant des aînés du vivant des peres, pour les diſtinguer, parce qu'ils portoient tous les mêmes noms que le pere, ainſi que je l'ai dit dans l'Avant-propos. Il falloit que celui-ci entrât au Sénat comme ayant été Queſteur, car il fut Edile Curule l'année ſuivante.

XIX. Cela ne ſe fait point.] *Il y a dans le texte un ancien dictum Grec, car il me ſemble que cela ne mérite pas le nom de Proverbe que tous les Commentateurs lui donnent, dont le ſens littéral eſt*, qui loue ſon pere. *Soit qu'on le dit par maniere d'interrogation, pour donner à entendre que cela ne ſe devoit point faire; à plus forte raiſon ſe louer ſoi-même, comme Cicéron avoit fait dans les Hiſtoires dont il parle ici, ſoit qu'on ſouſentendît après ces mots* qui loue ſon pere, *ces autres*, n'eſt pas digne de foi. *Voilà les deux ſeuls ſens raiſonnables dans leſquels ce dictum Grec peut avoir été employé ici par Cicéron; car le Proverbe entier, tel qu'il eſt rapporté par Plutarque au commencement de la vie d'Aratus, ne ſçauroit y convenir du tout, quelques contorſions que les Commentateurs ſe donnent pour l'y ajuſter. Comme je n'ai pas cru que cela plût beaucoup étant rendu à la lettre, je me ſuis contenté d'en faire entendre le ſens.*

XX. *S'il y a parmi les hommes quelque choſe plus digne de louange que ce que j'ai fait, je conſens qu'on loue cette autre choſe, & qu'on me blâme de ne la louer pas; mais pour mieux dire, ce que j'écris ſur mon ſujet eſt une Hiſtoire & non pas un éloge.*] Quand la ſuite de ce diſcours ne ſeroit pas un correctif ſuffiſant pour réparer ce qui paroît de trop vain dans le commencement, il me ſuffit d'oppoſer à ceux qui le trouveront mauvais, ces belles paroles de l'Oracle de Gaſcogne : *Je ne veux pas que de peur de préſomption un homme ſe mécon-*

noiſſe, ni qu'il penſe être moins que ce qu'il eſt. Si c'eſt Céſar : qu'il ſe trouve hardiment le plus grand Capitaine du monde. N'oſer parler rondement de ſoi, c'eſt s'accuſer indirectement de quelque faute de cœur. Un jugement roide & hautain, & qui juge ſainement & ſûrement, témoigne franchement de lui comme de choſe tierce. l. 2. c. 17. & l. 3. c. 8.

LETTRE VINGTIÉME

ET DERNIERE.

Environ la mi-Mai de la même année DC XCIII. & toujours de Rome en Gréce.

COmme je revenois de Pompéïanum à Rome le 12 Mai (*I*), notre Cincius m'a donné votre Lettre du 13 Février, c'eſt à quoi je m'en vais répondre, & premiérement je ſuis ravi que vous connoiſſiez à fond l'idée que j'ai de vous, mais je le ſuis encore davantage de la modération que vous avez gardée dans ce qui s'eſt paſſé de ſi déſagréable & de ſi dur entre vous & mon frere, pour ne pas dire entre vous & nous. Je l'attribue également à la grandeur de votre amitié (*II*), & à celle de votre eſprit, & à votre extrême ſageſſe. Mais

puiſque vous m'écrivez là-deſſus avec tant de douceur, tant d'application, tant d'honnêteté, & tant de bonté qu'il ne me reſte plus rien à vous demander, & que je n'aurois pu ſouhaiter, ni de vous, ni de qui que ce fût, plus de généroſité & de condeſcendance, il n'en faut plus parler. Quand nous nous reverrons, alors nous pourrons en cauſer à fond ſi nous le trouvons à propos.

Quant à ce que vous me mandez ſur la République, vous raiſonnez avec amitié & avec prudence, & vous donnez aſſez dans mon ſens ; car je ne dois ni me relâcher en rien de tout ce qui eſt de ma dignité, ni m'engager dans le parti d'un autre ſans y porter des forces capables de m'y ſoutenir par moi-même. L'homme dont vous me parlez n'a rien de noble (*III*), rien d'élevé, rien que de bas & de vulgaire. Cependant, il n'eſt pas inutile pour aſſûrer mon repos à l'avenir, (quoiqu'à vous dire vrai il ſoit encore plus utile à l'Etat qu'à moi) : il n'eſt pas, dis-je, inutile que j'aye prévenu les aſſauts que les mauvais citoyens vouloient me livrer, en fixant, comme j'ai fait, les ſentimens irréſolus & chancelans ſur

mon ſujet, d'un perſonnage de cette conſéquence, de cette autorité, & d'un ſi grand crédit, & que j'aye éludé les eſpérances des méchans en lui faiſant chanter mes louanges. Si je n'avois pu l'y engager ſans marquer de la légéreté, il n'eſt point d'avantage que je vouluſſe acheter à ce prix-là : mais je m'y ſuis pris de ſorte que bien loin qu'il paroiſſe que ce ſoit une légéreté à moi de m'être attaché à lui, il paroît au contraire que la partialité qu'il témoigne pour moi lui fait honneur. Je me conduis & me conduirai dans tout le reſte de telle maniere, qu'on ne pourra pas croire que j'aye rien fait à l'aventure. Non ſeulement je n'abandonnerai jamais les gens de bien de qui vous voulez parler, & ce que vous appellez la province qui m'eſt échue (*IV*) ; mais quand même j'en ſerois abandonné, je ne changerois pas pour cela de ſentimens. Il faut pourtant que vous ſçachiez que depuis que Catulus eſt mort (*V*), je me trouve reſté dans le bon parti ſans appui & ſans compagnon ; car comme dit Rhinton (*VI*), ce me ſemble : *Ceux-ci ne peuvent rien, ceux-là ne veulent pas.* Je vous écrirai une autre fois combien

nos poiſſonniers m'en veulent, ou je vous le dirai quand nous nous reverrons. Cependant rien ne me détachera du Sénat, ſoit parce que je le dois, ſoit parce que mon intérêt le veut; ſoit enfin parce que je n'ai pas à me plaindre de la maniere dont j'en ſuis traité.

Il n'y a pas grande eſpérance de ce côté-là touchant les Sicyoniens, comme je vous l'ai déja écrit; car perſonne ne s'en plaint plus; cela iroit bien loin, ſi vous vous y attendiez, trouvez donc d'autres batteries ſi vous pouvez. Quand la choſe paſſa, on ne fit pas réflexion ſur ceux qu'elle pouvoit intéreſſer, & les peres du bas ordre ſe rangérent tout courant à cet avis. Il n'eſt pas encore tems de faire caſſer ce Sénatus-conſulte, tant par la raiſon que j'ai déja dite, qu'aucun des intéreſſés ne s'en plaint plus, que parce que les autres, ou l'approuvent par malignité, ou le trouvent ſincérement fort équitable.

Votre Métellus eſt un brave Conſul. Je lui ſçais ſeulement mauvais gré de paroître fâché de ce que le trouble des Gaules s'appaiſe. Je crois qu'il voudroit triompher, mais je voudrois moi qu'il le voulût moins; à cela près il n'y a

rien à redire. Pour Afranius, il exerce le Conſulat de telle maniere, que ce n'eſt rien moins qu'un Conſulat, mais ſeulement le deshonneur (*VII*) tout viſible de Pompée.

Pour ce qui eſt de mes Ouvrages, je vous ai envoyé par Lucius Coſſinius le Livre entier de mon Conſulat en Grec. Je crois que vous aimez mes compoſitions Latines; mais je ne ſçais ſi étant auſſi grand Grec que vous êtes, vous rendez juſtice aux Grecques. Si d'autres écrivent ſur ce ſujet je vous en ferai part; mais la vérité eſt qu'ils s'en dégoutent, je ne ſçais pourquoi, dès qu'ils ont vu ce que j'en ai écrit.

Maintenant pour revenir à mon fait, un honnête homme de mes amis, nommé Lucius Papirius, me fait préſent des Livres que ſon frere lui a laiſſés en mourant. Sur l'aſſûrance que votre ami Cincius m'a donnée, que je pouvois les accepter par la Loi même qui porte ſon nom (*VIII*), quoiqu'elle défende les préſens, j'ai répondu que je recevrois celui-là de bon cœur, s'il me l'envoyoit. Si donc vous m'aimez, & autant que vous comptez que je vous aime, faites ſi bien par vos amis, par vos cliens,

par vos hôtes, par vos affranchis & par vos eſclaves, qu'il ne s'en perde pas un feuillet, car j'ai extrêmement beſoin des Grecs que je crois y être, & des Latins que je ſçais qui y ſont. Je donne tous les jours davantage à ces ſortes d'études le tems que le travail du Barreau me laiſſe libre pour m'en délaſſer. Vous ne ſçauriez me faire un plus ſenſible plaiſir, que d'apporter à cela tout le ſoin que vous avez coutume de mettre aux choſes que vous ſçavez que j'affectionne beaucoup. Je vous recommande auſſi les affaires du même Pætus, il vous en remerciera amplement. Je ne me contente plus comme auparavant de vous prier de venir, je vous le conſeille.

REMARQUES.

I. *POmpeianum.*] Maiſon de campagne de Cicéron, près de Nole, à douze milles de Naples.

II. *Je l'attribue également à la grandeur de votre amitié & à celle de votre eſprit.*] Que la modération dans les différends qu'on a avec ſes amis, ſoit un effet de grande amitié, tout le monde le ſçait; on ſouffre facilement des gens qu'on aime. Mais que ce ſoit auſſi une marque de grand eſprit *ſummi ingenii*; c'eſt une vérité des plus fines entre celles dont ces Lettres ſont parſemées, & je ne finirois jamais ſi je voulois les remarquer toutes.

Mais elle eſt encore plus utile qu'elle n'eſt fine, & ſi pluſieurs petits eſprits en étoient bien perſuadés, peut-être que l'ambition de faire les grands les rendroit plus modérés. Comme une ſeule affaire ſuffit pour remplir un petit eſprit, & qu'il n'y reſte plus de place pour aucune autre, elle n'a pas de peine à s'en emparer quand une fois elle y eſt entrée; ainſi, elle le tourne & l'agite tout entier comme elle le veut, ſans diſtraction, ni réſiſtance. Mais un grand eſprit, dont nulle affaire n'eſt capable d'occuper ſeule toute l'étendue; conſerve toujours quelque recoin libre & exemt du trouble dont il eſt attaqué, & de cette ſorte il n'eſt jamais tranſporté tout entier par l'agitation qu'il reſſent, & ſa ſenſibilité, qui demeure toujours partagée entre divers objets, en eſt moins forte pour chacun d'eux en particulier. D'ailleurs, comme il voit plus avant & plus clair dans ces choſes qu'un petit eſprit, il démêle ce qui fait contre lui auſſi nettement que ce qui lui eſt favorable; or quand on ſe rend une exacte juſtice, l'injuſtice que les autres nous font ſe trouve toujours plus légére, & touche moins par conſéquent, au lieu qu'un petit eſprit eſt d'abord épuiſé par la conſidération des raiſons qui ſont pour lui, & qui ſont toujours les premieres que l'amour propre nous préſente, de ſorte qu'il ne lui reſte plus de force pour aller de lui-même juſqu'à celles qui lui ſont contraires, ni d'attention pour les comprendre quand on les lui repréſente.

III. *L'homme dont vous me parlez n'a rien de noble, rien d'élevé, rien que de bas & de vulgaire.*] Voilà encore un portrait de Pompée dont les partiſans de la Pharſale ne s'accommoderont pas. Cependant il ne pouvoit être tiré par des mains ni plus ſçavantes, ni plus amies. On voit par cet exemple combien peu il faut s'arrêter aux

louanges qu'on donne en public ; elles ne prouvent rien aux vivans qui en ſçavent la vérité ou la fauſſeté par eux-mêmes ; guéres plus à la poſtérité à qui il parvient toujours quelque piéce ſecrette, comme ces Lettres, qui découvrent l'impoſture. Qui croiroit qu'elles fuſſent du même Auteur que l'excellent Panégyrique de Pompée qui eſt venu juſqu'à nous ſous le nom de *Pro Lege Maniliâ* ? C'eſt quelque choſe bien étrange & bien propre à dégouter de la gloire du monde, de voir qu'un homme ait porté le ſurnom de Grand dès l'âge de vingt-cinq ans, qu'il ait ſoumis tant de Nations, & qu'il ait triomphé des trois parties du monde, ſans avoir *rien de noble, rien d'élevé, rien que de bas & de vulgaire* !

IV. La province qui m'eſt échue.] *Il y a en Grec dans le texte* la Sparte, *& non pas* la province. *C'eſt une ſentence fort familiere à Cicéron, comme on verra par la ſuite, dont le ſens littéral eſt*, Sparte t'eſt échue, prens-en ſoin ; *ce qui revient dans le fond à ce qu'on dit vulgairement en François :* où la chévre eſt liée il faut qu'elle broute *A conſidérer dans quel ſens ce dictum eſt employé par-tout, il n'en peut avoir eu d'autre dans ſon origine, ſinon qu'il falloit s'accoutumer aux mœurs ſévéres & auſtéres de Sparte, quand on avoit le malheur d'y être né.*

V. *Catulus eſt mort.*] Il falloit qu'il y eût bien peu de tems, puiſqu'il vivoit encore au mois de Mai de l'année précédente, comme on a vu dans la XIX. Lettre.

VI. *Rhinton.*] Poëte comique Grec, natif de Tarente.

VII. Le deshonneur tout viſible.] *Il y a dans le texte un mot Grec, qui veut dire dans le ſens ſimple*, une meurtriſſure ſous l'œil, *& dans le figuré*, une tache, une flétriſſure.

VIII. *La Loi qui porte son nom.*] Cette plaiſanterie eſt fondée ſur ce qu'il y avoit à Rome une Loi fameuſe faite par un Tribun de même nom que l'agent d'Atticus, par laquelle les donations faites à d'autres qu'à des proches, étoient limitées à certaine valeur, au-delà de laquelle elles étoient nulles. *Lex Cincia de Donis. de Orator. l. 2. Tit. Liv. l. 4.*

Fin du ſeptieme Volume.

BIBLIO
SCAF
PLUT
N.°